



Société anonyme au capital de 2.561.317 €  
Siège social : 98, rue du Pré de l'Horme, 38920 Crolles  
RCS Grenoble 412 152 019

## DOCUMENT DE BASE



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a enregistré le présent document de base le 22 décembre 2014 sous le numéro I.14-076. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.tronicsgroup.com](http://www.tronicsgroup.com)).

## TABLE DES MATIERES

### INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ANNEXE I du REGLEMENT EUROPEEN n°809/2004 et du REGLEMENT DELEGUE (UE) n°486/2012

---

|           |                                                                                                                                               |           |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.</b> | <b>PERSONNES RESPONSABLES .....</b>                                                                                                           | <b>9</b>  |
| 1.1.      | DENOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES .....                                                                                                 | 9         |
| 1.1.1.    | Responsable du document de base .....                                                                                                         | 9         |
| 1.1.2.    | Responsable de l'information financière .....                                                                                                 | 9         |
| 1.2.      | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE .....                                                                                                  | 9         |
| <b>2.</b> | <b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....</b>                                                                                                    | <b>10</b> |
| 2.1.      | COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES .....                                                                                                     | 10        |
| 2.2.      | COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS .....                                                                                                     | 10        |
| 2.3.      | CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU<br>N'AYANT PAS ETE RENOUVELES.....                                                | 10        |
| <b>3.</b> | <b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .....</b>                                                                                           | <b>11</b> |
| <b>4.</b> | <b>FACTEURS DE RISQUE .....</b>                                                                                                               | <b>13</b> |
| 4.1.      | RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE .....                                                                                                 | 13        |
| 4.1.1.    | Risque d'évolutions technologiques .....                                                                                                      | 13        |
| 4.1.2.    | Risques liés à la croissance du marché.....                                                                                                   | 13        |
| 4.1.3.    | Risque d'un échec commercial.....                                                                                                             | 14        |
| 4.1.4.    | Risque lié à la longueur et la variabilité des cycles de vente .....                                                                          | 14        |
| 4.1.5.    | Risques liés au cycle de développement des microsystèmes spécifiques .....                                                                    | 15        |
| 4.1.6.    | Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et aux<br>approvisionnements en matières premières et composants électroniques .....  | 15        |
| 4.1.7.    | Risques liés à la fabrication et risques de sinistres pouvant affecter les locaux<br>industriels.....                                         | 16        |
| 4.1.8.    | Risques liés aux défauts techniques sur des produits commercialisés par la<br>Société.....                                                    | 17        |
| 4.2.      | RISQUES LIES AU MARCHE SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIETE.....                                                                                  | 17        |
| 4.2.1.    | Risques liés à l'environnement concurrentiel .....                                                                                            | 17        |
| 4.2.2.    | Risques lié à la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients et à la<br>capacité à les retenir .....                                   | 17        |
| 4.2.3.    | Risques liés aux activités internationales de la Société .....                                                                                | 18        |
| 4.3.      | RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE .....                                                                                             | 19        |
| 4.3.1.    | Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés.....                                                                                            | 19        |
| 4.3.2.    | Risques liés au recrutement de nouveaux collaborateurs et à la fidélisation de<br>son personnel clé .....                                     | 19        |
| 4.3.3.    | Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe .....                                                                        | 20        |
| 4.3.4.    | Risques liés à la gestion de la croissance .....                                                                                              | 20        |
| 4.3.5.    | Risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité, à la protection des<br>données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel ..... | 20        |
| 4.4.      | RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX.....                                                                                            | 21        |
| 4.4.1.    | Risques liés à la propriété intellectuelle et à la contrefaçon .....                                                                          | 21        |
| 4.4.2.    | Risques liés à la réglementation et à son évolution.....                                                                                      | 22        |

|             |                                                                                                                                        |           |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4.4.3.      | Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe en cas de dommages générés par un de ses produits .....                   | 24        |
| 4.4.4.      | Risque d'évolution dans les politiques d'aide aux entreprises .....                                                                    | 24        |
| 4.4.5.      | Risque d'évolution de l'environnement fiscal et de contrôles fiscaux .....                                                             | 24        |
| 4.4.6.      | Risques liés aux contentieux et litiges.....                                                                                           | 25        |
| 4.4.7.      | Risques environnementaux.....                                                                                                          | 25        |
| <b>4.5.</b> | <b>RISQUES FINANCIERS.....</b>                                                                                                         | <b>25</b> |
| 4.5.1.      | Risque de taux d'intérêt .....                                                                                                         | 25        |
| 4.5.2.      | Risque de change .....                                                                                                                 | 26        |
| 4.5.3.      | Risque de liquidité.....                                                                                                               | 27        |
| 4.5.4.      | Risque sur actions et autres instruments financiers .....                                                                              | 27        |
| 4.5.5.      | Risques liés aux engagements hors bilan.....                                                                                           | 27        |
| 4.5.6.      | Risque de dilution.....                                                                                                                | 27        |
| <b>4.6.</b> | <b>RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE .....</b>                                                                                       | <b>28</b> |
| <b>4.7.</b> | <b>ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES.....</b>                                                                                       | <b>28</b> |
| <b>5.</b>   | <b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR .....</b>                                                                                        | <b>31</b> |
| <b>5.1.</b> | <b>HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE .....</b>                                                                                       | <b>31</b> |
| 5.1.1.      | Dénomination sociale de la Société .....                                                                                               | 31        |
| 5.1.2.      | Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....                                                                                     | 31        |
| 5.1.3.      | Date de constitution et durée .....                                                                                                    | 31        |
| 5.1.4.      | Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable .....                                                            | 31        |
| 5.1.5.      | Historique de la Société .....                                                                                                         | 31        |
| <b>5.2.</b> | <b>INVESTISSEMENTS.....</b>                                                                                                            | <b>33</b> |
| 5.2.1.      | Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices et du 1 <sup>er</sup> semestre 2014.....                      | 33        |
| 5.2.2.      | Principaux investissements en cours de réalisation.....                                                                                | 33        |
| 5.2.3.      | Principaux investissements envisagés.....                                                                                              | 33        |
| <b>6.</b>   | <b>APERÇU DES ACTIVITÉS.....</b>                                                                                                       | <b>34</b> |
| <b>6.1.</b> | <b>PRESENTATION : TRONICS – LE MONDE DES NANO ET MICROSYSTEMES.....</b>                                                                | <b>34</b> |
| <b>6.2.</b> | <b>LES NANO ET MICRO SYSTEMES .....</b>                                                                                                | <b>37</b> |
| 6.2.1.      | Qu'est-ce qu'un Microsystème ? .....                                                                                                   | 37        |
| 6.2.2.      | Des domaines d'application très diversifiés.....                                                                                       | 38        |
| <b>6.3.</b> | <b>UN MARCHÉ EN FORTE EXPANSION .....</b>                                                                                              | <b>40</b> |
| 6.3.1.      | Historique.....                                                                                                                        | 40        |
| 6.3.2.      | Taille du marché et facteurs de croissance .....                                                                                       | 40        |
| 6.3.3.      | Marché adressable par Tronics .....                                                                                                    | 44        |
| <b>6.4.</b> | <b>UNE POSITION TECHNOLOGIQUE DEFENDABLE AVEC DE FORTES BARRIERES A L'ENTREE .....</b>                                                 | <b>47</b> |
| 6.4.1.      | Recherche et développement .....                                                                                                       | 47        |
| 6.4.2.      | Programme collaboratifs.....                                                                                                           | 47        |
| 6.4.3.      | Des briques de base réutilisables et des plateformes technologiques standardisées avec les méthodologies d'intégration de Tronics..... | 48        |
| 6.4.4.      | Propriété intellectuelle.....                                                                                                          | 49        |
| <b>6.5.</b> | <b>L'OFFRE DE TRONICS : VERS LES APPLICATIONS DIFFERENCIEES A FORTE VALEUR AJOUTEE .....</b>                                           | <b>50</b> |

|             |                                                                                                       |           |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 6.5.1.      | Manufacturing Solutions .....                                                                         | 50        |
| 6.5.2.      | High Performance Inertial Products .....                                                              | 51        |
| 6.5.3.      | Technologies for Consumer Markets .....                                                               | 53        |
| <b>6.6.</b> | <b>UN ACCES AU MARCHÉ EN DEVELOPPEMENT .....</b>                                                      | <b>54</b> |
| 6.6.1.      | Un effort Marketing important .....                                                                   | 54        |
| 6.6.2.      | Organisation commerciale .....                                                                        | 55        |
| 6.6.3.      | Un portefeuille clients diversifié .....                                                              | 56        |
| <b>6.7.</b> | <b>UNE ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CENTRÉE SUR LES BESOINS CLIENTS .....</b>                           | <b>57</b> |
| 6.7.1.      | Production et fournisseurs.....                                                                       | 57        |
| 6.7.2.      | Moyens en personnel et implantations géographiques .....                                              | 60        |
| <b>6.8.</b> | <b>ENVIRONNEMENT COMPETITIF.....</b>                                                                  | <b>61</b> |
| <b>6.9.</b> | <b>UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE TOURNÉE VERS LES MARCHÉS À VALEUR AJOUTÉE .....</b>                    | <b>63</b> |
| 6.9.1.      | Accélération du déploiement commercial sur les zones à fort potentiel .....                           | 63        |
| 6.9.2.      | Développement de la gamme de produits et de solutions sur les segments de marché les plus actifs..... | 64        |
| 6.9.3.      | Développement d'un modèle de licence pour les applications grand public .....                         | 65        |
| 6.9.4.      | Stratégie de croissance externe ciblée.....                                                           | 65        |
| <b>7.</b>   | <b>ORGANIGRAMME.....</b>                                                                              | <b>66</b> |
| 7.1.        | ORGANIGRAMME JURIDIQUE .....                                                                          | 66        |
| 7.2.        | SOCIÉTÉS DU GROUPE .....                                                                              | 66        |
| 7.3.        | FLUX FINANCIERS DU GROUPE.....                                                                        | 67        |
| <b>8.</b>   | <b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS .....</b>                                           | <b>68</b> |
| 8.1.        | PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS .....                                                          | 68        |
| 8.1.1.      | Propriétés immobilières louées .....                                                                  | 68        |
| 8.1.2.      | Autres immobilisations corporelles .....                                                              | 68        |
| 8.2.        | IMPACT ENVIRONNEMENTAL .....                                                                          | 68        |
| <b>9.</b>   | <b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT .....</b>                                         | <b>70</b> |
| 9.1.        | PRESENTATION GÉNÉRALE.....                                                                            | 70        |
| 9.1.1.      | Présentation générale .....                                                                           | 70        |
| 9.1.2.      | Recherche et développement .....                                                                      | 71        |
| 9.1.3.      | Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité.....                                           | 71        |
| 9.2.        | COMPARAISON DES COMPTES DES DEUX DERNIERS EXERCICES .....                                             | 71        |
| 9.2.1.      | Formation du résultat opérationnel et du résultat net.....                                            | 71        |
| 9.2.2.      | Analyse du bilan .....                                                                                | 76        |
| 9.3.        | ANALYSE DES COMPTES INTERMÉDIAIRES.....                                                               | 79        |
| 9.3.1.      | Formation du résultat opérationnel et du résultat net.....                                            | 79        |
| 9.3.2.      | Analyse du bilan .....                                                                                | 81        |
| <b>10.</b>  | <b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX .....</b>                                                                   | <b>82</b> |
| 10.1.       | INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT .....                             | 82        |
| 10.1.1.     | Financement par le capital.....                                                                       | 82        |
| 10.1.2.     | Financement par les subventions.....                                                                  | 82        |
| 10.1.3.     | Financement par le crédit d'impôt recherche .....                                                     | 82        |

|              |                                                                                                                                                       |            |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 10.1.4.      | Financement par emprunts.....                                                                                                                         | 83         |
| 10.1.5.      | Engagements hors bilan .....                                                                                                                          | 83         |
| <b>10.2.</b> | <b>FLUX DE TRESORERIE .....</b>                                                                                                                       | <b>83</b>  |
| 10.2.1.      | Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.....                                                                                            | 83         |
| 10.2.2.      | Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements .....                                                                                         | 83         |
| 10.2.3.      | Flux de trésorerie liés aux activités de financement.....                                                                                             | 84         |
| <b>10.3.</b> | <b>CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT .....</b>                                                                                         | <b>84</b>  |
| <b>10.4.</b> | <b>RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....</b>                                                                                     | <b>84</b>  |
| <b>11.</b>   | <b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES ET AUTRES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE .....</b>                                               | <b>85</b>  |
| <b>11.1.</b> | <b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....</b>                                                                                                               | <b>85</b>  |
| <b>11.2.</b> | <b>BREVETS ET DEMANDES DE BREVET .....</b>                                                                                                            | <b>85</b>  |
| 11.2.1.      | Portefeuille de brevets et de demandes de brevets de la Société .....                                                                                 | 85         |
| 11.2.2.      | Politique de la Société en matière de dépôt de demandes de brevets .....                                                                              | 87         |
| 11.2.3.      | Dépenses de la Société relatives à son portefeuille de brevets.....                                                                                   | 88         |
| <b>11.3.</b> | <b>CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHE, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDES A CETTE DERNIERE .....</b>  | <b>88</b>  |
| 11.3.1.      | Contrats de collaboration.....                                                                                                                        | 88         |
| 11.3.2.      | Accords de licences accordés par la Société .....                                                                                                     | 88         |
| 11.3.3.      | Accords de licences concédés à la Société.....                                                                                                        | 88         |
| <b>11.4.</b> | <b>AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.....</b>                                                                                               | <b>89</b>  |
| 11.4.1.      | Marques .....                                                                                                                                         | 89         |
| 11.4.2.      | Noms de domaines.....                                                                                                                                 | 89         |
| <b>12.</b>   | <b>INFORMATION SUR LES TENDANCES .....</b>                                                                                                            | <b>91</b>  |
| <b>12.1.</b> | <b>PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2014 .....</b>                                                                     | <b>91</b>  |
| <b>12.2.</b> | <b>TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE .....</b> | <b>91</b>  |
| <b>13.</b>   | <b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE .....</b>                                                                                                    | <b>92</b>  |
| <b>14.</b>   | <b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE .....</b>                                                            | <b>93</b>  |
| <b>14.1.</b> | <b>MEMBRES DU DIRECTOIRE ET MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....</b>                                                                               | <b>93</b>  |
| 14.1.1.      | Membres du directoire .....                                                                                                                           | 93         |
| 14.1.2.      | Membres du conseil de surveillance.....                                                                                                               | 94         |
| 14.1.3.      | Autres mandats de membres du directoire et du conseil de surveillance.....                                                                            | 98         |
| 14.1.4.      | Déclarations relatives aux membres du directoire et du conseil de surveillance .....                                                                  | 101        |
| <b>14.2.</b> | <b>CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE .....</b>                                                      | <b>101</b> |
| <b>15.</b>   | <b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES .....</b>                                                                                                                | <b>103</b> |
| <b>15.1.</b> | <b>REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX .....</b>                                                                                                    | <b>103</b> |
| <b>15.2.</b> | <b>SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX.....</b>    | <b>109</b> |

|         |                                                                                                                                               |     |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 15.3.   | ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT, BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX..... | 109 |
| 16.     | FONCTIONNEMENT DES ORGANES D' ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....                                                                            | 110 |
| 16.1.   | DIRECTION DE LA SOCIETE .....                                                                                                                 | 110 |
| 16.2.   | INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE.....                                                                         | 110 |
| 16.3.   | CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D' ENTREPRISE .....                                                             | 110 |
| 16.3.1. | Conseil de surveillance .....                                                                                                                 | 110 |
| 16.3.2. | Comité spécialisé.....                                                                                                                        | 111 |
| 16.4.   | GOUVERNEMENT D' ENTREPRISE.....                                                                                                               | 113 |
| 16.5.   | CONTROLE INTERNE .....                                                                                                                        | 114 |
| 17.     | SALARIÉS.....                                                                                                                                 | 115 |
| 17.1.   | NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION.....                                                                                           | 115 |
| 17.2.   | PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION .....                                                                            | 115 |
| 17.3.   | PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....                                                                                | 115 |
| 17.4.   | CONTRATS D' INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION .....                                                                                           | 116 |
| 18.     | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....                                                                                                                 | 117 |
| 18.1.   | REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE .....                                                                                            | 117 |
| 18.2.   | DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....                                                                                              | 118 |
| 18.3.   | CONTROLE DE LA SOCIETE .....                                                                                                                  | 118 |
| 18.4.   | ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE .....                                                                                     | 118 |
| 18.5.   | ETAT DES NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE LA SOCIETE .....                                                                                         | 118 |
| 19.     | OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS.....                                                                                                           | 119 |
| 19.1.   | OPERATIONS INTRA-GROUPE .....                                                                                                                 | 119 |
| 19.2.   | CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES .....                                                                                 | 119 |
| 19.3.   | RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES .....                                                         | 120 |
| 19.3.1. | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 .....                  | 120 |
| 19.3.2. | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 .....                  | 124 |
| 20.     | INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ.....                                | 128 |
| 20.1.   | COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 31 DECEMBRE 2013 .....                              | 128 |
| 20.1.1. | Etat de la situation financière consolidé .....                                                                                               | 128 |
| 20.1.2. | Compte de résultat consolidé .....                                                                                                            | 129 |
| 20.1.3. | Etat du résultat global .....                                                                                                                 | 129 |
| 20.1.4. | Variation des capitaux propres .....                                                                                                          | 130 |
| 20.1.5. | Tableau de flux de trésorerie consolidé.....                                                                                                  | 131 |
| 20.1.6. | Notes annexes.....                                                                                                                            | 132 |
| 20.2.   | VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....                                                                                    | 165 |

|              |                                                                                                                                                                                       |            |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>20.3.</b> | <b>DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES .....</b>                                                                                                                              | <b>166</b> |
| <b>20.4.</b> | <b>INFORMATIONS FINANCIERES SEMESTRIELLES .....</b>                                                                                                                                   | <b>167</b> |
| 20.4.1.      | Comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS pour la période de six mois clos le 30 juin 2014 .....                                                                  | 167        |
| 20.4.2.      | Notes annexes aux comptes semestriels consolidés .....                                                                                                                                | 170        |
| 20.4.3.      | Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels au 30 juin 2014.....                                                                                   | 180        |
| <b>20.5.</b> | <b>POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES .....</b>                                                                                                                                 | <b>181</b> |
| <b>20.6.</b> | <b>PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE .....</b>                                                                                                                                    | <b>181</b> |
| <b>20.7.</b> | <b>CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE .....</b>                                                                                                        | <b>181</b> |
| <b>21.</b>   | <b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....</b>                                                                                                                                              | <b>182</b> |
| <b>21.1.</b> | <b>CAPITAL SOCIAL .....</b>                                                                                                                                                           | <b>182</b> |
| 21.1.1.      | Montant du capital social.....                                                                                                                                                        | 182        |
| 21.1.2.      | Titres non représentatifs du capital .....                                                                                                                                            | 182        |
| 21.1.3.      | Acquisition par la Société de ses propres actions - nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société elle-même ou en son nom, ou par ses filiales..... | 182        |
| 21.1.4.      | Valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription.....                                                                                                | 183        |
| 21.1.5.      | Capital autorisé .....                                                                                                                                                                | 188        |
| 21.1.6.      | Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....               | 191        |
| 21.1.7.      | Historique du capital social .....                                                                                                                                                    | 191        |
| <b>21.2.</b> | <b>ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS .....</b>                                                                                                                                              | <b>194</b> |
| 21.2.1.      | Objet social.....                                                                                                                                                                     | 194        |
| 21.2.2.      | Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction .....                                                                           | 194        |
| 21.2.3.      | Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société .....                                                                                                           | 197        |
| 21.2.4.      | Modalités de modification des droits des actionnaires .....                                                                                                                           | 197        |
| 21.2.5.      | Assemblées générales d'actionnaires .....                                                                                                                                             | 198        |
| 21.2.6.      | Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....                                                                                               | 199        |
| 21.2.7.      | Franchissements de seuils statutaires .....                                                                                                                                           | 199        |
| 21.2.8.      | Stipulations particulières régissant les modifications du capital .....                                                                                                               | 199        |
| <b>22.</b>   | <b>CONTRATS IMPORTANTS.....</b>                                                                                                                                                       | <b>200</b> |
| <b>23.</b>   | <b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS .....</b>                                                                                       | <b>203</b> |
| <b>24.</b>   | <b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>                                                                                                                                          | <b>204</b> |
| <b>25.</b>   | <b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</b>                                                                                                                                      | <b>205</b> |
| <b>26.</b>   | <b>GLOSSAIRE .....</b>                                                                                                                                                                | <b>206</b> |

## REMARQUES GENERALES

### *Définitions*

Dans le présent document de base, et sauf indication contraire :

- Les termes la « **Société** » ou « **Tronics** » désignent la société TRONIC'S MICROSYSTEMS SA dont le siège social est situé au 98, rue du Pré de l'Horme, 38920 Crolles, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 412 152 019 ;
- Le terme le « **Groupe** » renvoie à TRONIC'S MICROSYSTEMS SA et l'ensemble de ses filiales et sous-filiales.

### *Avertissement*

Le présent document de base contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Le présent document de base comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le présent document de base pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section 4 « Facteurs de risques » du présent document de base avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs de la Société. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient ainsi perdre tout ou partie de leur investissement.

Un glossaire regroupant les principaux termes scientifiques et techniques utilisés figure en annexe au présent document de base.

## 1. PERSONNES RESPONSABLES

### 1.1. DENOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES

#### 1.1.1. Responsable du document de base

---

Monsieur Pascal Langlois  
Président du Directoire

#### 1.1.2. Responsable de l'information financière

---

Madame Laurence Fayand  
Directeur Administratif et Financier  
Tel : (33) 4 76 97 29 50  
Email : [investors@tronicsgroup.com](mailto:investors@tronicsgroup.com)

### 1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base. »

Fait à Crolles, le 22 décembre 2014

Pascal Langlois  
Président du Directoire

## 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

**Jean-Louis Bonaventure**, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Annecy  
88 chemin des prés bouvaux, 74600 Seynod  
Date de première nomination : 27 mai 1997  
Durée du mandat en cours : 6 ans  
Date d'expiration du mandat en cours : lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

**KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne S.A.S.**, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon  
Représenté par Jean-Marc Baumann  
51 rue de Saint Cyr, CP 409, 69338 Lyon Cedex 09  
Date de première nomination : 26 avril 2013  
Durée du mandat en cours : 6 ans  
Date d'expiration du mandat en cours : lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

### 2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

**Pierre Mielcarek**, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Grenoble  
Suppléant de Jean-Louis Bonaventure  
50 chemin de l'Etoile, 38330 Montbonnot-Saint-Martin  
Date de première nomination : 10 décembre 2007  
Durée du mandat en cours : 6 ans  
Date d'expiration du mandat en cours : lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

**KPMG Audit Sud Est S.A.S.**, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Marseille  
Suppléant de KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne S.A.S.  
480 avenue du Prado, BP 303, 13269 Marseille Cedex 08  
Date de première nomination : 26 avril 2013  
Durée du mandat en cours : 6 ans  
Date d'expiration du mandat en cours : lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

### 2.3. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

En date du 11 décembre 2014, dans le cadre du projet de cotation, KPMG S.A. est nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne S.A.S. et Salustro Reydel S.A. commissaire aux comptes suppléant en remplacement de KPMG Audit Sud Est S.A.S.

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées et présentées ci-dessous sont extraites des comptes annuels consolidés de la Société établis en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 figurant à la section 20.1 « *Comptes consolidés établis en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013* » du présent document de base ainsi que des informations semestrielles du 1<sup>er</sup> semestre 2014 figurant à la section 20.4 « *Informations financières semestrielles* » du présent document de base.

Ces données comptables et opérationnelles ci-après sélectionnées doivent être lues en relation avec les informations contenues dans les sections 9 « *Examen de la situation financière et du résultat* » et 10 « *Trésorerie et capitaux* » du présent document de base.

| Bilan simplifié en K€                                | 31/12/2013        | 31/12/2012        | 30/06/2014                            |
|------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------------|
| Normes IFRS                                          | audité            | audité            | ayant fait l'objet d'un examen limité |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                   | <b>14 944</b>     | <b>15 300</b>     | <b>15 598</b>                         |
| <b>Actifs non courants</b>                           | <b>5 844</b>      | <b>5 289</b>      | <b>6 088</b>                          |
| <i>dont immobilisations incorporelles</i>            | 589               | 618               | 543                                   |
| <i>dont immobilisations corporelles</i>              | 4 897             | 4 374             | 5 197                                 |
| <b>Actifs courants</b>                               | <b>9 100</b>      | <b>10 012</b>     | <b>9 510</b>                          |
| <i>dont stocks et en-cours</i>                       | 554               | 820               | 616                                   |
| <i>dont clients et créances rattachées</i>           | 2 679             | 3 547             | 2 501                                 |
| <i>dont créances d'impôt</i>                         | 965               | 1 029             | 1 225                                 |
| <i>dont autres actifs courants</i>                   | 943               | 774               | 1 377                                 |
| <i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>  | 3 959             | 3 842             | 3 790                                 |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                  | <b>14 944</b>     | <b>15 300</b>     | <b>15 598</b>                         |
| <b>Capitaux propres</b>                              | <b>6 622</b>      | <b>7 335</b>      | <b>6 753</b>                          |
| <b>Passifs non courants</b>                          | <b>3 994</b>      | <b>2 486</b>      | <b>4 340</b>                          |
| <i>dont passifs financiers</i>                       | 3 857             | 2 315             | 4 268                                 |
| <b>Passifs courants</b>                              | <b>4 329</b>      | <b>5 479</b>      | <b>4 505</b>                          |
| <i>dont passifs financiers</i>                       | 782               | 710               | 1 090                                 |
| <i>dont dettes fournisseurs et comptes rattachés</i> | 1 785             | 2 171             | 1 759                                 |
| <i>dont autres passifs courants</i>                  | 1 501             | 2 179             | 1 373                                 |
| <b>Niveau d'endettement net (en K€)</b>              | <b>31/12/2013</b> | <b>31/12/2012</b> | <b>30/06/2014</b>                     |
| Normes IFRS                                          | audité            | audité            | ayant fait l'objet d'un examen limité |
| + Dettes financières non courantes                   | 3 857             | 2 315             | 4 268                                 |
| + Dettes financières courantes                       | 782               | 710               | 1 090                                 |
| - Trésorerie et équivalents de trésorerie            | 3 959             | 3 842             | 3 790                                 |
| <b>Total endettement net</b>                         | <b>680</b>        | <b>-817</b>       | <b>1 568</b>                          |

| Compte de résultat simplifié en K€                   | 31/12/2013     | 31/12/2012     | 30/06/2014                                  | 30/06/2013    |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------------------------------------|---------------|
| Normes IFRS                                          | audité         | audité         | ayant fait l'objet<br>d'un examen<br>limité | 6 mois        |
| <b>Produit d'exploitation</b>                        | <b>13 393</b>  | <b>16 373</b>  | <b>7 447</b>                                | <b>6 397</b>  |
| <i>dont chiffre d'affaires net</i>                   | 10 177         | 13 638         | 6 001                                       | 5 031         |
| <i>dont ventes de services</i>                       | 4 739          | 4 855          | 3 195                                       | 2 620         |
| <i>dont ventes de produits finis</i>                 | 5 438          | 8 783          | 2 806                                       | 2 411         |
| <i>dont autres produits de l'activité</i>            | 3 216          | 2 735          | 1 446                                       | 1 366         |
| <i>dont crédit impôt recherche</i>                   | 965            | 1 029          | 260                                         | 443           |
| <i>dont subventions</i>                              | 2 174          | 1 659          | 1 110                                       | 824           |
| <b>Charges d'exploitation</b>                        | <b>-13 917</b> | <b>-14 185</b> | <b>-7 229</b>                               | <b>-7 237</b> |
| <i>Autres produits et charges opérationnels</i>      |                | -156           |                                             |               |
| <b>Résultat opérationnel</b>                         | <b>-524</b>    | <b>2 032</b>   | <b>219</b>                                  | <b>-840</b>   |
| <b>Résultat avant impôt</b>                          | <b>-655</b>    | <b>1 926</b>   | <b>136</b>                                  | <b>-891</b>   |
| <b>Résultat Net</b>                                  | <b>-727</b>    | <b>1 709</b>   | <b>82</b>                                   | <b>-916</b>   |
| <i>Résultat net par action</i>                       | -0,28          | 0,67           | 0,03                                        | -0,36         |
| <i>Résultat dilué par action</i>                     | -0,28          | 0,67           | 0,03                                        | -0,36         |
| <b>Répartition sectorielle du chiffre d'affaires</b> |                |                |                                             |               |
| <i>Sociétés françaises</i>                           | 8 080          | 11 906         | 4 793                                       | 4 097         |
| <i>Sociétés américaines</i>                          | 2 097          | 1 733          | 1 208                                       | 934           |

| Tableau des flux de trésorerie simplifié en K€                     | 31/12/2013    | 31/12/2012    | 30/06/2014                                  | 30/06/2013  |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------------------------------------|-------------|
| Normes IFRS                                                        | audité        | audité        | ayant fait l'objet<br>d'un examen<br>limité | 6 mois      |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>       | <b>71</b>     | <b>2 993</b>  | <b>190</b>                                  | <b>430</b>  |
| <i>dont amortissements</i>                                         | 1 247         | 1 024         | 597                                         | 619         |
| <i>dont variation du BFR</i>                                       | -262          | -118          | -563                                        | 593         |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>      | <b>-1 065</b> | <b>-1 198</b> | <b>-598</b>                                 | <b>-807</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>        | <b>1 123</b>  | <b>-1 044</b> | <b>238</b>                                  | <b>-394</b> |
| <i>Incidence des variations de cours des devises</i>               | -11           | 5             | 1                                           |             |
| <b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b> | <b>117</b>    | <b>756</b>    | <b>-170</b>                                 | <b>-771</b> |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture               | 3 842         | 3 085         | 3 959                                       | 3 842       |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture                | 3 959         | 3 842         | 3 790                                       | 3 071       |

## 4. FACTEURS DE RISQUE

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent document de base, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.*

*L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent document de base, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.*

### 4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### 4.1.1. *Risque d'évolutions technologiques*

---

Si la Société ne réagit pas assez rapidement aux changements technologiques ou aux changements de normes industrielles, ses produits risquent de devenir obsolètes. D'autre part, si les changements technologiques deviennent plus rapides qu'initialement estimés, il se pourrait que la Société soit dans l'obligation de développer de nouvelles technologies se substituant en tout ou partie aux précédentes et impactant les prévisions d'amortissements relatives aux frais de développement capitalisés et aux avances versées dans le cadre des accords de licence de technologie conclus avec le CEA et Thales.

Le marché des produits de la Société est par nature caractérisé par des changements technologiques rapides et des introductions fréquentes de nouveaux produits qui imposent notamment à ses équipes de recherche et de développement de suivre l'évolution d'un grand nombre de technologies et de standards.

Plus généralement, le développement par un concurrent de nouvelles technologies plus performantes et plus rentables que celles développées par la Société pourrait rendre inopérants les brevets et équipements développés par la Société.

Si les équipes de recherche et de développement de la Société sont parvenues jusqu'à présent à anticiper et traiter les évolutions technologiques, elle ne peut garantir qu'elle parviendra à rendre ses solutions technologiques et ses produits et procédés brevetés compatibles avec les évolutions à venir.

Si la Société prenait du retard par rapport à ses concurrents, si elle ne parvenait pas à rester à la pointe des innovations technologiques, faute d'investissements suffisants ou adéquats ou encore si elle commettait des erreurs de stratégie, ses produits et services pourraient devenir obsolètes et la Société pourrait ne plus être en mesure d'accroître sa clientèle, voire même de la conserver.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### 4.1.2. *Risques liés à la croissance du marché*

---

Le marché adressé par la Société est principalement celui des microsystèmes spécifiques, des produits inertiels de haute performance et des services adaptés à cette industrie. Il s'agit d'un marché en forte croissance dans lequel de nombreuses opportunités apparaissent régulièrement.

A ce jour, les principaux clients de la Société dépendent du développement et de la croissance du marché des produits et services dans les secteurs industriel, médical, aéronautique, de la sécurité et de l'électronique grand public. Bien qu'il y ait actuellement une demande importante pour les produits et services développés par la Société sur ces différents marchés, du fait de sa capacité d'innovation et du haut niveau de performance procuré par ses produits, la Société ne peut garantir que la demande se maintienne et progresse.

Si la capacité de croissance du marché dépend notamment de l'essor et de la diversification de l'usage des microsystèmes dans de nouvelles applications, notamment pour le secteur médical, l'industrie et l'électronique grand public, celle-ci pourrait être temporairement impactée par les évolutions du contexte économique général. La Société pourrait alors ne pas pénétrer certains des nouveaux marchés qu'elle vise, ou pourrait perdre certains de ses clients actuels.

Cette dépendance est toutefois limitée du fait de l'élargissement des débouchés commerciaux de la Société et de la flexibilité de son offre de produits.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.1.3. Risque d'un échec commercial**

---

La Société estime disposer à ce jour d'une réelle avance technologique, en particulier grâce à l'accord de licence conclu avec le CEA-Leti en 2012 qui lui donne accès à une technologie de rupture majeure, la technologie M&NEMS (Micro & Nano Electro Mechanical Systems). A ce jour, cette technologie est la seule permettant de combiner sur une même puce miniature tous les axes de mesure, accéléromètres, gyromètres, magnétomètres, capteurs de pression et, à terme microphones, avec une technologie unique. Outre leur miniaturisation poussée, supérieure aux produits du marché, les composants issus de cette plateforme présentent une faible consommation et une électronique de contrôle simplifiée, caractéristiques essentielles pour être compétitif dans les applications destinées aux marchés grand public.

Sur certains marchés, et en particulier ceux du grand public, la Société pourrait toutefois être exposée à une vive concurrence de la part de certains compétiteurs, déjà présents sur ces marchés ou désireux de s'y implanter, qui peuvent disposer de ressources commerciales, financières, techniques ou humaines plus importantes que celles de la Société.

La pression que cette concurrence serait susceptible d'exercer sur les prix pourrait contraindre la Société à limiter ses prix de vente et réduire ses marges, remettant ainsi en cause sa capacité à générer la rentabilité escomptée dans les délais envisagés.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.1.4. Risque lié à la longueur et la variabilité des cycles de vente**

---

La longueur et la variabilité des cycles de vente et de déploiement pourraient avoir pour conséquence une variation significative du chiffre d'affaires de la Société et de ses résultats opérationnels.

Du fait de la nature des produits et services commercialisés par le Groupe, les cycles de vente ont en général une durée de l'ordre de trois à six mois. La durée des cycles de vente du Groupe varie toutefois selon le type de client auquel la vente s'adresse et le type de produit ou de service vendu.

Ces cycles de vente sont également dépendants d'un certain nombre de facteurs que le Groupe peut ne pas maîtriser. Même après avoir pris la décision d'acheter ses produits, les clients du Groupe doivent intégrer ces produits dans leurs propres systèmes. L'ensemble de ce processus prend plusieurs mois et requiert un investissement important de part et d'autre. C'est dans cette phase que se fait la mise au point des produits et le développement de fonctions spécifiques destinées à optimiser le produit concerné. Par ailleurs, les clients du Groupe peuvent aussi choisir de déployer leurs produits plus lentement que prévu. Le temps nécessaire au déploiement peut varier de façon considérable et dépend de multiples facteurs tels que la complexité et la maturité des projets techniques et commerciaux de chaque client, la configuration et l'adaptation de l'environnement matériel nécessaire à l'intégration des produits du Groupe ou encore la capacité des clients du Groupe à financer l'achat de ses produits.

Par conséquent, il est difficile pour le Groupe de prévoir à quel moment ses clients, s'ils décident de lancer leurs produits auprès de leurs propres clients, peuvent acheter des produits auprès du Groupe et le chiffre d'affaires du Groupe et ses résultats opérationnels pourraient varier de façon significative au cours d'une même année ou entre plusieurs exercices.

Des cycles de vente ou de déploiement irréguliers auraient un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.1.5. Risques liés au cycle de développement des microsystèmes spécifiques**

---

Le développement d'un nouveau microsystème spécifique peut prendre jusqu'à dix-huit mois avant que la phase de qualification ou pré-production démarre. Trois à six mois sont ensuite nécessaires pour que le produit entre en phase de production.

Pendant les phases de développement et de pré-production, le risque de décalage est non-négligeable. Ce n'est qu'en phase de production que ces risques deviennent mineurs. Toutefois, tous les développements lancés dans le cadre des microsystèmes spécifiques sont financés par les clients.

Si des décalages se produisaient dans le développement de microsystèmes spécifiques, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.1.6. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et aux approvisionnements en matières premières et composants électroniques**

---

Le Groupe attache une grande importance à la sélection rigoureuse de ses fournisseurs et fait appel, lorsque cela est possible, à plusieurs (au minimum deux) sources d'approvisionnement en matières premières et composants. Toutefois, malgré cette politique de diversification de ses sources d'approvisionnement, la dépendance du Groupe envers un nombre limité de fournisseurs de matières premières et composants est susceptible d'engendrer des ruptures d'approvisionnements si ces fournisseurs venaient à interrompre leurs livraisons ou augmentaient leurs prix. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats. En 2013, les cinq premiers fournisseurs du Groupe ont représenté 12% du total des achats TTC du Groupe contre 3% pour son premier fournisseur. Sur la même période, les dix premiers fournisseurs du Groupe ont représenté 20% du total des achats TTC du Groupe.

La capacité du Groupe à satisfaire les commandes de ses clients dépend également de sa capacité à s'approvisionner dans les délais requis en composants de qualité. Certaines matières premières ou certains composants ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs ou seulement auprès d'un nombre limité de fournisseurs dans une zone géographique donnée. Bien que les

approvisionnements en matières premières et en composants soient actuellement suffisants, une pénurie de matières premières ou de composants critiques pourrait survenir en cas d'interruption de la production chez des fournisseurs ou d'un accroissement de la demande dans l'industrie.

Le Groupe achète également des composants auprès d'un nombre limité de fournisseurs et, parce que ces composants sont complexes, il peut s'avérer difficile de remplacer un fournisseur par un autre ou de substituer un composant par un autre. En outre, il pourrait arriver, comme le Groupe l'a déjà rencontré par le passé, que certains fournisseurs allongent les délais d'approvisionnement, limitent les stocks destinés au Groupe ou augmentent leurs prix en raison de contraintes liées à leur capacité de production ou à d'autres facteurs.

Par ailleurs, certains fournisseurs ou partenaires du Groupe pourraient décider de ne traiter qu'avec des sociétés pouvant leur garantir un niveau de chiffre d'affaires supérieur à celui que le Groupe serait en mesure de leur garantir. Bien que le Groupe collabore étroitement avec ses fournisseurs afin d'éviter de tels incidents, il ne peut garantir qu'il ne sera pas confronté à des défauts d'approvisionnements à l'avenir. Ainsi, le résultat opérationnel du Groupe pourrait être affecté de manière significative et des conséquences significatives sur la capacité de production du Groupe pourraient être engendrées et pourraient entraîner des pertes de marchés s'il n'était pas en mesure de s'approvisionner de manière suffisante en composants dans les délais requis ou si des hausses importantes de coûts ou des problèmes de qualité des composants survenaient.

#### **4.1.7. Risques liés à la fabrication et risques de sinistres pouvant affecter les locaux industriels**

---

Dans le cadre de l'accord conclu avec Honeywell, son partenaire industriel aux Etats-Unis, qui héberge l'unité de production située à Dallas (Texas) (voir, au chapitre 22 « *Contrats importants* », la description du *Cooperative Operating Agreement* conclu entre le groupe Honeywell et Tronics MEMS Inc., sous-filiale américaine de la Société), il est prévu que le Groupe lui sous-traite la fabrication de ses produits dans les phases de production à grande échelle.

Le Groupe a mis en place des procédures qualité internes visant à permettre de réduire *in situ* les risques de défaut de fabrication, de fonctionnement ou d'assemblage de composants défectueux sur son site de Crolles ou sur le site de son partenaire industriel américain. De même, le Groupe s'assure que le groupe Honeywell applique des procédures qualité adaptées et qu'il est certifié par des organismes de certification qualité. Enfin, lors de leur fabrication, tous les produits sont testés par le Groupe ou par Honeywell.

Malgré ces mesures de prévention, et de manière générale, un défaut de fabrication, de fonctionnement ou l'assemblage de composants défectueux dans l'un quelconque des produits du Groupe pourrait toutefois entraîner des actions en responsabilité contre lui de la part de clients. De même, l'occurrence d'un problème après livraison ne peut être exclue et l'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe, entraîner des coûts de remplacement de produits défectueux et avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Par ailleurs, les locaux de la Société et de son partenaire industriel sont susceptibles de subir des sinistres importants. Toute perte de l'une de ces installations pourrait interrompre l'activité de la Société ou retarder sa production, et se traduirait par d'importantes dépenses de reconstruction toutefois couvertes par des assurances adéquates, telles que détaillées à la section 4.7 du présent document de base. Il est toutefois précisé que la Société n'a connu aucun sinistre de ce type à ce jour.

Enfin et au titre du *Cooperative Operating Agreement* conclu avec Honeywell, la Société a implanté son unité de production dans les locaux de son partenaire américain à Dallas depuis 2008. Le siège et les

bureaux de Tronics MEMS Inc. sont également hébergés sur ce site. La durée initiale de cet accord de coopération, entré en vigueur le 3 octobre 2008, était d'un an. Cet accord a été renouvelé et amendé le 3 octobre 2009 pour une nouvelle période d'un an, automatiquement renouvelable sur une base annuelle pour un maximum de cinq années additionnelles, soit jusqu'au 2 octobre 2015 au plus tard. Dans l'hypothèse où Honeywell déciderait de résilier ce contrat, la Société serait dans l'obligation de transférer sa production sur un autre site de taille équivalente. Il est toutefois précisé que la Société n'a pas connaissance de circonstance pouvant justifier une telle résiliation de la part d'Honeywell à la date du présent document de base.

#### **4.1.8. Risques liés aux défauts techniques sur des produits commercialisés par la Société**

---

Le dysfonctionnement des produits commercialisés par le Groupe pourrait entraîner de nouvelles dépenses de recherche et développement afin de corriger les erreurs ou défauts constatés, des coûts supplémentaires de service et de maintenance et entacher la réputation commerciale de la Société. La Société risquerait également de devoir engager des dépenses significatives du fait de retours de produits par ses clients. Enfin, la découverte de ces problèmes de performance ou de ces vices pourrait causer un préjudice à ses clients et exposer le Groupe à des actions en garantie et responsabilité du fait des produits. Pour de plus amples développements à ce sujet, il convient de se reporter à la section 4.4.3 du présent document de base.

Ainsi, si un grand nombre de défauts techniques survenait sur les produits du Groupe commercialisés auprès de ses clients, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

## **4.2. RISQUES LIES AU MARCHE SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIETE**

#### **4.2.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel**

---

Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel où un nombre significatif d'acteurs disposent de moyens financiers significatifs. Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clientèle plus étendue que celle du Groupe (se reporter à la section 6.8 du présent document de base). Leur présence ancienne sur le marché leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les demandes futures de leurs clients et l'évolution anticipée de leurs besoins. Les ressources importantes de ces concurrents de grande taille leur permettent d'affecter des moyens conséquents à la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. De plus, certains concurrents pourraient adopter une politique de prix agressive.

Si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à cette pression concurrentielle actuelle et future sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.2.2. Risques lié à la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients et à la capacité à les retenir**

---

Le Groupe dispose à ce jour d'une clientèle d'environ 50 sociétés, parmi lesquelles de nombreux groupes de renom intervenant dans divers segments d'application, tels que l'industrie, l'aéronautique, la sécurité, le médical ou l'électronique grand public (cf. section 6.6.3 du présent document de base).

Le Groupe a toutefois été historiquement exposé à un risque de dépendance important vis-à-vis de son principal client, la société Sercel (groupe CGG), qui figure également parmi les actionnaires de référence de la Société. Depuis deux ans, le chiffre d'affaires réalisé avec ce client, pour le compte duquel la Société conçoit et produit des géophones pour équipements de prospection pétrolière, a fortement diminué, passant de 8,7 M€ en 2012 à 3,8 M€ en 2013. Cette baisse des commandes réalisées par Sercel, qui s'explique notamment par la conjoncture actuelle des activités de prospection pétrolière, s'est poursuivie sur le début 2014 avec un chiffre d'affaires de 1,5 M€ sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014 contre 2,3 M€ sur le 1<sup>er</sup> semestre 2013. Si la Société anticipe une nouvelle baisse des volumes commandés par Sercel sur l'année 2015, elle développe actuellement un nouveau produit pour Sercel, le géophone GEO8, qui devrait permettre de relancer les ventes réalisées avec ce client à moyen terme.

Afin de réduire ce risque de dépendance vis-à-vis de Sercel, des efforts commerciaux importants ont été entrepris par le Groupe au cours des dernières années pour diversifier ses clients. Ces efforts se sont notamment traduits par le gain de 13 nouveaux clients en 2014.

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient aussi respectivement, 64,3%, 79,4%, et 88,4% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2012, 36,2%, 69,4%, et 82,2% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2013, et 26,9%, 74,0%, et 87,7% de son chiffre d'affaires consolidé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Une rupture des relations du Groupe avec l'un de ses principaux clients pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats sans que le Groupe soit à même de substituer un client perdu par un nouveau client de même importance. En outre, la perte ou la diminution d'activité d'un ou plusieurs de ces clients pourrait impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

La capacité du Groupe à attirer et retenir ses clients est également conditionnée par son aptitude à anticiper et satisfaire leurs demandes spécifiques. Pour que le marché accueille ses produits, le Groupe doit anticiper de manière efficace les demandes de ses clients, s'y adapter en temps voulu et proposer des solutions et services en vue de les satisfaire. Les clients potentiels peuvent exiger des caractéristiques de produit particulières et des fonctions que les produits actuels du Groupe ne possèdent pas. Si ce dernier ne parvient pas à développer des produits et à proposer des services satisfaisant les exigences de ses clients, sa capacité à créer ou à augmenter la demande de ses produits et services serait mise à mal et il pourrait perdre des clients actuels ou potentiels, ce qui pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.2.3. *Risques liés aux activités internationales de la Société***

---

En raison du caractère international de son activité et de sa volonté de conquérir de nouveaux marchés étrangers, la Société pourrait être exposée dans le futur à un certain nombre de risques politiques, réglementaires et commerciaux, et notamment :

- l'évolution de la situation économique et politique locale ;
- les fluctuations des taux de change ;
- les restrictions imposées au rapatriement des capitaux ;
- les changements imprévus apportés à l'environnement réglementaire ;
- les restrictions concernant l'importation et les droits de douane, le contrôle de l'exportation des produits et services et autres barrières commerciales ;
- l'allongement des délais de paiement et des difficultés de recouvrement des créances dans certains pays ;

- la protection juridique limitée des droits de propriété intellectuelle dans certains pays.

La Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de gérer ces risques, sur lesquels elle n'a souvent aucun contrôle, et qu'elle pourra assurer le respect de toutes les dispositions réglementaires applicables, sans encourir de dépenses supplémentaires.

L'évolution de la situation dans des pays dans lesquels la Société commercialise ses produits ainsi que celle des réglementations applicables localement pourraient engendrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans ces pays, ce qui pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.3. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE**

##### **4.3.1. *Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés***

---

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité de son équipe de direction qui jouit d'une expérience importante dans le secteur au sein de la Société ou d'autres acteurs du secteur. Il repose également sur une main d'œuvre qualifiée, formée et notamment dans le domaine de la recherche et du développement, du marketing, de la commercialisation, de la production, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la gestion financière et des ressources humaines.

Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de conserver ses dirigeants et son personnel clé, la mise en œuvre de sa stratégie pourrait en être défavorablement affectée. A ce jour, la Société ne dispose pas d'assurance homme-clé.

Compte tenu de la complexité et de la spécificité de la technologie des MEMS, le succès de la Société repose sur sa capacité à assurer la gestion harmonieuse de son personnel et à fidéliser les collaborateurs bénéficiant d'une expertise en matière de design de microsystèmes et de développement de processus d'industrialisation.

Une réduction significative du nombre de collaborateurs expérimentés, notamment leur départ pour une entreprise concurrente, pourrait conduire à la détérioration de la qualité des produits, du service client offert par la Société.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

##### **4.3.2. *Risques liés au recrutement de nouveaux collaborateurs et à la fidélisation de son personnel clé***

---

La Société aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités.

La Société est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.3.3. Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe**

---

Bien qu'à ce jour la stratégie de développement de la Société ne repose pas principalement sur la croissance externe, la Société pourrait être conduite, en fonction des opportunités, à réaliser des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés.

La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie.

Par ailleurs, l'acquisition de technologies, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance pourraient faire peser sur la Société des coûts significatifs. La Société pourrait également avoir à financer de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et la contraindre à se voir imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait impacter défavorablement l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.3.4. Risques liés à la gestion de la croissance**

---

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

En particulier, le Groupe a l'intention de compléter ses équipes de R&D pour être en mesure de conserver son avance technologique et de développer sa force de vente pour intensifier sa présence commerciale (se reporter à la section 6.9 du présent document de base).

A cet effet, le Groupe devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ; et
- augmenter les niveaux de stock de produits.

L'incapacité du Groupe à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.3.5. Risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité, à la protection des données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel**

---

Les risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité, à la protection des données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel pourraient entraîner des perturbations importantes liées à l'indisponibilité des systèmes d'information de la Société, à la perte de données, au détournement

d'informations importantes, de propriété intellectuelle et au vol d'informations confidentielles confiées par des clients, fournisseurs ou partenaires.

Malgré les précautions prises, les dispositifs de sécurité mis en place et les sauvegardes réalisées par la Société, il n'existe aucune garantie que ces mesures de protection soient suffisantes, et la Société ne peut garantir un fonctionnement ininterrompu ou une sécurité totale de ses systèmes.

Les systèmes d'information du Groupe contiennent des informations essentielles pour l'entreprise telles que des informations financières, des éléments de propriété intellectuelle, des analyses stratégiques, des études de coûts et de prix clés pour la compétitivité de la Société ainsi que des informations confidentielles provenant de différentes sources internes et tierces.

Des accès ou des altérations non autorisées, des attaques, des vols d'informations essentielles et stratégiques pourraient engager la responsabilité de la Société et pourraient impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.4. RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX**

##### **4.4.1. *Risques liés à la propriété intellectuelle et à la contrefaçon***

Le Groupe est titulaire d'un nombre limité de brevets. Les éléments de propriété intellectuelle détenus ou développés par le Groupe sont à titre principal, son savoir-faire, ses designs électroniques et mécaniques, et les documents associés. Les droits sur les développements et leur documentation créée par des salariés du Groupe ou des consultants ayant signé un contrat avec le Groupe appartiennent à la Société qui en est seule propriétaire. Une description des éléments relatifs à la propriété intellectuelle du Groupe est incluse au chapitre 11 du présent document de base.

- **Brevets détenus par la Société**

La protection offerte par des brevets est toujours incertaine. La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

Le droit des brevets n'est pas uniforme dans tous les pays. En conséquence, la Société ne peut pas garantir que :

- ses demandes de brevet en cours aboutiront à la délivrance de brevets ;
- ses demandes de brevet, même si elles sont accordées, ne seront pas contestées, invalidées ou jugées inapplicables ;
- la portée de toute protection offerte par des brevets sera suffisante pour protéger la Société contre ses concurrents ;
- ses produits et technologies ne violeront pas les droits de propriété intellectuelle ou les brevets détenus par des tiers, et qu'elle ne sera pas contrainte de se défendre contre de telles accusations par des tiers ;
- des tiers ne se verront pas accorder ou ne déposeront pas de demandes de brevet ou ne disposeront pas de tout autre droit de propriété intellectuelle qui, même s'ils n'empiètent pas sur ceux de la Société, viendraient limiter celle-ci dans son développement.

Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes. Certains des concurrents de la Société disposent de ressources plus importantes pour mener de telles

procédures. Une décision judiciaire défavorable pourrait affecter sérieusement la capacité de la Société à poursuivre son activité, et, plus précisément, pourrait contraindre la Société à :

- cesser de vendre ou d'utiliser certains de ses produits et technologies ;
- acquérir le droit d'utiliser les droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers à des conditions onéreuses ; ou
- changer la conception, retarder le lancement ou même abandonner certains de ses produits.

La protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets, aux rémunérations supplémentaires et juste prix versés aux inventeurs et d'une façon générale, à la gestion de l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle. Les dépenses de la Société relatives à son portefeuille de brevets sont présentées à la section 11.2.3 du présent document de base.

Ce coût pourrait être augmenté si des actions en justice devaient être introduites par la Société pour faire valoir ses droits. En outre, toute défaillance dans la protection de ses droits de propriété intellectuelle pourrait permettre à des concurrents d'avoir accès aux technologies développées par la Société en collaboration avec des partenaires et ainsi entraîner la perte d'un avantage concurrentiel pour la Société. Cette perte d'avantage concurrentiel pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

- **Brevets utilisés par la Société dans le cadre d'une licence**

Il existe un risque de dépendance de la Société à l'égard de tiers. En effet, l'activité de la Société dépend en partie de l'octroi de licences non exclusives sur des brevets appartenant à des tiers. Il s'agit principalement des contrats de licence conclus avec le CEA-Leti et la société Thales Avionics décrits à la section 11.3.3 et au chapitre 22 du présent document de base.

Par ailleurs, les concédants de licence excluent certaines garanties, en particulier en cas de réclamations ou actions de tiers au sujet des contrats de licence. En conséquence, la Société ne peut garantir que la validité de ces brevets ne sera pas contestée par un tiers ou que les brevets ne sont pas dépendants d'un autre brevet antérieur ou ne portent pas atteinte à un brevet détenu par un tiers.

Comme toute entreprise technologique, Tronics est également exposée à la contrefaçon de ses produits. Malgré les efforts faits par le Groupe pour protéger en interne les informations liées au développement de ses produits, il ne peut être exclu que des cas de contrefaçon apparaissent. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur le Groupe, ralentir le développement sur certains marchés cibles, impacter l'image de marque du Groupe notamment si des produits contrefaits de qualité moindre venaient à être diffusés et pourrait amener le Groupe à entreprendre des démarches juridiques coûteuses. De telles démarches pourraient impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.4.2. *Risques liés à la réglementation et à son évolution***

---

##### **4.4.2.1. Risque lié à l'évolution des réglementations**

Bien que l'évolution récente de la réglementation n'ait pas eu d'impact défavorable sur les activités du Groupe, il ne peut être exclu que des changements législatifs ou réglementaires en cours de préparation dont le Groupe n'a pas connaissance ou futurs puissent impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.4.2.2. Risque lié à la nécessité d'obtenir des licences d'exportation**

Le Groupe est dans l'obligation de produire à l'administration douanière une licence globale d'exportation et parfois des licences individuelles par type de produit et/ou type de client. Le délai d'obtention de ces licences peut s'avérer parfois long, ralentir le processus de livraisons de produits commandés par des clients et entraîner le paiement de pénalités de retard et impacter défavorablement l'image de marque du Groupe, son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.4.2.3. Risque lié à la nécessité d'obtenir une autorisation gouvernementale préalable en cas de prise de contrôle de la Société ou d'une de ses branches d'activité**

Au vu des activités du Groupe, sa prise de contrôle, l'acquisition de tout ou partie d'une de ses branches d'activité, le franchissement du seuil du tiers de son capital pourraient notamment être soumis à une autorisation gouvernementale préalable.

Au titre de ses activités, le Groupe peut être indirectement dépositaire de secrets de la défense nationale et les biens et technologies qu'il développe pourraient être qualifiés « à double usage » au sens de l'annexe IV du règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009.

De ce fait, en application des dispositions du code monétaire et financier, la prise de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) ou l'acquisition, directe ou indirecte, de tout ou partie d'une branche d'activité du Groupe par (i) une personne physique qui n'est pas ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social ne se situe pas dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui n'y est pas résidente, conformément à l'article R. 153-2 du code monétaire et financier (un « **Investisseur Non Communautaire** ») ou (ii) une personne physique ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social se situe dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui y est résidente conformément à l'article R. 153-4 du code monétaire et financier (un « **Investisseur Communautaire** ») pourrait être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie (en application de l'article L.151-3 du code monétaire et financier).

De même, le franchissement du seuil de 33,33% du capital de la Société par un Investisseur Non Communautaire pourrait également être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie. Une autorisation préalable de gouvernements d'autres pays pourrait également être requise pour des raisons similaires. Il ne peut pas être exclu que ces autorisations soient refusées ou assorties de conditions de nature à dissuader un acquéreur potentiel. L'existence de telles conditions à une acquisition de la Société pourrait avoir un impact négatif sur le cours de ses actions.

#### **4.4.2.4. Risque lié à l'évolution des normes**

L'adoption de normes non compatibles avec les solutions développées par le Groupe, nécessitant d'importantes modifications de ses produits ou ne permettant pas au Groupe d'offrir des produits au même moment que des concurrents maîtrisant davantage ces nouvelles normes pourrait impacter défavorablement son offre commerciale, son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Le Groupe, du fait de sa taille, n'a que des moyens très limités pour peser sur ces décisions. Bien que ces normes, une fois adoptées, soient publiques et puissent être rapidement intégrées et mises en

œuvre par son équipe de recherche et développement, l'absence d'influence du Groupe dans le processus de normalisation pourrait le défavoriser vis-à-vis de concurrents plus influents.

#### **4.4.3. *Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe en cas de dommages générés par un de ses produits***

---

Le risque de mise en jeu de la responsabilité du Groupe en matière de produits défectueux est inhérent au développement, à la fabrication, à la commercialisation et à la vente de ses produits.

Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée, en qualité de fabricant, du fait d'un dommage causé par un défaut d'un de ses produits mis en circulation par ses soins. Un produit est considéré comme défectueux lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Il pourrait être demandé au Groupe réparation d'un dommage résultant d'une atteinte à une personne ou à un bien.

Il appartiendrait cependant au demandeur de prouver le dommage, le défaut et le lien de causalité entre le défaut et le dommage.

En outre, la responsabilité du Groupe pourrait être écartée si elle démontrait que l'état des connaissances scientifiques et techniques, au moment où le produit a été mis en circulation, ne pouvait permettre de déceler l'existence du défaut ou que le défaut du produit est dû à la conformité du produit avec des règles impératives d'ordre législatif ou réglementaire.

Tout accident impliquant les produits du Groupe pourrait impacter les demandes de produits développés par le Groupe. Ce type de circonstance pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

La réputation du Groupe pourrait également être affectée par une publicité négative résultant de difficultés ou d'accidents en relation avec ses produits. Le Groupe ne peut garantir que de telles réclamations ne seront pas formulées dans le futur.

Afin de réduire les conséquences potentielles des risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe en cas de dommage généré par un de ses produits, celle-ci a contracté une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages que pourraient causer ses produits.

#### **4.4.4. *Risque d'évolution dans les politiques d'aide aux entreprises***

---

La diminution des financements publics dont bénéficie le Groupe ou des demandes de remboursement pourrait entraîner une augmentation des dépenses du Groupe et pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Le Groupe bénéficie de certains dispositifs fiscaux en matière de recherche et développement (Crédit Impôt Recherche en France dont le montant total s'est élevé respectivement à 1.029 K€ et 965 K€ en 2012 et 2013). Ces dispositifs fiscaux sont soumis au respect de nombreuses exigences et règles que le Groupe doit remplir et respecter.

Si les gouvernements concernés n'étaient pas en mesure d'effectuer les versements aux échéances prévues ou si les programmes ou crédits d'impôts étaient interrompus, modifiés ou réduits ou si le Groupe ne remplissait plus les critères d'éligibilité ou que les administrations compétentes remettaient en cause tout ou partie des sommes allouées au Groupe, l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats pourraient être impactés défavorablement.

#### **4.4.5. *Risque d'évolution de l'environnement fiscal et de contrôles fiscaux***

---

Au jour de l'enregistrement du présent document de base, le Groupe est principalement implanté en France et aux Etats-Unis. Tout changement de la législation fiscale et douanière, notamment sur les

taux d'imposition et les systèmes d'aide fiscale (tel que celui sur le crédit impôt recherche), ou les contrôles fiscaux pourrait impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Le Groupe a comptabilisé une créance nette d'impôt différé actif de 210 K€ au 31 décembre 2013. Cette hypothèse repose sur des hypothèses d'imputation partielle des déficits reportables actuels disponibles en France et de projections de croissance de l'activité et du résultat par pays. Dans l'hypothèse où l'activité se développerait moins rapidement que prévu ou si la répartition du chiffre d'affaires par pays était différente de celle prévue, l'impôt différé actif devrait être ajusté en conséquence entraînant un impact sur le résultat du Groupe.

#### **4.4.6. Risques liés aux contentieux et litiges**

---

Le Groupe est engagé à la date d'enregistrement du présent document de base dans un nombre très limité de litiges.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas à la date d'enregistrement du présent document de base d'autres litiges commerciaux et fiscaux, ni d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.4.7. Risques environnementaux**

---

Les produits du Groupe sont soumis au respect d'une réglementation environnementale de plus en plus stricte. Le Groupe assure à cet effet une veille réglementaire environnementale visant à anticiper, dans la conduite de ses activités, les évolutions réglementaires.

Du fait de la nature de son activité, la Société est amenée à stocker des produits dangereux sur son site de production de Crolles, qui est soumis à une déclaration contrôlée auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Afin de minimiser le risque environnemental, la Société a veillé à ce que son site opère dans le strict respect des normes de sécurité. A la connaissance de la Société, aucun rejet toxique n'est généré par le fonctionnement de son site.

En dépit des procédures mises en place par le Groupe et bien que la Société estime que les risques d'atteinte à l'environnement soient limités dans le cadre de l'activité du Groupe, la Société ne peut garantir une couverture totale du risque environnemental qui, s'il se réalisait, pourrait amener le Groupe à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités, ce qui pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

### **4.5. RISQUES FINANCIERS**

#### **4.5.1. Risque de taux d'intérêt**

---

Au 30 juin 2014, la ventilation des actifs et des dettes financières consolidées du Groupe en fonction de la nature des taux fixe ou variable, se décompose comme suit :

**(en milliers d'euros) 30 juin 2014**

**Instruments à taux fixe**

|                                         |               |
|-----------------------------------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 790         |
| Dettes financières                      | -5 358        |
| <b>Endettement net à taux fixe</b>      | <b>-1 568</b> |

**Instruments à taux variable**

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 0        |
| Dettes financières                      | 0        |
| <b>Endettement net à taux variable</b>  | <b>0</b> |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de comptes à terme à taux fixe. Les dettes financières sont principalement constituées d'emprunts auprès d'établissements de crédit et de dettes financières au titre des contrats de crédit bail.

Au 30 juin 2014, l'ensemble des actifs et passifs financiers sont à taux fixe. Le Groupe n'est donc pas exposé au risque de taux d'intérêt.

**4.5.2. Risque de change**

Le Groupe effectue notamment des transactions en dollar américain (USD). La position nette de change du Groupe sur les devises au 30 juin 2014 s'établit de la façon suivante :

| Au 30 juin 2014<br>(en milliers d'euros) | Créances<br>commerciales<br>(a) | Dettes<br>commerciales<br>(b) | Engagements<br>en devises<br>(c) | Position nette<br>avant<br>couverture<br>(d)=(a)-b+/--(c) | Instruments<br>financiers de<br>couverture<br>(e) | Position nette<br>après<br>couverture<br>(f)=(e)-(f) |
|------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| USD                                      | 800                             | 155                           |                                  | 644                                                       |                                                   | 644                                                  |
| <b>Total</b>                             | <b>800</b>                      | <b>155</b>                    | <b>0</b>                         | <b>644</b>                                                | <b>0</b>                                          | <b>644</b>                                           |

Le Groupe a comptabilisé une perte nette de change de -2 K€ au 30 juin 2014, de -37 K€ au 31 décembre 2013 et de -13 K€ au 31 décembre 2012.

Sur base des comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2014, une baisse de l'euro face au dollar américain entraînerait les conséquences suivantes sur le résultat avant impôt et sur les capitaux propres avant impôts du Groupe :

| Au 30 juin 2014<br>(en milliers d'euros) | Impact sur le résultat avant<br>impôts |                | Impact sur les capitaux propres<br>avant impôts |                |
|------------------------------------------|----------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------|----------------|
|                                          | Hausse de 10 %                         | Baisse de 10 % | Hausse de 10 %                                  | Baisse de 10 % |
| USD                                      | 19                                     | (23)           | 413                                             | (505)          |
| <b>Total</b>                             | <b>19</b>                              | <b>(23)</b>    | <b>413</b>                                      | <b>(505)</b>   |

La sensibilité du Groupe au risque de change provient principalement de la consolidation des filiales américaines (cf. impact sur les capitaux propres).

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et envisagerait alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le Groupe aura les ressources nécessaires pour gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait des risques de change.

#### 4.5.3. *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le tableau ci-après présente la ventilation des passifs financiers et des actifs financiers courants au 30 juin 2014.

| <b>Risque de liquidité (30 juin 2014)</b><br><b>(en milliers d'euros)</b> | <b>Montant Brut</b> | <b>Part à moins<br/>d'un an</b> | <b>De 1 à 5 ans</b> | <b>Plus de 5 ans</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|----------------------|
| <b>Passifs Financiers</b>                                                 |                     |                                 |                     |                      |
| Dettes financières - location financement                                 | 2 374               | 686                             | 1 688               |                      |
| Emprunts auprès des établissements de crédit                              | 2 764               | 404                             | 1 135               | 1 225                |
| Engagements achats sur minoritaires                                       | 220                 |                                 | 220                 |                      |
| <b>Total passifs financiers</b>                                           | <b>5 358</b>        | <b>1 090</b>                    | <b>3 043</b>        | <b>1 225</b>         |
| <b>Actifs Financiers courants</b>                                         |                     |                                 |                     |                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                   | 3 790               | 3 790                           |                     |                      |
| <b>Total actifs financiers</b>                                            | <b>3 790</b>        | <b>3 790</b>                    |                     | <b>0</b>             |
| <b>Endettement net</b>                                                    | <b>1 568</b>        | <b>-2 700</b>                   | <b>3 043</b>        | <b>1 225</b>         |

Le Groupe n'est soumis à aucun covenant.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### 4.5.4. *Risque sur actions et autres instruments financiers*

A la date du présent document de base, le Groupe ne détient aucun titre financier. Par conséquent, le Groupe n'est pas exposé à un risque de marché sur actions et autres instruments financiers.

#### 4.5.5. *Risques liés aux engagements hors bilan*

Se reporter à la note 4.3.4 des annexes aux informations financières semestrielles au 30 juin 2014 figurant à la section 20.4 du présent document de base.

#### 4.5.6. *Risque de dilution*

Depuis sa création, la Société a procédé à l'attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), de bons de souscription d'actions (BSA) et d'options d'achat ou de souscription d'actions. A la date du présent document de base, l'exercice de tous les titres donnant accès au capital existant à ce jour, pourrait conduire à la création de 244.500 actions nouvelles, soit une dilution maximale de 9,54% sur la base du capital existant à ce jour et de 8,71% sur la base du capital dilué (se référer à la section 21.1.4 du présent document de base).

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

#### **4.6. RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE**

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe.

Les instruments financiers sur lesquels le Groupe encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients et la trésorerie.

En ce qui concerne les créances clients, le Groupe évalue régulièrement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Si le Groupe compte parmi ses clients de grandes sociétés européennes, américaines, japonaises et chinoises, il est également amené à travailler pour le compte de sociétés de plus petite taille, et compte notamment parmi ses clients plusieurs sociétés start-up à divers stades de maturité qui pourraient rencontrer des difficultés économiques à l'avenir. Si le Groupe n'a pas subi à ce jour de pertes significatives résultant de défaillances clients et s'il estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur, il ne peut donc toutefois exclure totalement ce risque à l'avenir. La section 4.2.2 du présent document de base présente le niveau de concentration du Groupe auprès de ses principaux clients.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion de trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements financiers en euros, à court terme et à faible risque, sous forme notamment de comptes à terme à taux fixe en euros.

#### **4.7. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES**

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'il estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances du Groupe s'est élevé respectivement à 106 K€ et à 100 K€ au titre des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 et à 61 K€ au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

| Compagnie Assurance ou Courtier             | Couverture                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Montants couverts                                                                                                                                                                                                                     | Franchise par sinistre                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Amlin (70%)<br>Albingia (30% / Co-assureur) | <b>Dommages aux biens et pertes d'exploitation</b><br>Incendies et risques divers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments / Mobilier / Matériel... 20,3M €</li> <li>- Matériel et mobilier en tous lieux chez les tiers 101k €</li> <li>- Pertes indirectes 10%</li> <li>- Bris de machine (dommages + pertes d'exploitation) 1,9M€ / 6 mois</li> <li>- Dommages électriques 167k € / 6 mois</li> <li>- Bris du matériel informatique 33k €</li> <li>- Vol 152k €</li> <li>- Bris de Glace 16k €</li> <li>- Frais et Pertes (dont honoraires expert) 2,2M €</li> <li>- Recours des voisins et des tiers 1,6M €</li> <li>- Pertes d'exploitations 12,7M €</li> <li>- Carence des fournisseurs 1M €</li> <li>- Carence des fournisseurs d'énergie 500k €</li> <li>- Impossibilité d'accès 30 jours</li> <li>- Pénalités de retard 300k €</li> <li>- Tous risques (y compris événements naturels) sauf : 1.6M €</li> <li>o Effondrement 1,1M €</li> <li>o Garantie automatique 1M €</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                       | 4.455 €<br>4.455 €<br>4.455 €<br>4.455 €<br>4.455 €<br>554 €<br>4.060 €<br>554 €<br>4.455 €<br>4.455 €<br>3 jours<br>4.455 €<br>4.455 €<br>4.455 €<br>4.455 €<br>4.455 €<br>4.455 €<br>4.455 € |
| Ace Europe                                  | <b>Responsabilité Civile Entreprise</b><br><b>RC Avant livraison des Produits :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous dommages garantis confondus</li> <li>- Dommages corporels (USA/Canada)</li> <li>- Dommages matériels et immatériels consécutifs</li> <li>- Dommages immatériels non-consécutifs</li> <li>- Faute inexcusable (exclue USA/Canada)</li> <li>- Dommages aux biens confiés</li> <li>- Atteintes accidentelles à l'environnement</li> </ul> <b>RC Après livraison des Produits</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous dommages garantis confondus</li> <li>- Dont sous limites : dommages immatériels non-consécutifs</li> <li>- Exportation USA/Canada : tous dommages</li> <li>- Défense Pénale &amp; Recours</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                       | 10M€ / sinistre<br>10M€ / sinistre (3M€)<br>5M€ / sinistre (3M€)<br>1,5M€/sinistre/an (300k€)<br>2M€ (exclue USA/CA)<br>500k€ / sinistre (100k€)<br>1M€ / an (exclue USA/CA)<br>5M€ / an<br>1,5M€ / an<br>765k€ / an<br>15k€ / litige | Néant (5k€)<br>10%, max 3k€ (5k€)<br>7.5k€ (5k€)<br>3k / victime (max 10k€)<br>10%, max 15k€ (5k€)<br>3k€<br>10%, max 15k€<br>15k €<br>15k€<br>Seuil d'intervention :<br>1524€                 |
| AIG                                         | <b>Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux</b><br>Frais de défense, conséquences pécuniaires des réclamations introduites mettant en jeu la RC et/ou pénale des mandataires sociaux<br><i>Sous limites :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteinte à la réputation</li> <li>- Soutien psychologique</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 4M€ / an (plafond)<br>30k€ / an<br>30k€ / an                                                                                                                                                                                          | Néant (sauf en Faute non séparable des fonctions : 5k€)                                                                                                                                        |
| CNA                                         | <b>Marchandises transportées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transports publics (terrestre, maritime, aérien)</li> <li>- Dont sous limite : transport de métaux précieux</li> <li>- Transport propre compte</li> <li>- Foires, expositions</li> <li>- Envoi par voie postale</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 200k€<br>50k€<br>200k€<br>200k€<br>5k€                                                                                                                                                                                                | Néant<br>Vol uniquement :<br>10%, max 3k€<br>10%, max 3k€<br>10%, max 3k€<br>Néant                                                                                                             |

| Compagnie<br>Assurance ou<br>Courtier | Couverture                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Montants couverts                                                                                              | Franchise par<br>sinistre                                                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Generali                              | <b>Mission Automobile</b><br><b>Responsabilité Civile :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages Corporels</li> <li>- Autres dommages</li> </ul> <b>Défense Juridique et Recours</b><br><b>Incendie</b><br><b>Vol</b><br><b>Dommages tous accidents (chocs, vandalisme)</b><br><b>Bris de glaces</b><br><b>Catastrophes Naturelles</b><br><b>Préjudice corporel subi par le conducteur</b> | Illimité<br>100M€<br>8k€<br>Max 50k€<br>Max 50k€<br>Max 50k€<br>Valeur de<br>remplacement<br>Max 50k€<br>300k€ | Néant<br>Néant<br>Néant<br>350€<br>350€<br>350€<br>Néant<br>Montant fixé par les<br>PP<br>Néant |
| Ace Europe                            | <b>Mission Collaborateur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décès et Invalidité Permanente suite à un accident</li> <li>- Assistance aux personnes</li> <li>- Autres prestations liées</li> </ul>                                                                                                                                                                                             | 150k€                                                                                                          | Néant                                                                                           |
| Evanston Insurance<br>Company         | <b>Responsabilité professionnelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par sinistre</li> <li>- Plafond global</li> </ul> <b>Responsabilité Civile Entreprise</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par sinistre</li> <li>- Dommages aux locaux</li> <li>- Par personne</li> <li>- Plafond global</li> </ul>                                                                              | 1M\$<br>1M\$<br><br>1M\$<br>100 k\$<br>1M\$<br>1M\$                                                            | 25k\$<br>75k\$<br><br>25k\$<br><br>25k\$                                                        |

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### 5.1.1. Dénomination sociale de la Société

---

La Société a pour dénomination sociale : TRONIC'S MICROSYSTEMS

#### 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

---

La Société a été inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Grenoble le 27 mai 1997 sous le numéro 412 152 019.

Le code NAF de la Société est le 2651B (Fabrication d'instrumentation scientifique et technique).

#### 5.1.3. Date de constitution et durée

---

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 27 mai 2096, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

---

Initialement constituée sous forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration, la Société a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 24 août 2007.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au 98, rue du Pré de l'Horme, 38920 Crolles.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : (33) 4 76 97 29 50  
Télécopie : (33) 4 76 97 29 51  
Adresse électronique : [investors@tronicsgroup.com](mailto:investors@tronicsgroup.com)  
Site internet : [www.tronicsgroup.com](http://www.tronicsgroup.com)

#### 5.1.5. Historique de la Société

---

**1997** Création de la Société en mai 1997 par Monsieur Stéphane Renard, par essaimage du CEA-Leti de Grenoble.

**2000** Levée de fonds de 0,7 million d'euros en mars 2000 auprès de CDC Innovation.

**2001** Levée de fonds de 0,8 million d'euros en mai 2001 auprès de CEA Investissement.

Levée de fonds de 10,5 millions d'euros en juillet 2001 (achevée en 2003) auprès de CDC Innovation, SERCEL Holding, Schneider Electric Venture, Crédit Lyonnais Venture Capital et SAS IXCORE, visant à financer le développement du savoir-faire technologique de la Société et l'implantation d'une première unité de production.

- 2002** Obtention de la certification ISO 9001.
- 2003** L'unité de production située à Crolles, à proximité de Grenoble, est totalement opérationnelle.
- 2005** Levée de fonds de 3 millions d'euros en mars 2005 (achevée en 2006) auprès des actionnaires historiques de la Société visant à financer l'évolution de l'unité de production de Crolles.
- Transition vers la production de tranches MEMS de 6 pouces et ajout d'une ligne de packaging de composants MEMS dans l'unité de production de Crolles.
- 2008** Ouverture d'une filiale à Dallas (Etats-Unis), hébergée par le groupe Honeywell et dédiée à la production de tranches MEMS de 6 pouces.
- 2010** Création avec le groupe Era Spread, distributeur de la Société en Chine, de la joint-venture Chinatronics, basée à Hong-Kong (Chine).
- 2011** Extension du site de Crolles.
- 2012** Lancement du projet M&NEMS (*Micro & Nano Electro-Mechanical Systems*) en collaboration avec le CEA-Leti et la société Movea, et avec le support du Ministère de l'Industrie via son Programme de soutien de l'industrie nano-électronique, à hauteur de 6,5 millions d'euros.
- Lancement en novembre 2012 par la Société de son premier Gyroscopie Haute-Performance, le GYPRO2300, développé pour des applications Industrielles, Aérospatiales et Militaires.
- 2013** Monsieur Pascal Langlois rejoint la Société en septembre 2013 en qualité de Président du Directoire. Il possède plus de 25 années d'expérience dans l'industrie des semi-conducteurs.
- Madame Laurence Fayand rejoint la Société en octobre 2013 en qualité de Directeur Administratif et Financier. Elle possède une vingtaine d'années d'expérience en finance et administration de sociétés high-tech.
- 2014** Renouvellement du certificat ISO 9001.
- Production des premiers MEMS 6DOF (*Degrees of Freedom*), regroupant 3 accéléromètres et 3 gyroscopes sur une seule puce de 4mm<sup>2</sup>, l'une des plus petites du marché. Cette nouvelle génération de MEMS est basée sur la technologie de nano fils piezorésistifs M&NEMS. Une version 9DOF est en cours d'élaboration.
- Lancement en avril du projet ASIMUT (*Advanced and Smart Inertial Measurement Unit*) initié par Movea, en collaboration avec Tronics, l'EASII-IC ainsi que le CEA-Leti, dans le but de créer un système de navigation sans GPS pour piéton. La complémentarité et l'expertise des quatre partenaires industriels va permettre le développement d'un « *wearable device* » agrémenté de capteurs haute performance et d'algorithmes de compilation de data avancés, connecté à un smartphone via Bluetooth. Les premières démonstrations sont attendues pour mi-2015.

## 5.2. INVESTISSEMENTS

### 5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices et du 1<sup>er</sup> semestre 2014

| Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices |            |            | Principaux investissements au cours du 1 <sup>er</sup> semestre 2014 |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|------------|----------------------------------------------------------------------|
| Montants en euros                                                        | 31/12/2013 | 31/12/2012 |                                                                      |
| Immobilisations incorporelles                                            | 153        | 488        | 7                                                                    |
| Immobilisations corporelles                                              | 1643       | 2485       | 828                                                                  |
| dont installations techniques, matériel et outillage industriel          | 1438       | 2281       | 503                                                                  |

Les investissements en immobilisations incorporelles de la Société au cours des deux exercices présentés et du 1<sup>er</sup> semestre 2014 sont principalement liés aux accords de licences conclus avec le CEA et Thales. Sur l'exercice 2012, la Société a également capitalisé des frais de développement correspondant au gyromètre GYPRO 2300 à hauteur de 268 K€.

Les investissements en immobilisations corporelles au cours des deux exercices présentés et du 1<sup>er</sup> semestre 2014 correspondent essentiellement aux acquisitions de matériels industriels utilisés dans le cadre de son activité de production de composants MEMS.

### 5.2.2. Principaux investissements en cours de réalisation

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la Société a fait l'acquisition de matériels industriels pour salles blanches à hauteur d'environ 650 K€ pour le site de Crolles et d'environ 50 K€ pour le site de Dallas.

Ces investissements ont principalement été financés par crédit-bail à hauteur de 600 K€.

### 5.2.3. Principaux investissements envisagés

Les principaux investissements envisagés par la Société pour les années à venir concernent la transition de son unité de production de Crolles sur la technologie 8 pouces à l'horizon 2017 et l'extension de la salle blanche qui pourrait s'avérer nécessaire pour supporter la croissance attendue d'ici à 2019, ainsi que l'acquisition de matériels industriels complémentaires pour le site de Dallas.

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucun des investissements envisagés ne fait l'objet d'engagement ferme.

## 6. APERÇU DES ACTIVITES

### 6.1. PRESENTATION : TRONICS – LE MONDE DES NANO ET MICROSYSTEMES

Tronics conçoit, fabrique et commercialise des Nano et Microsystèmes électro-mécaniques, qui sont des dispositifs miniaturisés qui assurent une fonction de capteur et/ou d'actionneur dans des domaines d'applications très divers, tels que les secteurs Industriel, Aéronautique & Sécurité, Médical et Electronique Grand Public.

Les Nano et Microsystèmes développés par la Société sont très variés et assurent de nombreuses fonctions : accéléromètres, gyromètres, micropompes, capteurs de pression ou encore biodétecteurs. Ils permettent de répondre aux besoins croissants de miniaturisation des systèmes, de réduction des coûts et de la consommation d'énergie qui résultent de leur utilisation.

Le marché mondial des microsystèmes a atteint 11,7 milliards d'USD en 2013 (*source : Yole Développement, 2014*). La forte croissance de ce marché attendue dans les prochaines années repose notamment sur la réduction de la taille des capteurs, l'émergence de nouvelles applications qui pourraient favoriser l'apparition de nouveaux débouchés et le remplacement de technologies « anciennes » par les Microsystèmes.

Le marché directement adressable par la Société, qui correspond aux microsystèmes spécifiques à forte valeur ajoutée, est estimé à plus de 1,5 milliard d'USD en 2014, avec une croissance annuelle attendue de plus de 16,5% sur la période 2014-2019, supérieure à la croissance globale du marché des microsystèmes sur cette période (*sources : Yole Développement, estimations Société, cf. section 6.3.3 du présent document de base*).



#### Une société à haute valeur technologique

Historiquement centrée sur la technologie depuis sa création par Stéphane Renard en 1997, Tronics a développé une forte expertise technologique dans le domaine de la conception et de la fabrication de nano et microsystèmes innovants. Résultat de 15 années de recherche et développement et de plus de 15 millions d'euros d'investissements cumulés, cette expertise se traduit par la constitution d'une bibliothèque de briques technologiques réutilisables et de plateformes standardisées qui permettent une industrialisation de l'approche technologique. Cette technologie propriétaire est aujourd'hui protégée par un portefeuille de 25 familles de brevets actifs.

Tronics propose à ses clients une offre complète à haute valeur ajoutée grâce à son positionnement unique, qui couvre l'ensemble de la chaîne de la valeur, de l'ingénierie (Conception et Simulation, développement des procédés de fabrication, Spécification de l'électronique de contrôle, packaging, test

et caractérisation) au manufacturing. Tronics dispose en effet d'une double implantation industrielle, en France, où la Société dispose de sa propre unité de production depuis 2003, et aux Etats-Unis, au travers d'un partenariat stratégique avec Honeywell depuis 2008.

Depuis 2012, Tronics a conclu avec le CEA-Leti un accord de licence qui lui donne accès à une technologie de rupture majeure, la technologie M&NEMS (*Micro & Nano Electro Mechanical Systems*). A ce jour, cette technologie est la seule permettant de combiner sur une même puce miniature tous les axes de mesure, accéléromètres, gyromètres, magnétomètres, capteurs de pression et, à terme microphones, avec une technologie unique. Outre leur miniaturisation poussée, supérieure aux produits du marché, les composants issus de cette plateforme présentent une faible consommation et une électronique de contrôle simplifiée, caractéristiques essentielles pour être compétitif dans les applications destinées aux marchés grand public.

### **Un virage stratégique majeur en 2013 pour monétiser son expertise technologique**

A la suite d'une baisse des commandes de son client principal Sercel, qui représentait encore 64% de son chiffre d'affaires en 2012, la Société décide d'opérer un virage stratégique majeur. L'équipe managériale de la Société est renforcée avec l'arrivée en 2013 de Pascal Langlois, en tant que Président du Directoire, et de Laurence Fayand, en tant que Directeur Administratif et Financier, qui disposent tous deux d'une solide expérience dans le management de sociétés de haute technologie (*cf. section 6.7.2 du présent document de base*).

Pour réduire sa dépendance client, Tronics décide d'exploiter tout son savoir technologique en propre avec différents clients et son expérience acquise sur une production cumulée de 1 million de capteurs inertiels haute performance. Cela se traduit par un focus sur son offre de produits spécifiques sur-mesure, un marché à forte demande non adressé par les majors de l'industrie, qui se révèlent peu compétitifs, mais sur lequel Tronics reste rentable grâce à l'industrialisation des savoir-faire au travers de l'utilisation de briques technologiques réutilisables et de plateformes standardisées, et par le lancement d'une nouvelle offre standard (gamme de produits « sur étagère »).



La Société renforce également ses efforts commerciaux et marketing et engage une démarche active de prospection commerciale sous la responsabilité de Pascal Langlois qui assure également la direction des Ventes et du Marketing.

### **De premiers résultats prometteurs dès 2014**

Le virage stratégique opéré par Tronics en 2013 et les importants investissements commerciaux qui lui sont associés commencent à porter leurs fruits cette année. La Société a enregistré ses premiers succès commerciaux, qui se traduisent par le gain de 13 nouveaux clients en 2014 dans trois secteurs cibles : l'aéronautique, le médical et l'industriel. La diversification accrue du portefeuille clients (près de 50 clients actifs en 2014) a permis de fortement réduire la dépendance vis-à-vis de Sercel, qui représentait 25% du chiffre d'affaires de la Société au 30 juin 2014. A cette date, le chiffre d'affaires semestriel de la Société s'établissait à 6 millions d'euros, en croissance de près de 20% par rapport au premier semestre 2013 (et de 67% hors Sercel). D'autre part, sa filiale aux Etats-Unis a dépassé le point mort au cours du premier semestre 2014.

Le modèle économique adopté par la Société est validé par les résultats : des produits spécifiques à haute valeur ajoutée, des solutions packagées « sur étagère » ainsi qu’une approche industrielle « *fablight* » pour accompagner la croissance à un coût maîtrisé (cf. *section 6.7.1 du présent document de base*). L’organisation industrielle mise en place par la Société allie ainsi moyens propres en France (pour les petites et moyennes séries à forte valeur ajoutée) et ressources externes dans le cadre de son implantation sur le site de son partenaire aux Etats-Unis, le groupe Honeywell (pour les grandes séries). En outre, Tronics envisage de conclure des partenariats en Asie pour les marchés grand public à très fort volumes.

Tronics est un groupe international, qui dispose à la date du présent document de base d’un effectif de 88 personnes, dont 55 ingénieurs et scientifiques, réparties entre son site de Crolles (69 personnes) et son implantation américaine à Dallas (19 personnes). Outre ces deux implantations en direct, Tronics dispose aujourd’hui d’un réseau de distributeurs basés au Japon, en Chine et en Israël.



### **Une stratégie de croissance pour s’affirmer comme un acteur mondial majeur**

**Tronics peut déjà compter sur de nombreux atouts et l’enjeu de l’introduction en bourse pour la Société est de se donner les moyens nécessaires pour capitaliser sur son expertise technologique et son positionnement unique sur l’ensemble de la chaîne de valeur pour s’affirmer comme un acteur mondial majeur.**

La stratégie de croissance que la Société entend mettre en œuvre à compter de 2015 repose principalement sur les axes suivants (cf. *section 6.9 du présent document de base*) :

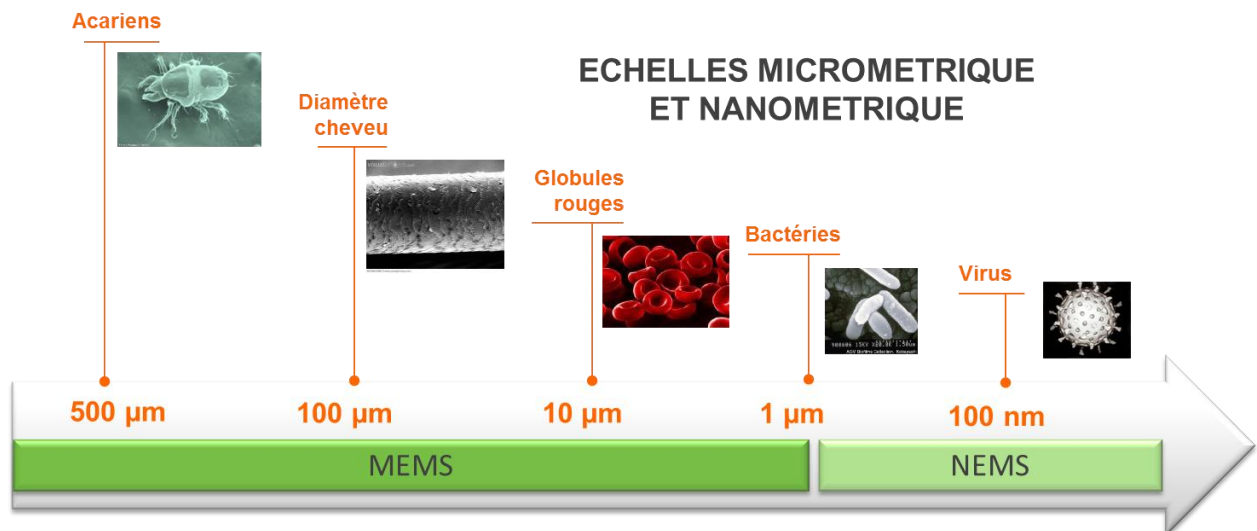
- Une **accélération du déploiement commercial sur les zones à fort potentiel**, qui repose à la fois sur le renforcement des implantations en direct et celui du réseau de distributeurs et de partenaires. Ce déploiement passera par un renforcement des équipes commerciales et notamment le **recrutement d’un directeur commercial** chargé de développer le pipeline d’opportunités commerciales et de cibler les leaders sur les segments en forte croissance ;
- Un **développement de la gamme de produits et de solutions sur les segments de marché les plus actifs** (industrie, aéronautique et sécurité, médical) et l’élargissement de la gamme de produits standards ;
- Le **développement d’un modèle de licence pour les applications grand public** accompagné d’un enrichissement de la technologie pour les produits M&NEMS ;
- Une **stratégie de croissance externe ciblée** pour participer à la consolidation du secteur et enrichir le savoir-faire technologique et la gamme de produits de la Société.

## 6.2. LES NANO ET MICRO SYSTEMES

### 6.2.1. Qu'est-ce qu'un Microsystème ?

Un Microsystème est un dispositif miniaturisé, combinant des structures mécaniques et électriques, qui assure une fonction de capteur ou d'actionneur. Il s'agit d'un dispositif sophistiqué intégrant :

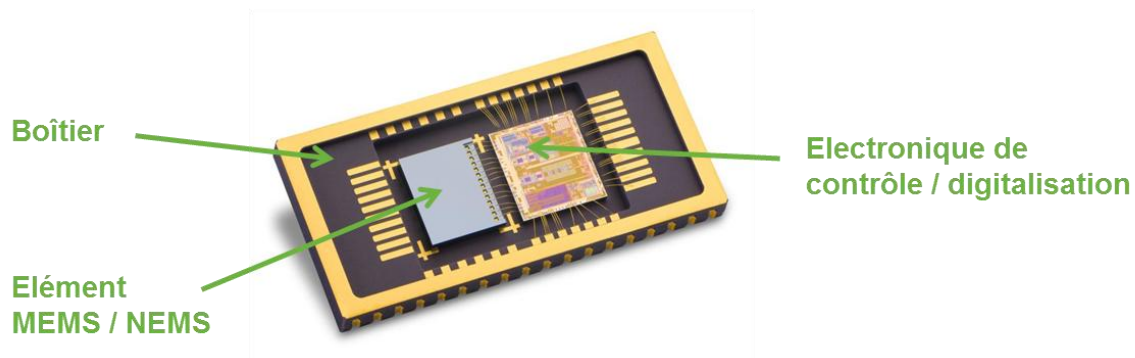
- un dispositif micromécanique, dont une des dimensions est micrométrique (i.e., 100 fois plus petite que le diamètre d'un cheveu), complété par des éléments de détection et/ou d'action, intégrés sur une même puce MEMS,
- un circuit électronique d'interface, transformant des grandeurs analogiques en une série de signaux digitaux, transmis suivant un protocole de communication (filaire ou Radio Fréquence),
- le tout assemblé dans un boîtier (*packaging*), adapté à ses environnements d'utilisation.
- Ces dispositifs peuvent être également dotés d'une source d'alimentation électrique à base de micro batterie, de condensateur ou de récupérateur d'énergie.



Les microsystèmes sont les éléments de base des objets connectés, ouvrant la voie à l'internet des objets (*Internet of Things* - IoT), dans des domaines allant du grand public (*wearable electronics* et *e-santé*) aux domaines professionnels : industrie, aéronautique et sécurité, etc.

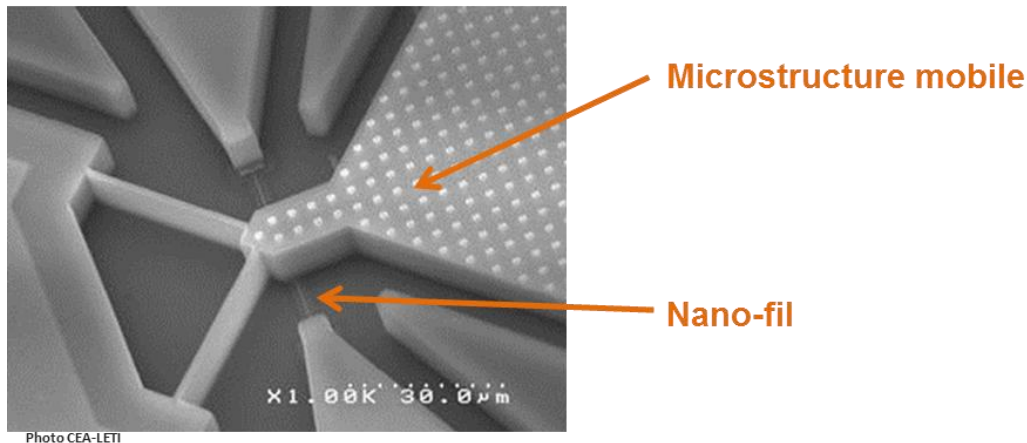
Au cœur de ces Microsystèmes, issus de la technologie de la micro-électronique, les MEMS (*Micro Electro Mechanical Systems*) font appel, pour leur fabrication, aux microtechnologies, qui permettent une production à grande échelle. On rencontre fréquemment les MEMS dans les objets du quotidien, tels que les téléphones portables, tablettes, vidéoprojecteurs, ou encore les coussins gonflables de sécurité pour automobiles (*airbags*).

### MICROSYSTEME GYPRO



A des échelles encore plus petites (taille **Nanométrique**), les NEMS (**Nano-Electro-Mechanical Systems**), peuvent compléter, voire remplacer les MEMS. Parmi les bénéfices attendus, figurent une plus grande efficacité, des performances accrues, une taille réduite, une consommation d'énergie moindre et des coûts de production plus faibles. Tronics est une des sociétés à la pointe des technologies NEMS au travers de son Programme M&NEMS.

## STRUCTURE M&NEMS



### 6.2.2. Des domaines d'application très diversifiés

Les Microsystèmes à base de MEMS couvrent aujourd'hui de nombreux domaines d'application et leur présence sur le marché devrait continuer à croître dans les années à venir (cf. section 6.3 du présent document de base).

Il existe différents types de Microsystèmes en fonction de leur domaine d'application :

#### Microsystèmes inertiels :

**Les capteurs inertiels (accéléromètres et gyromètres)** permettent de mesurer l'orientation, la vitesse et la position d'un objet dans l'espace. Ils sont utilisés dans des centrales inertielles à des fins de navigation ; on les trouve souvent couplés à des magnétomètres ou « compas », qui assurent une fonction de boussole. Les versions miniatures des centrales inertielles dénommées « capteurs combo » ou « capteurs multi-axes » regroupent sur une même puce les accéléromètres et les gyromètres (voire les magnétomètres), et ce dans les 3 dimensions. Ces capteurs sont notamment utilisés dans les transports (déclenchement des airbags via l'accéléromètre dans les voitures ; correcteurs de trajectoire et de stabilité (ESP) ; stabilisation de plateformes, systèmes de navigation dans l'aviation et les véhicules marins – bateaux, sous-marins... –), mais également, dans les appareils grand public : les appareils mobiles (smartphones, tablettes, télévisions mais aussi consoles de jeux vidéo) intègrent des capteurs inertiels à des fins d'analyse de mouvements.



### **Microsystèmes capteurs de pression :**

Ce sont des dispositifs destinés à convertir des variations de pression en variations de tension électrique transmises vers un instrument convertissant les signaux analogiques en signaux numériques. Les capteurs de pression ont été les premiers types de capteurs MEMS développés dès les années 60. Ils sont utilisés dans une multitude d'applications industrielles où la pression doit être mesurée : dans l'extraction pétrolière, dans le domaine médical (mesure de la pression sanguine, systèmes respiratoires notamment pour l'apnée du sommeil, systèmes de dialyse, etc.), mais également dans les transports (capteurs pour la pression des pneus automobiles ou TPMS pour *Tyre Pressure Monitoring Systems*, capteurs d'injection de carburant, mesure de la pression des tuyères des avions...). Dans le domaine du grand public, les capteurs de pression permettent de mesurer l'altitude (aide à la localisation), ou sont utilisés en mode dynamique en tant que microphones.



### **Microsystèmes optiques :**

Les microsystèmes opto-électromécaniques sont capables de capter ou de manipuler des signaux optiques à une échelle très petite, en utilisant des systèmes mécaniques et électriques intégrés. Ils sont utilisés dans les réseaux de télécommunication, par exemple les switches optiques et les commutateurs électro-holographiques utilisés pour la fibre optique. On les trouve aussi dans les projecteurs (grand public ou dans les cinémas), grâce à des matrices de micro-miroirs qui permettent la projection d'une image numérique par réflexion des pixels. Il existe en outre une grande variété de systèmes optiques intégrés sur verre ou sur Silicium, réalisant diverses fonctions optiques, comme des lentilles de Fresnel, et également des Microsystèmes très sophistiqués comme les systèmes de Scanning 3-D.



### **Microsystèmes RF (Radio Fréquence) :**

Ce sont des composants qui permettent la gestion de signaux Radio Fréquence, porteuses des données de la téléphonie, de l'internet mobile et des applications professionnelles, de type transmission Radar. Ils assurent des fonctions de commutation, de transmission locale et de répartition interne dans les dispositifs de réception et d'émission.



### **Microsystèmes à base de BioMEMS (Biomédical MEMS) :**

Il s'agit d'un segment voué à croître fortement dans les années à venir, notamment en raison des progrès de la miniaturisation (Microsystèmes et Nanosystèmes). Leurs applications phares sont les applications de diagnostic « Lab-On-Chip » permettant de réaliser des dispositifs compacts d'analyse ; analyses aujourd'hui réalisées dans des laboratoires, avec des délais longs, et qui, demain, pourront être ainsi réalisées immédiatement chez le praticien ou dans les services d'urgence. Ces Microsystèmes sont aussi utilisés dans les domaines de la recherche (biologie/pharmacologie/chimie) et dans le domaine médical : puces à ADN (*Micro Arrays* - identification des gènes), dispositifs microfluidiques (contrôle du déplacement des fluides, très utile notamment dans les diagnostics in-vitro, grâce à des micro-valves et



micro-pompes), ou autres biocapteurs, permettant de détecter des niveaux de protéines dans le sang. Les avancées récentes dans le domaine des Microsystèmes et Nanosystèmes permettent d'envisager le développement de nouveaux dispositifs pour la médecine ambulatoire, comme le diagnostic chez les cliniciens, et même chez l'habitant, des systèmes de délivrance de médicaments (chimiothérapie, gestion de la douleur...), automatiques et sans douleur, avec des parties à usage clinique, tels que des micro-aiguilles d'injection.

## 6.3. UN MARCHÉ EN FORTE EXPANSION

### 6.3.1. Historique

---

Depuis les années 1960, le développement des **premiers capteurs de pression MEMS** a été rendu possible par l'apparition de nouvelles techniques de fabrication par usinage chimique. Leur miniaturisation s'est ensuite accélérée du fait des évolutions technologiques et de l'émergence de nouveaux usages.

Les années 1980 ont été marquées par une **multiplication des projets de recherche sur de nouveaux Microsystèmes** notamment les accéléromètres et les hygromètres. Puis dans les années 1990, apparaissent les gyromètres, les BioMEMS ou encore les microphones.

Ces phases de recherche ont pour la plupart abouti à la **commercialisation de masse des Microsystèmes** au début des années 2000, accompagnant les progrès technologiques des grands segments de marché : la grande consommation, l'automobile, l'industrie, la médecine, l'aéronautique ou encore la défense.

### 6.3.2. Taille du marché et facteurs de croissance

---

#### **Un marché mondial estimé à 24 milliards d'USD en 2019 (source : Yole Développement)**

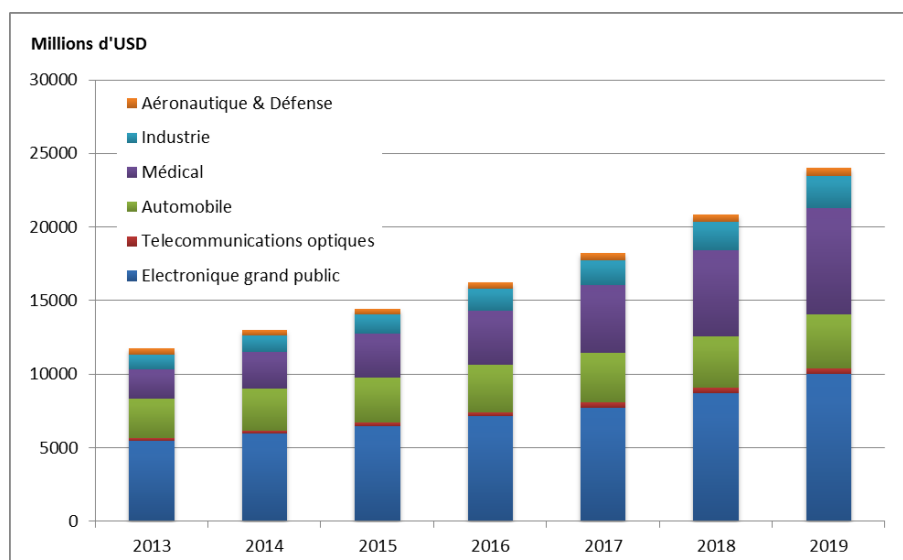
Selon une étude du cabinet Yole Développement, publiée en 2014, le marché mondial des MEMS a atteint 11,7 milliards d'USD en 2013, soutenu par un usage croissant des Microsystèmes dans les domaines d'application suivants : les produits électroniques grand public, les télécommunications, l'automobile, le médical, l'industrie, l'aéronautique et la défense. Cette étude souligne le caractère continu de cette croissance, qui devrait porter le marché global à 24 milliards d'USD d'ici à 2019, soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) d'environ 13% sur la période 2013-2019 (deux fois supérieur à la croissance du marché des semi-conducteurs).

L'essor et la diversification des usages de Microsystèmes dans de nouvelles applications, soutenus par un taux de pénétration élevé sur tous les segments de marchés (de l'aéronautique à la santé), permet donc à Tronics d'envisager un solide socle de croissance. Les perspectives de demande sont élevées, comme en témoignent les taux de croissance sur les différents segments du marché.

Les segments de marché les plus porteurs sont ceux du médical, de l'industrie et de l'électronique grand public, qui présentent des TCAM supérieurs à 10% jusqu'en 2019, tout particulièrement le domaine médical qui devrait croître de près de 24% sur les cinq prochaines années.

## Evolution de la taille mondiale des marchés par segments, entre 2013 et 2019

(Etude Yole Développement – MEMS Tech Seminar 2014)



|                             | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019  | CAGR 2013-2019 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|-------|----------------|
| Electronique grand public   | 5449 | 5930 | 6447 | 7115 | 7719 | 8702 | 10032 | 11%            |
| Télécommunications optiques | 212  | 241  | 266  | 297  | 336  | 379  | 373   | 10%            |
| Automobile                  | 2639 | 2862 | 3015 | 3213 | 3388 | 3474 | 3634  | 5%             |
| Médical                     | 2004 | 2452 | 3000 | 3697 | 4600 | 5859 | 7250  | 24%            |
| Industrie                   | 1037 | 1132 | 1293 | 1468 | 1667 | 1897 | 2192  | 13%            |
| Aéronautique & Défense      | 382  | 402  | 429  | 458  | 483  | 507  | 532   | 6%             |

### Des facteurs d'accélération de croissance

La forte croissance attendue du marché des Microsystèmes dans les prochaines années **au-delà de la diffusion des produits et applications finales**, repose sur les facteurs suivants :

- **la réduction de la taille des capteurs**, permettant de réduire leur coût : les prochaines générations de capteurs combo tiendront sur des puces d'une taille inférieure à 5mm<sup>2</sup> (capteur 9 axes sur une puce de 5mm<sup>2</sup> en cours de développement chez Tronics) ;
- **l'émergence de nouvelles applications** qui pourraient favoriser l'apparition de nouveaux débouchés, en accompagnant les progrès technologiques : mobilité (smartphones, tablettes), « e-santé » et moniteurs d'activités via des objets connectés ;
- **le remplacement de technologies « anciennes »** par les MEMS qui offrent des avantages en termes de consommation, de taille, de fiabilité et de coûts (procédés de fabrication 'collectifs' avec plusieurs centaines, voire milliers de composants par plaque ou 'wafers') ;
- **la démocratisation de la technologie des Microsystèmes**, et donc sa diffusion accrue, va favoriser l'apparition de nouveaux types de dispositifs et accélérer les cycles de développement.



## **De nouveaux usages qui favorisent une croissance soutenue**

### **Prolifération des Microsystèmes dans les appareils grand public**

Porté par les nouveaux usages des appareils électroniques, qui intègrent désormais une multitude de capteurs (accéléromètres, gyromètres, magnétomètres et microphones notamment), le segment grand public est l'un des plus dynamiques du marché des MEMS. Sa croissance est nourrie en particulier par les forts volumes de ventes des appareils mobiles : plus d'un milliard de smartphones ont été vendus dans le monde en 2013 selon les statistiques d'*International Data Corp*, ainsi que 195 millions de tablettes selon l'institut *Gartner*.

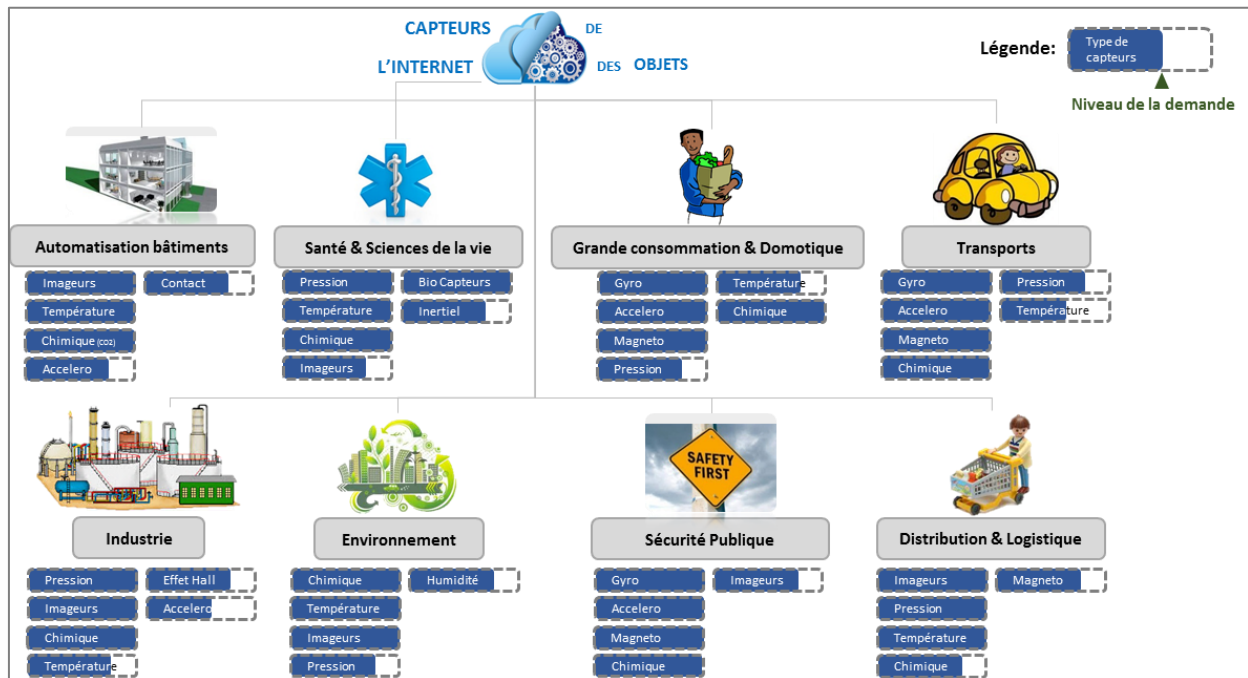
### **Les Microsystèmes sont un pilier fondamental du secteur clé de l' « e-santé »**

Le domaine du médical et des analyses bio-chimiques a connu de nombreuses innovations, et de nombreuses applications nouvelles sont à attendre dans les prochaines années : implants, auto diagnostics, etc. Il y a un besoin clair de BioMEMS dans des applications liées aux sciences de la vie - médecine personnalisée, recherche pharmaceutique - et dans d'autres domaines comme l'environnement et l'agroalimentaire. Par exemple, les coûts d'une population vieillissante et les coûts croissants associés de services médicaux pourraient être contrôlés avec des dispositifs d'autodiagnostic fondés sur les microsystèmes.

### **L'émergence annoncée de l' « Internet des objets », non seulement dans l'électronique grand public, mais aussi dans les domaines à forte valeur ajoutée pour Tronics**

Le marché des capteurs entre aujourd'hui dans une nouvelle ère, permettant de répondre à des problèmes globaux : dans un monde de plus en plus interconnecté, l'émergence des appareils connectés à Internet se démocratise. C'est l'« Internet of Things » (IoT) ou Internet des Objets (dit « Web 3.0 »), représentant l'extension physique d'Internet pouvant analyser et communiquer avec des objets physiques, et ce sur plusieurs segments : les transports, la grande consommation (et la problématique de la maison connectée – domotique, automatisation...), l'industrie, l'environnement, la distribution et la logistique...

## Capteurs et Applications pour l'Internet des Objets (IoT) (Etude Yole Développement – MEMS Tech Seminar 2014)



Les exemples d'objets connectés ou de nouvelles applications qui devraient se démocratiser dans les prochaines années sont nombreux :

- « *Wearable electronics* », qui désignent l'ensemble des vêtements et accessoires comportant des éléments informatiques et électroniques avancés. Ils incluent les textiles intelligents, mais aussi des lunettes (*Google Glass*®), des moniteurs d'activité (*Nike Fuel Band*®), des montres connectées (*Apple Watch*®, *Samsung Galaxy Gear*®...), des gants, des bijoux, etc.
- Jeux vidéo : réalité augmentée (*Oculus Rift*®), consoles de jeux...

Outre ces applications grand public qui seront adressées par la Société au moyen de licences, Tronics estime qu'un certain nombre d'applications dans le domaine professionnel à **plus forte valeur ajoutée** présentent un grand intérêt :

- Aéronautique : réseau de Microsystèmes et capteurs intelligents dans les avions ;
- Industriel : usines connectées ;
- Médical : Lab-on-Chips ;
- Défense et sécurité : systèmes de type « *wearable* » incluant des fonctions de réalité augmentée.

L'IoT représente donc la prochaine grande vague d'innovation, dans laquelle le marché du Hardware (objets connectés, capteurs, microsystèmes...) pourrait peser jusqu'à 70 milliards d'USD en 2018 (source : Yole Développement, Octobre 2014).

### 6.3.3. Marché adressable par Tronics

Le marché des Microsystèmes est caractérisé par une grande diversité des dispositifs. Il est effectivement réparti sur une vingtaine de familles de produits établis – têtes d'impression professionnelles, capteurs de pression, microphones, accéléromètres, gyromètres, compas magnétiques, détecteurs infrarouge, switches radio fréquence, miroirs mobiles, composants microfluidiques... – et plus d'une dizaine de produits émergents – autofocus, capteurs chimiques, micro-haut-parleurs, récupérateurs d'énergie, etc.

A la diversité des types de produits s'ajoute celle des applications et des marchés finaux adressables au sein de chaque famille de produits. A titre d'exemple, la figure suivante illustre la diversité des applications possibles pour les capteurs inertiels (accéléromètres, gyromètres) :

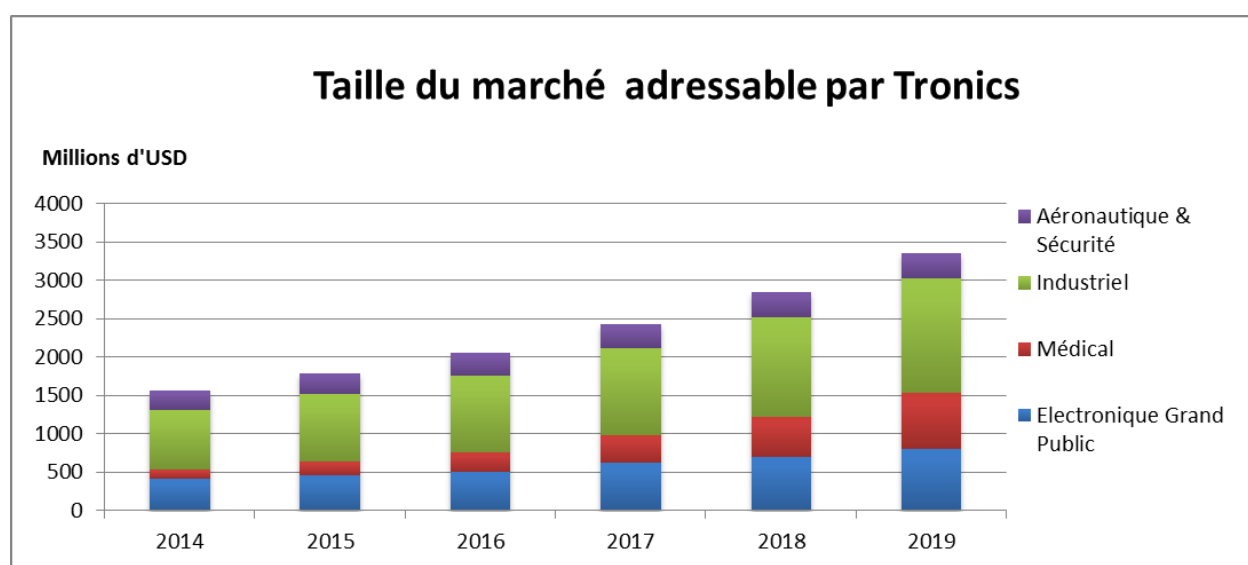


Cette typologie du marché des Microsystèmes apporte à Tronics de nombreuses opportunités de développement de composants spécifiques, et ce pour des applications variées.

Le marché adressable par Tronics est principalement celui des **Microsystèmes spécifiques à forte valeur ajoutée**, des produits inertiels de haute performance et des services adaptés à cette industrie.

Tronics est positionnée sur les segments de marché qui présentent une forte croissance et où la technologie des Microsystèmes remplace progressivement les technologies conventionnelles actuelles.

Le marché total adressable par la Société est estimé à 1,6 milliard d'USD en 2014 et devrait progresser jusqu'à 3,3 milliards d'USD en 2019, réparti entre les segments Industriel, Aéronautique & Sécurité, Médical et Electronique Grand Public.



Sources : Yole Développement, estimations Société

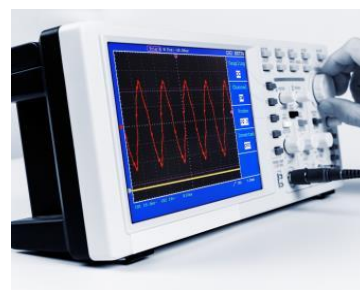
Les segments Industriel et Aéronautique/Sécurité sont les marchés sur lesquels Tronics a été historiquement le plus présent. Les technologies et l'expérience de la Société lui permettent d'adresser environ les deux tiers du marché total sur ces segments.

Le segment Médical est adressable via des services de développement et fabrication de composants spécifiques, et se développe à la fois par la croissance propre du segment et le taux de pénétration grandissant des technologies maîtrisées par Tronics.

Enfin, Tronics adresse également le segment de l'Electronique Grand Public au travers d'un modèle de licensing, ce qui lui permet de capter une portion de la valeur de ce marché significatif (représentant 50% du marché total des MEMS) et en très forte croissance.

#### Les différents segments de marché adressés par Tronics sont donc :

**Industrie :** les microsystèmes destinés au secteur industriel représentent aujourd'hui près de 10% du marché des MEMS en valeur. Ces produits sont utilisés dans des environnements souvent difficiles, afin de mesurer différents paramètres : accéléromètres pour le contrôle des vibrations et les mesures sismiques, gyromètres pour les systèmes de stabilisation et de guidage, capteurs de pression pour systèmes de contrôle de fluides, et Microsystèmes pour têtes d'imprimantes industrielles, instrumentation radio fréquence, ou systèmes optiques...



**Ces différents dispositifs sont de nature plus complexe que les versions destinées aux marchés grand public (ex : accéléromètres et gyromètres pour téléphones portables). Les volumes sont plus faibles mais leur valeur – et leur performance – sont plus élevées. La taille de marché adressable par Tronics sur ce segment Industriel devrait atteindre 1,5 milliard d'USD en 2019.**

**Aéronautique & Sécurité :** les systèmes avioniques et la défense représentent encore un marché de niche pour la technologie des Microsystèmes, mais de belles opportunités de croissance sont envisagées. Les volumes sont, et resteront, modestes, mais la valeur des produits peut être très élevée : certains gyromètres peuvent atteindre un prix de vente unitaire de l'ordre de 1.000 USD. Une grande partie du marché concerne les accéléromètres et gyromètres haute-précision utilisés dans les avions, les drones, les navires & les sous-marins, ainsi que les plateformes terrestres. Ces véhicules



intègrent des centrales inertielle ou des systèmes de stabilisation nécessitant des capteurs de haute précision. Les composants radio fréquence haute performance utilisés pour des radars ou des systèmes de communication satellite représentent un marché prometteur, également adressable par Tronics.

**Le marché de l'aéronautique et de la sécurité, bien que de plus petite taille que les marchés grand public ou médical, est un marché attractif car pérenne, en croissance continue et qui tend vers la conception de capteurs de haute précision avec de meilleures performances. Le marché adressable pour Tronics devrait s'élever à 340 millions d'USD en 2019.**

**Médical** : le marché médical et des sciences de la vie présente une très forte dynamique de croissance. Les avancées technologiques et la miniaturisation des dispositifs médicaux sont en passe de changer l'industrie de la santé : nouveaux systèmes de diagnostics in-vitro, capteurs protéiniques (analyse d'un ensemble de protéines d'une cellule ou d'un organisme), dispositifs d'analyse du génome ou séquençage d'ADN, électrodes de neurostimulation, systèmes pour l'administration ciblée et intelligente de médicaments, ou encore sondes d'imagerie 3D à ultrasons.



Une des tendances sur le marché médical, pour lequel la taille des instruments est souvent un paramètre critique, sera l'intégration croissante des microsystèmes. Les applications promises au plus fort développement sont les dispositifs microfluidiques pour l'analyse biologique, le séquençage d'ADN, et la recherche pharmaceutique. Ces « biopuces », souvent à usage unique, permettent d'utiliser des quantités de réactifs réduites (avantage économique), et d'effectuer des analyses plus précises et plus rapides. Les technologies de fabrication sur silicium, maîtrisées par Tronics, sont de plus en plus utilisées pour la réalisation de ces dispositifs microfluidiques.

**Une très forte croissance est attendue sur le segment de la santé, avec une multitude d'applications possibles grâce à l'innovation. L'intégration accrue de MEMS dans les dispositifs médicaux pourrait porter le marché accessible pour Tronics à 725 millions d'USD en 2019, contre 125 millions en 2014. Cette croissance est liée à la fois au développement du marché et à la diffusion croissante des technologies silicium sur ce marché.**

**Electronique Grand Public (« Consumer Electronics »)** : Les appareils mobiles intègrent désormais une multitude de Microsystèmes : capteurs de pression, microphones, capteurs inertiels multi-axes (capteurs combo 6 ou 9 axes intégrant 3 accéléromètres, 3 gyromètres, et éventuellement 3 magnétomètres...).



**A l'horizon 2019, la taille du segment « Consumer » devrait quasiment doubler en valeur par rapport à 2013, et la valeur accessible pour Tronics pourrait atteindre 800 millions d'USD.**

Le marché de la grande consommation est une source d'innovation fondamentale dont Tronics a choisi de bénéficier notamment avec sa technologie M&NEMS, qui profitera à toutes les autres applications adressées par Tronics. Les besoins d'intégration, de miniaturisation, et de réduction de consommation d'énergie y sont fondamentaux et bénéficieront à tous les autres segments.

Tronics a choisi d'adresser ce marché indirectement en fournissant aux principaux fabricants de composants électroniques des prestations de services et de transfert de technologies. Dans ce modèle, Tronics développe des procédés de fabrication originaux et conçoit des produits innovants qui seront réalisés en tant que prototypes chez Tronics et ensuite produits en masse chez des sous-traitants asiatiques. Tronics vend donc des prototypes, des prestations et prévoit de mettre en place un système de royalties sur les produits finaux.

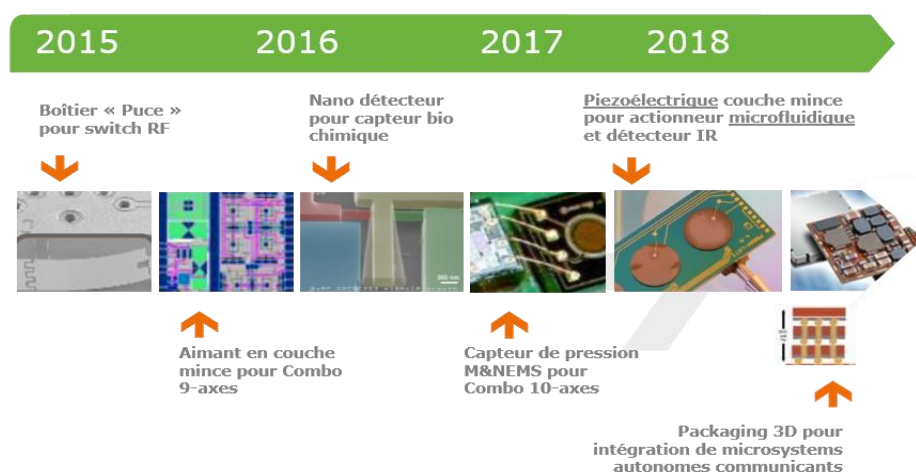
## 6.4. UNE POSITION TECHNOLOGIQUE DEFENDABLE AVEC DE FORTES BARRIERES A L'ENTREE

### 6.4.1. Recherche et développement

L'objectif des programmes de recherche et développement menés par Tronics est de créer des **briques de base réutilisables** ultérieurement dans tous ses programmes clients en :

- Restant à la **pointe des évolutions technologiques** pour garder une offre différenciée et innovante, notamment en : Photolithographie submicronique - Dépôt galvanique - Dépôt d'aimant permanent en couche mince - Matériau piézoélectrique ;
- Développant des **blocs de procédés innovants visant à augmenter les fonctionnalités** : Technique de capotage hermétique - TSV (*Through Silicon Via*) et connectique par billage - Cavité optique de gaz spéciaux - Structures « silicium » très épaisses - Packaging 3D : et en
- Mettant au point des **technologies de rupture pour obtenir de nouvelles fonctionnalités** : Technologie M&NEMS - Capteurs inertiels de très hautes performances. - Nouvelle technologie de Dispositif de Sécurité d'Armement (DSA), de têtes magnéto-graphiques, de switches électriques et RF, de têtes ultrasonores, de composants optiques et d'horloges atomiques.

#### Feuille de route technologique de la Société – 2015/2018



Les dépenses de recherche et développement représentent un montant annuel de l'ordre de 3 M€, soit environ 20 à 25% du chiffre d'affaires de Tronics, financé à hauteur de 45% par des projets de coopération. À cela s'ajoutent les activités de R&D « collaboratives », c'est-à-dire payées par les clients industriels dans le cadre de développements de nouveaux produits.

L'activité de R&D de la Société fait l'objet d'une déclaration de dépenses au titre du CIR (Crédit Impôt Recherche) et l'activité de conception de prototypes de nouveaux produits fait l'objet d'une déclaration de dépenses au titre du CII (Crédit Impôt Innovation).

Cette activité de R&D mobilise une équipe représentant plus de 11 équivalents temps plein.

### 6.4.2. Programme collaboratifs

Tronics est impliqué dans plusieurs programmes collaboratifs de développement de nouvelles technologies et/ou de nouveaux produits, en lien tant avec des acteurs académiques qu'avec des

partenaires industriels. Nombre de ces projets, labellisés par les instances administratives de soutien à l'innovation, ouvrent droit à la Société à des subventions ou d'autres soutiens financiers.

Le programme en cours le plus emblématique, **ULTIMES**, s'inscrit dans le cadre des Projets Investissement d'Avenir (PIA). Il est financé en partie par la Caisse des Dépôts et Consignations et suivi par la Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'économie, de l'Industrie et du numérique (MEIN). Ce programme, qui associe, entre autres, Tronics au CEA-Leti, est destiné à développer la technologie M&NEMS, plateforme technologique de rupture permettant de réaliser une nouvelle famille révolutionnaire de composants multiaxes intégrés sur une puce.

Tronics participe également à des projets pluri-partenaires du Pôle de Compétitivité MINALOGIC, financé par le FUI (Fonds Interministériel Unique), comme le projet **ASIMUT**, en partenariat avec des industriels et laboratoires de la région grenobloise, en vue de développer une centrale inertielle adaptée à l'aide à la navigation pédestre.

En outre, Tronics mène également des études soutenues par les programmes RAPID, labélisés par la Direction Générale à l'Armement et financés par la DGE, pour le développement de composants aux applications duales, comme le projet **HABAC** (Horloge atomique miniature basse consommation), en collaboration, entre autres, avec le laboratoire FEMTO-ST de Besançon.

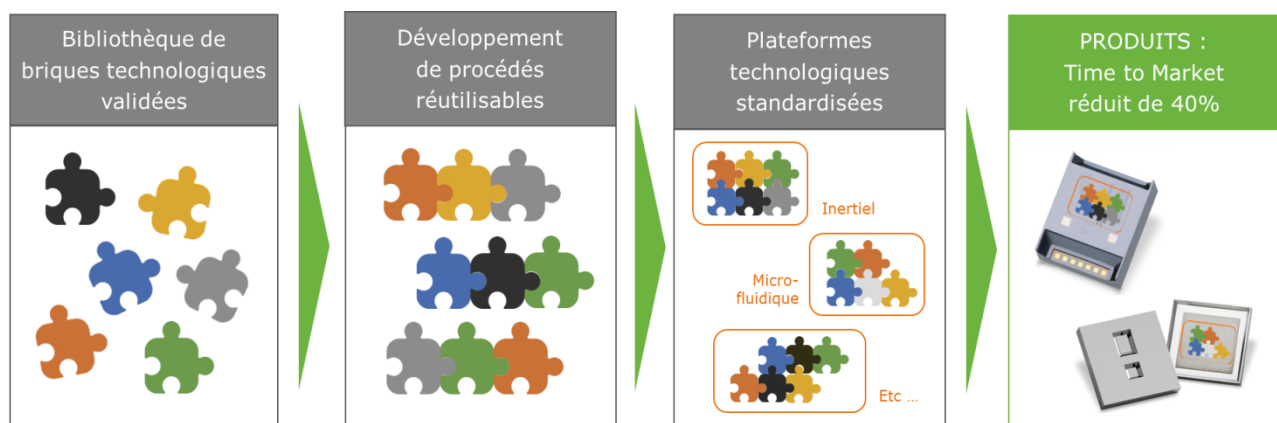
Enfin, Tronics développe tant de nouvelles technologies que de nouveaux produits, en collaboration étroite et bilatérale avec ses partenaires industriels, pour la mise au point des nouvelles générations de produits spécifiques innovants : capteurs inertiels, composants optiques, têtes d'imprimantes, dispositifs de sécurité d'armement, composants radio fréquence.

Ces projets ont tous pour objectifs d'enrichir le portefeuille de technologies maîtrisées et de développer de nouvelles plateformes technologiques afin de proposer au marché des produits innovants différenciés.

Des accords de collaboration sont systématiquement signés, couvrant notamment les aspects de propriété intellectuelle (licences) et d'exploitation industrielle (liberté d'exploitation), dans et en dehors de la collaboration.

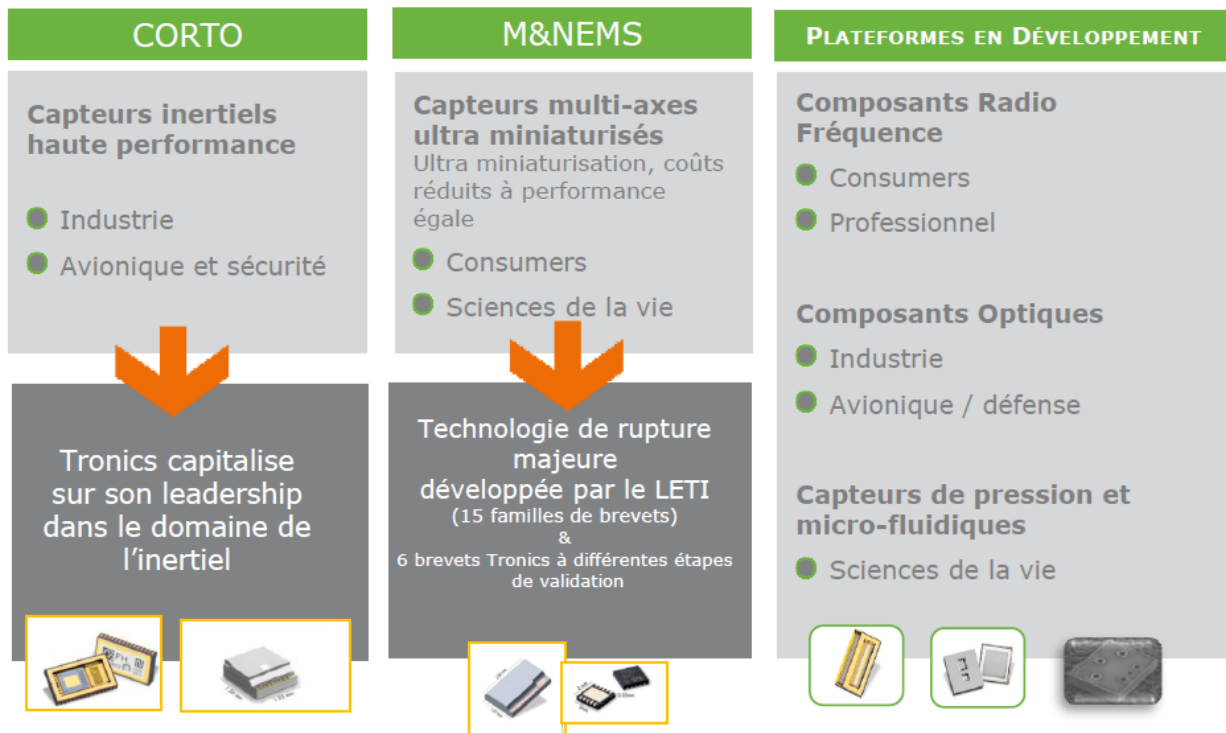
#### **6.4.3. Des briques de base réutilisables et des plateformes technologiques standardisées avec les méthodologies d'intégration de Tronics**

Tronics réalise des **projets client spécifiques** en utilisant sa palette d'outils et de compétences :



- **Une bibliothèque de BRIQUES TECHNOLOGIQUES réutilisables**, acquise au travers des programmes R&D et des projets clients antérieurs. **15 années de R&D cumulées** ont permis de valider les technologies, d'enrichir le portefeuille de procédés et d'industrialiser ces procédés.

- **Des PLATEFORMES technologiques standardisées qui accélèrent le time to market.** Sur la base de ces briques technologiques, Tronics a développé des procédés standards avec des règles de dessins, et des paramètres électriques définis. Pour une famille de produits donnée, ces procédés standards constituent une Plateforme, avec des produits témoins associés. Les plateformes permettent d'économiser le temps de mise en œuvre d'un nouveau procédé, donc d'accélérer le Time To Market. Des plateformes existent déjà pour les produits inertiels (Corto, M&NEMS) et d'autres sont en développement pour les composants optiques, les BioMEMS et les technologies RF.



- **Une méthodologie d'intégration des éléments prédéfinis** et des expertises, pour chaque stade de l'accompagnement du client, depuis le concept jusqu'à la production finale du dispositif. Tronics possède des compétences reconnues pour la conception (*design*), la simulation, l'industrialisation des procédés, l'assemblage, le test et la calibration de Microsystèmes.

#### 6.4.4. Propriété intellectuelle

Tronics a mis en place une stratégie proactive en propriété industrielle, par la constitution d'un **Comité PI, constitué d'une demi-douzaine d'ingénieurs seniors et de managers**, dont la mission est détaillée au chapitre 11 du présent document de base.

Il en résulte le dépôt d'environ **5 brevets par an, pour un portefeuille actif de 25 familles de brevets**, en propriété directe.

Les domaines couverts sont :

- **Produits** – accéléromètre, gyromètre, capteur de pression,  $\mu$ -miroir,  $\mu$ -pompe, horloge atomique... ;
- **Filières technologiques**, tant '*front-end*' (MEMS sur cavité, M&NEMS) que '*back-end*' (méthode de packaging pour capteurs inertiels) ; et
- **Briques de procédés** comme la gravure profonde du silicium sur cavité, les techniques d'encapsulation collective ou le packaging sous vide hermétique.

L'objectif de cette stratégie est essentiellement d'assurer à la Société et à ses clients une liberté d'exploitation.

## 6.5. L'OFFRE DE TRONICS : VERS LES APPLICATIONS DIFFERENCIEES A FORTE VALEUR AJOUTEE

### Un portefeuille d'activités équilibré

Pour répondre aux demandes spécifiques de ses clients, la Société est organisée en deux unités (*Business Units*) :

- **Tronics Microsystems Solution Platform**, *business unit* basée en Europe, est constituée de trois activités :
  - *Manufacturing Solutions*,
  - *High Performance Inertial Products*,
  - *Technologies for Consumer Markets*.
- **Tronics Microsystems**, *business unit* basée aux Etats-Unis, comporte une activité principale de *Manufacturing Solutions*.

Chaque activité est assurée par une équipe dédiée qui comprend 5 à 12 personnes : personnel scientifique, ingénieurs et techniciens. Chaque équipe est responsable de la prospection, du marketing produit et du contact avec la clientèle et manage les projets du début à la fin. Les responsables d'activité sont également chargés de coordonner l'exécution technique complète de ces projets chez Tronics jusqu'à la phase de production.

#### 6.5.1. *Manufacturing Solutions*

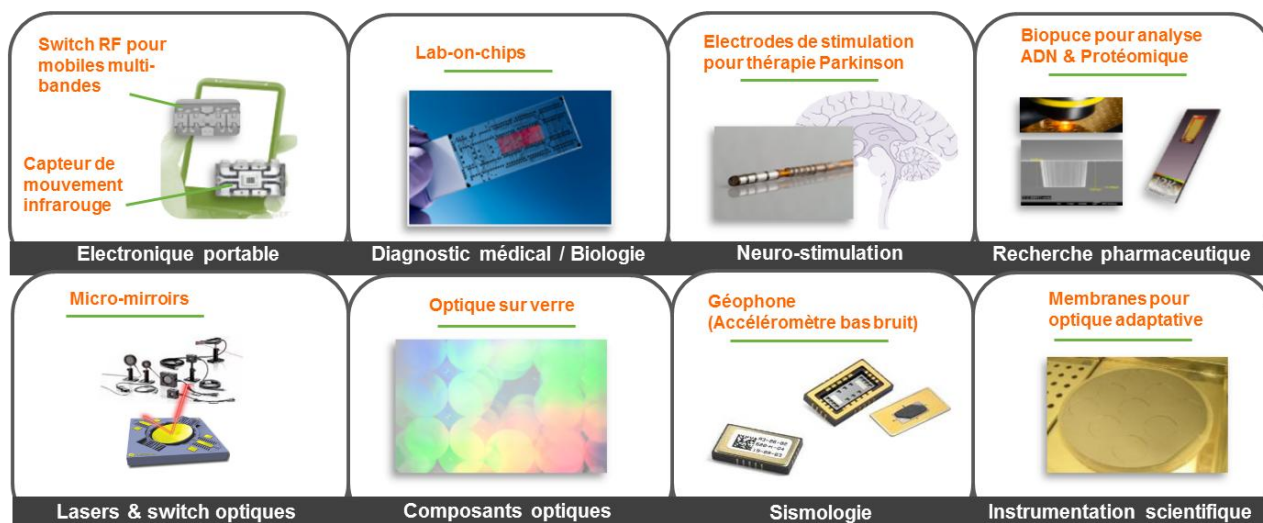
---

L'activité *Manufacturing Solutions* représente à ce jour une part prépondérante dans le chiffre d'affaires de la Société. Elle correspond à des développements spécifiques, conjointement avec le client, et couvre toutes les phases depuis la conception (co-design) jusqu'à la production de masse. Les Microsystèmes sont livrés aussi bien sous forme de composants sur tranche (*wafers*) que de produits assemblés et testés, avec des volumes allant de la petite à la très grande série.

Les domaines d'application sont très variés, tels que :

- **Industriel** :
  - Géophones pour équipements de prospection pétrolière,
  - Composants optiques variés, par exemple comportant des réseaux nanométriques,
  - Tête de lecture/écriture magnéto-graphique pour machines d'impression professionnelles à très haut débit,
  - Têtes d'impression spécifiques,
  - Micro miroirs pour switches optiques,

- **Médical :**
  - Dispositifs BioMEMS pour le séquençage d'ADN,
  - Dispositifs BioMEMS microfluidiques (Lab-on-chip) pour analyses sanguines,
- **Aéronautique / Défense :**
  - Accéléromètres et Gyromètres de Très Hautes Performances,
  - Nouvelle génération d'horloge atomique miniature basse consommation,
  - Composants RF (switches, filtres, lignes de retard...),
  - Dispositifs micromécaniques de sécurité.



L'activité « *Manufacturing Solutions* » délivre une chaîne de valeur complète pour le client. La Société est en mesure d'intervenir très en amont, dès les phases de design et de conception du Microsystème, réalisées conjointement avec le client. Le périmètre de Tronics couvre toutes les étapes du développement (spécification produit, simulation, développement des procédés, assemblage et tests des composants) jusqu'à la production de masse.

Les projets réalisés comprennent généralement une phase de développement financée par le client, une phase d'industrialisation et une phase de production.



Le délai moyen entre la signature d'un nouveau programme avec un client et le passage en phase de production est généralement compris entre 12 et 24 mois. Le Groupe compte actuellement six programmes clients entrés en phase de production.

#### 6.5.2. High Performance Inertial Products

L'activité *High Performance Inertial Products* (Produits Inertiels Haute Performance) concerne le développement, la fabrication et la commercialisation de capteurs inertiels de hautes performances : gyromètres, accéléromètres et combos qui regroupent plusieurs capteurs.

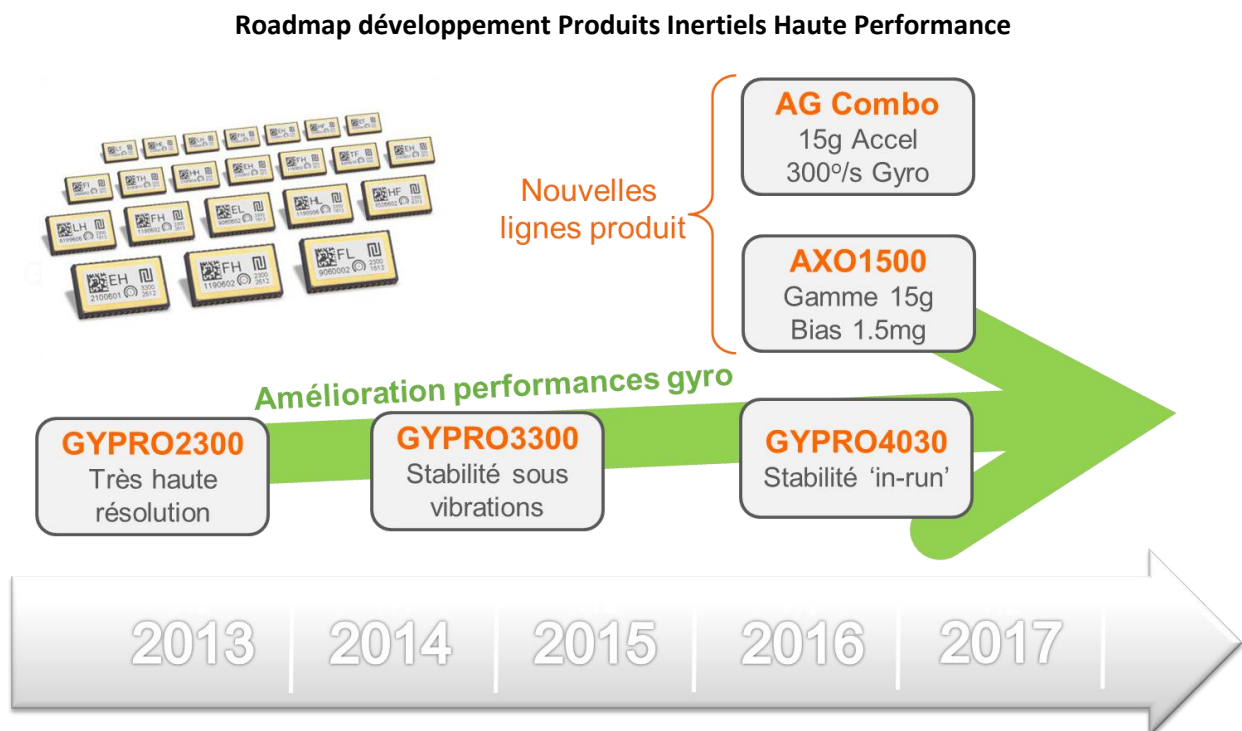
L'objectif de cette activité est d'utiliser le savoir-faire de la Société en matière de développement et de production de composants MEMS complexes pour constituer une offre de produits inertiels « sur

étagère ». L'utilisation de ces composants doit permettre aux clients de concevoir des systèmes encore plus petits et de réduire ainsi leurs coûts.

La gamme de produits se compose actuellement de trois produits gyromètres de la ligne GYPRO® : GYPRO2300, lancé fin 2012, sa variante GYPRO2300LD, annoncée en novembre 2014 et le capteur nouvelle génération GYPRO3300, dont les échantillons seront disponibles au premier trimestre 2015. La gamme GYPRO a été spécialement conçue pour des applications plus exigeantes que l'automobile. Les capteurs GYPRO® se caractérisent par une excellente stabilité de biais et un bruit très faible, le tout dans un boîtier compact et fiable, adapté aux environnements sévères.

Le GYPRO3300 présente les mêmes caractéristiques que GYPRO2300 et GYPRO2300LD, avec une tenue améliorée aux fortes vibrations présentes dans les environnements perturbés.

Dans les années à venir, il est prévu de compléter l'offre produit par une nouvelle génération de gyromètres (GYPRO4030) et d'ajouter une ligne produit accéléromètre (AXO), ainsi qu'une offre capteur combo (combinant gyromètre et accéléromètre).



Les domaines d'application adressables par ces produits sont les applications de la défense, de l'aéronautique, de la marine, de la robotique et de l'industrie. Tronics propose aussi des programmes de développement de composants spécifiques à ses clients sur ces domaines.



### 6.5.3. Technologies for Consumer Markets

Sur les marchés de l'électronique grand public et de l'automobile, les composants discrets ou *élémentaires* (accéléromètres ou gyromètres) sont progressivement remplacés par des capteurs multi-axes (capteurs combo) qui combinent plusieurs axes d'accéléromètres, de gyromètres voire éventuellement des magnétomètres et un capteur de pression.

Tronics entend donc adresser ces marchés en forte croissance, portés aujourd'hui par une multitude de nouvelles applications : smartphones et tablettes, consoles de jeux et « smart TV », caméras et appareils photos (systèmes de stabilisation optique), « *wearable electronics* », etc.

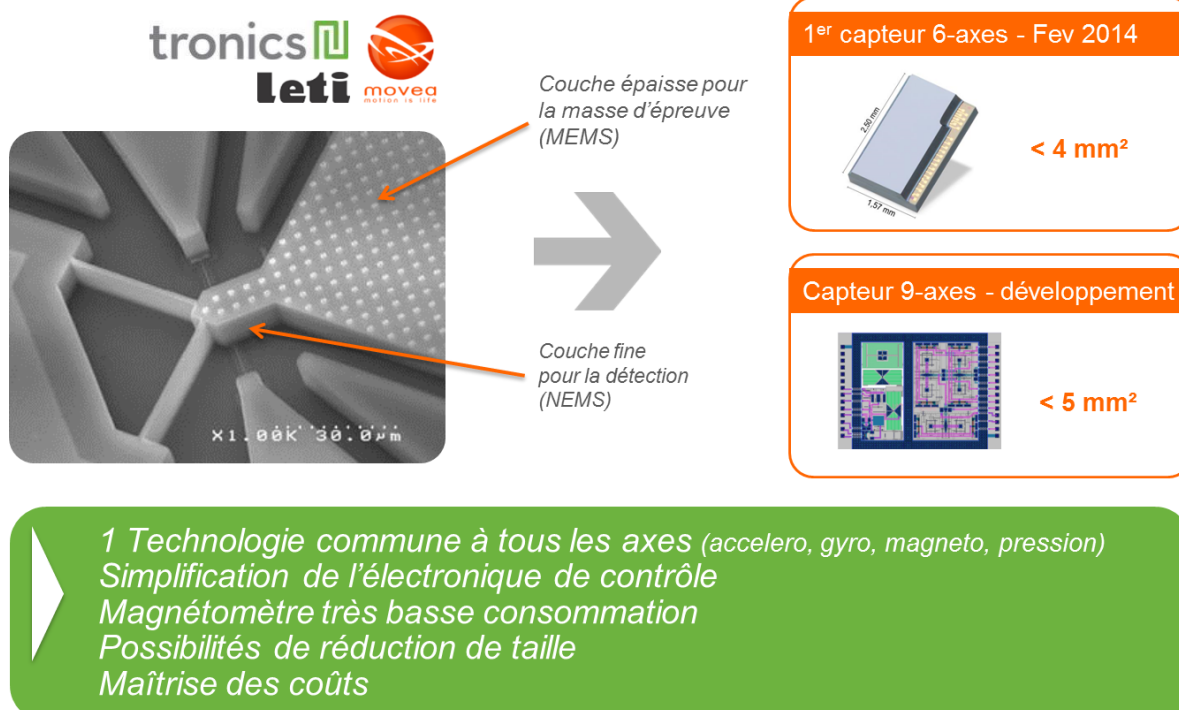
Pour ce faire, Tronics tire profit des caractéristiques exceptionnelles de la technologie M&NEMS, transférée du CEA-Leti. A ce jour, M&NEMS est en effet la seule technologie permettant de combiner sur une même puce miniature tous les axes de mesure (accéléromètres, gyromètres, magnétomètres, capteurs de pression, et à terme microphones), avec une technologie unique (plateforme). Outre leur miniaturisation poussée, supérieure aux produits du marché, les composants issus de cette plateforme présentent une faible consommation et une électronique d'adressage simplifiée, caractéristiques essentielles pour être compétitif dans ces applications.

Sur ces marchés, caractérisés par des volumes très élevés, Tronics se positionne comme un fournisseur de technologie. Son approche consiste à développer une collaboration étroite avec les grands acteurs du marché des semi-conducteurs, basés en Europe, aux Etats-Unis et Asie, qui fournissent les fabricants d'objets d'électronique grand public, en leur licenciant sa technologie et ses produits, après en avoir assuré le prototypage dans ses propres usines.

S'agissant des marchés grand public, un premier contrat a été conclu par Tronics avec un acteur majeur des composants pour téléphones sans fil. De premières facturations sont intervenues en 2013 et 2014, correspondant à des développements de combo 6 axes (3 accéléromètres et 3 gyromètres). Les premiers composants ont été échantillonnés sur le site de Crolles. Ce programme est désormais entré dans une phase d'industrialisation qui doit s'étendre sur l'année 2015. La production de volume démarrera ensuite en 2016. Comme indiqué à la section 6.7.1 du présent document de base relative à l'organisation industrielle du Groupe, la production devrait alors être sous-traitée à une fonderie asiatique auprès de laquelle le client de Tronics s'approvisionnera directement. Dans cette phase de production, la Société sera rémunérée par des royalties calculées sur la base des volumes vendus.

Tronics est actuellement en discussion avec d'autres acteurs industriels présents sur les marchés grand public pour la mise en place d'accords similaires sur un modèle licencing.

### Avantages de la technologie M&NEMS

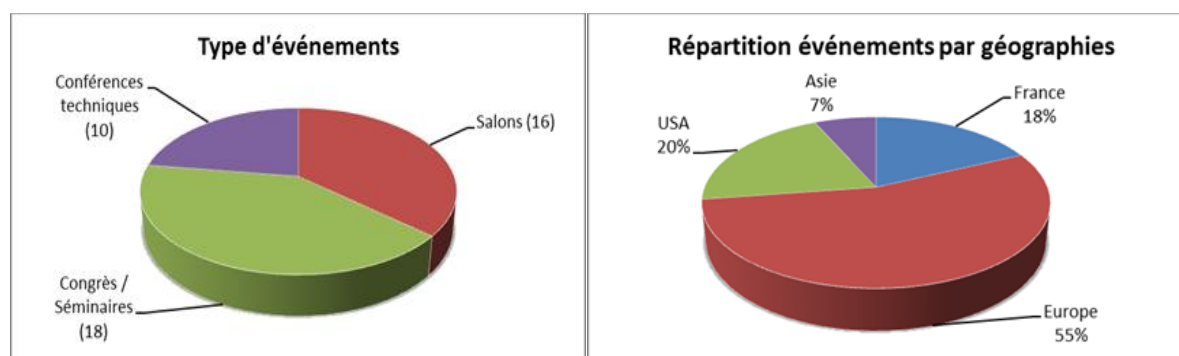


## 6.6. UN ACCES AU MARCHÉ EN DEVELOPPEMENT

### 6.6.1. Un effort Marketing important

Tronics consacre la moitié de son budget communication à la participation à des événements : salons, conférences, séminaires. Les principaux salons auxquels participe la Société sont Electronica (Munich), Sensors Expo (Chicago), Mobile World Congress (Barcelone) et Semicon (Europe & USA).

En 2014, Tronics a participé à environ 45 événements répartis comme suit :



La présence sur les salons professionnels et le site internet de la Société constituent les deux principales sources de nouveaux contacts commerciaux pour Tronics.

Tronics utilise également de nombreux axes de communication afin d'accroître sa visibilité, sa notoriété et de générer de nouveaux contacts commerciaux et nouvelles opportunités :

- communiqués de presse diffusés internationalement via le site PRweb ;
- présence sur les réseaux sociaux ;
- achat d'espaces publicitaires dans des média influents de l'écosystème des Microsystèmes (MEMS Journal, Yole Micronews et CMM) ;
- articles éditoriaux dans la presse internationale spécialisée, notamment EETimes (*Electronic Engineering Times*), Future Fab ou Solid State Technology.

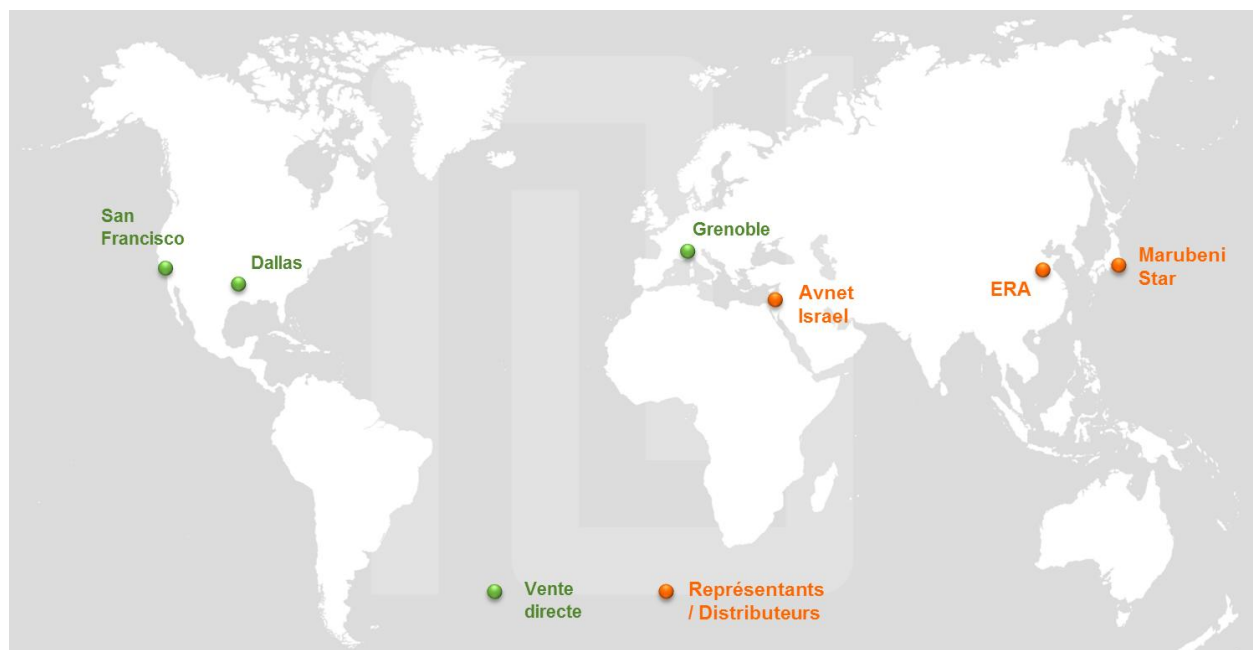
Tronics est également référencée dans des annuaires sectoriels et adhère à des associations professionnelles, ce qui génère de la visibilité supplémentaire et des liens entrants sur son site internet. Tronics est membre, entre autres, des associations *Global Semiconductor Alliance* (GSA), *Semi*, et *MEMS Industry Group*.

#### 6.6.2. Organisation commerciale

La commercialisation est assurée par les équipes situées à Crolles et à Dallas, qui représentent un total de 7 équivalents temps plein, répartis sur 10 personnes, majoritairement le top management de la Société et les responsables d'activité. Pascal Langlois, Président du Directoire, assure la direction Vente et Marketing.

Grâce aux contacts de son équipe de direction et de ses responsables d'activité, Tronics a accès aux OEM clés, aux IDM, aux leaders des segments de marché cibles et aux grands acteurs du semi-conducteur.

Tronics est également représentée par des agents ou distributeurs partenaires, basés en Californie, au Japon (Marubeni et Star), en Chine (ERA Spread) et en Israël (Avnet II). Le soutien de ces distributeurs est assuré par les équipes de Crolles. Cette couverture sera complétée, dans le futur, par le développement d'un réseau commercial et de support technique (cf. section 6.9.1 du présent document de base).



Le pipeline d'opportunités commerciales est régulièrement revu par l'équipe de direction de la Société, qui étudie également à cette occasion les opportunités générées par l'activité marketing (notamment salons et conférences).

Les clients sont toujours servis par l'équipe la plus compétente pour un projet donné, mais des équipes mixtes européennes et américaines peuvent être occasionnellement constituées, afin de procurer aux clients le meilleur résultat technique pour leurs projets. Le choix de l'équipe la mieux adaptée pour un projet donné est effectué par l'équipe de direction à l'occasion des réunions bimensuelles de revue d'opportunités.

### 6.6.3. Un portefeuille clients diversifié

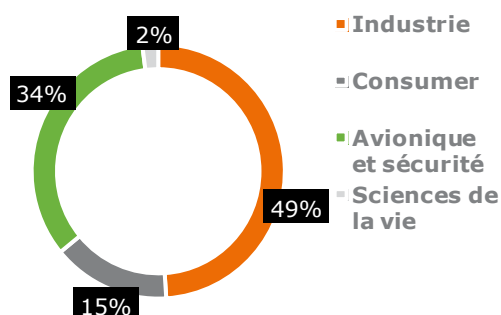
Tronics compte dans son portefeuille clients de nombreux groupes de renom intervenant dans divers segments d'application.

Les principaux clients de la Société dont le nom n'est pas confidentiel figurent dans la liste ci-dessous :

| Aéronautique & Sécurité                                                            | Industrie                                                                          | Médical                                                                            | Électronique Grand Public                                                           | Représentants Distributeurs                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |  |  |

D'autres clients, dont certains représentant un chiffre d'affaires significatif, ne peuvent être mentionnés à ce jour pour des raisons de confidentialité. Il s'agit notamment de grandes sociétés européennes, américaines, japonaises et chinoises, actives dans les domaines de l'analyse biomédicale, de la défense et de l'électronique grand public.

Au total, Tronics compte près de 50 clients actifs en 2014, dont 13 nouveaux clients acquis au cours de l'exercice 2014. La répartition estimée du chiffre d'affaires 2013 par secteur d'activité est la suivante :



Dans le passé, le client Sercel a représenté jusqu'à 80% de l'activité de la Société. A la suite de la baisse significative des volumes commandés par ce client en 2013, la Société a décidé d'accélérer la diversification de son portefeuille de clients. Au premier semestre 2014, Sercel a ainsi représenté 25% du chiffre d'affaires de la Société, étant précisé que le premier client de la Société sur cette période a représenté 26% du chiffre d'affaires.

## 6.7. UNE ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CENTRÉE SUR LES BESOINS CLIENTS

### 6.7.1. Production et fournisseurs

#### Une organisation « *fablight* » pour accompagner la croissance à un coût maîtrisé

Tronics a mis en place une **organisation de production « *fablight* », innovante et évolutive, conçue pour lui permettre d'absorber une croissance importante, tout en optimisant les ressources nécessaires.**

Les unités de production de Tronics permettent ainsi d'assurer :

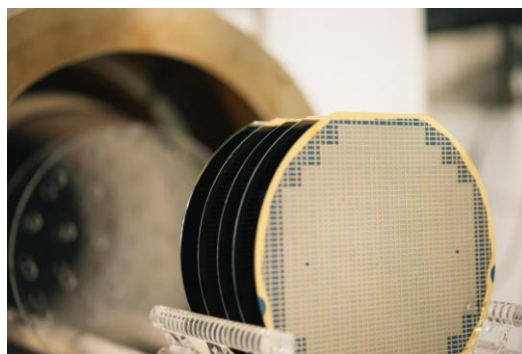
- la couverture de marchés à forte croissance pour de nouvelles applications,
- la mise en place rapide de tests et de contrôles, pour valider de nouveaux concepts et designs,
- le transfert de la phase d'ingénierie à la mise en production, rendu possible par une recherche et développement fluide, rapide et efficace,
- l'introduction rapide de nouveaux procédés,
- l'assemblage, le test et la calibration des produits.

Deux unités de productions, situées en France et aux Etats-Unis, et qui disposent chacune de leur propre équipe d'ingénierie, donnent à la Société les capacités et la flexibilité nécessaires pour assurer le développement et la fabrication de produits partout dans le monde, pour des volumes de production moyens à élevés.



Tronics s'appuie historiquement sur sa **propre unité de fabrication située à Crolles**, à proximité de Grenoble, depuis 2003. Celle-ci dispose de tous les équipements nécessaires pour travailler sur une grande variété de produits, et notamment sur des composants de haute performance : développement de processus de production, capacité de prototypage, ligne de production et capacité de montage spécialisée.

Cette unité permet de travailler sur des tranches de silicium (« *wafers* ») de 6 pouces (150mm), avec une **capacité de traitement de 10.000 wafers par an**. Une partie des investissements nécessaires pour pouvoir traiter à l'avenir des *wafers* de 8 pouces (200 mm) a déjà été réalisée sur le site de Crolles.



Dans le détail, le site de Crolles offre un service personnalisé de classe mondiale, permettant de proposer aux clients une offre complète (« *full service* »). Celle-ci intègre toutes les phases d'industrialisation du produit, et notamment celles de packaging, de test et de calibration :

- Lignes de fabrication, de packaging et de test/calibration, au format de tranches de 6 pouces (150 mm) :
  - o plus de 100 machines dédiées pour le développement et la production,
  - o une redondance de l'équipement à 80% permettant de garantir la continuité d'activité et la montée en charge des volumes.
- 2,500m<sup>2</sup> de bâtiments disponibles avec des capacités d'extension, dont :
  - o 400m<sup>2</sup> de salles blanches classe 10 à 1.000 pour la production de wafers,
  - o 200m<sup>2</sup> de salles blanches classe 1.000 à 10.000 pour l'assemblage (*packaging*) et le test,
  - o 200m<sup>2</sup> de laboratoire de caractérisation et d'étude de fiabilité.



Ce site dispose également d'un système informatique intégré de Gestion de Production (GPAO) et d'Analyse Statistique. La Société dispose en outre d'une plateforme informatique de CAO et de DAO (Conception et Dessin Assisté par Ordinateur).

Depuis 2008, Tronics a également établi **une unité de production à Dallas** (Etats-Unis), dont les installations sont hébergées par le groupe Honeywell. Ce partenaire stratégique fournit à Tronics la capacité de production et la qualité requises pour l'exécution des programmes client et finance les efforts de recherche et développement nécessaires pour améliorer les processus de fabrication.

Cette unité de production est destinée à fournir à Tronics une implantation stratégique en Amérique du nord et des capacités de production à grande échelle. Le site dispose aussi d'une ligne de prototypage sur laquelle Tronics peut réaliser ses développements. Certains équipements spécifiques présents sur ce site sont la propriété de Tronics. Une fois la phase d'ingénierie finalisée, la production à grande échelle est transférée à Honeywell. Cette unité permet de travailler sur des *wafers* de 6 pouces, avec une **capacité de traitement de 50.000 wafers par an**.

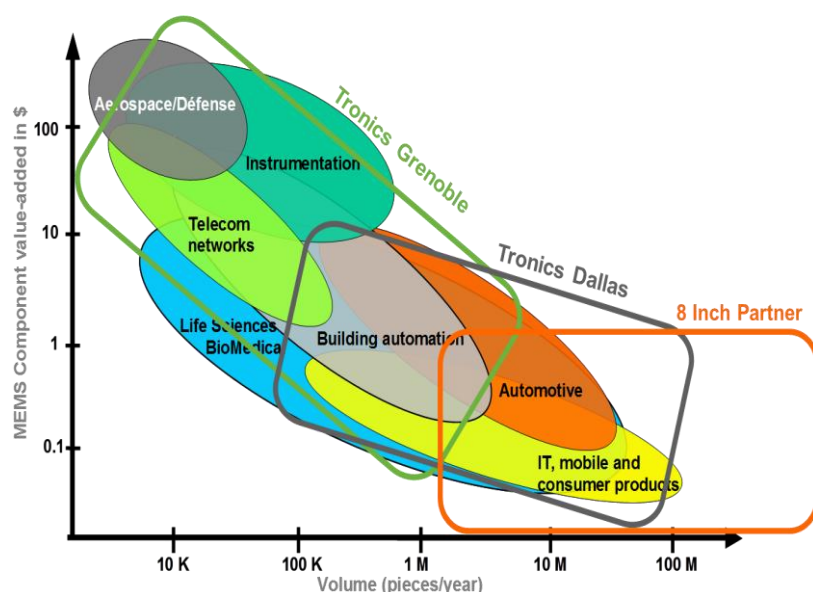


Enfin, Tronics prévoit également de lancer **une activité *fabless* pour la production de volumes très élevés**, notamment pour des produits d'applications grand public à l'horizon 2016 (pour plus d'informations, se reporter à la section 6.5.3 du présent document de base). Dans cette optique, la

Société a déjà identifié des partenaires potentiels en Asie pour couvrir les applications nécessitant de travailler sur des *wafers* de 8 pouces.

L'organisation de production « *fablight* », mise en place par Tronics, se traduit par des investissements matériels compris entre 1 à 2 M€ par an, relativement limités au regard de la très haute technicité et du coût des équipements nécessaires à son activité, ce qui permet ainsi d'optimiser l'utilisation de ses ressources financières.

Au-delà de la capacité de production de ses unités industrielles, son capital humain peut certainement être considéré comme sa ressource la plus précieuse. Avec plus de 300 années-hommes d'expérience spécifique cumulée dans les MEMS, Tronics peut compter sur **une équipe de 55 ingénieurs et scientifiques, dont 15 Docteurs ou PhD**, pour assurer son développement.



S'agissant de la gestion de la qualité, Tronics est certifiée ISO 9001 depuis 2001. Le troisième renouvellement de la certification, selon la norme ISO 9001-2010, a été obtenu en 2014. Les pré-audits réalisés ont par ailleurs démontré que les efforts à fournir par la Société pour répondre aux exigences spécifiques des industries médicales et automobiles seraient modérés.

Chaque produit sorti des unités de production de Tronics au cours des 10 dernières années, a été individuellement testé et tracé. Des procédures de qualité, de sécurité ou de documentation complémentaires peuvent être appliquées projet par projet, en fonction des exigences spécifiques des clients (notamment pour l'aéronautique, la défense et les applications médicales).

**Une équipe de direction expérimentée et très complémentaire**



**Pascal Langlois, Président du Directoire** a rejoint Tronics en 2013 apportant plus de 25 ans d'expérience en management exécutif dans le domaine des semi-conducteurs. Il était précédemment Directeur Ventes et Marketing chez ST-Ericsson, après avoir fondé NXP dont il était Senior VP Sales and Marketing. Pascal a également travaillé chez Philips Semiconductors BV, VLSI Technology, et National Semiconductors, où il a occupé divers postes de direction. Pascal est diplômé d'une licence en Technologie de l'Université de Paris et a suivi un programme de Stratégie et Organisation de cadre dirigeant au sein de l'université de Stanford. Il assure aussi la direction des Ventes et du Marketing.



**Dr. Stéphane Renard** est fondateur, membre du Directoire et Directeur Technique (CTO) de Tronics. Stéphane a perçu le besoin d'un fabricant de composants MEMS sur mesure, ce qui l'a conduit à fonder Tronics en 1997 pour répondre aux besoins de l'industrie. Il possède de nombreuses années d'expérience en recherche et développement dans le domaine des MEMS et de l'optoélectronique, notamment au sein du CEA-Leti. Stéphane est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et Docteur en Optoélectronique de l'Institut National Polytechnique de Grenoble.

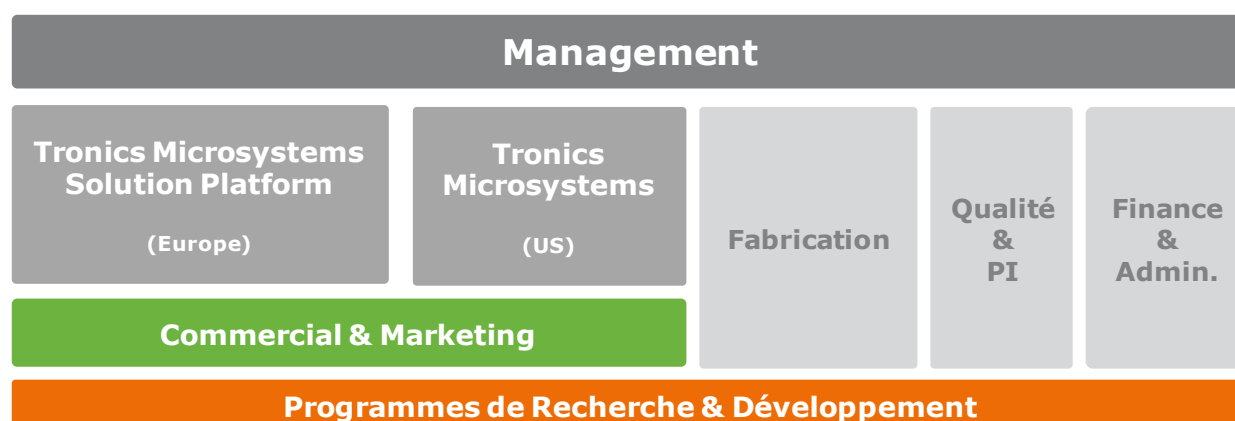


**Laurence Fayand, Directeur Financier**, a rejoint Tronics en 2013, avec plus de 20 ans d'expérience en tant que Directeur Financier de sociétés technologiques. De 2001 à 2013, elle fut Directeur Financier de plusieurs start-up : CYTOO, Beamind, Crocus Technology, et Alditech. Auparavant, Laurence a travaillé au sein de la société Hewlett-Packard à des positions diverses en comptabilité et dans la division Europe en tant que contrôleur financier. Laurence est diplômée de l'EM Lyon et titulaire d'un Master en Finance et Comptabilité.



**Brian Stephenson, Directeur des Opérations de l'unité de Dallas**, apporte plus de 20 années d'expérience en ingénierie et en management. Avant de rejoindre Tronics, Brian était Senior Engineering Manager chez STMicroelectronics, où il supervisait des équipes travaillant sur les processus de production de MEMS en grandes séries. Il a aussi occupé plusieurs postes d'ingénieur et de manager au sein de Texas Instruments, WaferTech et Ebara Technologies. Brian est diplômé de la Southwestern Oklahoma State University.

## Organigramme fonctionnel



## Effectifs

L'effectif de Tronics est constitué de 88 personnes, dont 69 personnes basées sur le site de Crolles, à proximité de Grenoble, et 19 personnes sur le site de Dallas (Etats-Unis).

La répartition fonctionnelle de l'effectif de la Société au 30 juin 2014 était la suivante :

| Fonction                            | Effectif (ETP) |
|-------------------------------------|----------------|
| Ingénierie et développement produit | 46             |
| Production                          | 17             |
| Recherche et développement          | 11             |
| Commercial et marketing             | 7              |
| Administration générale             | 7              |
| <b>Total</b>                        | <b>88</b>      |

## 6.8. ENVIRONNEMENT COMPETITIF

Selon ses estimations, Tronics figure parmi les 10 premiers fabricants mondiaux de composants MEMS spécifiques. Parmi ses concurrents directs, figurent notamment les sociétés Teledyne DALSA (Canada), Silex Microsystems (Suède), X-FAB (Allemagne), Innovative Micro Technology (IMT) (Etats-Unis) et Safran Colibrys (Suisse).

Ces concurrents peuvent être des fonderies « *pure player* » (Silex Microsystems, IMT), des fonderies de MEMS adossées à des productions microélectroniques (Teledyne DALSA, X-FAB) ou des fabricants de composants *high-end* (Colibrys). Au-delà de ces concurrents directs, Tronics peut parfois se retrouver en concurrence avec des départements internes de grands groupes.

Certains acteurs, comme Silex Microsystems, Teledyne DALSA ou X-FAB, disposent de capacités de production bien supérieures à celles actuellement disponibles sur le site de Tronics à Crolles, qui se différencie en proposant également l'assemblage, le packaging et le test.

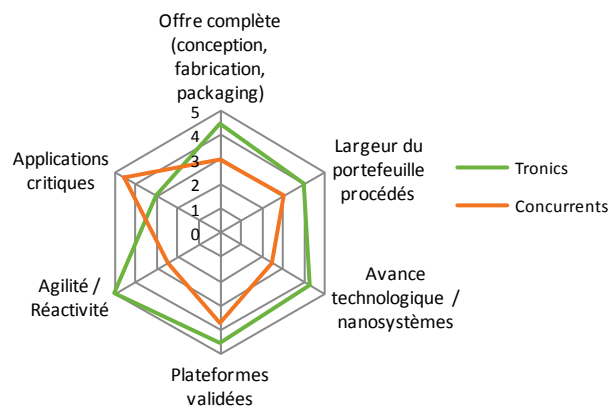
Sur les différents segments de marché adressés par Tronics, la concurrence peut s'analyser de la manière suivante :

- **Industrie et Médical / Sciences de la vie** : la concurrence sur ces deux segments est très fragmentée. Plusieurs sociétés, comme Silex Microsystems, X-FAB ou IMT, offrent des services

de fonderie, avec une majorité de « pure players ». Tronics propose à ses clients une offre « full service », dans laquelle la Société assure **le développement et l'industrialisation du produit**.

- **Aéronautique et Sécurité** : sur le segment des produits inertiels haute performance, les acteurs dominants sont Honeywell, AIS-Goodrich, Analog Devices, Silicon Sensing et Sensoror. Tronics se différencie de ses concurrents américains en commercialisant des solutions non soumises aux contraintes réglementaires d'exportation américaines ITAR à un **ratio prix-performances unique**.
- **Electronique grand public** : ce segment de marché est dominé par des grands acteurs (STMicroelectronics, Bosch, Invensense, Fairchild, AKM...) qui développent et commercialisent de nouveaux produits. Les applications cibles, caractérisées par des volumes de production très élevés, nécessitent de lourds investissements. **Tronics offre des solutions technologiques aux différents grands acteurs** de ce marché et n'est donc pas en concurrence avec eux.

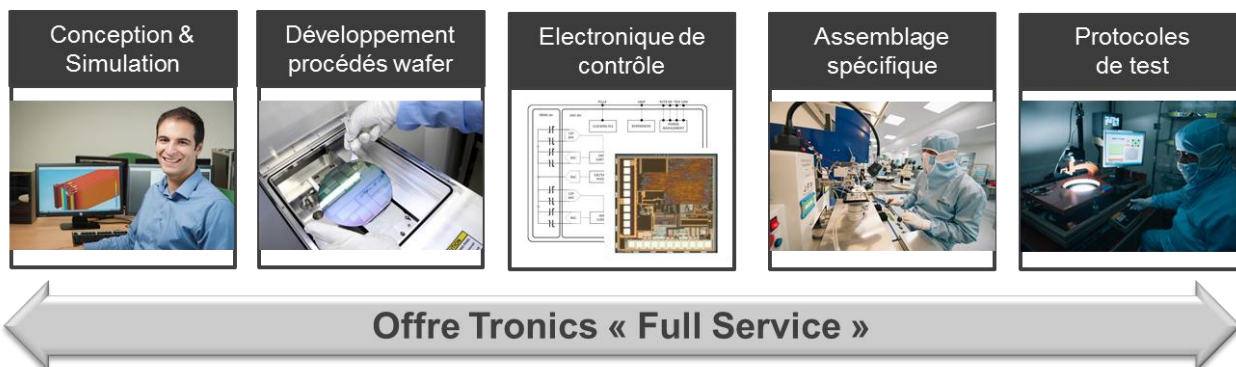
### Une proposition de valeur unique



Source : Société

Pour faire face à cette concurrence, **Tronics a développé les stratégies suivantes** :

- **Tronics a développé une offre « full service »** de fabrication de microsystèmes, dans laquelle la Société est en mesure de livrer des produits aussi bien sous forme de composants sur tranche que de produits assemblés et testés, pour des volumes allant de la petite à la grande série ;
- Pour le développement de composants spécifiques, la plupart des concurrents de la Société sont des organismes de recherche et développement qui ne disposent pas de l'expérience et des capacités pour industrialiser et produire en masse. **Tronics propose une prestation complète incluant le manufacturing** ;
- Pour les applications *High Performance Inertial Products*, **Tronics a développé des produits standards très différenciés, avec un positionnement prix-performance unique**.
- Pour les applications grand public, segment du marché dominé par des acteurs majeurs qui développent et commercialisent de nouveaux produits, **Tronics se positionne en tant que fournisseur de technologies, capable de répondre à un cahier des charges établi par le client et rémunéré au travers de prestations et d'accords de licences**. Cette stratégie s'inscrit aussi dans l'organisation industrielle « *fablight* » adoptée par la Société telle que décrite à la section 6.7.1 du présent document de base.



## 6.9. UNE STRATEGIE DE CROISSANCE TOURNEE VERS LES MARCHES A VALEUR AJOUTEE

### 6.9.1. Accélération du déploiement commercial sur les zones à fort potentiel

Pour tirer pleinement parti de sa position technologique et de son portefeuille d'activités, la Société entend mettre en œuvre **une stratégie commerciale offensive** structurée autour des axes suivants :

#### Renforcement du dispositif commercial

Pour structurer son dispositif commercial, la Société prévoit de **doubler ses effectifs de vente et de marketing d'ici à trois ans et de recruter un directeur commercial en 2015**. Ces embauches doivent notamment permettre à Tronics de poursuivre les objectifs suivants :

- **l'augmentation du nombre de programmes actifs** avec les clients existants,
- le renforcement des efforts de prospection commerciale pour **élargir le pipeline d'opportunités commerciales**, et
- **l'augmentation du nombre de clients majeurs**, tout en ciblant les leaders sur les segments en forte croissance sur ses marchés clés.

#### Renforcement de la présence géographique sur les zones à fort potentiel

La Société prévoit également de **parfaire sa couverture internationale** en renforçant sa présence géographique, à la fois directement et indirectement au travers de son réseau de distributeurs et de partenaires. Les zones géographiques à fort potentiel sur lesquelles la Société prévoit de se développer en priorité sont les suivantes :

- **l'Europe du Nord et l'Europe Centrale** (Allemagne, Suisse, Autriche et Europe du Nord) afin de saisir les opportunités de ce marché sur les différents segments adressés par Tronics, et en particulier, mieux couvrir les segments médical, optique et produits associés,
- **la Chine** afin de renforcer les partenariats existants et de trouver des débouchés rapides pour les produits inertiels de hautes performances ainsi que les technologies pour les applications grand public, et
- **la Corée du Sud et le Japon** : présence directe ou au travers d'accords de distribution ou de représentation renforcés pour développer les ventes de produits inertiels de hautes performances.

### 6.9.2. Développement de la gamme de produits et de solutions sur les segments de marché les plus actifs

---

#### **Accélération des programmes clients**

Les effectifs correspondant à la fonction ingénierie, développement de produit et recherche & développement s'élèvent à 57 équivalents temps plein à la date du présent document de base.

**La Société prévoit de renforcer ces effectifs** afin d'accélérer la disponibilité de ses nouvelles offres technologiques, notamment ses nouvelles plateformes, et de compléter ses *roadmaps* produits pour préserver et renforcer son avantage technologique.

Cet effort de recrutement devrait se traduire par une **entrée en production plus rapide des programmes clients**, ce qui permettra **d'accroître la charge des unités de production et d'améliorer ainsi leurs coûts de fonctionnement**.

#### **Développement de la gamme de produits et de solutions**

La Société envisage un **développement de sa gamme de produits et de solutions sur les segments de marché les plus actifs** (Industrie, Aéronautique et Sécurité, Médical) et l'élargissement de la gamme de produits standards. Sur ces différents segments, Tronics devra développer des *roadmaps* de plateformes solutions et des programmes collaboratifs pour asseoir ses premiers succès commerciaux et ancrer ses solutions pour ces marchés en très forte croissance.

Tronics entend notamment devenir un acteur incontournable sur le **segment des dispositifs médicaux à usage unique** en établissant des collaborations avec les principaux leaders du secteur et en développant l'offre dédiée sur ce marché comme une plateforme standard microfluidique.

La Société prévoit de mettre en œuvre un effort marketing dédié pour **accroître la pénétration de ses solutions inertielles** à travers le monde dans les domaines industriel, aéronautique et défense.

La **gamme de produits standards commercialisée par la Société doit encore être étoffée** par des accéléromètres, des gyromètres et des produits combinés accéléromètres/gyromètres (cf. section 6.5.2 du présent document de base relative à cette activité).



La mise en œuvre de la *roadmap* technologique présentée à la section 6.4.1 du présent document de base constitue donc l'un des éléments fondamentaux pour garantir les succès futurs de la Société.

### **Evolution des capacités de production**

La croissance attendue de l'activité de la Société pourra dans un premier temps être absorbée par les capacités de production existantes sur le site de Crolles, qui sont actuellement sous-utilisées et offrent une marge de progression importante. De même, les capacités de production mises à disposition de la Société par son partenaire Honeywell sur le site de Dallas contribueront à servir la montée en régime des programmes clients actuellement en phase d'ingénierie.

Dans un second temps, Tronics prépare la **transition de son unité de production de Crolles sur la technologie 8 pouces** à l'horizon 2017, ainsi que **l'extension de la salle blanche** qui pourrait s'avérer nécessaire pour supporter la croissance attendue d'ici à 2019. Il est à cet égard précisé que les équipements acquis par la Société au cours des dernières années sont déjà compatibles avec la technologie 8 pouces.

#### ***6.9.3. Développement d'un modèle de licence pour les applications grand public***

---

La Société compte également tirer profit de l'avance technologique conférée par la technologie M&NEMS pour se développer sur le **segment de l'électronique grand public** en établissant des accords de licence avec les fournisseurs de circuits pour l'électronique grand public (IDM).

La Société continuera par ailleurs à développer des partenariats avec des fonderies de très haut volume pour le marché grand public, afin de proposer à ses partenaires utilisant ses technologies pour les produits grand public des solutions de production pré-qualifiées. Dans cette phase de production, dont le démarrage est attendu en 2016 dans le cadre d'un premier contrat conclu avec un acteur majeur des composants pour téléphones sans fil, la Société sera rémunérée par des royalties calculées sur la base des volumes vendus.

La Société pourra également proposer ces possibilités de production en cas de programmes à très gros volumes pour d'autres marchés.

#### ***6.9.4. Stratégie de croissance externe ciblée***

---

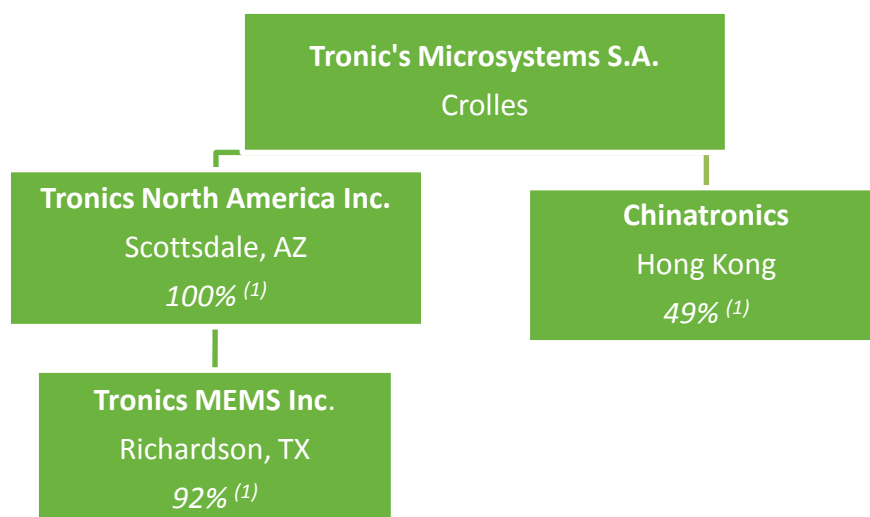
Tronics envisage d'accélérer son développement en réalisant **une ou plusieurs opérations de croissance externe**, qui pourraient s'inscrire dans une des logiques suivantes :

- **Participation active à la consolidation de l'industrie** : du fait de sa dynamique actuelle, la Société estime être en position pour bénéficier des opportunités de consolidation qui devraient apparaître sur le marché pour faire l'acquisition d'acteurs de taille plus petite ou équivalente à la sienne ;
- **Acquisition d'une ligne de produits complémentaire**, à forte valeur ajoutée et forte marge, dans les domaines suivants :
  - Ligne de produits type produits pour centrale inertielle afin de compléter son offre de composants inertiels de hautes performances (*High Performance Inertial Products*),
  - Domaine médical ou systèmes microfluidiques ;
- **Renforcement de la capacité en conception électronique, traitement du signal et micro-contrôle**. Tronics a développé des capacités de design électronique et de traitement du signal. Cet effort est crucial pour le futur et devra être intensifié, éventuellement au travers de l'acquisition d'une équipe possédant de fortes compétences dans ce domaine.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Au jour de l'enregistrement du présent document de base, l'organigramme du Groupe est représenté ci-après :



Note : <sup>(1)</sup> Pourcentages de détention en capital et en droits de vote

Les fonctions exercées par les dirigeants de la Société dans les filiales du Groupe sont détaillées à la section 14.1.1 du présent document de base.

### 7.2. SOCIETES DU GROUPE

**Tronic's Microsystems S.A.**, société mère du Groupe est une société anonyme de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 2.561.317 euros, réparti en 2.561.317 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Son siège social est situé 98, rue du Pré de l'Horme, 38920 Crolles. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 412 152 019.

Son objet social est défini à la section 21.2.1 « *Objet social* » du présent document de base.

**Tronics North America Inc.** est une société de droit américain de l'Etat du Delaware créée par la Société en 2008. Son siège social est situé au 2711 Centerville Road, City of Wilmington, County of New Castle DL19808, USA.

Le capital social de Tronics North America Inc. est intégralement détenu par Tronics.

Tronics North America Inc. est une société holding qui n'a aucune activité.

**Tronics MEMS Inc.** est une société de droit américain de l'Etat du Delaware créée par la Société en 2008. Son siège social est situé au 2711 Centerville Road, City of Wilmington, County of New Castle DL19808, USA.

Le capital social de Tronics MEMS Inc. est détenu à hauteur de 92% par Tronics North America Inc. et à 8% par des personnes physiques.

Tronics MEMS Inc. a pour activité le développement et la fabrication de composants et sous-systèmes à base de MEMS.

**ChinaTronics Ltd**, est une société de droit hongkongais créée par la Société et son distributeur en Chine, le groupe Era Spread, en 2010. Son siège social est situé Rm 2907, 29/F, New Treasure Center, 10 Ng Fong Street, Sanpokong, Kowloon, Chine.

Le capital social de ChinaTronics Ltd est détenu à hauteur de 49% par Tronics et de 51% par China Micro And Nano Technology Corporation Ltd, une société du groupe Era Spread.

L'objectif recherché lors de la création de cette joint-venture était de servir le marché chinois avec des produits à fort contenu local tout en créant une identité locale. Si la Société envisage toujours cette possibilité pour le futur, elle opère actuellement sur le marché chinois au travers de son distributeur et l'activité au sein de ChinaTronics Ltd n'a pas encore démarré à la date du présent document de base.

### 7.3. FLUX FINANCIERS DU GROUPE

Dans le cadre de l'activité opérationnelle de ses filiales, la Société a mis en place des conventions qui concernent :

- **Des refacturations de services** : mise en place d'une convention de *management fees* afin de formaliser les règles de facturation des opérations internes au Groupe et de prévoir la rémunération de certains services rendus par Tronics et sa filiale détenue à 100% Tronics North America Inc. (Etats-Unis).
  - Pour les opérations internes au groupe, il est prévu de les facturer au coût de revient majoré d'une marge forfaitaire de 20%. Pour les travaux d'ingénierie, la procédure prévoit un tarif distinguant deux catégories de personnel (ingénieur Junior et Ingénieur Senior) et deux types de prestations (le simple support technique ou la prestation complète incluant la livraison de composants).
  - Pour la rémunération de certains services centraux, la facturation est faite de manière forfaitaire.
- **Des locations d'équipement** : les contrats de location d'équipement portent sur des équipements acquis par la Société et mis à disposition de sa sous-filiale détenue à 92% Tronics MEMS Inc. (Etats-Unis). Ces conventions de location sont conclues pour une durée de 5 ans.
- **Des flux financiers** : une convention d'avance de trésorerie a été conclue en 2014 entre la Société et sa sous-filiale détenues à 92% Tronics MEMS Inc. (Etats-Unis). La Société pourra accorder à sa sous-filiale des prêts dans la limite de 700.000 euros, portant intérêt à hauteur de l'indice Euribor 3 mois plus 1,5%. Les remboursements interviendront au plus tard le 31 décembre 2016.

Pour plus de détails sur ces conventions, se référer au chapitre 19 « *Opérations avec des apparentés* » du présent document de base.

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

#### 8.1.1. Propriétés immobilières louées

Le Groupe ne détient aucun immeuble. La Société est locataire de bâtiments industriels et de bureaux situés à Crolles, Isère (France).

Les éléments relatifs à ces locations sont résumés ci-dessous :

| Nature du contrat | Adresse                                  | Nature des locaux              | Date d'effet                  | Echéance         | Loyer annuel  |
|-------------------|------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|------------------|---------------|
| Bail commercial   | 55, rue du Pré de l'Horme, 38926 Crolles | Bâtiment industriel et bureaux | 1 <sup>er</sup> décembre 2011 | 30 novembre 2020 | 93.957 euros  |
| Bail commercial   | 98, rue du Pré de l'Horme, 38926 Crolles | Bâtiment industriel et bureaux | 1 <sup>er</sup> juin 2008     | 31 mai 2017      | 234.595 euros |

Les technologies de production des MEMS impliquent l'intégration d'éléments mécaniques réalisant des fonctions de capteurs ou d'actionneurs, et de composants microélectroniques sur un ou plusieurs substrats semi-conducteurs. Les composants micro-mécaniques sont fabriqués avec des techniques de traitement de micro-usinage par lots qui gravent des parties de la tranche du semi-conducteur sélectionnées ou ajoutent des couches structurales pour former des composants électromécaniques.

Afin d'assurer ces opérations, la Société dispose actuellement de deux sites de production :

- son usine de Crolles avec 2.500 m<sup>2</sup> de surface, dont 600 m<sup>2</sup> de salles blanches, de classe 10 à 1000, dont la capacité de production annuelle s'établit à 10.000 tranches silicium de 6 pouces, et
- une unité de production américaine située à Dallas (Texas), dont la capacité de production annuelle s'établit à 50.000 tranches silicium de 6 pouces. Cette implantation est hébergée dans les locaux de son partenaire américain Honeywell depuis 2008. Le siège et les bureaux de Tronics MEMS Inc. sont également hébergés sur ce site. Au titre de cette prestation d'hébergement, Honeywell facture un loyer mensuel à Tronics MEMS Inc. Pour plus d'informations sur le contrat de collaboration conclu entre Tronics MEMS Inc. et Honeywell, se reporter au chapitre 22 « Contrats importants » du présent document de base.

#### 8.1.2. Autres immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par le Groupe sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés figurant à la section 20.1 du présent document de base.

### 8.2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La Société dispose de deux sites de production localisés en France et aux Etats-Unis et d'un siège social en France.

L'usine française est qualifiée ISO 9001-2010 depuis 2001 (dernier renouvellement obtenu en 2014) et elle respecte l'ensemble des normes de sécurité.

Le siège social français est soumis à une déclaration contrôlée auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

L'unité de production basée à Dallas (Etats-Unis), qui réalise des opérations de production en format de tranches 6 pouces, est hébergée dans les locaux de Honeywell qui gère les dispositifs de sécurité associés à cette usine.

Compte tenu de ces éléments, la Société considère que le risque environnemental sur l'utilisation de ses immobilisations est limité et maîtrisé.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats de la Société avec l'ensemble du présent document de base et notamment :

- les états financiers consolidés de la Société établis en normes IFRS pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013. Le lecteur pourra ainsi consulter les notes annexées aux états financiers, telles qu'insérées à la section 20.1 du présent document de base.
- les comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS pour les périodes du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014 et du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2013 ainsi que les notes aux états financiers présentées à la section 20.4 du présent document de base.

Les commentaires sur les comptes présentés aux chapitres 9 et 10 du présent document de base, sont établis sur la seule base des comptes établis en normes IFRS insérés aux sections 20.1 et 20.4 du présent document de base.

### 9.1. PRESENTATION GENERALE

#### 9.1.1. *Présentation générale*

La Société a été immatriculée le 27 mai 1997 avec pour activité la fabrication, l'étude, la commercialisation et le négoce d'instruments scientifiques et notamment de micro-composants et de microsystèmes, micro-capteurs et systèmes électroniques associés.

Le Groupe conçoit et fabrique ses composants et sous-systèmes dans le cadre d'opérations industrielles à la fois en Europe (Grenoble) et aux Etats-Unis (Dallas –Texas). Depuis 17 ans, le Groupe a développé des plateformes technologiques et des procédés industriels propriétaires et dispose aujourd'hui d'un des portefeuilles de technologies MEMS les plus variés au monde.

Ces produits, à forte valeur technologique, sont des dispositifs nano et microsystèmes qui assurent une fonction de capteur et ou d'actionneur dans des applications très diverses pour le secteur aéronautique, la défense, les sciences de la vie, l'automobile, la recherche pétrolière, les objets connectés.

La Société offre un service de développement et de fabrication en volume à près de 50 clients actifs.

La Société consacre une large part de son activité tant au niveau de sa recherche et développement qu'au niveau de son action marketing et commerciale pour le développement de nouveaux marchés.

Depuis sa création, la Société a été principalement financée par :

- des augmentations de capital ;
- des avances remboursables, prêts pour l'innovation et contrats de développement participatifs Bpifrance (ex-OSEO) ;
- le crédit d'impôt recherche ; et
- des emprunts auprès des établissements de crédits, principalement sous la forme de crédits-baux.

Les performances du Groupe sont principalement suivies par le directoire à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Sur cette base, les activités de la Société au cours des différents exercices considérés sont présentées selon deux secteurs distincts : France et sociétés américaines. Ces entités juridiques du Groupe offrent des produits et des services similaires dans des zones géographiques distinctes.

### 9.1.2. Recherche et développement

La Société mène des activités de recherche et développement afin de concevoir et fabriquer des nano et microsystèmes innovants.

La Société consacre également une part non négligeable de ses ressources à la protection de sa propriété intellectuelle en déposant des brevets et demandes de brevets au niveau international (cf. chapitre 11 du présent document de base).

### 9.1.3. Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité

Depuis sa création, la Société a développé des plateformes technologiques et des procédés industriels propriétaires et dispose aujourd'hui d'un des portefeuilles de technologies MEMS les plus variés au monde. Elle a en effet consacré ses capitaux :

- à l'activité recherche et développement pour la conception et la fabrication de sa gamme de produits et solutions ;
- à l'investissement dans son outil industriel avec la mise en place d'une unité de production basée à Crolles (France) et d'une unité de production hébergée dans les locaux de son partenaire Honeywell basés à Dallas (Etats-Unis) ;
- à des frais de marketing et ventes ;
- à la mise en place d'infrastructures commerciales au niveau international.

Au regard du stade de développement de la Société, les principaux facteurs ayant une incidence sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives sont :

- le déploiement commercial et marketing ;
- la poursuite de sa politique de recherche et développement ;
- la poursuite de son investissement industriel ;
- l'obtention d'avances remboursables et d'aides à l'innovation ;
- l'existence de dispositifs fiscaux incitatifs tels que le crédit d'impôt recherche dont elle bénéficie.

## 9.2. COMPARAISON DES COMPTES DES DEUX DERNIERS EXERCICES

### 9.2.1. Formation du résultat opérationnel et du résultat net

#### 9.2.1.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

##### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 s'analyse comme suit :

| CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)   | 31 décembre 2013 |             | 31 décembre 2012 |             |
|---------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Ventes de services        | 4 739            | 47%         | 4 855            | 36%         |
| Ventes de produits finis  | 5 438            | 53%         | 8 783            | 64%         |
| <b>Chiffre d'affaires</b> | <b>10 177</b>    | <b>100%</b> | <b>13 638</b>    | <b>100%</b> |

Le Groupe a principalement deux sources de revenu, la vente de MEMS et la vente de services de développement, avec pour objectif à terme d'arriver à une phase de production et de commercialisation.

L'exercice 2013 a été marqué par une baisse d'activité de l'ordre de 25%. Cette baisse correspond à une très forte réduction des commandes de Sercel qui passent de 8,7 millions d'euros sur l'exercice 2012 à 3,8 millions d'euros sur l'exercice 2013. Dans le même temps, le chiffre d'affaires de la Société hors Sercel a progressé de 31%, passant de 4,9 millions d'euros en 2012 à 6,4 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 1,5 million d'euros.

L'exercice 2013 marque un virage stratégique dans la vie de la Société qui se traduit par :

- le démarrage de nouvelles activités, notamment dans le domaine des composants optiques, permettant de compenser partiellement la baisse des quantités de composants commandées par Sercel ;
- le lancement de deux nouveaux produits en phase d'industrialisation et de montée en régime de production. Le premier est un accéléromètre de très haute performance, produit spécifique pour un client de la Défense, et le second est le gyromètre de Tronics, GYPRO 2300, premier composant d'une famille de gyromètres hautes performances, pour laquelle l'effort de développement a été conséquent ;
- la mise sur ses lignes d'un nouveau composant, une tête d'imprimante magnéto-graphique dédiée aux applications professionnelles. Les prévisions de volume sur ce nouveau produit à l'échéance fin 2015 sont significatives pour le Groupe.

Ces éléments ont contribué au développement du chiffre d'affaires hors Sercel en 2013. L'activité a également été marquée par la poursuite du développement de la filiale américaine qui a vu son chiffre d'affaires croître de 21% sur l'année 2013.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 18, les ventes de produits finis (MEMS) sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

Les ventes de service sont comptabilisées en chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement conformément à IAS 11.

### **Autres produits de l'activité**

Les autres produits de l'activité de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

| AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)   | 31 décembre 2013 |             | 31 décembre 2012 |             |
|--------------------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Crédit Impôt Recherche               | 965              | 30%         | 1 029            | 38%         |
| CICE                                 | 55               | 2%          | -                | 0%          |
| Subventions                          | 2 174            | 68%         | 1 659            | 61%         |
| Autres produits                      | 22               | 1%          | 46               | 2%          |
| <b>Autres produits de l'activité</b> | <b>3 216</b>     | <b>100%</b> | <b>2 735</b>     | <b>100%</b> |

Les subventions comptabilisées directement en compte de résultat concernent les projets de développement et ont les caractéristiques suivantes :

| SUBVENTIONS (K€)   | Montant total de la subvention | 31 décembre 2013         |                             |                        |                                     | 31 décembre 2012         |                             |                        |                                     |
|--------------------|--------------------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|
|                    |                                | Cash reçu sur la période | Avancement du projet à date | Produits comptabilisés | Engagement de dépenses à la clôture | Cash reçu sur la période | Avancement du projet à date | Produits comptabilisés | Engagement de dépenses à la clôture |
| Projet Delice      | 383                            |                          | 100%                        | -                      |                                     | -                        | 100%                        | -                      |                                     |
| Projet Capam (*)   |                                |                          |                             | 568                    |                                     |                          |                             | -                      |                                     |
| Projet Max6        | 1 196                          | -                        | 100%                        | -                      |                                     | 183                      | 100%                        | -                      |                                     |
| Projet Phileas     | 505                            | -                        | 100%                        | -                      |                                     | 101                      | 100%                        | 4                      |                                     |
| Projet Ariane      | 232                            | 114                      | 100%                        | -                      |                                     | -                        | 100%                        | 42                     |                                     |
| Projet Gypro       | 540                            | 99                       | 100%                        | -                      |                                     | -                        | 100%                        | -                      |                                     |
| Projet HBS         | 426                            | -                        | 100%                        | 46                     |                                     | 109                      | 65%                         | 151                    | 336                                 |
| Projet Tempo       | 645                            | -                        | 89%                         | 166                    | 106                                 | 188                      | 63%                         | 250                    | 343                                 |
| Projet Ultimes     | 3 409                          | 816                      | 50%                         | 871                    | 3 413                               | 1 023                    | 24%                         | 832                    | 5 154                               |
| Projet Gyperu      | 675                            | 338                      | 97%                         | 293                    | 23                                  | 203                      | 54%                         | 366                    | 413                                 |
| Projet Cleansky    | 573                            | -                        | 43%                         | 231                    | 435                                 | 401                      | 3%                          | 15                     | 743                                 |
| Projet Habac       | 547                            | -                        | 0%                          | -                      | 729                                 | -                        | 0%                          | -                      |                                     |
| <b>Subventions</b> | <b>9 131</b>                   | <b>1 367</b>             |                             | <b>2 174</b>           | <b>4 705</b>                        | <b>2 206</b>             |                             | <b>1 659</b>           | <b>6 989</b>                        |

(\*) Projet bénéficiant d'une avance conditionnée de la part de Bpifrance Innovation (ex-OSEO) dont l'échec a été constaté en conséquence de quoi la Société n'a pas à rembourser cette avance. Celle-ci est néanmoins accompagnée d'une clause de retour à meilleure fortune valable jusqu'en 2022 dans l'hypothèse où le Groupe réaliserait des ventes de produits sous-jacents. A ce jour, cet engagement constitue uniquement un passif éventuel et aucune dette n'est constatée à ce titre, le groupe estimant qu'aucune vente éligible ne sera réalisée.

#### 9.2.1.2. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

| CHARGES OPERATIONNELLES (K€)        | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Achats consommés                    | -4 249           | -4 859           |
| Charges externes                    | -2 352           | -2 263           |
| Charges de personnel                | -5 972           | -5 905           |
| Impôts et taxes                     | -113             | -136             |
| Dotations nettes aux amortissements | -1 247           | -1 024           |
| Dotations nettes aux provisions     | 10               | -39              |
| Autres produits courants            | 30               | 61               |
| Autres charges courantes            | -24              | -20              |
| <b>Charges opérationnelles</b>      | <b>-13 918</b>   | <b>-14 185</b>   |

#### Achats consommés

Les achats consommés pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

| ACHATS CONSOMMES (K€)                                   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|---------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Achats de matières premières                            | 2 152            | 2 654            |
| Variations stocks de matières premières                 | 132              | -85              |
| Achats d'études et prestations de services              | 1 637            | 1 987            |
| Achats non stockés de matières premières et fournitures | 328              | 302              |
| <b>Achats consommés</b>                                 | <b>4 249</b>     | <b>4 859</b>     |

Les marchandises sont achetées principalement en euros. La variation des achats consommés sur l'exercice 2013 correspond principalement à la baisse des achats de matières premières (baisse de 19% par rapport à l'exercice 2012) qui est liée à la baisse des ventes de produits finis sur l'exercice 2013.

Les achats d'études et de prestations de services correspondent principalement aux coûts de sous-traitance (R&D, électronique, sécurité et qualité).

### Charges externes

Les charges externes pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

| CHARGES EXTERNES (K€)   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Services extérieurs     | 1 197            | 1 167            |
| Autres services         | 1 059            | 1 083            |
| Créances irrécouvrables | 97               | 13               |
| Autres charges          | 1                | 1                |
| <b>Charges externes</b> | <b>2 352</b>     | <b>2 263</b>     |

Les charges externes sont constituées essentiellement :

- des frais de maintenance des équipements industriels ;
- des honoraires de consultants divers (propriété intellectuelle, juridique, comptable, audit, recrutement) ;
- des charges de locations des locaux occupés par la Société ;
- des frais de marketing et de ventes ;
- des coûts d'assurances.

### Charges de personnel

Les charges de personnel pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

| CHARGES DE PERSONNEL (K€)                      | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Rémunération du personnel                      | 4 361            | 4 282            |
| Charge IFRS 2 "paiement fondé sur des actions" | 86               | 248              |
| Charges sociales                               | 1 456            | 1 340            |
| Autres charges de personnel                    | 44               | 14               |
| Dotation nette pour engagement de retraite     | 25               | 22               |
| <b>Charges de personnel</b>                    | <b>5 972</b>     | <b>5 905</b>     |

| EFFECTIFS MOYENS         | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--------------------------|------------------|------------------|
| Direction                | 4                | 4                |
| Ingénieurs               | 42               | 38               |
| Techniciens & Opérateurs | 36               | 32               |
| <b>Effectifs moyens</b>  | <b>82</b>        | <b>74</b>        |

En dépit d'une hausse de l'ordre de 11% des effectifs moyens sur 2013, la hausse de charges de personnel a été limitée du fait principalement de l'absence de participation au titre de l'exercice 2013 (résultat déficitaire) et de la baisse des rémunérations variables.

## Autres produits et charges courants

Les autres produits et charges courants au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

| AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS (K€)    | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Reprises & dotations aux provisions nettes       | 1                | 22               |
| Autres produits                                  | 29               | 39               |
| <b>Autres produits opérationnels</b>             | <b>30</b>        | <b>61</b>        |
| Plus ou moins values sur éléments d'actifs cédés | -18              | -20              |
| Autres charges                                   | -5               | -                |
| <b>Autres charges opérationnelles</b>            | <b>-24</b>       | <b>-20</b>       |

### 9.2.1.3. Résultat financier

| RESULTAT FINANCIER (K€)             | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Résultat de change                  | -37              | -13              |
| Produits sur cession de VMP         | 41               | 14               |
| Autres produits financiers          | 43               | 31               |
| <b>Produits financiers</b>          | <b>47</b>        | <b>32</b>        |
| Coût de l'endettement financier net | -140             | -91              |
| Autres charges financières          | -38              | -46              |
| <b>Charges financières</b>          | <b>-178</b>      | <b>-138</b>      |
| <b>Résultat financier</b>           | <b>-131</b>      | <b>-106</b>      |

Le résultat financier, outre les différences positives et négatives de change, est principalement constitué du coût de l'endettement financier net (intérêts financiers sur contrats de crédit-bail et sur les prêts concédés par Bpifrance) et de la rémunération de la trésorerie de la Société.

La Société n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les disponibilités sont constituées de dépôts à terme et de comptes bancaires (rémunérés ou non) ;
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

La Société ne souscrit pas à des instruments financiers à des fins spéculatives.

### 9.2.1.4. Impôts sur les sociétés

Les déficits fiscaux de la Société et de ses filiales n'ont pas été intégralement activés en l'absence de visibilité quant à leur imputation intégrale sur des résultats futurs. Le montant des déficits fiscaux non activés s'élève en base à 7.600 K€ au 31 décembre 2013 et 6.532 K€ au 31 décembre 2012 pour l'entité française et à 5.482 K€ au 31 décembre 2013 et 6.586 K€ au 31 décembre 2012 pour l'entité américaine.

Sur l'entité française, le montant des impôts différés actifs nets reconnu sur les déficits reportables a été plafonné à 333 K€, et correspond principalement à l'activation des déficits reportables pouvant être utilisés à un horizon de 3 ans. Aucun impôt différé actif n'a été reconnu sur les entités américaines compte tenu de leur historique de résultats.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

### 9.2.1.5. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

| RESULTAT PAR ACTION (€)                                                               | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€) | -727             | 1 709            |
| Nombres d'actions                                                                     | 2 561 317        | 2 561 317        |
| Nombre moyen pondéré d'actions                                                        | 2 561 317        | 2 561 317        |
| Nombre de bons attribués non encore exercés                                           | 90 000           | 112 000          |
| <b>Résultat en euros par action</b>                                                   | <b>-0,28</b>     | <b>0,67</b>      |
| <b>Résultat dilué en euros par action</b>                                             | <b>-0,28</b>     | <b>0,67</b>      |

Le résultat dilué par action est identique au résultat par action pour 2012 et 2013.

### 9.2.2. Analyse du bilan

#### 9.2.2.1. Actifs non courants

| ACTIFS NON COURANTS (K€)         | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles    | 589              | 618              |
| Immobilisations corporelles      | 4 897            | 4 374            |
| Titres mis en équivalence        | 17               | 30               |
| Autres actifs financiers         | 131              | 51               |
| Impôts différés                  | 210              | 216              |
| <b>Total actifs non courants</b> | <b>5 844</b>     | <b>5 289</b>     |

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de licences acquises auprès du CEA et de Thales (cf. chapitre 22 « Contrats importants » du présent document de base). Les contrats de licences prévoient le versement de redevances en cas d'utilisation ou de sous-licence des technologies concernées sur la base du chiffre d'affaires généré. Depuis 2012, ces licences n'ont pas donné lieu à versement de redevances.

La Société a également capitalisé sur l'exercice 2012 des frais de développement correspondant au gyromètre GYPRO 2300 à hauteur de 268 K€.

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériels industriels utilisés dans le cadre de son activité de production de composants MEMS.

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux et d'un prêt pour l'innovation souscrit auprès de Bpifrance.

### 9.2.2.2. Actif circulant

| ACTIFS COURANTS (K€)                 | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| Stocks et en-cours                   | 554              | 820              |
| Clients                              | 2 679            | 3 547            |
| Créances d'impôt                     | 965              | 1 029            |
| Autres actifs courants               | 943              | 774              |
| Trésorerie et équivalents trésorerie | 3 959            | 3 842            |
| <b>Total actifs courants</b>         | <b>9 100</b>     | <b>10 012</b>    |

Les stocks sont composés :

- de matières premières constituées de composants et métaux précieux utilisés pour la fabrication des produits de la Société ; et
- d'en-cours de production.

La baisse des créances clients s'analyse en lien avec le niveau d'activité.

| CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS (K€) | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Avances et acomptes versés                      | 62               | 11               |
| Crédit d'impôt recherche                        | 965              | 1 029            |
| Autres créances d'impôt                         | -                | -                |
| Créances fiscales (TVA,...)                     | 203              | 197              |
| Subventions                                     | 524              | 498              |
| Charges constatées d'avance                     | 144              | 67               |
| Débiteurs divers                                | 10               | -                |
| <b>Valeurs brutes</b>                           | <b>1 908</b>     | <b>1 803</b>     |
| Provisions pour dépréciations                   | -0               |                  |
| <b>Valeurs nettes</b>                           | <b>1 908</b>     | <b>1 803</b>     |

Les autres créances incluent principalement :

- les crédits impôts recherche constatés au cours des exercices de référence (1.029 K€ en 2012 et 965 K€ en 2013) et dont le remboursement est intervenu ou doit intervenir au cours de l'exercice suivant ;
- la TVA déductible ou les crédits de TVA ;
- la part des subventions relative aux travaux engagés sur les projets subventionnés ;
- les charges constatées d'avances.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de dépôts à terme débloqués à tout moment sans pénalités.

### 9.2.2.3. Capitaux propres

| CAPITAUX PROPRES (K€)                         | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------------|------------------|------------------|
| Capital social                                | 2 561            | 2 561            |
| Primes liées au capital                       | 12 881           | 12 881           |
| Réserves                                      | -8 028           | -9 806           |
| Résultat net                                  | -684             | 1 769            |
| <b>Total capitaux propres, part du groupe</b> | <b>6 730</b>     | <b>7 405</b>     |
| <b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>  | <b>-108</b>      | <b>-70</b>       |
| <b>Total capitaux propres</b>                 | <b>6 622</b>     | <b>7 335</b>     |

Le capital social au 31 décembre 2013 est fixé à 2.561.317 € divisé en 2.561.317 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 1 €. Aucune évolution du capital social n'a été constatée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2013.

### 9.2.2.4. Passifs non courants

| PASSIFS NON COURANTS (K€)         | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Passifs financiers                | 3 857            | 2 315            |
| Provisions                        | 137              | 172              |
| Impôts différés                   | -                | -                |
| <b>Total passifs non courants</b> | <b>3 994</b>     | <b>2 486</b>     |

Les provisions sont essentiellement constituées de la provision pour indemnités de départ en retraite.

Les passifs financiers non courants comprennent principalement :

- la part non courante des emprunts souscrits auprès des établissements de crédits ;
- une avance conditionnée accordée par Bpifrance Innovation dans le cadre du projet CAPAM à hauteur de 600 K€ au 31 décembre 2012, ayant fait l'objet d'un abandon de créance à hauteur de 568 K€ sur l'exercice 2013 ;
- les dettes financières à plus d'un an au titre des contrats de locations financières ; et
- l'obligation de rachat par Tronics North America des participations ne conférant pas le contrôle de Tronics MEMS dont elle est le principal actionnaire. Cet engagement, exerçable à tout moment sans limite dans le temps, fait l'objet d'une dette évaluée à la juste valeur à chaque clôture (204 K€ au 31 décembre 2013 et 109 K€ au 31 décembre 2012). Pour plus d'informations sur le mode de calcul de cette dette, se reporter à la note 8.1.12 de l'annexe aux comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 présentés à la section 20.1 du présent document de base.

### 9.2.2.5. Passifs courants

| PASSIFS COURANTS (K€)         | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Passifs financiers            | 782              | 710              |
| Provisions                    | 18               | 39               |
| Fournisseurs                  | 1 785            | 2 171            |
| Produits constatés d'avance   | 244              | 379              |
| Autres passifs courants       | 1 501            | 2 179            |
| <b>Total passifs courants</b> | <b>4 329</b>     | <b>5 479</b>     |

Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- la part courante des emprunts souscrits auprès des établissements de crédits ; et
- les dettes financières à moins d'un an au titre des contrats de crédit bail.

Les provisions courantes comptabilisées au 31 décembre 2013 se rapportent essentiellement à des pertes à terminaison et à des garanties accordées à un client (cf. note 5.12 de l'annexe aux comptes consolidés établis selon les normes IFRS figurant à la section 20.1 du présent document de base pour plus d'informations sur les provisions).

Les dettes fournisseurs ne représentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période.

## 9.3. ANALYSE DES COMPTES INTERMEDIAIRES

### 9.3.1. Formation du résultat opérationnel et du résultat net

#### Chiffre d'affaires et autres produits opérationnels

| CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)   | 30 juin 2014 |             | 30 juin 2013 |             |
|---------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Ventes de produits finis  | 3 195        | 53%         | 2 620        | 52%         |
| Prestations de services   | 2 806        | 47%         | 2 411        | 48%         |
| <b>Chiffre d'affaires</b> | <b>6 001</b> | <b>100%</b> | <b>5 031</b> | <b>100%</b> |

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014, le Groupe a enregistré une forte croissance de son activité, avec un chiffre d'affaires de 6.001 K€, en hausse de 19,3% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2013, malgré une nouvelle baisse du chiffre d'affaires réalisé avec Sercel, passé de 2.329 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2013 à 1.490 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2014. Hors Sercel, le chiffre d'affaires semestriel 2014 s'élève à 4.511 K€, en hausse de 67% par rapport à 2013 (2.702 K€).

Cette forte croissance de son activité s'explique notamment par :

- une production des composants optiques en forte croissance, avec une cadence hebdomadaire qui a été plus que doublée ;
- la poursuite d'une croissance soutenue sur le site de Dallas dans les domaines médicaux et industriels ;
- le passage en phase de production de petites séries de deux autres produits :
  - un accéléromètre de très haute performance, produit spécifique pour un client de la Défense,
  - le Gyromètre de Tronics, GYPRO 2300, premier composant d'une famille de gyromètres haute performances pour lequel un nombre important de kits d'évaluation a été livré ;
- le développement d'une nouvelle technologie de tête d'imprimante magnéto-graphique a franchi des étapes de validation décisives qui ont conforté le client de la Société dans la pérennité du partenariat ;

Le premier semestre 2014 s'illustre également par :

- le développement du GYPRO 3300, adapté aux environnements vibratoires sévères, a commencé à donner des résultats prometteurs, avec des premiers prototypes livrés à un client pilote. Deux contrats importants, avec des partenaires chinois et russes, ont été confirmés pour de nouveaux composants inertiels ;
- la sortie des salles blanches de Tronics d'un premier prototype de capteur inertiel 6 axes, miniature, intégré grâce à la technologie de rupture M&NEMS, validant ainsi le transfert de technologie entrepris dans le cadre du programme ULTIMES.

| AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)   | 30 juin 2014 |             | 30 juin 2013 |             |
|--------------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Crédit Impôt Recherche               | 260          | 18%         | 443          | 32%         |
| CICE                                 | 42           | 3%          | 27           | 2%          |
| Subventions                          | 1 110        | 77%         | 824          | 60%         |
| Autres produits                      | 35           | 2%          | 73           | 5%          |
| <b>Autres produits de l'activité</b> | <b>1 447</b> | <b>100%</b> | <b>1 366</b> | <b>100%</b> |

Pour soutenir sa recherche et développement, la Société a également initié :

- le projet ASIMUT, dans le cadre des projets de pôles de compétitivité MINALOGIC ; projet qui permettra de développer une nouvelle famille de centrales inertielles, notamment pour la navigation « indoor ».
- le projet HABAC, soutenu par un programme RAPID, qui vise au développement d'horloges atomiques de nouvelle génération, miniatures et « basse consommation ».

Le démarrage de ces nouveaux projets se traduit par une hausse des subventions perçues par la Société sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014 par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

### Charges opérationnelles

La baisse des achats consommés sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014 est principalement expliquée par la baisse des coûts de sous-traitance sur Dallas (internalisation de certaines étapes de production) et de sous-traitance électronique sur le site de Crolles.

La hausse des charges externes sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014 correspond principalement à une hausse des coûts de maintenance et à la hausse des investissements marketing et vente réalisés sur la période.

### Résultat financier

La hausse du coût de l'endettement financier net sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014 correspond à la souscription d'emprunts auprès de Bpifrance Innovation (Prêt pour l'innovation en août 2013 et Contrat de Développement Participatif en janvier 2014) ainsi qu'à la hausse des frais financiers sur les contrats de location financement par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

### Impôts sur les sociétés

Compte-tenu des déficits antérieurs non utilisés, aucun produit d'impôt n'a été reconnu sur le déficit généré sur la période au 30 juin 2013. La charge d'impôt correspond principalement à la CVAE. Au 30 juin 2014, aucune charge d'impôt sur les sociétés (hormis la CVAE) n'a été comptabilisée sur le bénéfice de la période compte tenu de l'existence de déficits reportables non utilisés et non activés précédemment.

## Résultats semestriels

Le résultat semestriel s'élève à 82 K€ au 30 juin 2014 contre une perte semestrielle de -916 K€ au 30 juin 2013.

### 9.3.2. Analyse du bilan

---

#### Actifs non courants

La Société a principalement réalisé des investissements corporels (dont 503 K€ de matériel industriel) sur la période.

#### Actifs courants

L'augmentation des actifs courants provient essentiellement de l'augmentation des créances d'impôt et des autres actifs courants (subventions).

La hausse des créances d'impôt s'explique par la présence à la fois de la créance de CIR provenant de l'exercice 2013 et également de la créance de CIR estimée au 30 juin 2014.

#### Capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 6.753 K€ au 30 juin 2014 contre 6.622 K€ au 31 décembre 2013.

Cette augmentation correspond principalement au bénéfice enregistré sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014.

#### Passifs non courants

Les dettes financières non courantes se ventilent comme suit au 30 juin 2014 et 31 décembre 2013 :

| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)                            | 30 juin 2014 | 31 décembre 2013 |
|----------------------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Emprunts                                                       | 2 360        | 1 980            |
| Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle | 220          | 204              |
| Dettes financières crédit bail                                 | 1 688        | 1 669            |
| <b>Dettes financières non courantes</b>                        | <b>4 268</b> | <b>3 854</b>     |

L'augmentation des passifs non courants sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014 correspond principalement à la souscription d'un contrat de développement participatif auprès Bpifrance pour un montant de 700 K€.

#### Passifs courants

Les dettes financières courantes se ventilent comme suit au 30 juin 2014 et 31 décembre 2013 :

| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€) | 30 juin 2014 | 31 décembre 2013 |
|-------------------------------------|--------------|------------------|
| Emprunts                            | 329          | 72               |
| Billets de trésorerie               | 75           | 75               |
| Dettes financières crédit bail      | 686          | 642              |
| <b>Dettes financières courantes</b> | <b>1 090</b> | <b>789</b>       |

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 juin 2014, le montant net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par la Société (somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'actif et des concours bancaires courants au passif) s'élevait à 3.790 K€ contre 3.959 K€ au 31 décembre 2013 et 3.842 K€ au 31 décembre 2012.

#### 10.1.1. Financement par le capital

La Société a reçu un total d'environ 15,3 M€ (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital) au travers de l'apport des fondateurs et des augmentations de capital réalisées depuis sa création en 1997 et jusqu'à ce jour.

#### 10.1.2. Financement par les subventions

La Société bénéficie actuellement des subventions suivantes :

| SUBVENTIONS (K€)   | Montant total de la subvention | 30 juin 2014             |                             |                        |                        |
|--------------------|--------------------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------|
|                    |                                | Cash reçu sur la période | Avancement du projet à date | Produits comptabilisés | Engagement de dépenses |
| Projet Ariane      | 232                            |                          | 100%                        | -                      |                        |
| Projet HBS         | 426                            |                          | 100%                        | -                      |                        |
| Projet Tempo       | 645                            |                          | 100%                        | 74                     |                        |
| Projet Ultimes     | 3 409                          |                          | 63%                         | 441                    | 2 322                  |
| Projet Gyperu      | 675                            |                          | 100%                        | 17                     |                        |
| Projet Cleansky    | 573                            |                          | 71%                         | 160                    | 221                    |
| Projet Habac       | 547                            | 164                      | 19%                         | 102                    | 592                    |
| Projet Azimut      | 991                            | 297                      | 32%                         | 315                    | 1 501                  |
| Projet SCP time    | 203                            |                          | 0%                          | -                      | 452                    |
| Projet Peru        | 54                             |                          | 0%                          | -                      | 109                    |
| <b>Subventions</b> | <b>7 755</b>                   | <b>461</b>               |                             | <b>1 110</b>           | <b>5 199</b>           |

#### 10.1.3. Financement par le crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche.

| CREDITS D'IMPÔT RECHERCHE (K€) | 31/12/2013<br>12 mois | 31/12/2012<br>12 mois | 30/06/2014<br>6 mois (1) | 30/06/2013<br>6 mois |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|----------------------|
| Crédit Impôt Recherche         | 965                   | 1 029                 | 260                      | 443                  |

(1) Le crédit d'impôt recherche au 30 juin 2014 est estimé sur la base des dépenses de recherche engagées à cette date et éligibles au crédit d'impôt recherche

Les crédits d'impôt recherche de 2012 et 2013 ont été remboursés sur l'exercice suivant. Le CIR au titre de l'exercice 2013 a été remboursé en août 2014.

#### 10.1.4. Financement par emprunts

##### 10.1.4.1. Dettes financières au titre des contrats d'emprunts

La Société a contracté plusieurs emprunts auprès de banques françaises. Les modalités de ces emprunts s'analysent comme suit :

| Etablissement bancaire                   | Montant initial | Date d'emprunt | Date de fin | Restant dû au 30/06/2014 |                |              |
|------------------------------------------|-----------------|----------------|-------------|--------------------------|----------------|--------------|
|                                          |                 |                |             | Part à - 1 an            | Part 1 à 5 ans | Part + 5 ans |
| CREDIT AGRICOLE                          | 375             | 09/10/2010     | 09/10/2014  | 75                       | -              | -            |
| CIC LYONNAISE DE BANQUE                  | 1 440           | 20/08/2008     | 20/07/2014  | 9                        | -              | -            |
| BpiFrance (Préfinancement CIR)           | 480             | 31/08/2013     | 31/08/2015  | 320                      | 160            | -            |
| BpiFrance (Prêt pour l'innovation)       | 1 500           | 31/08/2013     | 31/08/2020  | -                        | 1 200          | 300          |
| BpiFrance (Contrat de dév. participatif) | 700             | 31/01/2014     | 31/01/2021  | -                        | 490            | 210          |

##### 10.1.4.2. Dettes financières au titre des contrats de crédit bail

Depuis sa création, la Société a conclu des contrats de crédit bail portant principalement sur du matériel industriel.

Les biens financés par des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17, qui en substance transfèrent à la Société les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Au 30 juin 2014, les dettes financières au titre des contrats de crédit bail s'élèvent à 2.374 K€ dont 686 K€ pour la part à moins d'un an et 1.688 K€ pour la part à plus d'un an.

#### 10.1.5. Engagements hors bilan

Se reporter à la note 4.3.4 des annexes aux informations financières semestrielles au 30 juin 2014 figurant à la section 20.4 du présent document de base.

## 10.2. FLUX DE TRESORERIE

##### 10.2.1. Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

L'excédent de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 s'est élevé respectivement à 2.993 K€ et 71 K€. La réduction de l'excédent entre les deux exercices est principalement liée à la baisse d'activité (se reporter à la section 9.2.1.1 du présent document de base pour plus d'informations).

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014, l'excédent de trésorerie liée aux activités opérationnelles s'est élevé à 190 K€ contre 430 K€ au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

##### 10.2.2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 s'est élevée respectivement à -1.198 K€ et -1.065 K€.

Le flux de trésorerie lié aux activités d'investissements comporte principalement :

- l'acquisition d'immobilisations incorporelles pour 219 K€ et 153 K€ respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 ;
- l'acquisition d'immobilisations corporelles pour 985 K€ et 833 K€ respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014, la consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement s'est élevée à 598 K€ (principalement des acquisitions d'immobilisations corporelles) contre 807 K€ au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

### 10.2.3. Flux de trésorerie liés aux activités de financement

La Société a contracté plusieurs emprunts auprès d'établissements bancaires (voir section 10.1.4 du présent document de base).

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement figurent ci-dessous.

|                                                             | 31/12/2013<br>12 mois | 31/12/2012<br>12 mois | 30/06/2014<br>6 mois | 30/06/2013<br>6 mois |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| Augmentation de capital                                     | -                     | 49                    |                      |                      |
| Emission d'emprunts                                         | 1 985                 | -                     | 700                  |                      |
| Remboursements d'emprunts                                   | -736                  | -984                  | -379                 | -343                 |
| Intérêts payés                                              | -139                  | -132                  | -97                  | -54                  |
| Intérêts reçus                                              | 13                    | 23                    | 13                   | 3                    |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b> | <b>1 123</b>          | <b>-1 044</b>         | <b>238</b>           | <b>-394</b>          |

## 10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Les informations relatives au financement des activités du Groupe figurent à la section 10.1 « Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement » du présent document de base.

## 10.4. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Néant.

## 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES ET AUTRES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité de recherche et développement a pour principale mission d'apporter à la Société un flux d'innovation pour lui permettre de rester à la pointe de la technologie mondiale, tant en terme de procédés individuels, de blocs de procédés assurant de nouvelles fonctionnalités que de technologies innovantes assurant de nouveaux produits dans le domaine des microsystèmes, et plus particulièrement dans les technologies MEMS.

Ainsi, les objectifs des programmes de recherche et développement menés par Tronics sont multiples :

- **Mise au point des technologies de rupture pour nouvelles fonctionnalités** : technologie M&NEMS pour capteurs multiaxes miniatures, capteurs inertiels de très haute performance, nouvelle technologie de Dispositif de Sécurité d'Armement (DSA) tenant aux chocs extrêmes, technologie de tête magnéto-graphique pour impression à la demande haut débit, nouvelle technologie de commutateur électrique radio fréquence, matrice d'émetteur/récepteur ultrasonore par capacité MEMS, développement d'une horloge atomique miniature basse consommation, composants optiques avancés (réseau submicronique, miroir vibrant)...
- **Développement de blocs de procédés innovants** : technique de capotage permettant des routages électriques à l'intérieur d'une cavité hermétique, TSV (*Through Silicon Via*) et connectique par billage, cavité optique par scellement verre-silicium avec relargage par laser de gaz spéciaux, structures « silicium » très épaisses, à capotage multiple, pour fonction mécanique de haute performance (DSA, composant horloger...), packaging 3D adapté aux MEMS...
- **Rester à la pointe des évolutions technologiques pour garder une offre différenciée et innovante** : photolithographie submicronique avec introduction des techniques de stepper i-line (équipement NIKON) et nano imprint (kit Suss & EVG), dépôt galvanique pour métaux épais (Cuivre, FeNi), dépôt d'aimant permanent en couche mince (magnétomètre, autre actionneur), matériau piézoélectrique sur MEMS (report de céramique et couches minces) pour actionneur miniature ( $\mu$ -pompe,  $\mu$ -scanneur, récupérateurs d'énergie)...

Les dépenses de recherche et développement représentent un montant annuel de l'ordre de 3 M€, soit environ 20 à 25% du chiffre d'affaires de Tronics, financé à hauteur de 45% par des projets de coopération. A cela s'ajoutent les activités de R&D dites collaboratives, c'est-à-dire financées par les clients industriels dans le cadre de développements de nouveaux produits.

### 11.2. BREVETS ET DEMANDES DE BREVET

#### 11.2.1. Portefeuille de brevets et de demandes de brevets de la Société

Au cours de ces trois dernières années, Tronics a déposé en moyenne 5 brevets par an, en France ou en Europe, l'extension PCT étant réalisée au cas par cas de façon à ce que chaque famille de brevets soit optimisée en fonction des besoins de la Société.

Au jour d'enregistrement du présent document de base, la Société détient en propriété directe un portefeuille de 25 familles de brevets. Les tableaux ci-dessous présentent le détail des 11 familles de brevets délivrées et des 5 familles de brevets publiées en cours d'instruction et d'extension. La Société détient en outre 9 familles de brevets déposées mais pas encore publiées.

## Brevets délivrés

| Titre                                                                                                                          | Dates et N° | FR         | EP        | WO           | US            | JP           | CA          | Autres pays      | Autres pays   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|-----------|--------------|---------------|--------------|-------------|------------------|---------------|
| Mesure d'un ou plusieurs paramètres physiques par une sonde médicale                                                           | Dépôt       |            | 17/5/99   | 17/5/99      |               |              |             | 17/5/99          |               |
|                                                                                                                                | Publi/Déliv |            | 12/11/03  | 26/11/99     |               |              |             | 18/12/03         |               |
|                                                                                                                                | N°          |            | EP1079732 | WO9959467    |               |              |             | DE69912769       |               |
| Composants miniatures à éléments mobile et procédé de réalisation d'un tel composant                                           | Dépôt       | 18/1/02    |           |              |               |              |             |                  |               |
|                                                                                                                                | Publi/Déliv | 26/7/03    |           |              |               |              |             |                  |               |
|                                                                                                                                | N°          | FR2834977  |           |              |               |              |             |                  |               |
| Procédé collectif de fabrication de membranes et de cavités de faible volume et de haute précision                             | Dépôt       | 28/4/06    | 26/4/07   | 26/4/07      | 21/5/09       | 26/4/07      |             | 26/4/07          | 13/11/08      |
|                                                                                                                                | Publi/Déliv | 7/11/08    | 12/10/11  | 15/11/07     | 23/11/10      | 19/10/12     |             | 16/11/11         | 23/7/14       |
|                                                                                                                                | N°          | FR2900400  | EP2013137 | WO2007128705 | US7838393     | JP511420     |             | CN101432223      | KR10-1424748  |
| Procédé de fabrication d'un dispositif à semi-conducteur comportant au moins une puce et un dispositif correspondant           | Dépôt       |            |           | 26/5/93      | 26/5/93       |              |             | 26/5/93          | 26/5/93       |
|                                                                                                                                | Publi/Déliv |            |           | 9/12/93      | 23/10/01      |              |             | 20/12/07         | 16/4/08       |
|                                                                                                                                | N°          |            |           | WO9324958    | US6307261     |              |             | DE69334180       | ES2296284     |
| Composant micro-électronique CMS enrobé, notamment pour un dispositif médical implantable actif, et son procédé de fabrication | Dépôt       |            | 14/12/99  |              | 13/12/99      | 13/12/99     |             | 14/12/99         |               |
|                                                                                                                                | Publi/Déliv |            | 30/6/10   |              | 26/6/01       | 21/9/11      |             | 12/8/10          |               |
|                                                                                                                                | N°          |            | EP1011133 |              | US6251703     | JP4778599    |             | DE69942540       |               |
| Interconnection 3D                                                                                                             | Dépôt       | 25/11/08   | 10/11/09  | 10/11/09     |               |              |             |                  |               |
|                                                                                                                                | Publi/Déliv | 21/1/11    | 18/7/12   | 3/6/10       |               |              |             |                  |               |
|                                                                                                                                | N°          | FR2938974  | EP2349915 | WO2010061311 |               |              |             |                  |               |
| Dispositif de mesure de pression et son procédé de fabrication                                                                 | Dépôt       | 6/7/09     | 5/7/10    | 5/7/10       | 10/7/09       |              |             |                  |               |
|                                                                                                                                | Publi/Déliv | 30/3/12    | 13/1/11   | 13/1/11      | 26/4/12       |              |             |                  |               |
|                                                                                                                                | N°          | FR2947629  | EP2452174 | WO2011004113 | US20120096944 |              |             |                  |               |
| Substrat interposer avec vias par wire bonding                                                                                 | Dépôt       | 4/3/10     |           |              |               |              |             |                  |               |
|                                                                                                                                | Publi/Déliv | 28/12/12   |           |              |               |              |             |                  |               |
|                                                                                                                                | N°          | FR2957191  |           |              |               |              |             |                  |               |
| A micro-electromechanical system (MEMS) device: Cage de Faraday                                                                | Dépôt       |            | 20/4/11   |              | 19/4/12       | 19/4/12      | 20/4/12     |                  | 20/4/12       |
|                                                                                                                                | Publi/Déliv |            | 2/10/13   |              | 25/10/12      | 15/11/12     | 31/10/12    |                  | 6/11/12       |
|                                                                                                                                | N°          |            | EP2514713 |              | US2012267730  | JP2012225920 | CN102757010 |                  | KR20120121843 |
| SOI double pour M&NEMS                                                                                                         | Dépôt       | 3/3/11     |           | 2/2/12       | 2/2/12        |              |             |                  |               |
|                                                                                                                                | Publi/Déliv | 27/9/13    |           | 7/9/12       | 23/1/14       |              |             |                  |               |
|                                                                                                                                | N°          | FR2972263  |           | WO2012117177 | US20140024161 |              |             |                  |               |
| A micro electromechanical gyro device                                                                                          | Dépôt       | 22/1/14    | 21/9/11   | 10/10/12     | 20/9/12       |              |             | 21/9/12          | 21/9/12       |
|                                                                                                                                | Publi/Déliv |            | 20/11/13  | 28/3/13      | 14/8/14       |              |             | 4/6/14           | 30/6/14       |
|                                                                                                                                | N°          | FR11290426 | EP2573516 | WO2013041959 | US20140224016 |              |             | CN201280045905.X | RU201490658   |

Détail des abréviations utilisées : FR – France / EP – Office Européen des brevets / WO – Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) / US – Etats-Unis d'Amérique / JP – Japon / CA – Canada

## Brevets publiés en cours d’instruction et d’extension

| Titre                                                                                                    | Dates et N° | FR        | EP        | WO            | US          | JP | CA | Autres pays | Autres pays |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------|-----------|---------------|-------------|----|----|-------------|-------------|
| Multi axial micro electronic inertial sensor                                                             | Dépôt       |           | 22/12/11  | 20/12/12      | 20/12/12    |    |    | 20/12/12    |             |
|                                                                                                          | Publi/Déliv |           | 26/6/13   | 27/6/13       |             |    |    |             |             |
|                                                                                                          | N°          |           | EP2607849 | WO2013/091866 | US14/367670 |    |    | 201491263   |             |
| Integrated getter                                                                                        | Dépôt       |           | 22/11/12  | 20/12/12      |             |    |    |             |             |
|                                                                                                          | Publi/Déliv |           | 28/5/14   | 30/5/14       |             |    |    |             |             |
|                                                                                                          | N°          |           | EP2736071 | WO2014/079560 |             |    |    |             |             |
| Micromechanical Z axis gyroscope                                                                         | Dépôt       |           | 20/12/12  | 9/12/13       |             |    |    |             |             |
|                                                                                                          | Publi/Déliv |           | 25/6/14   | 26/6/14       |             |    |    |             |             |
|                                                                                                          | N°          |           | EP2746724 | WO2014/094996 |             |    |    |             |             |
| Dispositif micro-électromécanique possédant au moins deux éléments déformables de dimensions différentes | Dépôt       | 20/12/12  |           |               |             |    |    |             |             |
|                                                                                                          | Publi/Déliv | 27/6/14   |           |               |             |    |    |             |             |
|                                                                                                          | N°          | FR3000050 |           |               |             |    |    |             |             |
| Dispositif micro-électromécanique comprenant une masse mobile apte à se déplacer hors du plan            | Dépôt       | 27/12/12  |           | 26/12/13      | 28/12/12    |    |    |             |             |
|                                                                                                          | Publi/Déliv | 4/7/14    |           | 3/7/14        |             |    |    |             |             |
|                                                                                                          | N°          | FR3000484 |           | WO2014/102507 | US61/746827 |    |    |             |             |

### 11.2.2. Politique de la Société en matière de dépôt de demandes de brevets

L’activité de la Société concerne le domaine des microsystèmes, tant au niveau de la technologie mise en œuvre, des procédés de fabrication ainsi que des produits réalisés. Du fait du caractère très concurrentiel de son activité, il est primordial de s’assurer de la liberté d’exploitation dès le stade initial de toute nouvelle conception.

Tronics se protège de deux manières différenciées :

- par le secret industriel pour ses procédés de fabrication, et
- par une politique volontariste de dépôt de brevets pour chaque innovation.

Compte tenu de l’importance de la propriété intellectuelle dans son secteur d’activité, la Société développe sa stratégie en la matière sous le contrôle d’un Comité de Propriété intellectuelle.

La mission du comité de propriété intellectuelle, qui se réunit au moins quatre fois par an, est de statuer sur les décisions stratégiques du domaine, sur les orientations à prendre au niveau de chaque invention et sur les décisions opérationnelles sur les familles de brevets.

Le comité de propriété intellectuelle est présidé par le Président du Directoire et il est constitué du Directeur Technique, du responsable Propriété Intellectuelle ainsi que 5 ingénieurs experts dans leur domaine.

Le responsable Propriété Intellectuelle PI assure l’interface entre les inventeurs et les cabinets de brevets chargés de la rédaction des brevets et du suivi opérationnel de chaque famille de brevets.

Une procédure de prime de brevets a été mise en place pour inciter les inventeurs au dépôt de brevets.

### **11.2.3. Dépenses de la Société relatives à son portefeuille de brevets**

---

Les dépenses de la Société relatives à son portefeuille de brevets sont d'environ 200.000 euros pour l'année 2012, d'environ 283.000 euros pour l'année 2013 et d'environ 170.000 euros au titre du premier semestre 2014, pour :

- les dépôts (dépôts en France, étude du dossier, recherches concernant l'art antérieur) ;
- Le suivi et la gestion des titres acquis (incluant les frais relatifs aux procédures de délivrance, les taxes de maintien en vigueur, les frais relatifs aux demandes d'extension internationale).

## **11.3. CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHE, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDES A CETTE DERNIERE**

### **11.3.1. Contrats de collaboration**

---

Tronics a pour partenaire historique de Recherche & Développement le CEA-Leti, avec lequel la Société développe et industrialise la technologie M&NEMS, plateforme technologique de rupture permettant de réaliser une nouvelle famille révolutionnaire de composants multiaxes intégrés sur une puce.

Tronics collabore également au cas par cas avec différents laboratoires, tels que FEMTO-ST (horloges atomiques), FhG ( $\mu$ -pompe), MiPlazza & Grenoble INP (nano imprint) ou EPFL (process steps).

Par ailleurs, Tronics a de nombreux partenariats de recherche conjointe sous contrat avec des partenaires industriels tels que Sercel et Thales ainsi que des leaders internationaux de l'électronique grand public, de l'industrie médicale ou de l'instrumentation.

Des accords de collaboration sont systématiquement signés, y compris sur les aspects de propriété intellectuelle (licence) et d'exploitation industrielle (liberté d'exploitation), dans et en dehors de la collaboration.

### **11.3.2. Accords de licences accordés par la Société**

---

Un accord de partenariat, signé en décembre 2009 avec SWS, concède des licences gratuites croisées permettant pour les deux parties, la fabrication et la commercialisation de sous-ensembles (MEMS et ASIC) et de gyromètres. TRONICS est propriétaire des brevets MEMS, SWS est propriétaire des brevets sur les ASIC.

Le brevet « Dispositif micro-électromécanique comprenant une masse mobile apte à se déplacer hors du plan », a comme co-inventeur un collaborateur du CEA-Leti.

### **11.3.3. Accords de licences concédés à la Société**

---

En plus de sa propriété intellectuelle, le Groupe s'appuie, dans son développement, sur des technologies et des droits de propriété intellectuelle qui lui sont licenciés par des tiers. C'est le cas, notamment, de certaines technologies et savoir-faire utilisés pour fabriquer ses microsystèmes. Les accords de licence conclus sont généralement non-exclusifs et consentis en contrepartie du paiement de redevances calculées sur les volumes vendus par le Groupe.

Les principales licences utilisées par le Groupe sont décrites ci-dessous.

La Société a signé, en juillet 1997, un premier accord de licence avec le CEA-Leti portant sur l'utilisation par la Société de brevets et de savoir-faire détenus par le CEA-Leti dans le domaine des

microtechnologies et des microsystèmes. De nouveaux accords relatifs à l'octroi de licences supplémentaires et à la réactualisation de l'ensemble des droits concédés par le CEA-Leti à la Société en termes de brevets et savoir-faire dans le domaine général des MEMS ont été signés les 15 novembre 2001 et 28 octobre 2009 (voir, au chapitre 22 « *Contrats importants* », le descriptif de l'accord de licence pour la fabrication et la commercialisation de MEMS conclu entre le CEA-Leti et la Société).

En outre, dans le cadre du projet d'Investissements d'Avenir appelé « ULTIMES » portant sur le développement de capteurs combo multiaxes selon le concept M&NEMS développé par le CEA-Leti, la Société et le CEA-Leti ont signé le 13 décembre 2012 un accord de licence portant sur l'utilisation par la Société des brevets et connaissances détenus par le CEA-Leti dans ce domaine (voir, au chapitre 22 « *Contrats importants* », le descriptif de l'accord de licence pour la fabrication et la commercialisation de MEMS élaborés selon le concept M&NEMS conclu entre le CEA-Leti et la Société).

La Société a par ailleurs conclu un accord de licence avec les sociétés Thales Avionique et Thales relatif à l'utilisation par la Société de brevets détenus par Thales et de savoir-faire détenus par Thales Avionique pour la fabrication et l'intégration d'un détecteur MEMS dans un gyromètre moyenne performance (voir, au chapitre 22 « *Contrats importants* » du présent document de base, la description de l'accord de concession de licence de brevet et de communication de savoir-faire conclu entre Thales Avionique, Thales et la Société en date du 8 juillet 2013) et un accord de coopération et de licence avec la société EADS Deutschland GmbH (désormais Airbus Group) relatif à l'utilisation par la Société de brevets et de savoir-faire détenus par EADS pour le développement, la fabrication et la commercialisation de commutateurs à base de microsystèmes Radio Fréquence (voir, au chapitre 22 « *Contrats importants* » du présent document de base, la description du *Cooperation and Licensing Agreement* conclu entre EADS Deutschland GmbH et la Société et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2010).

## **11.4. AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### **11.4.1. Marques**

---

La marque TRONICS Microsystems, relative à la Société, a été déposée dans plusieurs pays. La procédure est en cours d'instruction, elle est acquise au Japon.

La marque GYPRO, relative à une famille de gyromètres MEMS, a été déposée en France.

### **11.4.2. Noms de domaines**

---

La Société utilise à titre principal le nom de domaine « tronicsgroup.com ».

Le nom de domaine « tronics.eu » redirige vers le site Internet accessible à partir du nom de domaine « tronicsgroup.com ».

Les noms de domaine suivant appartiennent à la Société pour éviter toute confusion :

tronics-mst.com  
tronicsgroup.eu  
tronicsgroup.fr  
tronicsmedtech.com  
tronicsmedtech.us  
tronicsmedtech.eu  
tronicsmems.eu  
tronicsmems.us

tronicsmicro.eu  
tronicsmicro.fr  
tronicscorp.com  
tronicscorp.eu  
tronicscorp.fr  
tronicsholding.com  
tronicsholding.eu  
tronicsholding.fr

Tous ces noms de domaines seront renouvelés à expiration.

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

### 12.1. PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2014

Engagé dans une dynamique d'accélération de sa croissance, notamment à l'international, le Groupe a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires de 40 M€ en 2018. Une majeure partie de cette croissance proviendra de l'entrée en production des programmes actuellement en phase d'ingénierie et, dans une moindre mesure, de l'acquisition de nouveaux programmes.

Sur cette période, la croissance attendue par le Groupe devrait se traduire par une forte amélioration de sa rentabilité. Tronics estime en effet pouvoir bénéficier des leviers suivants, qui sont détaillés à la section 6.9 « *Une stratégie de croissance tournée vers les marchés à valeur ajoutée* » du présent document de base :

- Optimisation des capacités de production : l'entrée plus rapide en phase de production et la montée en régime des programmes clients actuellement en phase d'ingénierie devraient permettre d'accroître la charge des unités de production et d'améliorer ainsi leurs coûts de fonctionnement.
- Maîtrise des coûts de fonctionnement et des investissements : la structure de coûts du Groupe est maîtrisée et offrira un effet de levier potentiel une fois le renforcement des équipes commerciales et d'ingénierie achevé.
- Développement d'un modèle de licence pour adresser le marché de l'électronique grand public : la signature de contrats de licencing devrait avoir un effet direct sur la marge.

### 12.2. TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

Néant.

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

### 14.1. MEMBRES DU DIRECTOIRE ET MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### 14.1.1. Membres du directoire

| Nom             | Mandat                  | Fonction opérationnelle et autres mandats exercés dans le Groupe                                      | Dates de mandat                                                                                                                                                                                            |
|-----------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pascal Langlois | Président du directoire | Président du Board of Directors de Tronics North America et de Tronics MEMS                           | Première nomination : conseil de surveillance du 13 septembre 2013<br>Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018        |
| Stéphane Renard | Directeur général       | Membre du Board of Directors de Tronics North America<br>Membre du Board of Directors de Tronics MEMS | Date du dernier renouvellement : conseil de surveillance du 26 avril 2013<br>Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 |

Les membres du directoire ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du directoire résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercées, lesquelles sont ci-après résumées.

#### **Pascal Langlois** - Président du directoire

Pascal Langlois a rejoint Tronics en 2013 apportant plus de 25 ans d'expérience en management exécutif dans le domaine des semi-conducteurs. Il était précédemment Directeur Ventes et Marketing chez ST-Ericsson, après avoir fondé NXP dont il était Senior VP Sales and Marketing. Pascal a également travaillé chez Philips Semiconductors BV, VLSI Technology, et National Semiconductors, où il a occupé divers postes de direction. Pascal est diplômé d'une licence en Technologie de l'Université de Paris et a suivi un programme de Stratégie et Organisation de cadre dirigeant au sein de l'université de Stanford. Il assume aussi la direction des ventes et du marketing.

#### **Stéphane Renard** - Directeur général

Dr. Stéphane Renard est fondateur, membre du Directoire et Directeur Technique (CTO) de Tronics. Stéphane a perçu le besoin d'un fabricant de composants MEMS sur mesure, ce qui l'a conduit à fonder Tronics en 1997 pour répondre aux besoins de l'industrie. Il possède de nombreuses années d'expérience en recherche et développement dans le domaine des MEMS et de l'optoélectronique, notamment au sein du CEA-Leti. Stéphane est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et Docteur en Optoélectronique de l'Institut National Polytechnique de Grenoble.

#### 14.1.2. Membres du conseil de surveillance

| Nom                                                                                                        | Mandat                                              | Principales fonctions exercées en dehors du Groupe | Dates de mandat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Michel Rochette de Lempdes<br>23, rue de Rémusat<br>75016 Paris                                            | président<br>membre du conseil de surveillance      | Membre du Comité de direction d'Omnes Capital      | Date de nomination en qualité de membre du conseil de surveillance : 26 avril 2013<br>Date de nomination en qualité de président du conseil de surveillance : 26 avril 2013<br>Ratification par l'assemblée générale mixte du 16 mai 2014<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 |
| Franck Noiret<br>2, rue Gustave Zédé<br>75016 Paris                                                        | vice-président<br>membre du conseil de surveillance | Directeur Associé d'Innovation Capital             | Date de nomination en qualité de membre du conseil de surveillance : 21 novembre 2014<br>Date de nomination en qualité de vice-président du conseil de surveillance : 21 novembre 2014<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018                                                    |
| Sercel Holding SA, représentée par Pierre Baliguet<br>16, rue de Bel Air<br>44470 Carquefou                | membre du conseil de surveillance                   | Directeur technique pour le groupe Sercel          | Date du dernier renouvellement : assemblée générale mixte du 26 avril 2013<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018                                                                                                                                                                |
| CEA Investissement, représentée par Régis Saleur<br>25, rue Leblanc<br>Immeuble le Ponant D<br>75015 Paris | membre du conseil de surveillance                   | Directeur Général de CEA Investissement            | Date du dernier renouvellement : assemblée générale mixte du 26 avril 2013<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018                                                                                                                                                                |

| Nom                                                                                                       | Mandat                            | Principales fonctions exercées en dehors du Groupe | Dates de mandat                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aster Capital Partners SAS,<br>représentée par Jean-Marc Bally<br>7, boulevard Malesherbes<br>75008 Paris | membre du conseil de surveillance | Président d'Aster Capital                          | Date du dernier renouvellement : assemblée générale mixte du 26 avril 2013<br>Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 |

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du conseil de surveillance résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercées, lesquelles sont ci-après résumées.

**Michel Rochette de Lempdes**

président et membre du conseil de surveillance,  
membre du comité des nominations et des rémunérations,  
37 ans, nationalité française

Michel de Lempdes a commencé sa carrière chez Crédit Agricole CIB à New York avant de co-crée en 2001 Crédit Lyonnais Venture Capital qui deviendra l'entité Capital Risque d'Omnes Capital où il intervient sur les secteurs de l'électronique et de l'Internet. Il est actuellement membre du conseil de surveillance de Tronics et du conseil d'administration de Splendia. Il a par ailleurs déjà réalisé de nombreuses cessions de sociétés dans lesquelles il a investi et notamment Dibcom (vendu à Parrot), Miwoya (vendu à Synchronoss Inc.), MonShowroom (vendu à Casino), Si Automation (vendu à PDF Solutions Inc.), Oclio (vendu à Online Commerce Partners), Novaled (vendu à Samsung) et EVE (vendu à Synopsys Inc.). Michel de Lempdes est responsable de l'activité Capital Risque et membre du Comité de direction d'Omnes Capital. Il est par ailleurs membre du comité d'investissement de la SATT idfinnov depuis 2012. Michel de Lempdes est diplômé de l'ESC Reims.

**Franck Noiret**

vice-président et membre du conseil de surveillance,  
membre du comité des nominations et des rémunérations,  
49 ans, nationalité française

Franck Noiret est Directeur Associé d'Innovation Capital, une société de capital investissement, filiale du groupe Caisse des Dépôts, avec plus de 460 millions d'euros de fonds sous gestion et un focus d'investissement dans les sociétés de croissance des secteurs de la technologie et de la santé. Depuis 20 ans, il a investi et siégé au conseil d'administration d'un grand nombre de sociétés technologiques dont Arkadin (acquise par Ardian), Esterel Technologies (acquise par Ansys Inc.) et Highdeal (acquise par SAP). Avant de rejoindre Innovation Capital en 2005, Franck Noiret était Directeur chez Apax Partners à Paris, un des leaders du private equity en Europe avec plusieurs milliards d'euros sous gestion, où il était responsable des investissements dans le secteur des technologies et des télécommunications, intervenant du stade de venture capital jusqu'au LBO de croissance. De 1995 à 2000, Franck Noiret était Principal Banker à la Banque Européenne de Reconstruction et Développement (BERD) à Londres où il était responsable de projets d'investissements publics et privés dans les économies d'Europe Centrale et de l'Est. Dans le cadre de ses fonctions, il conseilla aussi certains gouvernements et opérateurs de la région en matière de transition et privatisation. De 1989 à 1993, Franck Noiret était banquier à Londres pour la Société Générale après un début de carrière comme auditeur chez Arthur Andersen à Paris. Franck Noiret est titulaire d'un MBA de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie (Etats-Unis), d'un 3ème Cycle de Finance d'Entreprise de l'Université de Dauphine et diplômé Lauréat de Sciences-Po Paris.

**Pierre Baliguet**

représentant permanent de Sercel Holding SA,  
membre du conseil de surveillance,  
membre du comité des nominations et des rémunérations,  
58 ans, nationalité française

Diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité, il a commencé sa carrière dans le domaine des télécommunications. Entré à Sercel, filiale de CGG, en 1983, il a pris en charge les activités de recherche et développement des équipements géophysiques en 1990, puis l'intégralité de la direction technique du groupe Sercel. Dans ce cadre, il a été activement associé aux nombreuses opérations de croissance externe réalisées par Sercel dans un contexte international.

**Régis Saleur**

représentant permanent de CEA Investissement,  
membre du conseil de surveillance,  
48 ans, nationalité française

Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, Régis Saleur cumule plus de 15 ans d'expérience dans le capital risque et l'amorçage. Après une première carrière dans le logiciel d'entreprise, il a successivement été cofondateur et directeur général du fonds SEEF Ventures puis General Partner de GALILEO, avant de reprendre la direction de CEA Investissement en 2008. Il a notamment restructuré cette dernière en la focalisant sur son activité d'amorçage et en filialisant son activité de conseil en valorisation dans la société AVENIUM Consulting, dont il a présidé le conseil de surveillance. Régis a participé directement au financement de près de 50 start-up technologiques ou Internet, toujours dans les phases initiales, telles que TALEND dans le logiciel open-source ou SARENZA dans le e-commerce. Il a également créé et dirigé deux entreprises.

**Jean-Marc Bally**

représentant permanent d'Aster Capital Partners SAS,  
membre du conseil de surveillance,  
43 ans, nationalité française

Jean-Marc Bally est Président de la société de gestion Aster Capital Partners depuis 2012

Auparavant Jean-Marc était Directeur Général d'Aster Capital depuis 2006, société qu'il a participé à fonder en 2000. Aster Capital est un acteur indépendant de capital investissement spécialisé dans les domaines de l'Energie et de l'Environnement. Aster Capital gère trois fonds d'investissement et la société est sponsorisée depuis 2010 par Alstom, Schneider Electric, Solvay et le Fonds Européen d'Investissement. Auparavant, Jean-Marc a été pendant 5 années Investment Partner en charge des investissements dans les secteurs de la communication et de l'IT en Europe et en Amérique du Nord avec une spécialisation notamment en nano & micro technologies. Avant la création d'Aster Capital, Jean Marc a travaillé 5 ans au sein de la division Corporate Finance de Schneider Electric en Autriche et en France.

### 14.1.3. Autres mandats de membres du directoire et du conseil de surveillance

| Noms                       | Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe                                                                                                                                                                                                                                     | Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pascal Langlois            | Managing Director de PASCAL LANGLOIS HIGH TECHNOLOGY ADVISING GENEVE                                                                                                                                                                                                                                                                             | President ST-Ericsson Japan KK<br>President ST-Ericsson -Korea LTD<br>President ST -Ericsson -Taiwan LTD<br>Geschäft Fuhrer ST-Ericsson GMBH<br>President ST Ericsson Inc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Stéphane Renard            | Président du Club Nano-MicroTechnologie<br><br>Membre du Comité de Pilotage de l'Institut de Recherche Technologique IRT Nanoélectronique<br><br>Membre du conseil d'administration de la Société ImmunID SAS                                                                                                                                    | Membre du Conseil de Surveillance de la société ACERDE SAS<br><br>Membre du conseil d'administration du Pole MINALOGIC (Association)<br><br>Censeur de la Société ImmunID SAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Michel Rochette de Lempdes | Membre du Comité de Direction de Omnes Capital SAS<br>Membre du comité Stratégique de BLUE DUCK SAS<br>Membre du comité de Surveillance de BLUE DUCK SAS<br>Représentant permanent Omnes Capital/ Membre du Conseil de Surveillance de COOLTECH SAS<br>Représentant permanent Omnes Capital/ Membre du conseil d'administration de SPLENDIA SACA | Représentant permanent Omnes Capital/ Membre du conseil d'administration de DIBCOM SACA<br>Représentant permanent Omnes Capital/ Membre du conseil d'administration de MIYOWA SACA<br>Représentant permanent Omnes Capital/ Membre du conseil d'administration de OCLIO SACA<br>Représentant permanent Omnes Capital/ Membre du conseil d'administration de EVE (Emulation & Vérification Engineering) SACA<br>Représentant permanent Omnes Capital/ Membre du comité consultatif de E-TREND SAS<br>Président du conseil d'administration de CLVC SACA<br>Membre du Supervisory Board de NOVALED AG<br>Membre du conseil d'administration de CLVC SACA |

| Noms                                                     | Mandats actuellement en cours<br>(exercés par la personne morale<br>mandataire le cas échéant) en<br>dehors du Groupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Mandats exercés au cours des cinq<br>derniers exercices et ayant cessé à<br>ce jour (exercés par la personne<br>morale mandataire le cas échéant)<br>en dehors du Groupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Franck Noiret                                            | <p>Représentant Permanent<br/>d'Innovation Capital au Conseil<br/>d'Administration de ENTREPRENEURS<br/>&amp; INVESTISSEURS TECHNOLOGIES</p> <p>Représentant Permanent<br/>d'Innovation Capital au Conseil<br/>d'Administration de GENOWAY</p> <p>Représentant Permanent<br/>d'Innovation Capital au Conseil<br/>d'Administration de MAEGLIN<br/>SOFTWARE</p>                                                                                                                                                       | <p>Représentant Permanent de<br/>Innovation Capital au Comité de<br/>surveillance (censeur) d'ARKADIN<br/>HOLDING SAS</p> <p>Représentant Permanent<br/>d'Innovation Capital au Conseil<br/>d'Administration de ESTEREL<br/>TECHNOLOGIES</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance<br/>de GEOSYS</p> <p>Administrateur de WIRECOM</p> <p>Représentant Permanent<br/>d'Innovation Capital au Conseil de<br/>Surveillance de IWEDIA</p> <p>Représentant Permanent de CDC<br/>Innovation au Conseil de Surveillance<br/>de HIGHDEAL</p> <p>Représentant Permanent de CDC<br/>Innovation au Conseil<br/>d'Administration d'ARKADIN</p> |
| Sercel Holding SA,<br>représentée par<br>Pierre Baliguet | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| CEA Investissement,<br>représentée par<br>Régis Saleur   | <p>Membre du Conseil de surveillance<br/>de EMERTEC GESTION (SA)</p> <p>Membre du Conseil de surveillance<br/>de HAPTION (SA)</p> <p>Membre du Conseil de surveillance<br/>de ARCURE (SA)</p> <p>Membre du Conseil de surveillance<br/>de MULTIX (SA)</p> <p>Membre du Conseil de surveillance<br/>de RB3D (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration<br/>de NEXESS (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration<br/>de NANOMAKERS (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration<br/>de SYMBIOFCELL (SA)</p> | <p>Membre du Conseil de surveillance<br/>de CYTOO (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration<br/>de RB3D (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration<br/>de EYE TECH CARE (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration<br/>de FERMENTALG (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration<br/>de PEGAS TECH (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration<br/>de PV ALLIANCE (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration<br/>de NEORPHYS (SAS)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration<br/>de NEUROKIN (SA)</p>                                                                                                      |

| Noms                                                        | Mandats actuellement en cours<br>(exercés par la personne morale<br>mandataire le cas échéant) en<br>dehors du Groupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Mandats exercés au cours des cinq<br>derniers exercices et ayant cessé à<br>ce jour (exercés par la personne<br>morale mandataire le cas échéant)<br>en dehors du Groupe                                                            |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                             | <p>Membre du Conseil d'Administration de ASELTANANOGRAPHICS (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de ETHERA (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de EVIAGENICS (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de KRONOSAFE (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de BIOAXIAL (SAS)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de MICROPHYT (SAS)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de THERANEXUS (SAS)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de GENESINK (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de NAWATECHNOLOGIES (SA)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de PRESTODIAG (SAS)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de ISKN (SAS)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de EXAGAN (SAS)</p> <p>Censeur de ALCHIMER (SA)</p> <p>Censeur de EYE TECH CARE (SA)</p> <p>Censeur de KALRAY (SA)</p> <p>Censeur de IMMUN ID (SA)</p> <p>Censeur de IPDIA (SA)</p> <p>Censeur de CYTOO (SA)</p> <p>Censeur de ALEDIA (SA)</p> | <p>Censeur de FERMENTALG (SA)</p> <p>Censeur de FLUOPTICS (SA)</p> <p>Censeur de MICROOLED (SA)</p> <p>Censeur de CROCUS TECHNOLOGY (SA)</p>                                                                                        |
| Aster Capital Partners SAS, représentée par Jean-Marc Bally | <p>Membre du Conseil d'Administration de Solairedirect SA</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de Casanova SAS</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de Hightech Bio Activities SA</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de Jet Metal Technologies SAS</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de Ordinal Software SA</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Teem Photonics SA</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de Tiempo SAS</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <p>Membre du Conseil de Surveillance de Wateco SAS</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de O-Flexx GmbH</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de Tracetel</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de BuildingIQ, Inc.</p> |

| Noms | Mandats actuellement en cours<br>(exercés par la personne morale<br>mandataire le cas échéant) en<br>dehors du Groupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Mandats exercés au cours des cinq<br>derniers exercices et ayant cessé à<br>ce jour (exercés par la personne<br>morale mandataire le cas échéant)<br>en dehors du Groupe |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      | Membre du Comité Stratégique de<br>Optiréno SAS<br>Membre du Conseil d'Administration<br>de Ioxus, Inc (USA)<br>Membre du Conseil d'Administration<br>de Lucibel SA<br>Membre du Conseil d'Administration<br>de Etogas GmbH<br>Membre du Conseil d'Administration<br>de Atlantium Technologies Ltd<br>Membre du Conseil d'Administration<br>de FibeRio Technology<br>Membre du Conseil d'Administration<br>de Next Generatino Cooling Ltd<br>Membre du Conseil d'Administration<br>de The CoSMo Company SAS |                                                                                                                                                                          |

#### 14.1.4. Déclarations relatives aux membres du directoire et du conseil de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe, entre les personnes énumérées ci-dessus, aucun lien familial.

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur ou membre de conseil de surveillance à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

#### 14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE

A la date d'enregistrement du présent document de base et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit, actuel ou potentiel, entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du directoire et du conseil de surveillance de la Société et leurs devoirs à l'égard de la Société. Les opérations réalisées avec des apparentés sont décrites à la note 8.2.10 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « *Etats financiers historiques* » du présent document de base.

Le pacte signé entre les principaux actionnaires de la Société le 18 juillet 2001 et modifié par voie d'avenants successifs les 28 février 2003, 17 février 2005, 1<sup>er</sup> mars 2006, 24 août 2007,

24 novembre 2011 et 21 novembre 2014 (le « **Pacte** »), sera résilié à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre pacte, d'arrangement ou d'accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance de la Société ait été nommé.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'enregistrement du présent document de base, aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 14.1 « *Membres du directoire et membres du conseil de surveillance* » du présent document de base concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société autre que le Pacte.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'information ci-après est établie en se référant du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF.

**Tableaux n° 1 : Tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

|                                                                                           | Exercice 2012 | Exercice 2013   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|
| Pascal Langlois – président du directoire <sup>(1)</sup>                                  |               |                 |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice <sup>(2)</sup>                                  | N/A           | 85 968 €        |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | N/A           | N/A             |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                                | N/A           | N/A             |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice                   | N/A           | N/A             |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>N/A</b>    | <b>85 968 €</b> |

<sup>(1)</sup> Pascal Langlois a rejoint la Société le 13 septembre 2013. Il a conclu un contrat de management avec la Société autorisé par le conseil d'administration du 13 septembre 2013 conformément à la procédure des conventions réglementées, pour une durée de six (6) ans renouvelable. Pour plus d'information sur ce contrat, se reporter au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 présenté à la section 19.3.1 du présent document de base.

<sup>(2)</sup> y compris avantage en nature (à savoir la prise en charge des frais d'hébergement à Crolles)

|                                                                                           | Exercice 2012    | Exercice 2013    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Stéphane Renard – directeur général, membre du directoire                                 |                  |                  |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                                                 | 129.666 €        | 118.479 €        |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | N/A              | N/A              |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                                | N/A              | N/A              |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice                   | N/A              | N/A              |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>129.666 €</b> | <b>118.479 €</b> |

Le conseil de surveillance a fixé à 5 % la quantité des actions issues de la levée d'options, que les membres du directoire sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

**Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

|                                                       | Exercice 2012               |                                | Exercice 2013               |                                |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
|                                                       | Montants dus <sup>(1)</sup> | Montants versés <sup>(2)</sup> | Montants dus <sup>(1)</sup> | Montants versés <sup>(2)</sup> |
| Pascal Langlois – président directoire <sup>(3)</sup> |                             |                                |                             |                                |
| Rémunération fixe*                                    | N/A                         | N/A                            | 53 078 € <sup>(4)</sup>     | 53 078 €                       |
| Rémunération variable annuelle*                       | N/A                         | N/A                            | 26 137 € <sup>(5)</sup>     | 0 €                            |
| Rémunération variable pluriannuelle*                  | N/A                         | N/A                            | N/A                         | N/A                            |
| Rémunération exceptionnelle*                          | N/A                         | N/A                            | N/A                         | N/A                            |
| Jetons de présence                                    | N/A                         | N/A                            | N/A                         | N/A                            |
| Avantages en nature                                   | N/A                         | N/A                            | 6 753 €                     | 6 753 €                        |
| Total                                                 | N/A                         | N/A                            | 85 968 €                    | 59 831 €                       |

\* sur une base brute avant impôt

<sup>(1)</sup> rémunération due au mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement

<sup>(2)</sup> rémunération versée au cours de l'exercice au mandataire social

<sup>(3)</sup> Pascal Langlois a rejoint la Société le 13 septembre 2013

<sup>(4)</sup> 180.000 euros prorata temporis du 13 septembre au 31 décembre 2013

<sup>(5)</sup> à titre dérogatoire : 50 % de sa rémunération fixe perçue au titre de 2013 non conditionnée à l'atteinte d'objectifs

|                                                           | Exercice 2012               |                                | Exercice 2013               |                                |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
|                                                           | Montants dus <sup>(1)</sup> | Montants versés <sup>(2)</sup> | Montants dus <sup>(1)</sup> | Montants versés <sup>(2)</sup> |
| Stéphane Renard – directeur général, membre du directoire |                             |                                |                             |                                |
| Rémunération fixe*                                        | 106.587 €                   | 106.587 €                      | 107.004 €                   | 107.004 €                      |
| Rémunération variable annuelle *                          | 22.364 €                    | 26.125 €                       | 10.700 €                    | 22.364 €                       |
| Rémunération variable pluriannuelle*                      | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Rémunération exceptionnelle*                              | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Jetons de présence                                        | Néant                       | Néant                          | Néant                       | Néant                          |
| Avantages en nature                                       | 715 €                       | 715 €                          | 775 €                       | 775 €                          |
| Total                                                     | 129.666 €                   | 133.426 €                      | 118.479 €                   | 130.143 €                      |

\* sur une base brute avant impôt

<sup>(1)</sup> rémunération due au mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement

<sup>(2)</sup> rémunération versée au cours de l'exercice au mandataire social

Les parts variables des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont subordonnées à la réalisation d'objectifs essentiellement financiers précis et préétablis (niveaux de chiffre d'affaires, de résultats et de trésorerie), adaptés aux domaines de compétence de chacun des dirigeants mandataires sociaux.

En matière d'avantages en nature, Stéphane Renard ne bénéficie d'aucune assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) mais bénéficie de la mutuelle santé d'entreprise. Pascal Langlois bénéficie d'une prise en charge par la Société de ses frais d'hébergement à Crolles, de son assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) et de sa mutuelle santé.

**Tableau n° 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Il n'a pas été versé de jetons de présence ou d'autres rémunérations aux mandataires sociaux non dirigeants au cours des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013.

**Tableau n° 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe**

| Nom             | Désignation du plan      | Nature des options                | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées | Prix d'exercice | Période d'exercice                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pascal Langlois | Options 1 - juillet 2014 | Options de souscription d'actions | 238 095€                                                                      | 110.000                     | 10 €            | ¼ des options à compter du 13 septembre 2014 pour la première tranche, puis ¼ des options à l'expiration de chaque année écoulée à compter du 13 septembre 2014<br><br>Date d'expiration : 1 <sup>er</sup> juillet 2019 |

**Tableau n° 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Aucun dirigeant mandataire social de la Société n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de toute autre société du Groupe au cours des exercices 2012 et 2013.

**Tableau n°6 : Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société et par toute société du Groupe**

Aucune action n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux au cours des exercices 2012 et 2013.

**Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social**

N/A

**Tableau n° 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux**

| Historique des attributions d'options de souscription d'actions                     |                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Information sur les options de souscription d'actions                               |                              |
| Date d'assemblée                                                                    | 16 mai 2014                  |
| Date du directoire                                                                  | 1 <sup>er</sup> juillet 2014 |
| Nom du plan                                                                         | Options 1 – juillet 2014     |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites par:                                 |                              |
| <i>Pascal Langlois</i>                                                              | <i>110.000</i>               |
| Date d'expiration                                                                   | 1 <sup>er</sup> juillet 2019 |
| Prix de souscription                                                                | 10 €                         |
| Modalités d'exercice                                                                | (1)                          |
| Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du document de base          | 0                            |
| Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques     | 0                            |
| Nombre d'actions restant à souscrire à la date d'enregistrement du document de base | 110.000                      |

<sup>(1)</sup> Le bénéficiaire des Options 1 doit avoir la qualité de président du directoire de la Société au jour de l'exercice desdites options. Les Options 1 pourront être exercées selon le calendrier suivant :

- ¼ des Options 1 à compter du 13 septembre 2014,
- ¼ des Options 1 à compter du 13 septembre 2015,
- ¼ des Options 1 à compter du 13 septembre 2016, et
- ¼ des Options 1 à compter du 13 septembre 2017.

Pour plus de détail, notamment sur les clauses d'accélération, voir la section 21.1.4.4 ci-après.

**Tableau n°9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers ; Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) et Bons de souscription d'actions (BSA) attribués aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et BSPCE et BSA exercés par ces derniers**

|                                                                                                                                                                                                                                                                  | BSPCE A  | BSPCE B  | Option 2 | Option 3 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| Nombre d'instruments financiers consentis / attribués par la Société et toute autre société du Groupe, aux dix salariés non mandataires sociaux de la Société et de toute société du Groupe, en cours de validité à la date d'enregistrement du document de base | 45.200   | 32.800   | 25.000   | 19.500   |
| Nombre d'actions pouvant être souscrites sur exercice des instruments financiers, à la date d'enregistrement du document de base                                                                                                                                 | 45.200   | 21.866   | 0        | 0        |
| Prix de souscription d'une action                                                                                                                                                                                                                                | 10 euros | 10 euros | 10 euros | 10 euros |

Une description détaillée des termes des plans ci-dessus figure aux sections 21.1.4.1 « bons de souscription de parts de créateur d'entreprise », 21.1.4.2 « bons de souscription d'actions » et 21.1.4.4. « *Options d'achat ou de souscription d'actions* » du présent document de base. Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice de chacun des droits ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Aucune option, aucun BSA et aucun BSPCE n'a été exercé au cours des deux derniers exercices sociaux.

## Tableau n°10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie au bénéfice des mandataires sociaux

## Tableau n° 11

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

| Dirigeants mandataires sociaux                                                                         | Contrat de travail                                                                                                              |     | Régime de retraite supplémentaire |     | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction |     | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------|-----|
|                                                                                                        | Oui                                                                                                                             | Non | Oui                               | Non | Oui                                                                                                          | Non | Oui                                                  | Non |
| Pascal Langlois*<br>président du directoire<br>Date début mandat :<br>Date fin mandat :                |                                                                                                                                 | X   |                                   | X   | X**                                                                                                          |     | X***                                                 |     |
|                                                                                                        | 13 septembre 2013<br>A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 |     |                                   |     |                                                                                                              |     |                                                      |     |
| Stéphane Renard<br>Directeur général, membre du directoire<br>Date début mandat :<br>Date fin mandat : |                                                                                                                                 | X   |                                   | X   |                                                                                                              | X   |                                                      | X   |
|                                                                                                        | 26 avril 2013<br>A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018     |     |                                   |     |                                                                                                              |     |                                                      |     |

\* Pascal Langlois a conclu un contrat de management avec la Société autorisé par le conseil d'administration du 13 septembre 2013 conformément à la procédure des conventions réglementées, pour une durée de six (6) ans renouvelable. Pour plus d'information sur ce contrat, se reporter au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 présenté à la section 19.3.1 du présent document de base.

\*\* hormis les cas de révocations motivées par une faute lourde telle que cette notion est appréciée par la chambre sociale de la Cour de cassation, Pascal Langlois percevra en cas de révocation de son mandat, une indemnité compensatrice équivalente à six (6) mois de sa rémunération fixe, telle que celle-ci s'établira au jour de la décision de révocation prise par le conseil de surveillance ou l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

\*\*\* hormis les cas de révocations motivées par une faute lourde telle que cette notion est appréciée par la chambre sociale de la Cour de cassation ou de démission, la Société s'est engagée à verser à Pascal Langlois, en contrepartie de son engagement de non concurrence, une indemnité compensatrice, versée mensuellement, égale à 50% de la moyenne mensuelle de sa rémunération fixe perçue au cours des douze (12) derniers mois au sein de la Société.

## **15.2. SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX**

A l'exception des provisions pour indemnités légales de départ à la retraite détaillées sous la note 8.1.11 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.1 « Informations financières historiques » du présent document de base, la Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du directoire et du conseil de surveillance.

La Société n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux susvisés.

## **15.3. ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Le tableau ci-dessous présente, à la date d'enregistrement du présent document de base, une synthèse de l'ensemble des droits donnant accès au capital en cours de validité, quelle que soit leur nature, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux. Aucun mandataire social n'a exercé un quelconque droit donnant accès au capital ou une quelconque valeur mobilière donnant accès au capital au cours des trois derniers exercices et jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de base.

|                 | Options 1 –<br>juillet 2014 | Nombre d'actions susceptibles d'être<br>émises au résultat de ces droits <sup>(1)</sup> |
|-----------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Pascal Langlois | 110.000                     | 110.000                                                                                 |

<sup>(1)</sup> Une description détaillée des termes du plan ci-dessus figure à la section 21.1.4.4. « Options d'achat ou de souscription d'actions » du présent document de base. Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice de chacune desdites Options 1.

## **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE**

La composition et les informations relatives aux membres du directoire font l'objet des développements présentés aux chapitres 14 « *Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale* » et 21.2 « *Acte constitutif et statuts* » du présent document de base.

### **16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE**

Monsieur Pascal Langlois a conclu le 13 septembre 2013 un contrat de management ayant pour objet de définir les modalités d'exercice de son mandat de président du directoire.

Il n'existe pas d'autre contrat liant un mandataire social à la Société.

### **16.3. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

#### **16.3.1. Conseil de surveillance**

La composition et les informations relatives aux membres du conseil de surveillance font l'objet des développements présentés aux chapitres 14 « *Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale* » et 21.2 « *Acte constitutif et statuts* » du présent document de base.

Les membres du conseil de surveillance peuvent être rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués entre les membres du conseil de surveillance en fonction notamment de leur assiduité aux séances du conseil de surveillance et de leur participation à des comités spécialisés.

Un nouveau règlement intérieur a été adopté par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 21 novembre 2014.

Ce règlement intérieur regroupe, notamment, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil de surveillance de la Société. Chaque membre du conseil de surveillance s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, il rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du conseil de surveillance est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Le conseil de surveillance estime qu'il ne dispose pas actuellement de membres indépendants au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF dans la mesure où aucun des membres ne répond à l'ensemble des critères ci-dessous :

- ne sont ni salariés ni mandataires sociaux dirigeants de la Société ou d'une société de son groupe et ne l'ont pas été au cours des trois dernières années ;
- ne sont pas clients, fournisseurs ou banquiers significatifs de la Société, ou dont la Société ou son groupe représenterait une part significative de l'activité ;

- ne sont pas actionnaires de référence de la Société ;
- n'ont pas de liens familiaux proches avec un mandataire social ou un actionnaire de référence; et
- n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des trois dernières années.

Le nombre de réunions du conseil de surveillance tient compte des différents évènements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le conseil de surveillance se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le conseil de surveillance de la Société s'est réuni 6 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil de surveillance s'est élevé à 97%.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le conseil de surveillance de la Société s'est réuni 5 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil de surveillance s'est élevé à 97 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le conseil de surveillance de la Société s'est réuni 5 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil de surveillance s'est élevé à 90 %.

### **16.3.2. Comité spécialisé**

---

Par décision du conseil de surveillance du 21 novembre 2014, la Société a renommé le comité aux rémunérations et aux nominations en comité des nominations et des rémunérations et adopté dans un règlement intérieur de nouvelles règles régissant son fonctionnement. Les principaux termes du règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations sont décrits ci-dessous.

Le conseil de surveillance entend étudier périodiquement la mise en place d'autres comités spécialisés.

#### **Composition du comité des nominations et des rémunérations**

Le comité des nominations et des rémunérations est, si possible, composé d'au moins deux membres du conseil de surveillance désignés par ce dernier. Les membres indépendants représentent, dans la mesure du possible, la majorité de ses membres.

Il est précisé en tant que de besoin qu'aucun membre du conseil de surveillance exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des nominations et des rémunérations.

A la date du présent document de base, les membres du comité des nominations et des rémunérations sont :

- Sercel Holding SA, représentée par Pierre Baliguet
- Monsieur Franck Noiret, et
- Monsieur Michel Rochette de Lempdes.

#### **Attributions du comité des nominations et des rémunérations**

Le comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé :

- en matière de nominations :
  - de présenter au conseil de surveillance des recommandations sur la composition du directoire, du conseil de surveillance et de ses comités ;

- de proposer annuellement au conseil de surveillance la liste de ses membres pouvant être qualifiés de « membre indépendant » au regard des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF ;
  - d'établir un plan de succession des dirigeants de la Société et d'assister le conseil de surveillance dans le choix et l'évaluation des membres du directoire ;
  - de préparer la liste des personnes dont la désignation comme membre du directoire ou du conseil de surveillance peut être recommandée ; et
  - de préparer la liste des membres du conseil de surveillance dont la désignation comme membre d'un comité du conseil peut être recommandée.
- en matière de rémunérations :
    - d'examiner les principaux objectifs proposés par le directoire en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
    - d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
    - de formuler, auprès du conseil de surveillance, des recommandations et propositions concernant :
      - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des membres du directoire. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché, et
      - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux membres du directoire,
    - d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les membres du conseil de surveillance, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil de surveillance,
    - de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil de surveillance, et
    - de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil de surveillance ou le directoire en matière de rémunération.

De manière générale, le comité des nominations et des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

#### Modalités de fonctionnement du comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des nominations et des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, du président du conseil de surveillance ou du président du directoire.

Tous les membres du conseil de surveillance non dirigeants peuvent participer librement à ses réunions.

Le président du conseil de surveillance de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des nominations et des rémunérations peut demander au président du directoire à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des nominations et des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

#### Rapports du comité des nominations et des rémunérations

Le président du comité des nominations et des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil de surveillance permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

## **16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Dans un souci de transparence et d'information du public, dans la perspective, notamment, de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'admission de ses titres aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code de gouvernement d'entreprise.

| Recommandations du Code MiddleNext                                                    | Adoptée            | Ne sera pas adoptée | En cours de réflexion |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>I. Le pouvoir exécutif</b>                                                         |                    |                     |                       |
| R1 : Cumul contrat de travail et mandat social                                        | X                  |                     |                       |
| R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | X                  |                     |                       |
| R3 : Indemnités de départ                                                             | X                  |                     |                       |
| R4 : Régime des retraites supplémentaires                                             | N/A <sup>(1)</sup> |                     |                       |
| R5 : Stock-options et attribution d'actions gratuites                                 | X                  |                     |                       |
| <b>II. Le « pouvoir de surveillance »</b>                                             |                    |                     |                       |
| R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil                                | X                  |                     |                       |
| R7 : Déontologie des membres du conseil                                               | X                  |                     |                       |
| R8 : Composition du conseil – présence de membres indépendants au sein du conseil     |                    |                     | X <sup>(2)</sup>      |

|                                                             |   |  |                  |
|-------------------------------------------------------------|---|--|------------------|
| R9 : Choix des membres du conseil de surveillance           | X |  |                  |
| R10 : Durée des mandats des membres du conseil              | X |  |                  |
| R11 : Information des membres du conseil                    | X |  |                  |
| R12 : Mise en place de comités                              | X |  |                  |
| R13 : Réunions du conseil et des comités                    | X |  |                  |
| R14 : Rémunération des membres du conseil de surveillance   | X |  |                  |
| R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil |   |  | X <sup>(3)</sup> |

(1) Aucun régime de retraite complémentaire n'a été mis en place à ce jour.

(2) Le conseil de surveillance estime qu'il ne dispose pas actuellement de membres indépendants au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext. La Société est actuellement à la recherche d'un tel candidat et mettra en œuvre ses meilleurs efforts pour nommer un membre indépendant au sein de son conseil de surveillance au cours de l'année 2015.

(3) Le conseil de surveillance de la Société n'a pas procédé à ce jour à l'évaluation de ses méthodes de travail et de son fonctionnement. Cette action sera inscrite dans le plan de travail du conseil au cours de l'année 2015 sous la forme d'une auto-évaluation. Les résultats feront l'objet d'un débat au sein du conseil et se traduiront par un plan d'actions.

## 16.5. CONTROLE INTERNE

A la date du présent document de base et postérieurement à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, la Société n'est et ne sera pas tenue d'établir et de publier le rapport sur le contrôle interne visé à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

A la date du présent document de base, la Société dispose néanmoins de procédures de contrôle interne :

- Le budget annuel est préparé par la Société et soumis au Conseil de Surveillance pour approbation.
- Un suivi régulier de l'activité est effectué auprès des membres du Conseil de Surveillance.
- L'équipe de direction se réunit toutes les semaines afin de faire un point sur l'activité et passer en revue les indicateurs financiers et opérationnels.

## 17. SALARIES

### 17.1. NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION

Au 30 juin 2014, le Groupe comptait 88 salariés (69 en France et 19 aux Etats-Unis).

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier la structure et l'évolution des effectifs salariés au sein du Groupe au cours des trois derniers exercices.

#### *Effectif salarié total*

| Effectif moyen (ETP)                | 30/06/2014 | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|
| Ingénierie et développement produit | 46         | 42         | 39         |
| Production                          | 17         | 17         | 18         |
| Recherche et développement          | 11         | 9          | 7          |
| Commercial et marketing             | 7          | 7          | 5          |
| Administration générale             | 7          | 7          | 5          |
| <b>Total</b>                        | <b>88</b>  | <b>82</b>  | <b>74</b>  |

#### *Effectif salarié France*

| Effectif moyen (ETP)                | 30/06/2014 | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|
| Ingénierie et développement produit | 29         | 27         | 25         |
| Production                          | 17         | 17         | 18         |
| Recherche et développement          | 11         | 9          | 7          |
| Commercial et marketing             | 6          | 6          | 4          |
| Administration générale             | 6          | 6          | 5          |
| <b>Total</b>                        | <b>69</b>  | <b>65</b>  | <b>59</b>  |

#### *Effectif salarié Etats-Unis*

| Effectif moyen (ETP)                | 30/06/2014 | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|
| Ingénierie et développement produit | 17         | 15         | 14         |
| Production                          | -          | -          | -          |
| Recherche et développement          | -          | -          | -          |
| Commercial et marketing             | 1          | 1          | 1          |
| Administration générale             | 1          | 1          | -          |
| <b>Total</b>                        | <b>19</b>  | <b>17</b>  | <b>15</b>  |

### 17.2. PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION

Il est renvoyé aux sections 15 « Rémunération et avantages » et 18 « Principaux actionnaires » du présent document de base.

### 17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

A la date d'enregistrement du présent document de base, la participation des salariés au capital de la Société s'élève à 1,97%.

#### **17.4. CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION**

Les salariés de la Société bénéficient d'un accord dérogatoire de participation datant du 2 juin 2014 dont l'objectif est d'associer les salariés de la Société à sa performance économique. L'accord en vigueur s'applique à l'exercice 2014. Les sommes versées au titre de cet accord sont affectées dans un Plan d'Epargne Entreprise.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date d'enregistrement du présent document de base.

| Actionnaires                                                         | Nombre d'actions et de droits de vote | Pourcentage de détention du capital et des droits de vote |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>Membres du directoire</b>                                         |                                       |                                                           |
| RENARD Stéphane ( <i>directeur général</i> )                         | 449 999                               | 17,57%                                                    |
| LANGLOIS Pascal ( <i>président</i> )                                 | -                                     | -                                                         |
|                                                                      |                                       |                                                           |
| <b>Membres du conseil de surveillance, fondateurs, investisseurs</b> |                                       |                                                           |
| CDC Innovation 2000                                                  | 669 685                               | 26,15%                                                    |
| ROCHETTE de LEMPDES Michel                                           | -                                     | -                                                         |
| NOIRET Franck                                                        | -                                     | -                                                         |
| FCPR SEV 1                                                           | 286 111                               | 11,17%                                                    |
| CREDIT LYONNAIS VENTURE CAPITAL                                      | 259 294                               | 10,12%                                                    |
| IXCORE SAS                                                           | 1                                     | 0,00%                                                     |
| CEA INVESTISSEMENT                                                   | 127 599                               | 4,98%                                                     |
| IXBLUE                                                               | 138 417                               | 5,40%                                                     |
| SERCEL HOLDING                                                       | 395 310                               | 15,43%                                                    |
| RENARD Alfred                                                        | 37 500                                | 1,46%                                                     |
| RENARD Clara                                                         | 37 500                                | 1,46%                                                     |
|                                                                      |                                       |                                                           |
| <b>Autres actionnaires</b>                                           | <b>159 901</b>                        | <b>6,24%</b>                                              |
|                                                                      |                                       |                                                           |
| <b>TOTAL</b>                                                         | <b>2 561 317</b>                      | <b>100,00%</b>                                            |

A la date d'enregistrement du présent document de base, Monsieur Stéphane Renard, directeur général, Crédit Lyonnais Venture Capital et IxBlue détiennent chacun plus de 5% du capital de la Société et ne sont pas représentés au conseil de surveillance.

Il est par ailleurs rappelé que :

- Aster Capital Partners, membre du conseil de surveillance, est la société de gestion du FCPR SEV 1,
- Franck Noiret est Directeur Associé d'Innovation Capital, la société de gestion de CDC Innovation 2000, et
- Michel Rochette de Lempdes est responsable du capital risque au sein d'Omnes Capital, société mandatée pour assurer la gestion de Crédit Lyonnais Venture Capital (CLVC), actionnaire de la Société.

## **18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 11 décembre 2014 a décidé d'instituer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

## **18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE**

A la date d'enregistrement du document de base, aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce dans la mesure où aucun d'entre eux ne détient plus de 26,15 % du capital et des droits de vote.

En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre ses actionnaires. Il existe à ce jour, un pacte d'actionnaires qui sera résilié à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

## **18.4. ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

## **18.5. ETAT DES NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE LA SOCIETE**

Néant.

## **19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

### **19.1. OPERATIONS INTRA-GROUPE**

La section 7.3 « *Flux financiers du Groupe* » du présent document de base décrit la nature des conventions en cours avec les filiales. Il en est de même de la section 19.3 ci-dessous.

Depuis l'établissement du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les conventions suivantes ont été soumises et ont reçu l'autorisation du conseil de surveillance.

#### **Convention d'avance de trésorerie entre la Société et Tronics North America Inc.**

Cette convention a pour objet la mise à disposition d'une ligne de crédit envers la filiale américaine Tronics North America Inc. pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie occasionnels. A la demande de sa filiale, la Société pourra accorder des prêts dans la limite de 700 K€. Ces prêts porteront intérêts à hauteur de l'indice Euribor 3 mois + 1,5% actualisés annuellement au 15 janvier. Les remboursements interviendront au plus tard le 31 décembre 2016.

Cette convention constitue une convention réglementée dans la mesure où Monsieur Pascal Langlois est membre et président du directoire de la Société et CEO de la filiale américaine Tronics North America Inc.

#### **Contrat d'acquisition par la Société d'actions de Tronics North America Inc.**

Ce contrat d'acquisition, conclu le 16 mai 2014, a pour effet de formaliser les différentes prises de participation de la Société dans sa filiale américaine Tronics North America Inc. réalisées entre l'année 2011 et l'année 2013.

Les augmentations de capital de Tronics North America se sont élevées à 1 M\$ en 2011, 1,1 M\$ en 2012 et 1,3 M\$ en 2013, soit un montant total de 3,4 M\$.

#### **Contrats de location d'équipements détenus par la Société au profit de Tronics MEMS Inc.**

Ces contrats portent sur deux conventions de location pour un équipement de mesure AMAT SEM Vision d'une valeur de 140 K\$ et pour un équipement de mesure KLA Tencor d'une valeur de 60 K\$.

Les équipements seront acquis par la Société pour les mettre à disposition de sa sous-filiale américaine Tronics MEMS Inc. à Dallas dans le cadre de deux conventions de location sur 5 ans prévoyant des loyers mensuels respectifs de 2.503 \$ et 1.073 \$ calculés sur la base d'un taux d'intérêt Euribor 3 mois + 2,5%. Les coûts de maintenance, d'installation et d'assurance seront à la charge de Tronics MEMS Inc.

### **19.2. CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES**

Se reporter aux sections 14.2 et 19.3 du présent document de base.

## **19.3. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **19.3.1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

---

#### **TRONIC'S MICROSYSTEMS SA**

Siège social : 98, rue du Pré de l'Horme - Z.I.-38920 Crolles

Capital social: €2.561.317

#### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

#### **Avantages alloués au Président du Directoire**

- Personne concernée : M. Peter PFLUGER
- Nature et objet : prise en charges d'éléments complémentaires à la rémunération de Peter PFLUGER, Président du Directoire de votre société.

Prise en charge, au titre d'un avantage en nature, des frais de déplacement de Monsieur Peter PFLUGER de son domicile en SUISSE au siège de la société à CROLLES ainsi que ses frais d'hébergement lors de ses séjours à CROLLES dans la limite d'un plafond annuel de 25 000 € pour 2013.

Prise en charge, au titre d'un avantage en nature, de primes afférentes à un contrat de prévoyance souscrit auprès d'un organisme de protection suisse dans la limite d'un plafond annuel de 5 000 € pour 2013.

La poursuite de ces prises en charge a été décidée lors du Conseil de Surveillance du 22 février 2013.

- Modalités : il a été versé au titre de cet exercice 2013 un montant de 8 190 € au titre des frais de trajet et d'hébergement, et un montant de 1 598 € au titre du contrat de prévoyance.

#### **Contrat de management avec le Président du Directoire**

- Personne concernée : M. Pascal LANGLOIS
- Nature et objet : dans le cadre de son développement et suite à la démission du Président du Directoire, la Société, désireuse d'assurer son déploiement commercial, a nommé, par décision du Conseil de Surveillance en date du 13 septembre 2013 Monsieur Pascal LANGLOIS, qui l'a accepté, en qualité de Président du Directoire.

Suite à cette nomination, la Société a conclu un contrat de management avec Monsieur Pascal LANGLOIS ayant pour objet de définir les modalités d'exercice du mandat de Président du Directoire et notamment la direction opérationnelle de la Société.

En contrepartie de son mandat, la Société versera à Monsieur Pascal LANGLOIS, une rémunération annuelle, forfaitaire et fixe, d'un montant de 180 000 € ainsi qu'une rémunération variable plafonnée annuellement à 50% de la rémunération annuelle brute, qui sera allouée concomitamment à la rémunération du mois d'avril, en cas d'atteinte des objectifs annuels définis par le Conseil de Surveillance.

Ce contrat conclu pour une durée de 6 ans, renouvelable, par nouvelle délibération du Conseil de Surveillance, a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 13 septembre 2013.

- Modalités : la rémunération brute versée à Monsieur Pascal LANGLOIS au titre de l'exercice 2013 s'élève à 59 830 € pour la partie fixe dont 4 539 € d'avantage en nature au titre de la prise en charge de ses frais d'hébergement à CROLLES et 2 213 € au titre d'une garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises.  
Une prime a également été provisionnée au titre de l'exercice 2013 à hauteur de 26 250 €.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Convention de prestations de services**

- Personne concernée : Monsieur Peter PFLUGER
- Nature et objet : la convention de prestations de services avec la société Peptech, société de droit suisse dans laquelle Monsieur Peter PFLUGER occupe des fonctions salariées et est en charge du développement des activités internationales de TRONIC'S Microsystems, a été renouvelée pour une période allant du 01.01.2011 au 31.12.2015. Une faculté est donnée à TRONIC'S Microsystems de rompre le contrat avec versement d'une indemnité compensatrice pour une

cause autre que l'inexécution d'une de ses obligations par Peptech et d'un montant correspondant à une année de prestations de services. Le montant des prestations s'établit à 118 281 CHF fixe + 40% de bonus en fonction de la réalisation des objectifs fixés par le Conseil de Surveillance.

- Modalités : au titre de l'exercice 2013, les charges supportées par votre société s'élèvent à hauteur de 73 390 €, comprenant 52 279 € de prestations et 20 811 € de frais.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 février 2011

#### **Location de matériel**

- Personnes concernées : Messieurs Peter PFLUGER, Stéphane RENARD, Pascal LANGLOIS
- Nature et objet : acquisition d'un évaporateur d'une valeur de 150 K\$ pour le mettre à disposition de TRONIC'S MEMS Inc. (Dallas). Cet équipement sera loué sur 5 ans à TRONIC'S MEMS Inc. Pour un montant de loyer de 2 737 \$ par mois.
- Modalités : la location de cet équipement a débutée en septembre 2012, la location facturée et comptabilisée en produits au titre de cet exercice se monte à 24 771 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 11 juillet 2012.

#### **Location d'équipement**

- Personnes concernées : Messieurs Peter PFLUGER, Stéphane RENARD, Pascal LANGLOIS
- Nature et objet : acquisition d'un équipement d'une valeur de 110 K€ de marque NANOPASS pour le mettre à disposition de TRONIC'S MEMS Inc. (Dallas). Cet équipement sera loué sur 5 ans à TRONIC'S MEMS Inc. Pour un montant de loyer de 2 785 € par mois.
- Modalités : la location facturée et comptabilisée en produits au titre de cet exercice se monte à 25 205 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 06 octobre 2011.

#### **Location de matériel industriel**

- Personnes concernées : Messieurs Peter PFLUGER, Stéphane RENARD, Pascal LANGLOIS
- Nature et objet : acquisition en 2009 par la S.A. TRONIC'S Microsystems d'une machine de gravure profonde auprès du fournisseur PEGASUS d'une valeur de 500 000 \$ installée fin 2009 dans les locaux de la société TRONIC'S MEMS Inc. (Dallas) et mise à la disposition de cette dernière dans le cadre d'un contrat de location d'une durée de 5 ans moyennant un loyer mensuel de 9 091 \$ calculé sur la base de l'euribor 3 mois au 31 juillet 2009 majoré de 2,5 % ; TRONIC'S MEMS prenant à sa charge les frais d'installation, de maintenance et d'assurance.
- Modalités : la location facturée et comptabilisée en produits au titre de cet exercice 2013 se monte à 82 277 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 août 2009.

## **Management fees**

- Personnes concernées : Messieurs Peter PFLUGER, Stéphane RENARD, Pascal LANGLOIS
- Nature et objet : mise en place d'une convention de management fees afin de formaliser les règles de facturation des opérations internes au groupe et de prévoir la rémunération de certains services rendus par Tronic's Microsystems aux différentes entités du groupe.

Pour les opérations internes au groupe, il est prévu de les facturer au coût de revient majoré d'une marge forfaitaire de 20%. Pour les travaux d'ingénierie, la procédure prévoit un tarif distinguant deux catégories de personnel (ingénieur Junior et Ingénieur Senior) et deux types de prestation (le simple support technique ou la prestation complète incluant la livraison de composants).

Pour la rémunération de certains services centraux, la facturation est faite de manière forfaitaire et linéaire aux deux entités opérationnelles américaines :

- une quote-part de frais administratifs et de direction générale : 80k euros / an
- une quote-part de support marketing et commercial : 30k euros / an

- Modalités : une des filiales américaines ayant été liquidée sur l'exercice 2012, le montant de la prestation facturée a été réajusté par rapport au montant mentionné dans la convention initiale.

Le montant comptabilisé sur l'exercice concernant votre filiale TRONIC'S North America Inc. s'élève à 56 000 € en tenant compte d'un avoir de la quote-part du support marketing et commercial pour 30 000 €, cette prestation ayant été supportée par la filiale.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 février 2011.

## **Prestations d'industrialisation**

- Personnes concernées : Messieurs Thierry LE ROUX et Pierre BALIGUET
- Nature et objet : votre société a conclu avec la société SERCEL, dont Messieurs Thierry LE ROUX et Pierre BALIGUET sont administrateurs, une convention dénommée « Contrat d'entreprise HD12786 TRONIC'S YL Géoméca 8 » aux termes de laquelle votre société fournira les prestations suivantes : l'industrialisation du Géophone « GEO8 » en vue de sa production à CROLLES, moyennant un montant total de 1 339 520 € TTC (soit 1 120 000 € hors taxes).
- Modalités : depuis la mise en place de cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 12 octobre 2012, votre société a facturé un montant global de 933 000 € HT, soit 83 % du montant de la convention.

Le montant facturé sur l'exercice 2013 s'élève à 411 500 €. Compte tenu des écritures de césure liées à la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement et d'un avoir à établir de 99 500 €, le produit rattaché à l'exercice 2013 s'élève à 243 499 €.

Meylan, le 24 avril 2014

Seynod, le 24 avril 2014

KPMG Entreprises  
Département de KPMG S.A

Jean Marc Baumann  
Associé

Jean-Louis Bonaventure  
Commissaire aux comptes

**TRONIC'S MICROSYSTEMS SA**

Siège social : 98, rue du Pré de l'Horme - Z.I.-38920 Crolles

Capital social: €2.561.317

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

**Avantages alloués au Président du Directoire**

- **Personne concernée :** M. Peter Pfluger
- **Nature et objet :** prise en charge d'éléments complémentaires à la rémunération de Peter Pfluger, Président du Directoire de votre société.  
Prise en charge, au titre d'un avantage en nature, des frais de déplacement de M. Peter Pfluger de son domicile en Suisse au siège de la société à Crolles ainsi que ses frais d'hébergement lors de ses séjours à Crolles dans la limite d'un plafond annuel de €25 000 pour 2012.  
  
Prise en charge, au titre d'un avantage en nature, de primes afférentes à un contrat de prévoyance souscrit auprès d'un organisme de protection suisse dans la limite d'un plafond annuel de €5 000 pour 2012.  
La poursuite de ces prises en charge a été décidée lors du Conseil de Surveillance du 2 mars 2012.

- Modalités : il a été versé au titre de cet exercice 2012 un montant de €18 740 au titre des frais de trajet et d'hébergement, et un montant de €2 589 au titre du contrat de prévoyance.

#### **Indemnité forfaitaire de départ**

- Personne concernée : M. Peter Pfluger
- Nature et objet : réévaluation de l'allocation au profit de M. Peter Pfluger d'une indemnité forfaitaire en cas de départ de la société et fixation de la somme à verser par la société en cas de rupture à son initiative de la convention de prestations de services qui le lie avec la société Peptech GmbH.

En cas de départ de M. Peter Pfluger du à sa révocation ou dans le cas d'une baisse significative de sa rémunération ou de ses responsabilités, il lui sera versé une indemnité forfaitaire de départ de 95 000 €. Par ailleurs et en cas de rupture concomitante, à l'initiative de votre société, du contrat de prestations de services signé avec la société Peptech GmbH, la somme de 72 000 € HT (correspondant à une fois le forfait fixe annuel en vigueur) sera versée à ladite société.

- Modalités : cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 11 juillet 2012, n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2012.

#### **Location de matériel**

- Personne concernée : Messieurs Peter Pfluger et Stéphane Renard.
- Nature et objet : acquisition d'un évaporateur d'une valeur de \$150 K pour le mettre à disposition de Tronics MEMS Inc. (Dallas). Cet équipement sera loué sur 5 ans à Tronics MEMS Inc. pour un montant de loyer de \$.2 737 par mois.
- Modalités : la location de cet équipement a débutée en septembre 2012. La location facturée et comptabilisée en produits au titre de cet exercice 2012 se monte à €.8 483. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 11 juillet 2012.

#### **Prestations d'industrialisation**

- Personne concernée : M. Thierry Le Roux
- Nature et objet : votre société envisage de conclure avec la société SERCEL, dont M. Thierry Le Roux est administrateur, une convention dénommée « Contrat d'entreprise HD12786\_Trionics\_YL Géoméca 8 » aux termes de laquelle votre société fournira les prestations suivantes : l'industrialisation du Géophone « GEO8 » en vue de sa production à Crolles, moyennant un montant total de €.1 339 520 TTC.
- Modalités : cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 12 octobre 2012 n'a pas été appliquée sur l'exercice 2012.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Convention de prestations de services**

- Personne concernée : M. Peter Pfluger

- Nature : la convention de prestations de services avec la société Pep Tech, société de droit suisse dans laquelle M. Peter Pfluger occupe des fonctions salariées et est chargé du développement des activités internationales de Tronic's Microsystems, a été renouvelée pour une période allant du 01.01.2011 jusqu'au 31.12.2015. Une faculté est donnée à Tronic's Microsystems de rompre le contrat avec versement d'une indemnité compensatrice pour une cause autre que l'inexécution d'une de ses obligations par Pep Tech et d'un montant correspondant à une année de prestations de services. Le montant des prestations s'établit à 118 281 CHF fixe + 40% de bonus en fonction de la réalisation des objectifs fixés par le Conseil de Surveillance
- Modalités : au titre de l'exercice 2012, les charges supportées par votre société s'élèvent à hauteur de €.144 393, comprenant des remboursements de frais à hauteur de €.27 462, la prime d'objectif 2012 provisionnée pour €.27 000, ainsi que les prestations à hauteur de €.89 931. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 février 2011.

### **Management fees**

- Personne concernée : Messieurs Peter Pfluger et Stéphane Renard.
- Nature : mise en place d'une convention de management fees afin de formaliser les règles de facturation des opérations internes au groupe et de prévoir la rémunération de certains services rendus par Tronic's Microsystems aux différentes entités du groupe.

Pour les opérations internes au groupe, il est prévu de les facturer au coût de revient majoré d'une marge forfaitaire de 20%. Pour les travaux d'ingénierie, la procédure prévoit un tarif distinguant deux catégories de personnel (ingénieur Junior et Ingénieur Senior) et deux types de prestation (le simple support technique ou la prestation complète incluant la livraison de composants).

Pour la rémunération de certains services centraux, la facturation est faite de manière forfaitaire et linéaire aux deux entités opérationnelles américaines :

- une quote-part de frais administratifs et de direction générale : 80k euros / an
- une quote-part de support marketing et commercial : 30k euros / an

- Modalités : une des filiales américaines ayant été liquidée sur l'exercice 2012, le montant de la prestation facturée a été réajusté par rapport au montant mentionné dans la convention initiale. Le montant facturé à votre filiale Tronics North America Inc. au titre de l'exercice 2012, s'élève à 86 000 €.
- Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 février 2011.

### **Location d'équipement**

- Personne concernée : Messieurs Peter Pfluger et Stéphane Renard.
  - Nature et objet : acquisition d'un équipement d'une valeur de 110 K€ pour le mettre à disposition de Tronics MEMS Inc. (Dallas). Cet équipement sera loué sur 5 ans à Tronics MEMS Inc. pour un montant de loyer de 2 152 € par mois.
  - Modalités : la location de cet équipement a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2012. La location facturée et comptabilisée en produits au titre de cet exercice 2012 se monte à €.25 788.
- Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 6 octobre 2011.

### **Location de matériel industriel**

- Personne concernée : Messieurs Peter Pfluger et Stéphane Renard.

- Nature : acquisition en 2009 par la SA Tronic's Microsystems d'une machine de gravure profonde auprès du fournisseur Pegasus d'une valeur de 500 000 \$ installée fin 2009 dans les locaux de la société Tronics Mems Inc. (Dallas) et mise à la disposition de cette dernière dans le cadre d'un contrat de location d'une durée de 5 ans moyennant un loyer mensuel de 9 091 \$ calculé sur la base de l'euribor 3 mois au 31 juillet 2009 majoré de 2,5 % ; Tronics Mems prenant à sa charge les frais d'installation, de maintenance et d'assurance.
- Modalités : la location de ce matériel installé fin 2009 a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La location facturée et comptabilisée en produits au titre de cet exercice 2012 se monte à €.84 537.

Meylan, le 11 avril 2013

Seynod, le 11 avril 2013

KPMG Entreprises  
*Département de KPMG S.A*

Jean Marc Baumann  
*Associé*

Jean-Louis Bonaventure  
*Commissaire aux comptes*

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

### 20.1. COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 31 DECEMBRE 2013

#### 20.1.1. Etat de la situation financière consolidé

| ACTIF CONSOLIDE (K€)                 | Notes | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 | 1er janvier 2012 |
|--------------------------------------|-------|------------------|------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles        | 8.1.1 | 589              | 618              | 178              |
| Immobilisations corporelles          | 8.1.2 | 4 897            | 4 374            | 2 948            |
| Titres mis en équivalence            |       | 17               | 30               | 46               |
| Autres actifs financiers             | 8.1.3 | 131              | 51               | 51               |
| Impôts différés                      | 8.1.4 | 210              | 216              | 270              |
| <b>Actifs non courants</b>           |       | <b>5 844</b>     | <b>5 289</b>     | <b>3 494</b>     |
| Stocks et en-cours                   | 8.1.5 | 554              | 820              | 807              |
| Clients                              | 8.1.6 | 2 679            | 3 547            | 1 637            |
| Créances d'impôt                     | 8.1.7 | 965              | 1 029            | 388              |
| Autres actifs courants               | 8.1.7 | 943              | 774              | 1 309            |
| Trésorerie et équivalents trésorerie | 8.1.8 | 3 959            | 3 842            | 3 085            |
| <b>Actifs courants</b>               |       | <b>9 100</b>     | <b>10 012</b>    | <b>7 226</b>     |
| <b>Total actif</b>                   |       | <b>14 944</b>    | <b>15 300</b>    | <b>10 721</b>    |

| PASSIF CONSOLIDE (K€)                         | Notes     | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 | 1er janvier 2012 |
|-----------------------------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|
| Capital social                                | 8.1.9     | 2 561            | 2 561            | 2 561            |
| Primes liées au capital                       |           | 12 881           | 12 881           | 12 881           |
| Réserves                                      |           | -8 028           | -9 806           | -9 802           |
| Résultat net                                  |           | -684             | 1 769            | -                |
| <b>Total capitaux propres, part du groupe</b> |           | <b>6 730</b>     | <b>7 405</b>     | <b>5 640</b>     |
| <b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>  |           | <b>-108</b>      | <b>-70</b>       | <b>-196</b>      |
| <b>Total Capitaux Propres</b>                 |           | <b>6 622</b>     | <b>7 335</b>     | <b>5 444</b>     |
| Passifs financiers                            | 8.1.12    | 3 857            | 2 315            | 1 542            |
| Provisions                                    | 8.1.10/11 | 137              | 172              | 91               |
| <b>Passifs non courants</b>                   |           | <b>3 994</b>     | <b>2 486</b>     | <b>1 634</b>     |
| Passifs financiers                            | 8.1.12    | 782              | 710              | 789              |
| Provisions                                    | 8.1.10/11 | 18               | 39               | 139              |
| Fournisseurs                                  | 8.1.13    | 1 785            | 2 171            | 1 110            |
| Produits constatés d'avance                   | 8.1.13    | 244              | 379              | 280              |
| Autres passifs courants                       | 8.1.13    | 1 501            | 2 179            | 1 325            |
| <b>Passifs courants</b>                       |           | <b>4 329</b>     | <b>5 479</b>     | <b>3 643</b>     |
| <b>Total passif et capitaux propres</b>       |           | <b>14 944</b>    | <b>15 300</b>    | <b>10 721</b>    |

### 20.1.2. Compte de résultat consolidé

| COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (K€)                             | Notes | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|---------------------------------------------------------------|-------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires                                            | 8.2.1 | 10 177           | 13 638           |
| Autres produits de l'activité                                 | 8.2.2 | 3 216            | 2 735            |
| <b>Produits des activités courantes</b>                       |       | <b>13 393</b>    | <b>16 373</b>    |
| Achats consommés                                              | 8.2.3 | -4 249           | -4 859           |
| Charges externes                                              |       | -2 352           | -2 263           |
| Charges de personnel                                          | 8.2.4 | -5 972           | -5 905           |
| Impôts et taxes                                               |       | -113             | -136             |
| Dotations nettes aux amortissements                           |       | -1 247           | -1 024           |
| Dotations nettes aux provisions                               |       | 10               | -39              |
| Autres produits courants                                      | 8.2.5 | 30               | 61               |
| Autres charges courantes                                      | 8.2.5 | -24              | -20              |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                          |       | <b>-524</b>      | <b>2 188</b>     |
| Autres charges opérationnelles                                | 8.2.6 | -                | -156             |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                  |       | <b>-524</b>      | <b>2 032</b>     |
| Coût de l'endettement financier net                           | 8.2.7 | -140             | -91              |
| Autres produits financiers                                    | 8.2.7 | 47               | 32               |
| Autres charges financières                                    | 8.2.7 | -38              | -47              |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                   |       | <b>-655</b>      | <b>1 926</b>     |
| Quote part sur résultat net des sociétés mises en équivalence |       | -12              | -17              |
| Impôts sur les bénéfices                                      | 8.2.8 | -60              | -199             |
| <b>Résultat Net</b>                                           |       | <b>-727</b>      | <b>1 709</b>     |
| Part du groupe                                                |       | -684             | 1 769            |
| Part ne conférant pas le contrôle                             |       | -44              | -61              |
| Résultat par action (€/action)                                | 8.2.9 | -0,28            | 0,67             |
| Résultat dilué par action (€/action)                          | 8.2.9 | -0,28            | 0,67             |

### 20.1.3. Etat du résultat global

| ETAT DU RESULTAT GLOBAL (K€)                                 | Notes  | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 | 1er janvier 2012 |
|--------------------------------------------------------------|--------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Résultat Net</b>                                          |        | <b>-727</b>      | <b>1 709</b>     | <b>935</b>       |
| <b>Eléments recyclables ultérieurement en résultat</b>       |        |                  |                  |                  |
| Ecart de conversion                                          |        | -15              | -32              |                  |
| Effet d'impôt                                                |        |                  |                  |                  |
| <b>Eléments non recyclables ultérieurement en résultat</b>   |        |                  |                  |                  |
| Ecart actuariel sur avantages accordés au personnel          | 8.1.11 | 60               | -60              |                  |
| Effet d'impôt                                                | 8.1.11 | -20              | 20               | -                |
| <b>Total des autres éléments du résultat global</b>          |        | <b>25</b>        | <b>-72</b>       | <b>-</b>         |
| <b>Résultat global</b>                                       |        | <b>-702</b>      | <b>1 637</b>     | <b>935</b>       |
| Dont part revenant au groupe consolidé                       |        | -664             | 1 694            | 935              |
| Dont part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle |        | -38              | -57              | -                |

#### 20.1.4. Variation des capitaux propres

| VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)                            | Capital      | Primes liées au capital | Autres réserves groupe |                                    |                 |               | Capitaux propres part du groupe | Intérêts ne conférant pas le contrôle | Capitaux propres |
|----------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------|------------------------|------------------------------------|-----------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------------|------------------|
|                                                                |              |                         | Réserves de conversion | Autres éléments du résultat global | Autres réserves | Total         |                                 |                                       |                  |
| <b>Situation au 1er janvier 2012</b>                           | <b>2 561</b> | <b>12 881</b>           | <b>-</b>               | <b>-</b>                           | <b>-9 802</b>   | <b>-9 802</b> | <b>5 640</b>                    | <b>-196</b>                           | <b>5 444</b>     |
| Résultat de la période                                         |              |                         |                        |                                    | 1 769           | 1 769         | <b>1 769</b>                    | -61                                   | 1 709            |
| Autres éléments du résultat global, après impôts               |              |                         | -35                    | -40                                |                 | -75           | -75                             | 4                                     | -71              |
| <b>Résultat global</b>                                         | <b>-</b>     | <b>-</b>                | <b>-35</b>             | <b>-40</b>                         | <b>1 769</b>    | <b>1 694</b>  | <b>1 694</b>                    | <b>-57</b>                            | <b>1 638</b>     |
| Transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle    |              |                         |                        |                                    |                 | -             | -                               | 49                                    | 49               |
| Variation de périmètre                                         |              |                         |                        |                                    | -134            | -134          | -134                            | 134                                   | -                |
| Rémunération en action                                         |              |                         |                        |                                    | 244             | 244           | 244                             |                                       | 244              |
| Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle |              |                         |                        |                                    | -37             | -37           | -37                             |                                       | -37              |
| Autres variations                                              |              |                         |                        |                                    | -5              | -5            | -5                              | 3                                     | -1               |
| <b>Situation au 31 décembre 2012</b>                           | <b>2 561</b> | <b>12 881</b>           | <b>-35</b>             | <b>-40</b>                         | <b>-7 965</b>   | <b>-8 040</b> | <b>7 402</b>                    | <b>-66</b>                            | <b>7 335</b>     |
| Résultat de la période                                         |              |                         |                        |                                    | -684            | -684          | -684                            | -44                                   | -727             |
| Autres éléments du résultat global, après impôts               |              |                         | -20                    | 40                                 |                 | 20            | 20                              | 6                                     | 26               |
| <b>Résultat global</b>                                         | <b>-</b>     | <b>-</b>                | <b>-20</b>             | <b>40</b>                          | <b>-684</b>     | <b>-664</b>   | <b>-664</b>                     | <b>-38</b>                            | <b>-701</b>      |
| Augmentation de capital                                        |              |                         |                        |                                    |                 | -             | -                               |                                       | -                |
| Variation de périmètre                                         |              |                         |                        |                                    |                 | -             | -                               |                                       | -                |
| Rémunération en action                                         |              |                         |                        |                                    | 85              | 85            | 85                              |                                       | 85               |
| Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle |              |                         |                        |                                    | -96             | -96           | -96                             |                                       | -96              |
| Autres variations                                              |              |                         |                        |                                    | -5              | -5            | -5                              | 6                                     | 1                |
| <b>Situation au 31 décembre 2013</b>                           | <b>2 561</b> | <b>12 881</b>           | <b>-55</b>             | <b>-</b>                           | <b>-8 665</b>   | <b>-8 720</b> | <b>6 722</b>                    | <b>-98</b>                            | <b>6 624</b>     |

**20.1.5. Tableau de flux de trésorerie consolidé**

| <b>TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (K€)</b>                           | <b>31 décembre 2013</b> | <b>31 décembre 2012</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Résultat net                                                                  | -727                    | 1 709                   |
| Quote part dans résultat sociétés en équivalence                              | 12                      | 17                      |
| Amortissements                                                                | 1 247                   | 1 024                   |
| Provisions                                                                    | 158                     | -88                     |
| Paie ment fondé sur des actions                                               | 86                      | 248                     |
| Plus ou moins value de cession                                                | 18                      | 20                      |
| Passage en profit de l'avance conditionnée                                    | -578                    |                         |
| Cout de l'endettement financier net des autres produits et charges financiers | 131                     | 106                     |
| Impôts différés                                                               | -14                     | 74                      |
| Variation du BFR                                                              | -262                    | -118                    |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>                  | <b>71</b>               | <b>2 993</b>            |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles                    | -986                    | -1 204                  |
| Acquisition d'actifs financiers                                               | -79                     | 6                       |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>                | <b>-1 065</b>           | <b>-1 198</b>           |
| Transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle                   |                         | 49                      |
| Emission d'emprunts                                                           | 1 985                   |                         |
| Remboursements d'emprunts                                                     | -736                    | -984                    |
| Intérêts payés                                                                | -139                    | -132                    |
| Intérêts reçus                                                                | 13                      | 23                      |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                   | <b>1 123</b>            | <b>-1 044</b>           |
| Incidence des variations de cours des devises                                 | -11                     | 5                       |
| <b>Variation de la trésorerie</b>                                             | <b>117</b>              | <b>756</b>              |
| Trésorerie d'ouverture                                                        | 3 842                   | 3 085                   |
| Trésorerie de clôture                                                         | 3 959                   | 3 842                   |

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés du groupe Tronic's Microsystems. Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 20 novembre 2014 et seront présentés à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2014

#### **Note 1 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

TRONIC'S MICROSYSTEMS est une société anonyme de droit français créée le 27 mai 1997. Son siège social est situé au 98, rue du Pré de L'Horme 38920 CROLLES. TRONIC'S MICROSYSTEMS et ses filiales (ci-après « Le Groupe ») est une référence mondiale sur les marchés des MEMS (acronyme anglo-saxon pour Système Micro Electro Mécanique).

Le groupe conçoit et fabrique ses composants et sous-systèmes dans le cadre d'opérations industrielles à la fois en Europe (Grenoble) et aux Etats-Unis (Dallas –TX). Depuis 17 ans, le groupe a développé des plateformes technologiques et des procédés industriels propriétaires et dispose aujourd'hui d'un des portefeuilles de technologies MEMS les plus variés au monde.

Ces produits, à forte valeur technologique, sont des dispositifs nano et microsystèmes qui assurent une fonction de capteur et ou d'actionneur dans des applications très diverses pour le secteur aéronautique, la défense, les sciences de la vie, l'automobile, la recherche pétrolière, les objets connectés.

La société compte près de 50 clients .Les marchés adressés sont ceux de l'Industrie (Prospection Pétrolière), du Médical/Pharmaceutique, de l'Aéronautique / Sécurité et du Grand Public.

#### **NOTE 2 : FAITS MARQUANTS**

##### **2.1 Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

###### **2.1.1 L'activité**

L'exercice 2013 a été marqué par une baisse d'activité de l'ordre de 25%. Cette baisse correspond à une très forte réduction des commandes de Sercel qui passent de 8,7 millions d'euros sur l'exercice 2012 à 3,8 millions d'euros sur l'exercice 2013. Le chiffre d'affaires de la Société (hors Sercel) a dans le même temps progressé de 30.6%.

L'exercice 2013 marque un virage stratégique dans la vie de la Société qui se traduit par :

- le démarrage de nouvelles activités, notamment dans le domaine des composants optiques, permettant de compenser partiellement la baisse des quantités de composants commandées par Sercel ;
- Tronics a parallèlement inauguré le lancement de deux nouveaux produits en phase d'industrialisation et de montée en régime de production. Le premier est un accéléromètre de très haute performance, produit spécifique pour un client de la Défense, et le second est le gyromètre de Tronics, GYPRO 2300, premier composant d'une famille de gyromètres haute performances, pour laquelle l'effort de développement a été conséquent ;
- le Groupe a également démarré la mise sur ses lignes d'un nouveau composant, une tête d'imprimante magnéto graphique dédiée aux applications professionnelles. Les prévisions de volume sur ce nouveau produit à l'échéance fin 2015 sont significatives pour le groupe.

L'activité de l'année 2013 a également été marquée par la poursuite du développement de la filiale américaine qui a vu son chiffre d'affaires croître de 22,5 % en dollar (21% en euro) sur l'année 2013.

#### 2.1.2 Avance conditionnée

En date du 3 décembre 2013, Bpi France Financement a prononcé le constat d'échec commercial du projet « Développement d'un capteur de pression pour applications médicales » et a donc abandonné sa créance de 568 k€ ce qui s'est traduit par un profit de ce montant dans les comptes consolidés du groupe (enregistré en autres produits de l'activité).

#### 2.1.3 Projet HABAC 1

Tronic's Microsystems a obtenu en décembre 2013 une subvention de 547 k€ de l'ETAT dans le cadre du projet HABAC1. Ce projet a pour vocation de développer une nouvelle génération d'horloge atomique miniature, composants clé pour des applications Militaires & Spatiales, mais également pour les applications Télécom et Energie. Le coût total estimé de ce projet s'élève à 729 k€. La société n'a encaissé aucun acompte et n'a reconnu aucun produit au titre de ce projet.

### **2.2 Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

#### 2.2.1. Projet ULTIMES

En septembre 2012 Tronic's Microsystems a signé une convention de soutien à des actions de recherche et développement avec la caisse des dépôts et consignations dans le cadre d'un projet de développement de « capteurs mULTIsensoriels par Intégration de MEms et de nemS ». Le coût total estimé de ce projet s'élève à 3,4 M€, dont 50% subventionnés par le programme Investissement d'Avenir, dans le cadre du « Grand Emprunt », financé par la Caisse des Dépôts et Consignation. La société a encaissé deux acomptes de 1.023 K€ et 816 K€ et a reconnu 832 K€ et 871 K€ en autres produits de l'activité au titre des exercices 2012 et 2013 respectivement.

### **2.3 Evènements postérieurs à la clôture**

#### 2.3.1 Projet ASIMUT

En février 2014, Tronic's Microsystems a signé un accord de subvention dans le cadre du Fonds Unique Interministériel avec Bpi France Innovation dans le cadre du projet « **A**dvanced **S**mart **I**nertial **M**easurement **U**ni**T**. Ce projet permettra de développer une nouvelle famille de centrales inertielle, notamment pour la navigation indoor. Le coût total estimé de ce projet s'élève à 2,2 M€, dont 30% subventionnés par Bpi France Innovation et 15% par la communauté de communes du Pays du Grésivaudan.

#### 2.3.2 Nouveau produit

Les équipes techniques ont réalisé le premier composant 6 axes – 3 accéléromètres et 3 gyromètres - en technologie dite M&NEMS, transférée du CEA-LETI dans le cadre du programme ULTIMES. La puce MEMS est aujourd'hui la plus petite du marché, dans sa catégorie.

### 2.3.3 GYPRO 3300

Le GYPRO2300 continue de susciter un fort intérêt du marché, notamment dans l'attente de la version robuste aux environnements sévères, le GYPRO 3300, dont les premiers prototypes ont été livrés à un client pilote

#### **NOTE 3 : DATE DE PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS**

La date de première application des normes IFRS adoptée par le Groupe est le 1er janvier 2012. TRONIC'S MICROSYSTEMS a choisi d'établir ses comptes dans le référentiel IFRS pour la première fois pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Précédemment, la société ne réalisait pas de comptes consolidés, elle bénéficiait en effet de l'exemption de petit groupe.

Pour préparer son bilan d'ouverture au 1er janvier 2012 la société a suivi les principes de première application du référentiel IFRS définis par la norme IFRS 1 révisée. D'une manière générale, les normes IFRS en vigueur ont été appliquées de manière rétrospective à l'ensemble des périodes présentées.

#### **NOTE 4 : DATE DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Les états financiers du Groupe ont été établis en Euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

#### **4.1 Continuité d'exploitation**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

#### **4.2 Référentiel IFRS**

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2013 et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des IFRS (IFRS Interpretations Committee – IFRIC).

Ces états financiers sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

Ces comptes consolidés IFRS couvrent les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013.

Le Groupe a utilisé une seule des exemptions prévues par la norme IFRS 1 : il s'agit de celle relative au montant cumulé des différences de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2012 qui a donc été considéré comme nul à la date de transition et reclassé en réserves.

Le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne suivants :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014) ;
- IFRS 11 – Partenariat (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014) ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014) ;
- IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014) ;

Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application ultérieure, endossés par l'Union Européenne :

- IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation cette interprétation. Elle ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne

Les normes, amendements et interprétations suivants, publiés par l'IASB, n'ont pas encore été endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 9 - Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015) ;
- Amendement IAS 36 - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires ;
- Entités d'investissement – Amendements IFRS10, IFRS11, IFRS12 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014);

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables.

#### **4.3 Recours à des estimations**

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice. Les principales estimations portent sur :

- l'activation d'éventuels impôts différés au titre des déficits reportables acquis par la société au cours des exercices précédents,
- l'estimation du chiffre d'affaires reconnu selon la méthode de l'avancement.

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

#### **4.4 Principes de présentation**

- Compte de résultat

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé.

- Bilan

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

#### **4.5 Modalités de consolidation**

##### **(a) Filiales**

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les filiales sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels individuels, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe. Elles clôturent toutes au 31 décembre.

##### **(b) Intérêts dans des entités mises en équivalence**

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans des entreprises associées et une coentreprise.

Les entités associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et la coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

#### (c ) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

#### (d) Participations ne donnant pas le contrôle (NCI)

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraîne pas la perte de contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

#### Engagement d'achat de participations ne conférant pas le contrôle

Les obligations contractuelles de verser de la trésorerie ou d'autres actifs financiers pour acquérir des titres complémentaires dans les filiales donnent lieu à la comptabilisation d'une dette.

Dans le cas où les participations ne conférant pas le contrôle conservent l'accès présent aux bénéfices, le groupe a opté pour la méthode de l'accès présent aux bénéfices : les NCI ne sont pas décomptabilisés et la contrepartie de la dette se situe dans les réserves du groupe. Le Groupe a opté pour la comptabilisation des variations ultérieures de la dette en capitaux propres. Dans cette méthode, une part du résultat global est allouée aux NCI.

Dans le cas où les NCI ne conservent pas l'accès présent aux bénéfices, le groupe applique la méthode de l'acquisition anticipée : les NCI sont décomptabilisés car considérés comme acquis dès la date du put et il ne leur est pas alloué de part du résultat global.

### **NOTE 5 : METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

#### **5.1 Conversion des éléments en devises**

##### **5.1.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est à dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro.

#### 5.1.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. A chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture en vigueur à cette même date. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en compte de résultat.

Compte tenu de sa faible exposition, le groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

#### 5.1.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en devises

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation, sont convertis en euro de la façon suivante :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ; ils participent ultérieurement, le cas échéant, au calcul du résultat de cession de la ou des société(s) concernée(s) ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent.

En 2012 et 2013, il n'y a pas dans le périmètre du Groupe de pays en hyperinflation.

#### 5.2 Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaires d'intérêts

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat net. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à l'acquisition, la contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les contreparties éventuelles classées en dettes sont réévaluées à chaque clôture et, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (cf. § 5.7 Perte de valeur des actifs immobilisés).

#### 5.3 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celui-ci à utiliser ou à vendre cette immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 5 ans).

Certains travaux réalisés en interne par la Société ne font l'objet d'aucune activation à la date de clôture, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis.

#### **5.4 Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Il s'agit principalement de licence, de brevets et de logiciels acquis.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité. Les durées les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 an
- Brevet : de 5 à 8 ans
- Licence : de 4 à 12 ans

#### **5.5 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 10 ans
- Agencements du terrain, aménagements des constructions : de 8 à 10 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

## **5.6 Contrats de location**

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

### **Contrats de location financement**

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec enregistrement en contrepartie d'une dette financière au passif du bilan. Après comptabilisation initiale, les immobilisations ainsi comptabilisées à l'actif du bilan sont amorties selon les mêmes durées que les autres immobilisations de même catégorie et les paiements au titre de la dette de location financement comptabilisée au passif du bilan sont ventilés entre l'amortissement de la dette et la charge financière.

### **Contrats de location simple**

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en tant que contrats de location simples. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

## **5.7 Perte de valeur des actifs immobilisés**

### **Pertes de valeur sur les goodwill, les actifs incorporels et corporels**

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs longs termes selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité.
- Pour les goodwill, et les actifs corporels et incorporels non amortis, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur. Les goodwill sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur de flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'unité, y compris l'écart d'acquisition, à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de cession, ou la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable de l'unité excède sa valeur comptable, l'unité et l'écart d'acquisition qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Si la valeur comptable de l'unité excède sa valeur recouvrable, l'unité doit comptabiliser la perte de valeur.

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les goodwill, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur allouées au goodwill sont irréversibles, sauf lorsqu'elles portent sur des sociétés mises en équivalence. Les dépréciations liées aux actifs autres que les goodwill sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit à une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

## **5.8 Actifs financiers**

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;
- Les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- Les actifs disponibles à la vente.

Le Groupe ne dispose d'aucun instrument dérivé à la clôture des deux exercices présentés. Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

### **Les actifs financiers sont répartis en deux catégories :**

**Les actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat** sont désignés comme tels s'ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie à court terme sont classés dans cette catégorie en Actifs courants. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique «Autres produits et charges financiers».

### **Les prêts et créances**

Cette catégorie inclut les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal. Ils sont ensuite évalués au coût amorti en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

## **5.9 Stocks**

Les stocks de matières et marchandises sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Le coût de production d'un composant est déterminé par la somme des coûts directs (wafer, sous-traitance, packaging ...) et des coûts indirects (excepté les frais administratifs et commerciaux).

La capacité de production de la salle blanche est exprimée en nombre de « moves » (un « move » est une unité de référence qui correspond à une étape de production réalisée sur une plaque de silicium ou de verre).

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur brute.

#### **5.10 Clients et autres actifs courants**

Les créances clients et autres débiteurs sont enregistrés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission des actifs financiers, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

#### **5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

#### **5.12 Provisions**

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêt.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

### **5.13 Emprunts et passifs financiers**

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part capital des contrats de location financière, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti.

### **5.14 Avantages du personnel**

Conformément à la norme IFRS 1, la norme IAS 19 révisée a été appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La norme distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

Le Groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.  
L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le coût des services rendus et la charge d'intérêt sont présentés en résultat opérationnel. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

### **5.15 Paiements fondés sur des actions**

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération prend la forme d'instruments réglés en actions.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la société.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est généralement comptabilisée en charges, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

La Société a déterminé le montant de la rémunération liée à ces instruments en utilisant le modèle de Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits), par tranches le cas échéant, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

#### **5.16 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le groupe a principalement 2 sources de revenu, la vente de Mems et la ventes de services de développement, avec pour objectif à terme d'arriver à une phase de production et de commercialisation.

##### **(a) Vente de biens**

Les produits sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués nets des retours, ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Le moment du transfert des risques et avantages varie en fonction des termes des contrats de vente.

##### **(b) Prestations de services et contrats long terme**

Pour les contrats à long terme et conformément à IAS 11, la méthode de reconnaissance du Chiffre d'Affaires à l'avancement est retenue.

Lorsque le résultat d'un contrat peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat sont comptabilisés en résultat net en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés ce qui se traduit essentiellement par rapport à

l'avancement sur les coûts. Sinon, les produits du contrat ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat qui ont été encourus et qui seront probablement recouvrables.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

#### **5.17 Autres produits de l'activité**

Les autres produits de l'activité comportent des produits relatifs aux subventions.

Les subventions publiques sont reconnues en résultat (en autres produits) au fur et à mesure des coûts engagés.

Les subventions publiques proviennent principalement d'organismes publics et parapublics français, et intègre également le Crédit Impôt Recherche (CIR). Elles sont présentées sur la ligne « Autres produits de l'activité » du compte de résultat.

#### **5.18 Autres produits et charges opérationnels non courants**

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels ».

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

#### **5.19 Résultat financier**

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges financières de location de financement et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite ainsi que l'impact du change.

#### **5.20 Impôt sur les résultats**

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments directement constatés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont également constatés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

#### **Impôts exigibles**

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées

dans les pays où elle exerce. La société a choisi de présenter la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base d'un agrégat du compte de résultat.

### **Impôts différés**

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux goodwill participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date de reversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les différences correspondent principalement à des retraitements de consolidation (locations financières, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession internes,...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés,...).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, au regard des prévisions disponibles. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables.

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires. Les impôts différés actifs nets sont constatés en actifs non courants ; les impôts différés passifs nets sont constatés en passifs non courants.

### **5.21 Résultat par actions**

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

### **5.22 Tableau de flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation..), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location financement ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux crédits baux est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

### **5.23 Engagements hors-bilan**

Le suivi des engagements hors bilan vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

### **5.24 Frais d'augmentation de capital**

Les frais liés aux augmentations de capital ont été déduits de la prime d'émission.

### **5.25 Information sectorielle**

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au directoire qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les performances du Groupe sont principalement suivies par le directoire à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont donc pour la plupart été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Sur cette base, le Groupe a identifié 2 secteurs à présenter, comme décrits ci-après, qui correspondent aux entités juridiques du Groupe. Ces entités juridiques du Groupe offrent des produits et des services similaires dans des zones géographiques distinctes.

Les entités juridiques de chacun des secteurs présentés du Groupe sont les suivantes :

- France
- Sociétés américaines

#### **5.26 Evaluation de la juste valeur**

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

## **NOTE 6 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Au 31 décembre 2013

| Entités                  | Pays       | Pourcentage d'intérêt  | Pourcentage de contrôle | Période intégrée | Méthode de consolidation (*) |
|--------------------------|------------|------------------------|-------------------------|------------------|------------------------------|
| Tronics Microsystem SA   | France     | Société tête de groupe |                         |                  |                              |
| Tronics North Americ Inc | Etats Unis | 100%                   | 100%                    | 2013             | IG                           |
| Tronics Mems Inc         | Etats Unis | 92,03%                 | 92,03%                  | 2013             | IG                           |
| Chinatronics Ltd         | Chine      | 49%                    | 49%                     | N/A              | MEQ                          |

\* Nomenclature des méthodes de consolidations : "IG" signifie Intégration Globale & "MEQ" mise en équivalence

Au 31 décembre 2012

| Entités                  | Pays       | Pourcentage d'intérêt  | Pourcentage de contrôle | Période intégrée | Méthode de consolidation (*) |
|--------------------------|------------|------------------------|-------------------------|------------------|------------------------------|
| Tronics Microsystem SA   | France     | Société tête de groupe |                         |                  |                              |
| Tronics North Americ Inc | Etats Unis | 100%                   | 100%                    | 2012             | IG                           |
| Tronics Mems Inc         | Etats Unis | 92,03%                 | 92,03%                  | 2012             | IG                           |
| Chinatronics Ltd         | Chine      | 49%                    | 49%                     | N/A              | MEQ                          |

## NOTE 7 : INFORMATIONS SECTORIELLES

### 7.1 Informations par secteur opérationnel

#### Résultats (en K€)

|                                                               | Au 31 décembre 2013    |                         |               | Au 31 décembre 2012    |                         |               |
|---------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------|------------------------|-------------------------|---------------|
|                                                               | Sociétés<br>françaises | Sociétés<br>américaines | Total         | Sociétés<br>françaises | Sociétés<br>américaines | Total         |
| Chiffre d'affaires                                            | 8 080                  | 2 097                   | 10 177        | 11 906                 | 1 733                   | 13 638        |
| Autres produits de l'activité                                 | 3 221                  | -5                      | 3 216         | 2 734                  | 0                       | 2 735         |
| <b>Produits des activités courantes</b>                       | <b>11 301</b>          | <b>2 092</b>            | <b>13 393</b> | <b>14 640</b>          | <b>1 733</b>            | <b>16 373</b> |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                          | <b>-42</b>             | <b>-482</b>             | <b>-524</b>   | <b>3 091</b>           | <b>-903</b>             | <b>2 188</b>  |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                  | <b>-42</b>             | <b>-482</b>             | <b>-524</b>   | <b>2 935</b>           | <b>-903</b>             | <b>2 032</b>  |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                   | <b>-119</b>            | <b>-536</b>             | <b>-655</b>   | <b>2 863</b>           | <b>-937</b>             | <b>1 926</b>  |
| Impôts sur les bénéfices                                      | -53                    | -7                      | -60           | -196                   | -3                      | -199          |
| Quote part sur résultat net des sociétés mises en équivalence | -12                    |                         | -12           | -17                    |                         | -17           |
| <b>Résultat Net</b>                                           | <b>-184</b>            | <b>-543</b>             | <b>-727</b>   | <b>2 649</b>           | <b>-940</b>             | <b>1 709</b>  |
| Part du groupe                                                | -184                   | -499                    | -683          | 2 649                  | -880                    | 1 770         |
| Part ne conférant pas le contrôle                             | 0                      | -44                     | -44           | 0                      | -61                     | -61           |

#### Répartition des actifs et des passifs (en K€)

|                         | Au 31 décembre 2013    |                         |               | Au 31 décembre 2012    |                         |               |
|-------------------------|------------------------|-------------------------|---------------|------------------------|-------------------------|---------------|
|                         | Sociétés<br>françaises | Sociétés<br>américaines | Total         | Sociétés<br>françaises | Sociétés<br>américaines | Total         |
| Actifs non courants     | 5 385                  | 460                     | 5 844         | 5 086                  | 203                     | 5 289         |
| Actifs courants         | 8 512                  | 588                     | 9 100         | 9 580                  | 432                     | 10 012        |
| <b>Total actif</b>      | <b>13 897</b>          | <b>1 048</b>            | <b>14 944</b> | <b>14 666</b>          | <b>635</b>              | <b>15 300</b> |
| Passifs non courants    | 3 994                  | 0                       | 3 994         | 2 469                  | 17                      | 2 486         |
| Passif courants         | 4 239                  | 90                      | 4 329         | 5 187                  | 292                     | 5 479         |
| <b>Total passif</b>     | <b>8 232</b>           | <b>90</b>               | <b>8 323</b>  | <b>7 656</b>           | <b>309</b>              | <b>7 965</b>  |
| <b>Effectifs moyens</b> | <b>65</b>              | <b>17</b>               | <b>155</b>    | <b>59</b>              | <b>15</b>               | <b>74</b>     |

Les investissements réalisés sur les différentes périodes concernent principalement les sociétés françaises.

### 7.2 Informations par zones géographiques

| CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)   | 31 décembre 2013 |             | 31 décembre 2012 |             |
|---------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| France                    | 6 409            | 63%         | 10 563           | 77%         |
| Reste du monde            | 3 768            | 37%         | 3 075            | 23%         |
| <b>Chiffre d'affaires</b> | <b>10 177</b>    | <b>100%</b> | <b>13 638</b>    | <b>100%</b> |

**NOTE 8 : NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT, DU TABLEAU DE  
FLUX DE TRESORERIE ET LEURS VARIATIONS**

**8.1 Notes sur le bilan**

**8.1.1 Immobilisations incorporelles**

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES<br>BRUTES (K€) | Frais de<br>développement | Concessions,<br>brevets et droits<br>similaires | Immo. En cours | Total brut |
|----------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------|----------------|------------|
| <b>Situation au 1er janvier 2012</b>         | -                         | 788                                             | -              | 788        |
| Augmentations de l'exercice                  | 268                       | 219                                             |                | 488        |
| <b>Situation au 31 décembre 2012</b>         | 268                       | 1 007                                           | -              | 1 276      |
| Augmentations de l'exercice                  |                           | 153                                             |                | 153        |
| Diminutions de l'exercice                    |                           | -143                                            |                | -143       |
| <b>Situation au 31 décembre 2013</b>         | 268                       | 1 017                                           | -              | 1 285      |

| AMORTISSEMENTS DES<br>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES<br>(K€) | Frais de<br>développement | Autres<br>immobilisations<br>incorporelles | Immo. En cours | Total amortissements |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------|----------------|----------------------|
| <b>Situation au 1er janvier 2012</b>                        |                           | -610                                       |                | -610                 |
| Dotations de l'exercice                                     | -9                        | -39                                        |                | -48                  |
| <b>Situation au 31 décembre 2012</b>                        | -9                        | -649                                       | -              | -658                 |
| Dotations de l'exercice                                     | -54                       | -132                                       |                | -185                 |
| Diminution de l'exercice                                    |                           | 148                                        |                | 148                  |
| <b>Situation au 31 décembre 2013</b>                        | -63                       | -632                                       | -              | -695                 |

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES<br>NETTES (K€) | Frais de<br>développement | Autres<br>immobilisations<br>incorporelles | Immo. En cours &<br>avances | Total net |
|----------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| Au 31 décembre 2012                          | 259                       | 359                                        | -                           | 618       |
| Au 31 décembre 2013                          | 206                       | 385                                        | -                           | 589       |

La société a acquis 2 licences auprès du CEA. Les contrats de licences prévoient le versement de redevances en cas d'utilisation ou de sous-licence des technologies concernées sur la base du chiffre d'affaires généré.

Depuis 2012, ces licences n'ont pas donné lieu aux versements de redevances.

Les frais de recherche sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés, pour un montant de 2.971 K€ et 3.257 K€ sur les exercices 2013 et 2012 respectivement.

### 8.1.2 Immobilisations corporelles

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (K€) | Terrains et constructions | Instal. Techn., mat. & Out. | Autres immobilisations corporelles | Immo. En cours & avances | Total brut |
|-----------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------------|--------------------------|------------|
| Situation au 1er janvier 2012           | 36                        | 9 417                       | 1 271                              | 60                       | 10 784     |
| Augmentations de l'exercice             |                           | 2 281                       | 145                                | 59                       | 2 485      |
| Diminutions de l'exercice               |                           | -5                          | -96                                | -60                      | -161       |
| Situation au 31 décembre 2012           | 36                        | 11 692                      | 1 321                              | 59                       | 13 108     |
| Augmentations de l'exercice             |                           | 1 438                       | 85                                 | 121                      | 1 643      |
| Diminutions de l'exercice               |                           | -66                         | -29                                | -59                      | -154       |
| Situation au 31 décembre 2013           | 36                        | 13 064                      | 1 376                              | 121                      | 14 597     |

| AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€) | Terrains et constructions | Instal. Techn., mat. & Out. | Autres immobilisations corporelles | Immo. En cours & avances | Total amortissements |
|-----------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------------|--------------------------|----------------------|
| Situation au 1er janvier 2012                       | -30                       | -7 236                      | -570                               |                          | -7 836               |
| Dotations de l'exercice                             | -4                        | -851                        | -131                               |                          | -986                 |
| Diminution de l'exercice                            |                           | 22                          | 65                                 |                          | 87                   |
| Situation au 31 décembre 2012                       | -34                       | -8 065                      | -636                               | -                        | -8 735               |
| Dotations de l'exercice                             | -3                        | -921                        | -138                               |                          | -1 062               |
| Diminution de l'exercice                            |                           | 67                          | 29                                 |                          | 96                   |
| Situation au 31 décembre 2013                       | -36                       | -8 919                      | -745                               | -                        | -9 701               |

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (K€) | Terrains et constructions | Instal. Techn., mat. & Out. | Autres immobilisations corporelles | Immo. En cours & avances | Total net |
|-----------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------------|--------------------------|-----------|
| Au 31 décembre 2012                     | 2                         | 3 627                       | 684                                | 59                       | 4 373     |
| Au 31 décembre 2013                     | -0                        | 4 145                       | 631                                | 121                      | 4 898     |

Les immobilisations en crédit-bail représentent une valeur nette de 2 676 K€ au 31 décembre 2013 (2 298 K€ au 31 décembre 2012).

### 8.1.3 Autres actifs financiers non courants

| AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (K€) | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--------------------------------------------|------------------|------------------|
| Prêts                                      | 22               | 23               |
| Dépôts et cautionnements non courants      | 131              | 52               |
| <b>Valeurs brutes</b>                      | <b>153</b>       | <b>74</b>        |
| Provisions pour dépréciations              | -22              | -23              |
| <b>Valeurs nettes</b>                      | <b>131</b>       | <b>52</b>        |

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par le groupe aux propriétaires des locaux et à Bpi France Innovation dans le cadre d'un prêt pour l'innovation et d'un contrat de développement participatif.

#### 8.1.4 Impôts différés actifs

| IMPÔTS DIFFERES ACTIFS NON COURANTS (K€) | Différences temporaires | Reports déficitaires | Autres | Total |
|------------------------------------------|-------------------------|----------------------|--------|-------|
| Situation au 1er janvier 2012            | -63                     | 333                  | -      | 270   |
| Incidence résultat                       | -53                     |                      |        | -53   |
| Situation au 31 décembre 2012            | -116                    | 333                  | -      | 218   |
| Incidence résultat                       | -7                      |                      |        | -7    |
| Situation au 31 décembre 2013            | -123                    | 333                  | -      | 210   |

L'activation de la créance d'impôt liée à une partie des reports déficitaires du groupe est fondée sur les perspectives de résultat du groupe.

Les déficits fiscaux de TRONICS et de ses filiales n'ont pas été intégralement activés en l'absence de visibilité quant à leur imputation intégrale sur des résultats futurs. Le montant des déficits fiscaux non activés s'élève en base à

- 7.600K€ au 31 décembre 2013 et 6.532 K€ au 31 décembre 2012 pour l'entité française
- 5.482K€ au 31 décembre 2013 et 6.586 K€ au 31 décembre 2012 pour l'entité américaine

Le montant des impôts différés actifs sur déficits activés a été plafonné et s'élève à 333 K€ et il correspond à la consommation de déficit estimé sur un horizon de 3 ans.

#### 8.1.5 Stocks et en-cours

| STOCKS (K€)                   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Matières premières            | 477              | 571              |
| Encours                       | 241              | 249              |
| Marchandises                  | -                | -                |
| <b>Valeurs brutes</b>         | <b>718</b>       | <b>820</b>       |
| Provisions pour dépréciations | -164             | -                |
| <b>Valeurs nettes</b>         | <b>554</b>       | <b>820</b>       |

En 2013, la Société a constaté une provision sur les stocks de packaging et d'en cours d'un produit en fin de vie.

#### 8.1.6 Clients

| CLIENTS (K€)                  | Valeur brute | Dont échu | Dont à plus d'un an | Dépréciation | Valeur Nette |
|-------------------------------|--------------|-----------|---------------------|--------------|--------------|
| Situation au 31 décembre 2013 | 2 746        | 971       | -                   | -67          | 2 679        |
| Situation au 31 décembre 2012 | 3 547        | 489       | -                   | -            | 3 547        |

Au 31 décembre 2013, trois clients avaient exceptionnellement retardé de quelques jours le paiement des factures échues pour un montant de 529 K€.

### 8.1.7 Créances d'impôts et autres actifs courants

| CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS (K€) | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Avances et acomptes versés                      | 62               | 11               |
| Crédit d'impôt recherche                        | 965              | 1 029            |
| Créances fiscales (TVA,...)                     | 203              | 197              |
| Subventions                                     | 524              | 498              |
| Charges constatées d'avance                     | 144              | 67               |
| Débiteurs divers                                | 10               | -                |
| <b>Valeurs brutes</b>                           | <b>1 908</b>     | <b>1 803</b>     |
| Provisions pour dépréciations                   | -0               |                  |
| <b>Valeurs nettes</b>                           | <b>1 908</b>     | <b>1 803</b>     |

### 8.1.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

| TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (K€)   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Comptes bancaires courants                     | 1 473            | 1 565            |
| Comptes à terme (*)                            | 2 486            | 2 277            |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>3 959</b>     | <b>3 842</b>     |

|                                                            |    |     |
|------------------------------------------------------------|----|-----|
| (*) dont bloqués en caution au titre de garantie d'emprunt | 40 | 98  |
| Capital restant du                                         | 63 | 171 |

Au 31 décembre 2012 et 2013, le groupe dispose notamment de dépôts à termes débloqués à tout moment sans pénalités et donc très liquides.

### 8.1.9 Capital Social

Au 31 décembre 2013, le capital social de 2.561.317 € est composé de 2.561.317 actions entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire 1 euro se décomposant de la manière suivante :

| CAPITAL SOCIAL (Nombre d'actions)    | Actions ordinaires | Autres   | Total            |
|--------------------------------------|--------------------|----------|------------------|
| <b>Situation au 1er janvier 2012</b> | <b>2 561 317</b>   |          | <b>2 561 317</b> |
| Augmentations de l'exercice          |                    |          | -                |
| Diminutions de l'exercice            |                    |          | -                |
| <b>Situation au 31 décembre 2012</b> | <b>2 561 317</b>   | <b>-</b> | <b>2 561 317</b> |
| Augmentations de l'exercice          |                    |          | -                |
| Diminutions de l'exercice            |                    |          | -                |
| <b>Situation au 31 décembre 2013</b> | <b>2 561 317</b>   | <b>-</b> | <b>2 561 317</b> |

### 8.1.10 Provisions

| PROVISIONS (K€)                      | Litiges    | Garantie  | Perte à terminaison | Pensions et retraites | Autres   | Total      |
|--------------------------------------|------------|-----------|---------------------|-----------------------|----------|------------|
| <b>Situation au 1er janvier 2012</b> | <b>135</b> |           |                     | <b>86</b>             | <b>7</b> | <b>228</b> |
| Dotation de l'exercice               |            | 14        | 25                  | 86                    |          | 125        |
| Reprise de provision utilisée        | -135       |           |                     |                       | -7       | -142       |
| Reprise de provision non utilisée    |            |           |                     |                       |          | -          |
| Variation de périmètre               |            |           |                     |                       |          | -          |
| Actualisation                        |            |           |                     |                       |          | -          |
| Ecart de conversion                  |            |           |                     |                       |          | -          |
| <b>Situation au 31 décembre 2012</b> | <b>-</b>   | <b>14</b> | <b>25</b>           | <b>172</b>            | <b>-</b> | <b>211</b> |
| Dotation de l'exercice               |            | 3         | 13                  |                       |          | 16         |
| Reprise de provision utilisée        |            | -14       | -25                 | -30                   |          | -69        |
| Reprise de provision non utilisée    |            |           |                     |                       |          | -          |
| Variation de périmètre               |            |           |                     |                       |          | -          |
| Actualisation                        |            |           |                     |                       |          | -          |
| Ecart de conversion                  |            |           |                     |                       |          | -          |
| <b>Situation au 31 décembre 2013</b> | <b>-</b>   | <b>3</b>  | <b>13</b>           | <b>142</b>            | <b>-</b> | <b>157</b> |
| A moins d'un an au 31 décembre 2013  | -          | 3         | 13                  |                       | -        | 16         |
| A plus d'un an au 31 décembre 2013   |            |           |                     | 142                   |          | 142        |

### 8.1.11 Retraites – Avantages dûs au personnel

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous formes de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Le tableau comparatif des principales données actuarielles utilisées est présenté ci-dessous :

|                                | 31 décembre 2013                                                                                     | 31 décembre 2012                                                                                    |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Age de départ                  | 67 ans (C), 67 ans (NC)                                                                              | 67 ans (C), 67 ans (NC)                                                                             |
| Taux d'actualisation           | 3,25%                                                                                                | 3,00%                                                                                               |
| Taux de croissance de salaires | 2,5% (C), 2,5% (NC)                                                                                  | 2,5% (C), 2,5% (NC)                                                                                 |
| Taux de charges sociales       | 45% (C), 45% (NC)                                                                                    | 45% (C), 45% (NC)                                                                                   |
| Table de mortalité             | Insee F2004-2006                                                                                     | Insee F2004-2006                                                                                    |
| Taux de turnover               | 20 à 29 ans : 2%<br>30 à 39 ans : 10%<br>40 à 49 ans : 5%<br>50 à 59 ans : 0%<br>Plus de 60 ans : 0% | 20 à 29 ans : 2%<br>30 à 39 ans : 5%<br>40 à 49 ans : 1%<br>50 à 59 ans : 0%<br>Plus de 60 ans : 0% |

C : cadres, NC : non cadres

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2013 est donné ci-après :

| K€.                      | 1er janv | impact sur le résultat consolidé |                |                    |          | impact autres élt's résultat global | 31 dec |
|--------------------------|----------|----------------------------------|----------------|--------------------|----------|-------------------------------------|--------|
|                          |          | coût service rendus              | coût financier | indemnités versées | ss-total | écarts actuariels                   |        |
| 2012 - Engagement global | 86       | 22                               | 4              |                    | 25       | 61                                  | 172    |
| 2013 - Engagement global | 172      | 25                               | 6              |                    | 31       | -61                                 | 142    |

Le groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

La charge nette de l'exercice ayant un impact sur le résultat consolidé est donnée dans le tableau ci-dessous :

| En k€                    | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--------------------------|------------------|------------------|
| Coût des services rendus | 25               | 22               |
| Coût financier           | 6                | 4                |
| <b>Total</b>             | <b>31</b>        | <b>25</b>        |

Une variation d'un point du taux d'actualisation (2,25% au lieu de 3,25%) a un impact de 23% sur le montant du passif au 31 décembre 2013.

### 8.1.12 Passifs financiers

| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)     | 1er janvier 2012 | Emissions    | Remboursements | Variations de périmètres | Reclassements / autres | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------|------------------|--------------|----------------|--------------------------|------------------------|------------------|
| Emprunts                                | 173              |              |                |                          | -110                   | 63               |
| Billets de trésorerie                   | 150              |              |                |                          | -75                    | 75               |
| Avances conditionnées                   | 600              |              | -62            |                          | 63                     | 601              |
| Put sur minoritaire                     | 72               | 37           |                |                          |                        | 109              |
| Dettes financières crédit bail          | 547              | 1 578        | -133           |                          | -525                   | 1 467            |
| <b>Dettes financières non courantes</b> | <b>1 542</b>     | <b>1 615</b> | <b>-195</b>    | <b>-</b>                 | <b>-647</b>            | <b>2 315</b>     |
| Emprunts                                | 477              |              | -477           |                          | 110                    | 110              |
| Billets de trésorerie                   | 75               |              | -75            |                          | 75                     | 75               |
| Dettes financières crédit bail          | 237              |              | -237           |                          | 525                    | 525              |
| <b>Dettes financières courantes</b>     | <b>789</b>       | <b>-</b>     | <b>-789</b>    | <b>-</b>                 | <b>710</b>             | <b>710</b>       |
| <b>Total</b>                            | <b>2 331</b>     | <b>1 615</b> | <b>-984</b>    | <b>-</b>                 | <b>63</b>              | <b>3 025</b>     |

| Echéancement (K€)            | 31 décembre 2012 |
|------------------------------|------------------|
| Inférieur à un an            | 710              |
| Compris entre un et cinq ans | 2 315            |
| Supérieur à cinq ans         | -                |
| <b>Total</b>                 | <b>3 025</b>     |

| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)     | 31 décembre 2012 | Emissions    | Remboursements | Variations de périmètres | Reclassements / autres | 31 décembre 2013 |
|-----------------------------------------|------------------|--------------|----------------|--------------------------|------------------------|------------------|
| Emprunts                                | 63               | 1 980        |                |                          | -63                    | 1 980            |
| Billets de trésorerie                   | 75               |              |                |                          | -75                    | -                |
| Avances conditionnées                   | 601              |              |                |                          | -601                   | -                |
| Put sur minoritaire                     | 109              | 96           |                |                          |                        | 204              |
| Dettes financières crédit bail          | 1 467            | 874          | -26            |                          | -642                   | 1 672            |
| <b>Dettes financières non courantes</b> | <b>2 315</b>     | <b>2 949</b> | <b>-26</b>     | <b>-</b>                 | <b>-1 381</b>          | <b>3 857</b>     |
| Emprunts                                | 110              | 5            | -107           |                          | 63                     | 72               |
| Billets de trésorerie                   | 75               |              | -75            |                          | 75                     | 75               |
| Dettes financières crédit bail          | 525              |              | -532           |                          | 642                    | 635              |
| <b>Dettes financières courantes</b>     | <b>710</b>       | <b>5</b>     | <b>-714</b>    | <b>-</b>                 | <b>780</b>             | <b>782</b>       |
| <b>Total</b>                            | <b>3 025</b>     | <b>2 954</b> | <b>-740</b>    | <b>-</b>                 | <b>-601</b>            | <b>4 638</b>     |

| Echéancement (K€)            | 31 décembre 2013 |
|------------------------------|------------------|
| Inférieur à un an            | 989              |
| Compris entre un et cinq ans | 3 124            |
| Supérieur à cinq ans         | 525              |
| <b>Total</b>                 | <b>4 638</b>     |

La colonne « reclassement » comporte essentiellement des reclassements entre « courant » et « non courant ».

Tronics North America a une obligation de rachat des participations ne conférant pas le contrôle de Tronics Mems dont elle est le principal actionnaire. Cet engagement fait l'objet d'une dette évaluée à la juste valeur à chaque clôture. Celle-ci a été estimée :

- Sur la base du prix de l'action retenu lors de la dernière levée de fonds pour la clôture au 31 décembre 2012 ;
- Sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés pour la clôture au 31 décembre 2013, en tenant compte d'un WACC à 15% et d'un taux de croissance à l'infini de 3% desquels

l'endettement net de Tronics Mems a été déduit. La valeur ainsi obtenue a ensuite été actualisée au taux sans risque afin de déterminer la valeur actuelle.

Les contrats d'emprunts de Tronics S.A. ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des ratios financiers (covenants).

#### 8.1.13 Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

| FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€) | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|----------------------------------------|------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs                    | 1 458            | 1 781            |
| Fournisseurs d'immobilisations         | 327              | 390              |
| Avances reçues sur commandes           | 149              | -                |
| Dettes sociales                        | 796              | 1 150            |
| Dettes fiscales                        | 265              | 452              |
| Subventions                            | 291              | 576              |
| Produits constatés d'avance            | 243              | 379              |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>3 529</b>     | <b>4 730</b>     |

#### 8.1.14 Instruments financiers

| En K€                                                                | Catégories | 31-déc-13              |              | 31-déc-12              |              |
|----------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|--------------|------------------------|--------------|
|                                                                      |            | Valeur nette comptable | Juste valeur | Valeur nette comptable | Juste valeur |
| <b>Actifs</b>                                                        |            |                        |              |                        |              |
| Autres actifs financiers non courants                                | A          | 131                    | 131          | 51                     | 51           |
| Clients et autres débiteurs                                          | A          | 3 645                  | 3 645        | 4 576                  | 4 576        |
| Autres actifs non courants                                           | A          | 943                    | 943          | 774                    | 774          |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie                               | B          | 3 959                  | 3 959        | 3 842                  | 3 842        |
| <b>Total</b>                                                         |            | <b>8 678</b>           | <b>8 678</b> | <b>9 242</b>           | <b>9 242</b> |
| <b>Passif</b>                                                        |            |                        |              |                        |              |
| Passifs financiers (part à plus et à moins d'un an)                  | C          | 4 435                  | 4 435        | 2 916                  | 2 916        |
| Engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle | D          | 204                    | 204          | 109                    | 109          |
| Fournisseurs et autres débiteurs                                     | C          | 2 029                  | 2 029        | 2 551                  | 2 551        |
| Autres passifs courantes                                             | C          | 1 501                  | 1 501        | 2 179                  | 2 179        |
| <b>Total</b>                                                         |            | <b>8 168</b>           | <b>8 168</b> | <b>7 754</b>           | <b>7 754</b> |

A - Prêts et créances

B - Actifs en juste valeur par le résultat

C - Passifs évalués au coût amorti

D - Passifs en juste valeur par le résultat

L'ensemble des actifs et des passifs sont des actifs et passifs évalués au coût amorti à l'exception de la trésorerie et de la dette relative à l'engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle qui est évalué à la juste valeur.

## 8.2 Notes sur le compte de résultat

### 8.2.1 Chiffre d'affaires

| CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)   | 31 décembre 2013 |             | 31 décembre 2012 |             |
|---------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Ventes de services        | 4 739            | 47%         | 4 855            | 36%         |
| Ventes de produits finis  | 5 438            | 53%         | 8 783            | 64%         |
| <b>Chiffre d'affaires</b> | <b>10 177</b>    | <b>100%</b> | <b>13 638</b>    | <b>100%</b> |

### 8.2.2 Autres produits de l'activité

| AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)   | 31 décembre 2013 |             | 31 décembre 2012 |             |
|--------------------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Crédit Impôt Recherche               | 965              | 30%         | 1 029            | 38%         |
| CICE                                 | 55               | 2%          | -                | 0%          |
| Subventions                          | 2 174            | 68%         | 1 659            | 61%         |
| Autres produits                      | 22               | 1%          | 46               | 2%          |
| <b>Autres produits de l'activité</b> | <b>3 216</b>     | <b>100%</b> | <b>2 735</b>     | <b>100%</b> |

Les subventions se ventilent comme suit :

| SUBVENTIONS (K€)   | Montant total de la subvention | 31 décembre 2013         |                             |                        |                                     | 31 décembre 2012         |                             |                        |                                     |
|--------------------|--------------------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|
|                    |                                | Cash reçu sur la période | Avancement du projet à date | Produits comptabilisés | Engagement de dépenses à la clôture | Cash reçu sur la période | Avancement du projet à date | Produits comptabilisés | Engagement de dépenses à la clôture |
| Projet Delice      | 383                            |                          | 100%                        | -                      |                                     | -                        | 100%                        | -                      |                                     |
| Projet Capam (*)   |                                |                          |                             | 568                    |                                     |                          |                             | -                      |                                     |
| Projet Max 6       | 1 196                          | -                        | 100%                        | -                      |                                     | 183                      | 100%                        | -                      |                                     |
| Projet Phileas     | 505                            | -                        | 100%                        | -                      |                                     | 101                      | 100%                        | 4                      |                                     |
| Projet Ariane      | 232                            | 114                      | 100%                        | -                      |                                     | -                        | 100%                        | 42                     |                                     |
| Projet Gypro       | 540                            | 99                       | 100%                        | -                      |                                     | -                        | 100%                        | -                      |                                     |
| Projet HBS         | 426                            | -                        | 100%                        | 46                     |                                     | 109                      | 65%                         | 151                    | 336                                 |
| Projet Tempo       | 645                            | -                        | 89%                         | 166                    | 106                                 | 188                      | 63%                         | 250                    | 343                                 |
| Projet Ultimes     | 3 409                          | 816                      | 50%                         | 871                    | 3 413                               | 1 023                    | 24%                         | 832                    | 5 154                               |
| Projet Gyperu      | 675                            | 338                      | 97%                         | 293                    | 23                                  | 203                      | 54%                         | 366                    | 413                                 |
| Projet Cleansky    | 573                            | -                        | 43%                         | 231                    | 435                                 | 401                      | 3%                          | 15                     | 743                                 |
| Projet Habac       | 547                            | -                        | 0%                          | -                      | 729                                 | -                        | 0%                          | -                      |                                     |
| <b>Subventions</b> | <b>9 131</b>                   | <b>1 367</b>             |                             | <b>2 174</b>           | <b>4 705</b>                        | <b>2 206</b>             |                             | <b>1 659</b>           | <b>6 989</b>                        |

(\*) Projet bénéficiant d'une avance conditionnée de la part d'OSEO dont l'échec a été constaté en conséquence de quoi la société n'a pas à rembourser cette avance. Celle-ci est néanmoins accompagnée d'une clause de retour à meilleure fortune valable jusqu'en 2022 dans l'hypothèse où le groupe réaliserait des ventes de produits sous-jacents. A ce jour, cet engagement constitue uniquement un passif éventuel et aucune dette n'est constatée à ce titre, le groupe estimant qu'aucune vente éligible ne sera réalisée (cf note sur engagements financiers donnés)

### 8.2.3 Achats consommés

| ACHATS CONSOMMES (K€)                                   | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|---------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Achats de matières premières                            | 2 152            | 2 654            |
| Variations stocks de matières premières                 | 132              | -85              |
| Achats d'études et prestations de services              | 1 637            | 1 987            |
| Achats non stockés de matières premières et fournitures | 328              | 302              |
| <b>Achats consommés</b>                                 | <b>4 249</b>     | <b>4 859</b>     |

## 8.2.4 Charges de personnels et effectifs

Les charges de personnel se ventilent comme suit :

| CHARGES DE PERSONNEL (K€)                      | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Rémunération du personnel                      | 4 361            | 4 282            |
| Charge IFRS 2 "paiement fondé sur des actions" | 86               | 248              |
| Charges sociales                               | 1 456            | 1 340            |
| Autres charges de personnel                    | 44               | 14               |
| Dotation nette pour engagement de retraite     | 25               | 22               |
| <b>Charges de personnel</b>                    | <b>5 972</b>     | <b>5 905</b>     |

| EFFECTIFS MOYENS         | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--------------------------|------------------|------------------|
| Direction                | 4                | 4                |
| Ingénieurs               | 42               | 38               |
| Techniciens & Opérateurs | 36               | 32               |
| <b>Effectifs moyens</b>  | <b>82</b>        | <b>74</b>        |

### Paielements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés clés, ainsi qu'aux membres du Directoire sous forme de Stock Options (« Options »), Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »). Les options attribuées aux Etats-Unis permettent de souscrire à des actions de TRONICS MEMS.

|                                                                       | France     |               | Etats-Unis      |                 |                |
|-----------------------------------------------------------------------|------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Date de l'AG ou du Directoire ayant attribué les bons                 | 15-mai-12  | 02-mars-12    | 21-mai-12       | 31-janv-13      | 01-août-13     |
| Prix d'exercice par action nouvelle souscrite                         | 10 €       | 10 €          | \$0,1870        | \$0,1870        | \$0,1870       |
| Vesting                                                               | 15-mai-17  | 02-mars-17    | 20-mai-16       | 30-janv-17      | 31-juil-17     |
| Durée de validité                                                     | 5 ans      | 5 ans         | 10 ans          | 10 ans          | 10 ans         |
| Nombre de bons attribués au 31 décembre 2012                          | 12 000 BSA | 100 000 BSPCE | 668 000 options | -               | -              |
| Nombre de bons attribués au 31 décembre 2013                          | 12 000 BSA | 78 000 BSPCE  | 668 000 options | 315 000 options | 75 000 options |
| Total du nombre d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2012 | 12 000     | 100 000       | 668 000         | -               | -              |
| Total du nombre d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2013 | 12 000     | 78 000        | 668 000         | 315 000         | 75 000         |

La juste valeur des bons attribués a été évaluée selon la méthode Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

| PRINCIPALES DONNEES ET HYPOTHESES | France        | US (Plans 2012) | US (Plans 2013) |
|-----------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|
| Maturité                          | 5 ans         | 10 ans          | 10 ans          |
| Taux sans risque TEC 5            | 3,00%         | N/A             | N/A             |
| Taux sans risque TEC 10           | N/A           | 2,13%           | 2,13%           |
| Volatilité                        | 50,00%        | 30,00%          | 30,00%          |
| Prix du sous-jacent               | 10,00 €       | 0,187 \$        | 0,367 \$        |
| Prix d'exercice                   | 10,00 €       | 0,187 \$        | 0,187 \$        |
| Prime d'illiquidité               | 25%           | 25%             | 25%             |
| <b>Juste Valeur de l'option</b>   | <b>3,04 €</b> | <b>0,06 \$</b>  | <b>0,18 \$</b>  |

- Volatilité : l'action Tronic's Microsystems n'étant pas cotée sur le marché, la volatilité utilisée est la volatilité historique de sociétés comparables –même secteur et zone géographique ;
- Taux sans risque : il s'agit du taux d'intérêt continu non risqué ;
- Taux de dividendes : nul compte tenu de l'absence de dividendes versés dans le passé.
- Prix du sous-jacent : il s'agit de l'estimation de la juste valeur d'une action. Elle se base notamment sur le prix de la dernière levée de fonds et sur l'évaluation réalisée par la société.
- Prime de d'illiquidité : elle a été évaluée à 25% compte tenu des usages constatés sur le marché.

La société a tenu compte d'une probabilité de turnover : estimée à environ 30% pour les plans américains.

#### 8.2.5 Autres produits et charges opérationnels

| AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS<br>COURANTS (K€) | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Reprises & dotations aux provisions nettes                | 1                | 22               |
| Autres produits                                           | 29               | 39               |
| <b>Autres produits opérationnels</b>                      | <b>30</b>        | <b>61</b>        |
| Plus ou moins values sur éléments d'actifs cédés          | -18              | -20              |
| Autres charges                                            | -5               | -                |
| <b>Autres charges opérationnelles</b>                     | <b>-24</b>       | <b>-20</b>       |

#### 8.2.6 Autres produits et charges opérationnels

| AUTRES CHARGES PRODUITS ET CHARGES<br>OPERATIONNELS (K€)    | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Honoraires de recherche de partenaires externes             | -                | -156             |
| <b>Autres produits &amp; charges opérationnels non cour</b> | <b>-</b>         | <b>-156</b>      |

#### 8.2.7 Résultat financier

| RESULTAT FINANCIER (K€)             | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Résultat de change                  | -37              | -13              |
| Produits sur cession de VMP         | 41               | 14               |
| Autres produits financiers          | 43               | 31               |
| <b>Produits financiers</b>          | <b>47</b>        | <b>32</b>        |
| Coût de l'endettement financier net | -140             | -91              |
| Autres charges financières          | -38              | -46              |
| <b>Charges financières</b>          | <b>-178</b>      | <b>-138</b>      |
| <b>Résultat financier</b>           | <b>-131</b>      | <b>-106</b>      |

### 8.2.8 Impôts sur les résultats

| CHARGES D'IMPÔT (K€)  | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Impôts exigibles      | -7               | -7               |
| Impôts différés       | 14               | -74              |
| CVAE                  | -67              | -118             |
| <b>Charge d'impôt</b> | <b>-60</b>       | <b>-199</b>      |

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

| PREUVE D'IMPÔT (K€)                                                    | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Résultat net                                                           | -727             | 1 709            |
| Impôts sur les bénéfices                                               | 60               | 199              |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                            | <b>-787</b>      | <b>1 510</b>     |
| Taux d'impôt théorique                                                 | 33,33%           | 33,33%           |
| <b>Charge (= -) ou Produit (= +) d'impôt théorique</b>                 | <b>262</b>       | <b>-503</b>      |
| Déficit de l'exercice non activé et utilisation de déficits antérieurs | -596             |                  |
| Crédit impôt recherche & CICE                                          | 340              | 343              |
| QP MEE                                                                 | -4               | -6               |
| Charge IFRS 2 "paiement fondé sur des actions"                         | 29               | 83               |
| Différences permanentes                                                | -13              | -11              |
| CVAE                                                                   | -67              | -118             |
| Autres                                                                 | -11              | 14               |
| <b>Charge nette d'impôt</b>                                            | <b>-60</b>       | <b>-199</b>      |

### 8.2.9 Résultat par action

| RESULTAT PAR ACTION (€)                                                               | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€) | -727             | 1 709            |
| Nombres d'actions                                                                     | 2 561 317        | 2 561 317        |
| Nombre moyen pondéré d'actions                                                        | 2 561 317        | 2 561 317        |
| Nombre de bons attribués non encore exercés                                           | 90 000           | 112 000          |
| <b>Résultat en euros par action</b>                                                   | <b>-0,28</b>     | <b>0,67</b>      |
| <b>Résultat dilué en euros par action</b>                                             | <b>-0,28</b>     | <b>0,67</b>      |

Compte tenu d'un prix d'exercice à 10€ estimé proche de la juste valeur du prix d'une action, l'effet dilutif est considéré comme négligeable.

Le nombre d'actions émises et intégralement libérées au 31 décembre 2013 s'élève à 2.561.317 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 €.

### 8.2.10 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement à TRONICS, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans TRONICS.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément à la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2013 et 2012 est la suivante par nature et par partie liée :

- Entre SERCEL, un des principaux actionnaires, et TRONICS : réalisation de ventes par TRONICS au profit de SERCEL,
- Entre PEP TECH, société dont le gérant est Peter Pfluger, président du directoire jusqu'en juillet 2013 : facturation de prestations de services par PEP TECH.

| COMPTE DE RESULTATS (K€)    | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires (Sercel) | 3 757            | 8 724            |
| Charges externes (Pep Tech) | -73              | -152             |
| <b>Total</b>                | <b>3 683</b>     | <b>8 573</b>     |

| BILAN (K€)              | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Clients (Sercel)        | 814              | 1 571            |
| Fournisseurs (Pep Tech) |                  | -41              |
| Autres dettes (Sercel)  | -119             | -                |

#### 8.2.11 Rémunération des dirigeants.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par TRONICS aux membres du Directoire.

Ces montants n'intègrent pas de rémunération différée ou tout autre engagement de rémunération.

| REMUNERATION DES DIRIGEANTS (€)    | Total au 31 décembre 2013 | Rémunérations dues au titre de l'exercice (1) | Rémunération en actions, options, etc...(2) | Total au 31 décembre 2012 | Rémunérations dues au titre de l'exercice (1) | Rémunération en actions, options, etc...(2) |
|------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Pascal Langlois                    | 85 968                    | 85 968                                        | -                                           | -                         | -                                             | -                                           |
| Stéphane Renard                    | 118 479                   | 118 479                                       | -                                           | 129 666                   | 129 666                                       | -                                           |
| Peter Pfluger                      | 143 298                   | 136 450                                       | 6 848                                       | 270 643                   | 240 969                                       | 29 674                                      |
| <b>Rémunération des dirigeants</b> | <b>347 745</b>            | <b>340 897</b>                                | <b>6 848</b>                                | <b>400 309</b>            | <b>370 635</b>                                | <b>29 674</b>                               |

| REMUNERATION DES DIRIGEANTS (€)               | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|-----------------------------------------------|------------------|------------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (1) | 340 897          | 370 635          |
| Rémunération en actions, options, etc...(2)   | 6 848            | 29 674           |
| <b>Rémunération des dirigeants</b>            | <b>347 745</b>   | <b>400 309</b>   |

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

Ce montant correspond à la charge annuelle IFRS2 liée aux attributions de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise.

## **NOTE 9 : ENGAGEMENTS FINANCIERS**

| <b>ENGAGEMENTS FINANCIERS (En K€)</b>                                                                                                                             | <b>31 décembre 2013</b> | <b>31 décembre 2012</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b><u>Engagements donnés</u></b>                                                                                                                                  |                         |                         |
| Cautions                                                                                                                                                          |                         |                         |
| Nantissements de contrats à terme & SICAV                                                                                                                         | 63                      | 171                     |
| Clause de retour à meilleure fortune                                                                                                                              | 568                     | -                       |
| Intérêts sur dettes financières (emprunts et crédit bail)                                                                                                         | 417                     | 322                     |
| Contrats commerciaux                                                                                                                                              | 758                     | 758                     |
| Bail commercial                                                                                                                                                   | 185                     | 517                     |
| Le volume d'heures acquises par les salariés du groupe au 31 décembre 2013 et non réclamé par ces derniers à la clôture au regard du DIF, s'élève à 4.601 heures. |                         |                         |
| <b>Engagements donnés</b>                                                                                                                                         | <b>1 991</b>            | <b>1 767</b>            |
| <b><u>Engagements reçus</u></b>                                                                                                                                   |                         |                         |
| Ligne de crédit non utilisée                                                                                                                                      | -400                    | -                       |
| Accord de prêt non encore débloqué                                                                                                                                | -700                    | -                       |
| <b>Engagements reçus</b>                                                                                                                                          | <b>-1 100</b>           | <b>-</b>                |
|                                                                                                                                                                   |                         |                         |
| <b>Engagements nets</b>                                                                                                                                           | <b>891</b>              | <b>1 767</b>            |

- Les locaux commerciaux et industriels de la société française sont loués. Le montant qui figure sur la ligne « bail commercial du tableau ci-dessus » correspond aux loyers dus jusqu'à la prochaine possibilité de sortie du bail.
- Les locaux commerciaux industriels de la société américaine, Tronics Mems, sont loués auprès d'un prestataire commercial. Cette location inclut l'accès aux bureaux et à la salle blanche. Le contrat ne prévoit pas de date de fin de bail ni de modalités de sortie, le tableau ci-dessus n'intègre donc pas d'engagements financiers à ce titre.
- La société Tronics S.A. s'est portée caution auprès de ce prestataire commercial pour la société Tronics Mems à hauteur de 1 000 K\$ (soit 758 K€ - figurent dans le tableau ci-dessus sur la ligne « contrats commerciaux »).

## **NOTE 10 : RISQUES**

### **10.1 Risque de liquidité**

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital, l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation, le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche et le recours à des financements à court, moyen et long terme (bancaires, affacturage, ...).

Le groupe n'anticipe pas de risque de liquidité au cours des 12 prochains mois compte tenu de la trésorerie disponible à la clôture.

La société n'est astreinte à aucun covenant bancaire.

## **10.2 Risque de crédit**

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Bien que la croissance du chiffre d'affaire hors Sercel augmente fortement depuis fin 2012, il existe toujours un lien de dépendance entre le groupe et le groupe Sercel, qui est également actionnaire (cf item parties liées). Les ventes hors Sercel ont progressé de 31% au 31 décembre 2013.

## **10.3 Risque de change**

Le Groupe effectue notamment des transactions en dollar américain (USD).

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et envisagerait alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le Groupe aura les ressources nécessaires pour gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait des risques de change.

## **20.2. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES**

### **Tronic's Microsystems S.A.**

Siège social : 98 rue du Pré de l'Horre - ZI - 38920 Crolles

### **Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013

Au Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Tronic's Microsystems S.A. et en application du règlement (CE) n°809/2004 dans le cadre du projet d'offre au public sur Alternext, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société Tronic's Microsystems S.A. relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013, présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du prospectus, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 et le résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Meylan,  
le 26 novembre 2014

Seynod,  
le 26 novembre 2014

KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne

Jean-Marc Baumann  
*Associé*

Jean-Louis Bonaventure  
*Commissaire aux comptes*

### 20.3. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

La date des dernières informations financières est le 30 juin 2014.

## 20.4. INFORMATIONS FINANCIERES SEMESTRIELLES

### 20.4.1. Comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS pour la période de six mois clos le 30 juin 2014

#### Etat de la situation financière

| ACTIF CONSOLIDE (K€)                 | Notes | 30 juin 2014  | 31 décembre 2013 |
|--------------------------------------|-------|---------------|------------------|
| Goodwill                             |       | -             | -                |
| Autres immobilisations incorporelles |       | 543           | 589              |
| Immobilisations corporelles          |       | 5 197         | 4 897            |
| Titres mis en équivalence            |       | 0             | 17               |
| Autres actifs financiers             |       | 165           | 131              |
| Impôts différés                      |       | 183           | 210              |
| <b>Actifs non courants</b>           |       | <b>6 088</b>  | <b>5 844</b>     |
| Stocks et en-cours                   |       | 616           | 554              |
| Clients                              |       | 2 501         | 2 679            |
| Créances d'impôt                     |       | 1 225         | 965              |
| Autres actifs courants               | 4.1.1 | 1 377         | 943              |
| Trésorerie et équivalents trésorerie | 4.1.2 | 3 790         | 3 959            |
| <b>Actifs courants</b>               |       | <b>9 510</b>  | <b>9 100</b>     |
| <b>Total actif</b>                   |       | <b>15 598</b> | <b>14 944</b>    |

| PASSIF CONSOLIDE (K€)                         | Notes | 30 juin 2014  | 31 décembre 2013 |
|-----------------------------------------------|-------|---------------|------------------|
| Capital social                                |       | 2 561         | 2 561            |
| Primes liées au capital                       |       | 12 881        | 12 881           |
| Réserves                                      |       | -8 662        | -8 028           |
| Résultat net                                  |       | 79            | -684             |
| <b>Total capitaux propres, part du groupe</b> |       | <b>6 859</b>  | <b>6 730</b>     |
| <b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>  |       | <b>-106</b>   | <b>-108</b>      |
| <b>Total Capitaux Propres</b>                 |       | <b>6 753</b>  | <b>6 622</b>     |
| Passifs financiers                            | 4.1.3 | 4 268         | 3 857            |
| Provisions                                    |       | 71            | 137              |
| Autres passifs non courants                   |       | 1             | -0               |
| <b>Passifs non courants</b>                   |       | <b>4 340</b>  | <b>3 994</b>     |
| Passifs financiers                            | 4.1.3 | 1 090         | 782              |
| Provisions                                    |       | 3             | 18               |
| Fournisseurs                                  | 4.1.4 | 1 759         | 1 785            |
| Produits constatés d'avance                   | 4.1.4 | 279           | 244              |
| Autres passifs courants                       | 4.1.4 | 1 373         | 1 501            |
| <b>Passifs courants</b>                       |       | <b>4 505</b>  | <b>4 329</b>     |
| <b>Total passif et capitaux propres</b>       |       | <b>15 598</b> | <b>14 944</b>    |

## Compte de résultat consolidé

| COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (K€)                             | Notes | 30 juin 2014 | 30 juin 2013 |
|---------------------------------------------------------------|-------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires                                            | 4.2.1 | 6 001        | 5 031        |
| Autres produits de l'activité                                 | 4.2.2 | 1 446        | 1 366        |
| <b>Produits des activités courantes</b>                       |       | <b>7 447</b> | <b>6 397</b> |
| Achats consommés                                              |       | -2 110       | -2 482       |
| Charges externes                                              |       | -1 222       | -1 116       |
| Charges de personnel                                          | 4.2.3 | -3 266       | -3 006       |
| Impôts et taxes                                               |       | -64          | -73          |
| Dotations nettes aux amortissements                           |       | -597         | -619         |
| Dotations nettes aux provisions                               |       | 12           | 36           |
| Autres charges courantes                                      |       | 18           | 23           |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                          |       | <b>219</b>   | <b>-840</b>  |
| Autres charges opérationnelles                                | 4.2.4 | -            | -            |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                  |       | <b>219</b>   | <b>-840</b>  |
| Coût de l'endettement financier net                           |       | -97          | -54          |
| Autres produits financiers                                    |       | 13           | 3            |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                   |       | <b>136</b>   | <b>-891</b>  |
| Quote part sur résultat net des sociétés mises en équivalence |       | -19          | -            |
| Impôts sur les bénéfices                                      |       | -35          | -25          |
| <b>Résultat Net</b>                                           |       | <b>82</b>    | <b>-916</b>  |
| Part du groupe                                                |       | 79           | -885         |
| Part des intérêts ne conférant pas le contrôle                |       | 3            | -31          |
| Résultat par action (€/action)                                | 4.2.5 | 0,03         | -0,36        |
| Résultat dilué par action (€/action)                          | 4.2.5 | 0,03         | -0,36        |

## Etat du résultat global consolidé

| ETAT DU RESULTAT GLOBAL (K€)                                 | Notes | 30 juin 2014 | 30 juin 2013 |
|--------------------------------------------------------------|-------|--------------|--------------|
| <b>Résultat Net</b>                                          |       | <b>82</b>    | <b>-916</b>  |
| <b>Éléments recyclables ultérieurement en résultat</b>       |       |              |              |
| Ecart de conversion                                          |       | 4            | 28           |
| Effet d'impôt                                                |       | -            | -            |
| <b>Éléments non recyclables ultérieurement en résultat</b>   |       |              |              |
| Ecart actuariel sur avantages accordés au personnel          |       | 78           | 60           |
| Effet d'impôt                                                |       | -26          | -20          |
| <b>Total des autres éléments du résultat global</b>          |       | <b>56</b>    | <b>68</b>    |
| <b>Résultat global</b>                                       |       | <b>138</b>   | <b>-848</b>  |
| Dont part revenant au groupe consolidé                       |       | 135          | -817         |
| Dont part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle |       | 3            | -31          |

### Variation des capitaux propres consolidés

| VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)                            | Capital      | Primes liées au capital | Autres réserves groupe |                                    |                 |               | Capitaux propres part du groupe | Intérêts ne confrant pas le contrôle | Capitaux propres |
|----------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------|------------------------|------------------------------------|-----------------|---------------|---------------------------------|--------------------------------------|------------------|
|                                                                |              |                         | Réserves de conversion | Autres éléments du résultat global | Autres réserves | Total         |                                 |                                      |                  |
| <b>Situation au 1er janvier 2013</b>                           | <b>2 561</b> | <b>12 881</b>           | <b>-32</b>             | <b>-40</b>                         | <b>-7 965</b>   | <b>-8 036</b> | <b>7 405</b>                    | <b>-70</b>                           | <b>7 335</b>     |
| Résultat de la période                                         |              |                         |                        |                                    | -885            | -885          | -885                            | -31                                  | -916             |
| Autres éléments du résultat global, après impôts               |              |                         | 28                     | 40                                 |                 | 68            | 68                              |                                      | 68               |
| <b>Résultat global</b>                                         | <b>-</b>     | <b>-</b>                | <b>28</b>              | <b>40</b>                          | <b>-885</b>     | <b>-817</b>   | <b>-817</b>                     | <b>-31</b>                           | <b>-848</b>      |
| Augmentation de capital                                        |              |                         |                        |                                    |                 | -             | -                               |                                      | -                |
| Variation de périmètre                                         |              |                         |                        |                                    |                 | -             | -                               |                                      | -                |
| Païement fondé sur des actions                                 |              |                         |                        |                                    | 56              | 56            | 56                              |                                      | 56               |
| Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle |              |                         |                        |                                    | -               | -             | -                               |                                      | -                |
| Autres variations                                              |              |                         |                        |                                    |                 | -             | -                               |                                      | -                |
| <b>Situation au 30 juin 2013</b>                               | <b>2 561</b> | <b>12 881</b>           | <b>-4</b>              | <b>-</b>                           | <b>-8 794</b>   | <b>-8 796</b> | <b>6 645</b>                    | <b>-101</b>                          | <b>6 543</b>     |
|                                                                |              |                         |                        |                                    |                 |               |                                 |                                      |                  |
| <b>Situation au 1er janvier 2014</b>                           | <b>2 561</b> | <b>12 881</b>           | <b>-54</b>             | <b>-</b>                           | <b>-8 659</b>   | <b>-8 712</b> | <b>6 730</b>                    | <b>-108</b>                          | <b>6 622</b>     |
| Résultat de la période                                         |              |                         |                        |                                    | 79              | 79            | 79                              | 3                                    | 82               |
| Autres éléments du résultat global, après impôts               |              |                         | 4                      | 52                                 |                 | 56            | 56                              |                                      | 56               |
| <b>Résultat global</b>                                         | <b>-</b>     | <b>-</b>                | <b>4</b>               | <b>52</b>                          | <b>79</b>       | <b>135</b>    | <b>135</b>                      | <b>3</b>                             | <b>138</b>       |
| Augmentation de capital                                        |              |                         |                        |                                    |                 | -             | -                               |                                      | -                |
| Variation de périmètre                                         |              |                         |                        |                                    |                 | -             | -                               |                                      | -                |
| Païement fondé sur des actions                                 |              |                         |                        |                                    | 17              | 17            | 17                              |                                      | 17               |
| Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle |              |                         |                        |                                    | -17             | -17           | -17                             |                                      | -17              |
| Autres variations                                              |              |                         |                        |                                    | -6              | -6            | -6                              | -1                                   | -7               |
| <b>Situation au 30 juin 2014</b>                               | <b>2 561</b> | <b>12 881</b>           | <b>-50</b>             | <b>52</b>                          | <b>-8 586</b>   | <b>-8 584</b> | <b>6 858</b>                    | <b>-106</b>                          | <b>6 753</b>     |

## Tableau de flux de trésorerie consolidé

| TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (K€)                                 | 30 juin 2014 | 30 juin 2013 |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat net                                                                  | 82           | -916         |
| Quote part dans résultat sociétés en équivalence                              | 19           | -            |
| Amortissements                                                                | 597          | 619          |
| Provisions                                                                    | -47          | 43           |
| Paie ment fondé sur des actions                                               | 17           | 56           |
| Plus ou moins value de cession                                                |              | -8           |
| Cout de l'endettement financier net des autres produits et charges financiers | 83           | 51           |
| Impôts différés                                                               | 1            | -8           |
| Variation du BFR                                                              | -563         | 593          |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>                  | <b>190</b>   | <b>430</b>   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles                    | -628         | -950         |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles                       | 64           | 148          |
| Acquisition d'actifs financiers                                               | -34          | -5           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>                | <b>-598</b>  | <b>-807</b>  |
| Emission d'emprunts                                                           | 700          |              |
| Remboursements d'emprunts                                                     | -379         | -343         |
| Intérêts payés                                                                | -97          | -54          |
| Intérêts reçus                                                                | 13           | 3            |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                   | <b>238</b>   | <b>-394</b>  |
| Incidence des variations de cours des devises                                 | 1            |              |
| <b>Variation de la trésorerie</b>                                             | <b>-170</b>  | <b>-771</b>  |
| Trésorerie d'ouverture                                                        | 3 959        | 3 842        |
| Trésorerie de clôture                                                         | 3 790        | 3 071        |

### 20.4.2. Notes annexes aux comptes semestriels consolidés

#### NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

TRONIC'S MICROSYSTEMS est une société anonyme de droit français créée le 27 mai 1997. Son siège social est situé au 98, rue du Pré de L'Horme 38920 CROLLES. TRONIC'S MICROSYSTEMS et ses filiales (ci-après « Le Groupe ») est une référence mondiale sur les marchés des MEMS (acronyme anglo-saxon pour Système Micro Electro Mécanique).

Le groupe conçoit et fabrique ses composants et sous-systèmes dans le cadre d'opérations industrielles à la fois en Europe (Grenoble) et aux Etats-Unis (Dallas –TX). Depuis 17 ans, le groupe a développé des plateformes technologiques et des procédés industriels propriétaires et dispose aujourd'hui d'un des portefeuilles de technologies MEMS les plus variés au monde.

Ces produits, à forte valeur technologique, sont des dispositifs nano et microsystèmes qui assurent une fonction de capteur et ou d'actionneur dans des applications très diverses pour le secteur aéronautique, la défense, les sciences de la vie, l'automobile, la recherche pétrolière, les objets connectés.

La société compte près de 50 clients dans le domaine, les marchés adressés sont ceux de l'Industrie (Prospection Pétrolière), du Médical/Pharmaceutique, de l'Aéronautique / Sécurité et du Grand Public.

Les informations communiquées en annexe aux comptes consolidés résumés font partie intégrante de l'information financière semestrielle de TRONIC'S MICROSYSTEMS au 30 juin 2014 arrêtée par le Directoire du 20 novembre 2014 et présentées à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2014, cette dernière pouvant théoriquement modifier les comptes.

## **NOTE 2 : FAITS MARQUANTS**

### **Principaux évènements**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014, le Groupe a enregistré une forte croissance de son activité, avec un chiffre d'affaires de 6.001 K€ en hausse de 19,3 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2013 (et hors Sercel, en hausse de 68% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2013).

Cette forte croissance de son activité s'explique notamment par :

- une production des composants optiques en forte croissance, avec une cadence hebdomadaire qui a été plus que doublée ;
- la poursuite d'une croissance soutenue sur le site de Dallas dans les domaines médicaux et industriels ;
- le passage en phase de production de petites séries de deux autres produits :
  - o un accéléromètre de très haute performance, produit spécifique pour un client de la Défense,
  - o le Gyromètre de Tronics, GYPRO 2300, premier composant d'une famille de gyromètres haute performances pour lequel un nombre important de kits d'évaluation a été livré ;
- le développement d'une nouvelle technologie de tête d'imprimante magnéto graphique a franchi des étapes de validation décisives qui ont conforté le client de la Société dans la pérennité du partenariat ;

Le premier semestre 2014 s'illustre également par :

- le développement du GYPRO 3300, adapté aux environnements vibratoires sévères, a commencé à donner des résultats prometteurs, avec des premiers prototypes livrés à un client pilote. Deux contrats importants, avec des partenaires chinois et russes, ont été confirmés pour de nouveaux composants inertiels ;
- la sortie des salles blanches de Tronics d'un premier prototype de capteur inertiel 6 axes, miniature, intégré grâce à la technologie de rupture M&NEMS, validant ainsi le transfert de technologie entrepris dans le cadre du programme ULTIMES.

### **Evènements post-clôture**

Le directoire a attribué en date du 1er juillet 2014, sur délégation de l'AG du 16 mai 2014 154 500 options au Président du directoire de la société et à certains salariés donnant droit à souscription d'une action de la société au prix de 10€.

## **NOTE 3 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES**

### **3.1 Cadre Comptable**

Les comptes semestriels consolidés résumés ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Ces états financiers n'incluent pas l'exhaustivité des informations requises pour une clôture annuelle, mais une sélection de notes explicatives, ils doivent être lus en relation avec les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2013.

Les principes et méthodes comptables adoptés par le Groupe sont ceux du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2014, disponible sur le site internet de la Commission Européenne :  
[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Les principes et méthodes comptables utilisés pour la préparation des comptes semestriels consolidés résumés sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2013, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS endossés par l'Union Européenne et applicables à compter du 1er janvier 2014.

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, publiés par l'IASB et endossés par l'Union Européenne, d'application obligatoire au 1er janvier 2014, n'ont pas eu d'impact significatif dans les comptes :

|                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Amendements IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers                         |
| Amendements IAS 36 – Informations à fournir – Valeur recouvrable des actifs non financiers |
| Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et maintien de la relation de couverture       |

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de normes, amendements ou interprétations IFRS par anticipation.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB endossés par l'Union Européenne et d'application ultérieure :

- IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique ;

Les normes, amendements et interprétations suivants, publiés par l'IASB, n'ont pas encore été endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 9 - Instruments financiers : classifications et évaluations ;
- IFRS 15 - Revenu.
- Amendements à IAS 19 – Contribution des membres du personnel

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

### **3.2 Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations

figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- l'activation d'éventuels impôts différés au titre des déficits reportables acquis par la société au cours des exercices précédents,
- les provisions.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

L'activité du Groupe n'est pas soumise à des fluctuations saisonnières.

Les éléments, autres que les impôts sur le résultat, sont comptabilisés et évalués comme si la période intermédiaire était une période isolée.

La charge d'impôt de la période intermédiaire se base sur le taux d'impôt annuel effectif attendu en fin d'exercice.

**NOTE 4 : NOTES SELECTIONNEES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ET LE COMPTE DE  
RESULTAT CONSOLIDES**

**4.1 Notes sur l'état de la situation financière**

**4.1.1 Autres actifs courants**

| CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS<br>COURANTS (K€) | 30 juin 2014 | 31 décembre 2013 |
|----------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Avances et acomptes versés                         | 61           | 62               |
| Crédit d'impôt recherche & innovation              | 1 225        | 965              |
| Autres créances d'impôt                            |              | -                |
| Créances fiscales (TVA,...)                        | 203          | 203              |
| Subventions                                        | 943          | 524              |
| Charges constatées d'avance                        | 169          | 144              |
| Débiteurs divers                                   | 0            | 10               |
| <b>Valeurs brutes</b>                              | <b>2 603</b> | <b>1 908</b>     |
| Provisions pour dépréciations                      |              | -                |
| <b>Valeurs nettes</b>                              | <b>2 603</b> | <b>1 908</b>     |

| Echéancement (K€)            | 30 juin 2014 | 31 décembre 2013 |
|------------------------------|--------------|------------------|
| Inférieur à un an            | 2 603        | 1 908            |
| Compris entre un et cinq ans |              |                  |
| Supérieur à cinq ans         |              |                  |
| <b>Valeurs nettes</b>        | <b>2 603</b> | <b>1 908</b>     |

**4.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

| TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (K€)   | 30 juin 2014 | 31 décembre 2013 |
|------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Comptes bancaires courants                     | 1 610        | 1 473            |
| Comptes à terme*                               | 2 180        | 2 489            |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>3 790</b> | <b>3 962</b>     |

|                                                            |    |    |
|------------------------------------------------------------|----|----|
| (*) dont bloqués en caution au titre de garantie d'emprunt | 40 | 40 |
| Capital restant dû                                         | 9  | 63 |

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

#### 4.1.3 Passifs financiers

Les contrats d'emprunts ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des ratios financiers (covenants).

L'engagement de rachat de participations ne conférant pas le contrôle concerne la filiale américaine Tronics Mems. Au 30 juin 2014, la juste valeur de cette dette a été estimée sur la base d'un calcul de flux de trésorerie actualisés (taux d'actualisation de 15% et taux de croissance long terme de 3% inchangés par rapport au 31 décembre 2013). Les variations du montant de cette dette sont intégralement comptabilisées via les capitaux propres du groupe.

L'ensemble des actifs et des passifs sont des actifs et passifs évalués au coût amorti à l'exception de la trésorerie et de la dette relative à l'engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle qui est évalué à la juste valeur.

| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)                            | 30 juin 2014 | 31 décembre 2013 |
|----------------------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Emprunts                                                       | 2 360        | 1 980            |
| Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle | 220          | 204              |
| Dettes financières crédit bail                                 | 1 688        | 1 669            |
| <b>Dettes financières non courantes</b>                        | <b>4 268</b> | <b>3 854</b>     |
| Emprunts                                                       | 329          | 72               |
| Billets de trésorerie                                          | 75           | 75               |
| Dettes financières crédit bail                                 | 686          | 642              |
| <b>Dettes financières courantes</b>                            | <b>1 090</b> | <b>789</b>       |
| <b>Total</b>                                                   | <b>5 358</b> | <b>4 642</b>     |

| Echéancement (K€)            | 30 juin 2014 | 31 décembre 2013 |
|------------------------------|--------------|------------------|
| Inférieur à un an            | 1 090        | 789              |
| Compris entre un et cinq ans | 4 268        | 3 854            |
| Supérieur à cinq ans         |              |                  |
| <b>Total</b>                 | <b>5 358</b> | <b>4 642</b>     |

#### 4.1.4 Fournisseurs et autres créditeurs

| FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€) | 30 juin 2014 | 31 décembre 2013 |
|----------------------------------------|--------------|------------------|
| Dettes fournisseurs                    | 1 549        | 1 458            |
| Fournisseurs d'immobilisations         | 210          | 327              |
| Avances reçues sur commandes           | 103          | 149              |
| Dettes sociales                        | 855          | 796              |
| Dettes fiscales                        | 330          | 265              |
| Subventions                            | 61           | 291              |
| Autres créditeurs                      | 24           | 0                |
| Produits constatés d'avance            | 279          | 243              |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>3 411</b> | <b>3 529</b>     |

| Echéancement (K€)            | 30 juin 2014 | 31 décembre 2013 |
|------------------------------|--------------|------------------|
| Inférieur à un an            | 3 411        | 3 529            |
| Compris entre un et cinq ans |              | -                |
| Supérieur à cinq ans         |              | -                |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>3 411</b> | <b>3 529</b>     |

## 4.2 NOTES SELECTIONNEES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires

- Par nature de prestations

| CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)   | 30 juin 2014 |             | 30 juin 2013 |             |
|---------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Ventes de produits finis  | 3 195        | 53%         | 2 620        | 52%         |
| Prestations de services   | 2 806        | 47%         | 2 411        | 48%         |
| <b>Chiffre d'affaires</b> | <b>6 001</b> | <b>100%</b> | <b>5 031</b> | <b>100%</b> |

- Par zone géographique

| CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)                   | 30 juin 2014 |             | 30 juin 2013 |             |
|-------------------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| France                                    | 4 745        | 79%         | 3 102        | 62%         |
| Reste de l'Union Européenne (hors France) | 1 256        | 21%         | 1 929        | 38%         |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                 | <b>6 001</b> | <b>100%</b> | <b>5 031</b> | <b>100%</b> |

### 4.2.2 Autres produits de l'activité

| AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)   | 30 juin 2014 |             | 30 juin 2013 |             |
|--------------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Crédit Impôt Recherche               | 260          | 18%         | 443          | 32%         |
| CICE                                 | 42           | 3%          | 27           | 2%          |
| Subventions                          | 1 110        | 77%         | 824          | 60%         |
| Autres produits                      | 35           | 2%          | 73           | 5%          |
| <b>Autres produits de l'activité</b> | <b>1 447</b> | <b>100%</b> | <b>1 366</b> | <b>100%</b> |

### 4.2.3 Charges de personnel

Le 1er janvier 2014, la société Tronics Mems a accordé 300 000 options de souscriptions d'action permettant de souscrire à 300 000 actions de TRONICS MEMS à certains salariés. La juste valeur des services rendus a été évaluée avec la méthode de Black & Sholes selon les hypothèses suivantes :

| PRINCIPALES DONNEES ET HYPOTHESES |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Maturité                          | 10 ans         |
| Taux sans risque TEC 5            | N/A            |
| Taux sans risque TEC 10           | 2,13%          |
| Volatilité                        | 30,00%         |
| Prix du sous-jacent               | 0,367 \$       |
| Prix d'exercice                   | 0,187 \$       |
| Prime d'illiquidité               | 25%            |
| <b>Juste Valeur de l'option</b>   | <b>0,18 \$</b> |

La période d'acquisition des droits sur ce nouveau plan s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017. La société a enregistré une charge de 7,4 K€ sur la période.

#### 4.2.4 Autres charges opérationnelles

| AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES (K€)              | 30 juin 2014 | 30 juin 2013 |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Plus ou moins values sur éléments d'actifs cédés |              | 8            |
| Autres charges                                   | 18           | 15           |
| <b>Autres charges opérationnelles</b>            | <b>18</b>    | <b>23</b>    |

#### 4.2.5 Résultat par actions

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

| RESULTAT PAR ACTION (€)                                                               | 30 juin 2014 | 30 juin 2013 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€) | 82           | -916         |
| Nombres d'actions                                                                     | 2 561 317    | 2 561 317    |
| Nombre moyen pondéré d'actions                                                        | 2 561 317    | 2 561 317    |
| Nombre de bons attribués non encore exercés                                           | 90 000       | 112 000      |
| <b>Résultat en euros par action</b>                                                   | <b>0,03</b>  | <b>-0,36</b> |
| <b>Résultat dilué en euros par action</b>                                             | <b>0,03</b>  | <b>-0,36</b> |

Le nombre d'actions émises et intégralement libérées au 30 juin 2014 s'élève à 2.561.317 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 €.

## 4.3 Autres informations

### 4.3.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le périmètre de consolidation est inchangé par rapport au 31 décembre 2013 :

Au 30 juin 2014

| Entités                  | Pays       | Pourcentage d'intérêt  | Pourcentage de contrôle | Période intégrée | Méthode de consolidation (*) |
|--------------------------|------------|------------------------|-------------------------|------------------|------------------------------|
| Tronics Microsystem SA   | France     | Société tête de groupe |                         | 2014             | IG                           |
| Tronics North Americ Inc | Etats Unis | 100%                   | 100%                    | 2014             | IG                           |
| Tronics Mems Inc         | Etats Unis | 92,03%                 | 92,03%                  | 2014             | IG                           |
| Chinatronics Ltd         | Chine      | 49%                    | 49%                     | N/A              | MEQ                          |

\* Nomenclature des méthodes de consolidations : "IG" signifie Intégration Globale & "MEQ" mise en équivalence

Au 30 juin 2013

| Entités                  | Pays       | Pourcentage d'intérêt  | Pourcentage de contrôle | Période intégrée | Méthode de consolidation (*) |
|--------------------------|------------|------------------------|-------------------------|------------------|------------------------------|
| Tronics Microsystem SA   | France     | Société tête de groupe | 100%                    | 2013             | IG                           |
| Tronics North Americ Inc | Etats Unis | 100%                   | 100%                    | 2013             | IG                           |
| Tronics Mems Inc         | Etats Unis | 92,03%                 | 92,03%                  | 2013             | IG                           |
| Chinatronics Ltd         | Chine      | 49%                    | 49%                     | N/A              | MEQ                          |

### 4.3.2 Information relative aux transactions entre les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement à TRONICS, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans TRONICS.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément à la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe pour les périodes de 6 mois closes le 30 juin 2013 et 30 juin 2014 est la suivante par nature et par partie liée :

- Entre SERCEL, actionnaire majoritaire, et TRONICS : réalisation de ventes par TRONICS au profit de SERCEL,
- Entre PEP TECH, société dont le gérant est Peter Pfluger, président du directoire jusqu'en 2013 : facturation de prestations de services par PEP TECH.

| COMPTE DE RESULTATS (K€)    | 30 juin 2014 | 30 juin 2013 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires (Sercel) | 1 490        | 2 329        |
| Charges externes (Pep Tech) | -            | -63          |
| <b>Total</b>                | <b>1 490</b> | <b>2 267</b> |

| BILAN (K€)                  | 30 juin 2014 | 30 juin 2013 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Clients (Sercel)            | 467          | 568          |
| Fournisseurs (Pep Tech)     | -            | -25          |
| Autres dettes (Sercel)      | -            | -            |
| <b>Charge nette d'impôt</b> | <b>467</b>   | <b>543</b>   |

#### 4.3.3 Informations sectorielles

##### Résultats (en K€)

|                                             | Au 30 juin 2014        |                         |           | Au 30 juin 2013        |                         |             |
|---------------------------------------------|------------------------|-------------------------|-----------|------------------------|-------------------------|-------------|
|                                             | Sociétés<br>françaises | Sociétés<br>américaines | Total     | Sociétés<br>françaises | Sociétés<br>américaines | Total       |
| Chiffre d'affaires                          | 4 793                  | 1 208                   | 6 001     | 4 097                  | 934                     | 5 031       |
| Produits des activités courantes            | 6 240                  | 1 208                   | 7 447     | 5 463                  | 934                     | 6 397       |
| Résultat opérationnel courant               | 147                    | 72                      | 219       | -422                   | -418                    | -840        |
| Résultat opérationnel                       | 147                    | 72                      | 219       | -422                   | -418                    | -840        |
| Résultat avant impôt                        | 84                     | 52                      | 136       | -454                   | -437                    | -891        |
| Impôts sur les bénéfices                    | -35                    | 0                       | -35       | -25                    | 0                       | -25         |
| Quote part sur résultat net des sociétés m  | -19                    | 0                       | -19       | 0                      | 0                       | 0           |
| <b>Résultat Net</b>                         | <b>30</b>              | <b>52</b>               | <b>82</b> | <b>-478</b>            | <b>-437</b>             | <b>-916</b> |
| Part du groupe                              | 30                     | 48                      | 78        | -478                   | -406                    | -885        |
| Part des intérêts ne conférant pas le contr | 0                      | 4                       | 4         | 0                      | -31                     | -31         |

##### Répartition des actifs et des passifs (en K€)

|                      | Au 30 juin 2014        |                         |               | Au 30 juin 2013        |                         |               |
|----------------------|------------------------|-------------------------|---------------|------------------------|-------------------------|---------------|
|                      | Sociétés<br>françaises | Sociétés<br>américaines | Total         | Sociétés<br>françaises | Sociétés<br>américaines | Total         |
| Actifs non courants  | 5 672                  | 416                     | 6 088         | 5 385                  | 460                     | 5 844         |
| Actifs courants      | 8 702                  | 807                     | 9 510         | 8 512                  | 588                     | 9 100         |
| <b>Total actif</b>   | <b>14 374</b>          | <b>1 224</b>            | <b>15 598</b> | <b>13 897</b>          | <b>1 048</b>            | <b>14 944</b> |
| Passifs non courants | 4 340                  | 0                       | 4 340         | 3 994                  | 0                       | 3 994         |
| Passif courants      | 4 340                  | 165                     | 4 505         | 4 239                  | 90                      | 4 329         |
| <b>Total passif</b>  | <b>8 680</b>           | <b>165</b>              | <b>8 845</b>  | <b>8 232</b>           | <b>90</b>               | <b>8 323</b>  |
| Effectifs moyens     | 69                     | 19                      | 88            | 65                     | 17                      | 155           |

#### 4.3.4 Engagements hors-bilan

| ENGAGEMENTS FINANCIERS (En K€)                                                                                                                                | 30 juin 2014 | 30 juin 2013 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Engagements donnés</b>                                                                                                                                     |              |              |
| Cautions                                                                                                                                                      |              |              |
| Nantissements de contrats à terme & SICAV                                                                                                                     | 9            | 117          |
| Délégation d'assurance                                                                                                                                        |              |              |
| Clause de retour à meilleure fortune                                                                                                                          | 568          |              |
| Intérêts sur dettes financières (emprunts et crédit bail)                                                                                                     | 499          | 415          |
| Contrats commerciaux                                                                                                                                          | 758          | 758          |
| Bail commercial                                                                                                                                               | 749          | 352          |
| Autres                                                                                                                                                        |              |              |
| Le volume d'heures acquises par les salariés du groupe au 30 juin 2014 et non réclamé par ces derniers à la clôture au regard du DIF, s'élève à 4.613 heures. |              |              |
| <b>Engagements donnés</b>                                                                                                                                     | <b>2 583</b> | <b>1 642</b> |
| <b>Engagements reçus</b>                                                                                                                                      |              |              |
| Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)                                                                                                           |              |              |
| Subvention sur dépenses de R&D                                                                                                                                |              |              |
| Cautions                                                                                                                                                      |              |              |
| Ligne de crédit non utilisée                                                                                                                                  | -400         | -400         |
| Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)                                                                                                    |              |              |
| <b>Engagements reçus</b>                                                                                                                                      | <b>-</b>     | <b>-</b>     |
| <b>Engagements nets</b>                                                                                                                                       | <b>2 583</b> | <b>1 642</b> |

#### 20.4.3. Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels au 30 juin 2014

##### **Tronic's Microsystems S.A.**

Siège social : 98, rue du Pré de l'Horme - Z.I. - 38920 Crolles

Capital social : €2.561.317

#### **Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2014**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014

Au Président du Directoire

En notre qualité de commissaires aux comptes de Tronic's Microsystems S.A. et en réponse à votre demande dans le cadre du projet d'offre au public sur Alternext, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de Tronic's Microsystems S.A. relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes consolidés semestriels résumés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Meylan,  
le 26 novembre 2014

Seynod,  
le 26 novembre 2014

KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne

Jean-Marc Baumann  
*Associé*

Jean-Louis Bonaventure  
*Commissaire aux comptes*

## **20.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES**

La Société n'a pas versé de dividende depuis sa création et n'a pas prévu d'initier une politique de versement de dividendes à court terme.

Cependant, la Société réévaluera régulièrement l'opportunité de verser un dividende en considérant les conditions générales de l'environnement économique, les conditions spécifiques à son secteur d'activité, les résultats de la Société, sa situation financière, les intérêts de ses actionnaires ainsi que tout autre facteur qu'il jugera pertinent.

## **20.6. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe pas de procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

## **20.7. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE**

Aucun changement récent n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale de la Société.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1. CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.1. *Montant du capital social*

---

À la date d'enregistrement du document de base, le capital social de la Société s'élève à 2.561.317 euros, divisé en 2.561.317 actions ordinaires, de 1 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

#### 21.1.2. *Titres non représentatifs du capital*

---

Néant.

#### 21.1.3. *Acquisition par la Société de ses propres actions - nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société elle-même ou en son nom, ou par ses filiales*

---

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 11 décembre 2014 a autorisé le directoire à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions ;
- objectifs des rachats d'actions :
  - assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
  - honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
  - remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- prix d'achat maximum (hors frais et commission) : à 300 % du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris (tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué de la Société relatif aux caractéristiques définitives de l'offre au public d'actions de la Société), avec un plafond global de 5 millions d'euros.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 5 millions d'euros

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

*Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 11 décembre 2014*

Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (mise en ligne sur le site Internet de la Société).

*Pendant la réalisation du programme de rachat*

Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité).

Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

*Chaque année*

Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

#### **21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription**

A la date d'enregistrement du présent document de base, les valeurs mobilières et autres instruments en cours de validité ouvrant droit à une quote-part du capital sont de trois natures différentes.

#### 21.1.4.1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Les principales caractéristiques des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BSPCE ») émis par la Société et en cours de validité figurent dans le tableau qui suit.

|                                                                                               | BSPCE A     | BSPCE B                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------|
| Date d'assemblée                                                                              | 11 mai 2011 |                              |
| Date du directoire                                                                            | 2 mars 2012 |                              |
| Nombre de BSPCE autorisés                                                                     | 100.000     |                              |
| Nombre total de BSPCE attribués                                                               | 67.200      | 32.800                       |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites                                                | 67.200      | 32.800                       |
| dont le nombre total pouvant être souscrites par les mandataires sociaux                      | 0           | 0                            |
| Point de départ d'exercice des BSPCE                                                          | 2 mars 2012 | 1 <sup>er</sup> janvier 2013 |
| Date d'expiration des BSPCE                                                                   | 2 mars 2017 | 2 mars 2017                  |
| Prix de souscription d'une action                                                             | 10 euros    | 10 euros                     |
| Modalités d'exercice                                                                          | (1)         | (2)                          |
| Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du document de base                    | 0           | 0                            |
| Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs                                                      | 22.000      | 0                            |
| BSPCE restants à la date d'enregistrement du document de base                                 | 45.200      | 32.800                       |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du document de base | 45.200      | 21.866                       |

(1) Les BSPCE A sont tous exerçables à la date des présentes sous réserve que le titulaire, au jour d'exercice des BSPCE A, ait toujours la qualité :

- de salarié de la Société et/ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et/ou de l'une de leurs filiales ou sous-filiales, et/ou
- de dirigeant (fiscalement assimilé à des salariés) de la Société et/ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et/ou de l'une de leurs filiales ou sous-filiales.

En cas de décès du titulaire des BSPCE A, le droit d'exercer lesdits BSPCE A ne sera pas transféré aux héritiers de ce dernier ou à ses ayants-droits.

(2) Les BSPCE B pourront être exercés par leurs titulaires selon le calendrier suivant :

- 1/3 des BSPCE B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- 1/3 des BSPCE B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et
- 1/3 des BSPCE B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En cas de décès du titulaire des BSPCE B, le droit d'exercer lesdits BSPCE B ne sera pas transféré aux héritiers de ce dernier ou à ses ayants-droits.

Chaque bénéficiaire de BSPCE B devra avoir la qualité de salarié de la Société et/ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L 233-3 du code de commerce et/ou de l'une de ses filiales ou sous-filiales au jour de l'exercice de ses BSPCE B.

Toutefois dans l'hypothèse de la cession d'au moins 67% du capital (i) de la Société ou (ii) de la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou dans l'hypothèse de la cession du fonds de commerce de la Société, ou

encore dans l'hypothèse de la fusion-absorption de la Société avant le 31 décembre 2014 et à défaut d'accord avec les acquéreurs ou l'entité absorbante pour conserver l'existence des BSPCE B, l'intégralité des BSPCE B deviendra immédiatement exerçable par leurs titulaires avant la réalisation de ladite opération, sans avoir à respecter l'échéancier susvisé (sous réserve que le titulaire de BSPCE B devra soit toujours salarié de la Société et/ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et/ou de l'une de ses filiales ou sous-filiales au jour de l'exercice de ses BSPCE B).

#### 21.1.4.2. Bons de souscription d'actions

Les principales caractéristiques des bons de souscription d'actions (les « BSA ») émis par la Société et en cours de validité figurent dans le tableau qui suit.

|                                                                                               | BSA                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Date d'assemblée                                                                              | 15 mai 2012                  |
| Date du directoire                                                                            | -                            |
| Nombre de BSA autorisés                                                                       | 12.000                       |
| Nombre total de BSA attribués                                                                 | 12.000                       |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites                                                | 12.000                       |
| dont le nombre total pouvant être souscrites par les mandataires sociaux                      | 0                            |
| Nombre de bénéficiaires non mandataires                                                       | 1                            |
| Point de départ d'exercice des BSA                                                            | 1 <sup>er</sup> janvier 2013 |
| Date d'expiration des BSA                                                                     | 15 mai 2017                  |
| Prix d'émission du BSA                                                                        | 0,01 euro                    |
| Prix de souscription d'une action                                                             | 10 euros                     |
| Modalités d'exercice                                                                          | (1)                          |
| Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du document de base                    | 0                            |
| Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs                                                        | 0                            |
| BSA restants à la date d'enregistrement du document de base                                   | 12.000                       |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du document de base | 8.000                        |

(1) Les BSA pourront être exercés par leur titulaire, sous réserve qu'il soit à la date d'exercice toujours prestataire de services, conseiller stratégique ou mandataire social de la Société ou et/ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce et/ou de l'une de ses filiales ou sous-filiales, dans les proportions suivantes :

- 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- 1/3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Toutefois, dans l'hypothèse de la cession d'au moins 67 % du capital (i) de la Société ou (ii) de la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou dans l'hypothèse de la cession du fonds de commerce de la Société, ou encore dans l'hypothèse de la fusion-absorption de la Société avant le 31 décembre 2014 et à défaut d'accord avec les acquéreurs ou l'entité absorbante pour conserver l'existence des BSA (ou de tout mécanisme d'intéressement équivalent), l'intégralité des BSA deviendra immédiatement exerçable par leur titulaire avant la réalisation de ladite opération, sans avoir à respecter l'échéancier susvisé (sous réserve que le titulaire de BSA soit toujours prestataire de services ou conseiller stratégique ou mandataire social de la Société et/ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et/ou de l'une de leurs filiales ou sous-filiales au jour de l'exercice des bons).

#### 21.1.4.3. Attributions gratuites d'actions

Néant.

#### 21.1.4.4. Options d'achat ou de souscription d'actions

A la date d'enregistrement du document de base, le directoire de la Société a attribué un total de 154.500 options, donnant chacune droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société, au bénéfice des salariés et dirigeants de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014.

A la date d'enregistrement du document de base, aucune option de souscription d'actions n'a été levée par leurs titulaires, et l'ensemble des 154.500 options de souscription d'actions sont en cours de validité.

Les principales caractéristiques de ces plans d'options de souscription d'actions figurent dans le tableau qui suit.

|                                                                                               | Désignation du plan          |                              |                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
|                                                                                               | Option 1                     | Option 2                     | Option 3                     |
| Date d'assemblée                                                                              | 16 mai 2014                  | 16 mai 2014                  | 16 mai 2014                  |
| Date du directoire                                                                            | 1 <sup>er</sup> juillet 2014 | 1 <sup>er</sup> juillet 2014 | 1 <sup>er</sup> juillet 2014 |
| Nombre d'options autorisées                                                                   | 110.000                      | 25.000                       | 19.500                       |
| Nombre total d'options attribués                                                              | 110.000                      | 25.000                       | 19.500                       |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites                                                | 110.000                      | 25.000                       | 19.500                       |
| dont le nombre total pouvant être souscrites par les mandataires sociaux                      | 110.000                      | 0                            | 0                            |
| Mandataire concerné :<br><i>Pascal Langlois</i><br>(président du directoire)                  | 110.000                      | 0                            | 0                            |
| Nombre de bénéficiaires non mandataires                                                       | 0                            | 1                            | 5                            |
| Point de départ d'exercice des options                                                        | 13 septembre 2014            | 1 <sup>er</sup> janvier 2015 | 1 <sup>er</sup> janvier 2015 |
| Date d'expiration des options                                                                 | 1 <sup>er</sup> juillet 2019 | 1 <sup>er</sup> juillet 2019 | 1 <sup>er</sup> juillet 2019 |
| Prix de souscription d'une action                                                             | 10 euros                     | 10 euros                     | 10 euros                     |
| Modalités d'exercice                                                                          | (1)                          | (2)                          | (3)                          |
| Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du document de base                    | 0                            | 0                            | 0                            |
| Nombre cumulé d'options annulées ou caduques                                                  | 0                            | 0                            | 0                            |
| Options restantes à la date d'enregistrement du document de base                              | 110.000                      | 25.000                       | 19.500                       |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du document de base | 27.500                       | 0                            | 0                            |

<sup>(1)</sup> Le bénéficiaire des Options 1 doit avoir la qualité de président du directoire de la Société au jour de l'exercice desdites options. Les Options 1 pourront être exercées selon le calendrier suivant :

- ¼ des Options 1 à compter du 13 septembre 2014,
- ¼ des Options 1 à compter du 13 septembre 2015,
- ¼ des Options 1 à compter du 13 septembre 2016, et
- ¼ des Options 1 à compter du 13 septembre 2017.

En cas de décès du bénéficiaire, ses ayant-droits pourront exercer les Options 1 exerçables à la date du décès dans un délai de six mois à compter du décès du bénéficiaire.

Dans l'hypothèse de la cession d'au moins 67 % du capital (i) de la Société ou (ii) de la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou dans l'hypothèse de la cession du fonds de commerce de la Société, ou encore dans l'hypothèse de la fusion-absorption de la Société avant le 13 septembre 2017 et à défaut d'accord avec les acquéreurs ou l'entité absorbante pour conserver l'existence des Options 1 (ou de tout mécanisme d'intéressement équivalent), l'intégralité des Options 1 deviendra immédiatement exerçable par leur titulaire avant la réalisation de ladite opération, sans avoir à respecter l'échéancier susvisé (sous réserve que le titulaire d' Options 1 soit toujours président du directoire de la Société au jour de la levée des Options 1).

En application des dispositions de l'article L. 225-185 du code de commerce, le conseil de surveillance a décidé de fixer à 5% la quantité des actions issues de la levée d'options que le bénéficiaire des Options 1 est tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

<sup>(2)</sup> Le bénéficiaire des Options 2 doit avoir la qualité de salarié et/ou de dirigeant (fiscalement assimilé à des salariés) de la Société et/ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et/ou de l'une de leurs filiales ou sous-filiales au jour de leur exercice. Les Options 2 pourront être exercées selon le calendrier suivant :

- 1/3 des Options 2 compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- 1/3 des Options 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et
- le solde des Options 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En cas de décès du bénéficiaire, ses ayant-droits pourront exercer les Options n° 2 exerçables à la date du décès dans un délai de six mois à compter du décès du bénéficiaire.

Dans l'hypothèse de la cession d'au moins 67 % du capital (i) de la Société ou (ii) de la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou dans l'hypothèse de la cession du fonds de commerce de la Société, ou encore dans l'hypothèse de la fusion-absorption de la Société avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et à défaut d'accord avec les acquéreurs ou l'entité absorbante pour conserver l'existence des Options 2 (ou de tout mécanisme d'intéressement équivalent), l'intégralité des Options n° 2 deviendra immédiatement exerçable par leur titulaire avant la réalisation de ladite opération, sans avoir à respecter l'échéancier susvisé (sous réserve que le titulaire d' Options 2 soit toujours salarié et/ou dirigeant (fiscalement assimilé à des salariés) de la Société et/ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et/ou de l'une de leurs filiales ou sous filiales).

<sup>(3)</sup> Les bénéficiaires des Options 3 doivent avoir la qualité de salariés de la Société et/ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et/ou de l'une de leurs filiales ou sous-filiales au jour de leur exercice.

Les Options 3 pourront être exercées selon le calendrier suivant :

- 1/3 des Options 3 compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- 1/3 des Options 3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et
- le solde des Options 3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En cas de décès du bénéficiaire, ses ayant-droits pourront exercer les Options n° 3 exerçables à la date du décès dans un délai de six mois à compter du décès du bénéficiaire.

Dans l'hypothèse de la cession d'au moins 67 % du capital (i) de la Société ou (ii) de la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou dans l'hypothèse de la cession du fonds de commerce de la Société, ou encore dans l'hypothèse de la fusion-absorption de la Société avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et à défaut d'accord avec les acquéreurs ou l'entité absorbante pour conserver l'existence des Options 3 (ou de tout mécanisme d'intéressement équivalent), l'intégralité des Options 3 deviendra immédiatement exerçable par leur titulaire avant la réalisation de ladite opération, sans avoir à respecter l'échéancier susvisé (sous réserve que le titulaire d' Options 3 soit toujours salarié de la Société et/ou d'une société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et/ou de l'une de leurs filiales ou sous filiales).

#### **21.1.4.5. Synthèse des instruments dilutifs**

Ainsi, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des valeurs mobilières et d'autres droits donnant accès au capital à la date d'enregistrement du document de base, résulterait en l'émission de 244.500 actions, soit une dilution maximale de 9,54 % sur la base du capital existant à ce jour et 8,71 % sur la base du capital dilué.

Il est en outre précisé que le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice de l'ensemble des délégations de compétence consenties au directoire par l'assemblée générale du 11 décembre 2014, résulterait en l'émission de 200.000 actions, soit une dilution maximale supplémentaire de 7,81 % sur la base du capital existant à ce jour et 6,65 % sur la base du capital dilué.

#### **21.1.5. Capital autorisé**

---

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 11 décembre 2014 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous, étant précisé qu'avant toute utilisation, le directoire devra en soumettre le principe au conseil de surveillance :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Durée de validité/<br>Expiration | Plafond                                                                    | Plafond global | Modalités de détermination du prix |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------|
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 26 mois                          | 2 000 000 €                                                                | 2 000 000 €    | N/A                                |
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 26 mois                          | 2 000 000 €                                                                |                | Se référer au <sup>(1)</sup>       |
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 26 mois                          | 2 000 000 € dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois |                | Se référer au <sup>(2)</sup>       |
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 26 mois                          | dans la limite de 15% de l'émission initiale <sup>(3)</sup>                |                | Même prix que l'émission initiale  |
| Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres, par émission et attribution d'actions gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par emploi conjoint de ces deux procédés*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 26 mois                          | 2 000 000 €                                                                | 2 000 000 €    | N/A                                |
| Autorisation consentie au directoire en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 38 mois                          | 200 000 actions                                                            | 200 000 €      | Se référer au <sup>(4)</sup>       |
| Autorisation consentie au directoire en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 38 mois                          | 200 000 actions et dans la limite de 10 % du capital social                |                | N/A                                |
| Délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil de surveillance de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil de surveillance viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales | 18 mois                          | 200 000 actions                                                            |                | Se référer au <sup>(5)</sup>       |
| Autorisation consentie au directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 18 mois                          | 10% du capital social                                                      |                | Se référer au <sup>(6)</sup>       |
| Autorisation consentie au directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 18 mois                          | 10% du montant du capital social par période de 24 mois                    |                | N/A                                |

\* Sous la condition suspensive non-rétroactive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

<sup>(1)</sup> Le prix d'émission sera déterminé comme suit :

- au titre de l'augmentation de capital à réaliser à l'occasion de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, le prix de souscription d'une action nouvelle résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordre »,

- postérieurement à l'admission aux négociations et la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris, le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 20 % (étant toutefois précisé que si, lors de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° du code de commerce), corrigée, le cas échéant, en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus,

(2) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 20 % (étant toutefois précisé que si, lors de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° du code de commerce), corrigée, le cas échéant, en cas de différence de date de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus ;

(3) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par la réglementation en vigueur ;

(4) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le directoire au jour où l'option est consentie selon les modalités suivantes :

- (i) aussi longtemps les actions ne seront pas admises aux négociations sur une quelconque bourse de valeurs, le prix de souscription ou d'achat sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du code de commerce et devra être au moins égal au prix par action retenu lors de la dernière opération sur le capital de la Société, sauf décision contraire du conseil d'administration dûment motivée ;
- (ii) pour le cas où les actions de la Société seraient admises aux négociations sur un marché réglementé de l'Union européenne ou sur une bourse de valeurs en Europe, ou sur le Nasdaq National Market ou le New York Stock Exchange aux Etats-Unis, le conseil d'administration pourra déterminer le prix d'achat ou de souscription par action par référence au prix de vente d'une action à la clôture sur ce marché réglementé le jour précédant celui de la décision du conseil d'attribuer les options. Cependant, le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer les options,

étant précisé que lorsqu'une option permet à son bénéficiaire d'acheter des actions ayant préalablement été achetées par la Société, son prix d'exercice, sans préjudice des clauses qui précèdent et conformément aux dispositions légales applicables, ne pourra, en outre, pas être inférieur à 80 % du prix moyen payé par la Société pour l'ensemble des actions qu'elle aura préalablement achetées,

(5) Le prix d'exercice de BSA sera déterminé par le directoire à la date d'attribution des BSA ainsi qu'il suit :

- (i) qu'aussi longtemps que les actions de la Société ne seront pas admises sur un quelconque marché ou bourse de valeurs, chaque BSA permettra la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 euro à un prix d'exercice déterminé par le directoire à la date d'attribution des BSA ainsi qu'il suit :
  - (a) si une augmentation de capital était réalisée, pendant la période de validité de la présente autorisation, par émission d'actions ordinaires, le prix d'exercice sera, pendant une durée de six mois à compter de la date de réalisation de la dite augmentation de capital, au moins égal au prix de souscription d'une action ordinaire de la Société dans le cadre de la dite augmentation de capital ;
  - (b) en l'absence d'émission d'actions ordinaires dans les six mois précédant l'attribution des BSA, mais pour le cas où une augmentation de capital serait réalisée moins de six mois avant l'attribution des BSA par voie d'émission d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital, le directoire établira et arrêtera le prix d'exercice en tenant compte des droits conférés par les titres de capital ou valeurs mobilières ainsi émis comparés aux droits conférés par les actions ordinaires ;

- (c) en l'absence de toute émission d'actions ordinaires, d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital dans les six mois précédant l'attribution des BSA, le prix d'exercice sera déterminé, mutatis mutandis, conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du code de commerce en tenant compte du prix par action retenu lors de la dernière opération sur le capital de la Société, sauf décision contraire du directoire dûment motivée ;

étant précisé que, pour déterminer le prix d'exercice, le directoire ne tiendra pas compte des augmentations de capital résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions ou d'options de souscription d'actions comme de l'attribution d'actions gratuites,

- (ii) dès lors que les actions de la Société seront admises aux négociations sur un marché ou une bourse de valeurs, le prix d'exercice, qui sera déterminé par le directoire au moment de l'attribution des BSA, devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution dudit BSA par le directoire.

<sup>(6)</sup> Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 300 % du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris (tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué de la Société relatif aux caractéristiques définitives de l'offre au public d'actions de la Société et de leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris), avec un plafond global de 5 millions d'euros, Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

#### **21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

---

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune option sur ni aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant la mise en place d'une telle option sur le capital de la Société, à l'exception du Pacte qui sera résilié à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

#### **21.1.7. Historique du capital social**

---

##### **21.1.7.1. Evolution du capital social**

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 27 mai 1997, avec un capital initial de 250.000 francs libéré à hauteur de la moitié.

Le capital social a été ensuite intégralement libéré le 21 octobre 1997 puis augmenté, à plusieurs reprises, pour atteindre, le 17 juillet 2001, 1.372.300 euros.

Le tableau ci-après présente sous forme synthétique l'évolution du capital depuis cette date.

| Date de l'opération | Nature de l'opération                                                             | Nombre d'actions émises ou annulées | Montant nominal (en euros) | Prime d'émission ou d'apport (en euros) | Montant nominal cumulé du capital social (en euros) | Nombre cumulé total d'actions en circulation | Valeur nominale (en euros) |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|
| 28 février 2003     | Augmentation de capital par apport en numéraire                                   | 473.324                             | 473.324                    | 4.780.572,40                            | 1.845.624                                           | 1.845.624                                    | 1                          |
| 13 mars 2003        | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSPCE)               | 30.000                              | 30.000                     | Néant                                   | 1.875.624                                           | 1.875.624                                    | 1                          |
| 16 mars 2005        | Augmentation de capital par apport en numéraire                                   | 98.400                              | 98.400                     | 885.600                                 | 1.974.024                                           | 1.974.024                                    | 1                          |
| 16 mars 2005        | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA)                 | 140.288                             | 140.288                    | Néant                                   | 2.114.312                                           | 2.114.312                                    | 1                          |
| 12 juillet 2005     | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA)                 | 175.688                             | 175.688                    | Néant                                   | 2.290.000                                           | 2.290.000                                    | 1                          |
| 22 mars 2006        | Augmentation de capital par apport en numéraire                                   | 170.000                             | 170.000                    | 1.530.000                               | 2.460.000                                           | 2.460.000                                    | 1                          |
| 7 mars 2008         | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 30.000                              | 30.000                     | Néant                                   | 2.490.000                                           | 2.490.000                                    | 1                          |
| 21 mai 2008         | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 25.000                              | 25.000                     | Néant                                   | 2.515.000                                           | 2.515.000                                    | 1                          |
| 5 mars 2009         | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 19.500                              | 19.500                     | Néant                                   | 2.534.500                                           | 2.534.500                                    | 1                          |
| 30 mars 2011        | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA)                 | 26.817                              | 26.817                     | 241.353                                 | 2.561.317                                           | 2.561.317                                    | 1                          |

### 21.1.7.2. Evolution de la répartition du capital de la Société

A la connaissance de la Société, la répartition du capital de la Société a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

|                                                                          | Situation au<br>31 décembre 2011 |                                       | Situation au<br>31 décembre 2012 |                                       | Situation au<br>31 décembre 2013 |                                       |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Actionnaires                                                             | nombre d'actions                 | % du capital et des<br>droits de vote | nombre d'actions                 | % du capital et des<br>droits de vote | nombre d'actions                 | % du capital et des<br>droits de vote |
|                                                                          |                                  |                                       |                                  |                                       |                                  |                                       |
| <b>Membres du directoire</b>                                             |                                  |                                       |                                  |                                       |                                  |                                       |
| RENARD Stéphane ( <i>directeur général</i> )                             | 449 999                          | 17,57%                                | 449 999                          | 17,57%                                | 449 999                          | 17,57%                                |
|                                                                          |                                  |                                       |                                  |                                       |                                  |                                       |
| <b>Membres du conseil de surveillance,<br/>fondateurs, investisseurs</b> |                                  |                                       |                                  |                                       |                                  |                                       |
| CDC INNOVATION 2000                                                      | 669 385                          | 26,13%                                | 669 385                          | 26,13%                                | 669 685                          | 26,15%                                |
| CDC INNOVATION PARTNERS                                                  | 300                              | 0,01%                                 | 300                              | 0,01%                                 | -                                | 0,00%                                 |
| ROCHETTE de LEMPDES Michel                                               | -                                | 0,00%                                 | -                                | 0,00%                                 | -                                | 0,00%                                 |
| NOIRET Franck                                                            | -                                | 0,00%                                 | -                                | 0,00%                                 | -                                | 0,00%                                 |
| FCPR SEV 1                                                               | 286 110                          | 11,17%                                | 286 110                          | 11,17%                                | 286 111                          | 11,17%                                |
| CREDIT LYONNAIS VENTURE CAPITAL                                          | 259 294                          | 10,12%                                | 259 294                          | 10,12%                                | 259 294                          | 10,12%                                |
| IXCORE SAS                                                               | 1                                | 0,00%                                 | 1                                | 0,00%                                 | 1                                | 0,00%                                 |
| CEA INVESTISSEMENT                                                       | 127 599                          | 4,98%                                 | 127 599                          | 4,98%                                 | 127 599                          | 4,98%                                 |
| IXBLUE                                                                   | 138 417                          | 5,40%                                 | 138 417                          | 5,40%                                 | 138 417                          | 5,40%                                 |
| SERCEL HOLDING                                                           | 395 309                          | 15,43%                                | 395 309                          | 15,43%                                | 395 310                          | 15,43%                                |
| RENARD Alfred                                                            | 37 500                           | 1,46%                                 | 37 500                           | 1,46%                                 | 37 500                           | 1,46%                                 |
| RENARD Clara                                                             | 37 500                           | 1,46%                                 | 37 500                           | 1,46%                                 | 37 500                           | 1,46%                                 |
|                                                                          |                                  |                                       |                                  |                                       |                                  |                                       |
| <b>Autres actionnaires</b>                                               | <b>159 903</b>                   | <b>6,24%</b>                          | <b>159 903</b>                   | <b>6,24%</b>                          | <b>159 901</b>                   | <b>6,24%</b>                          |
|                                                                          |                                  |                                       |                                  |                                       |                                  |                                       |
| <b>TOTAL</b>                                                             | <b>2 561 317</b>                 | <b>100,00%</b>                        | <b>2 561 317</b>                 | <b>100,00%</b>                        | <b>2 561 317</b>                 | <b>100,00%</b>                        |

## 21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Certaines des dispositions statutaires visées ci-dessous ont été adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2014, parfois sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

### 21.2.1. *Objet social*

---

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- la fabrication, l'étude, la conception, la commercialisation, le négoce d'instruments scientifiques et techniques et notamment de micro-composants ; de microsystemes, de micro-capteurs et de système électroniques associés ;
- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement ou son extension.

### 21.2.2. *Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction*

---

#### 21.2.2.1. **Directoire**

##### **Composition**

La Société est dirigée par un directoire composé de sept membres au plus, qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Les membres du directoire sont des personnes physiques. Ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Ils sont nommés pour une durée de six ans par le conseil de surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de président.

Les membres du directoire ne doivent pas être âgés de plus de soixante-dix ans.

Tout membre du directoire est rééligible.

Les membres du directoire peuvent être révoqués par l'assemblée générale, ainsi que par le conseil de surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts. Au cas où l'intéressé aurait conclu un contrat de travail avec la Société, la révocation de ses fonctions de membre du directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

Le directoire se réunit, sur la convocation de son président ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la société et les lois et règlements l'exigent, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Les décisions du directoire sont prises à la majorité des membres présents. Si le directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. Nul ne peut voter par procuration au sein du directoire. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du directoire qui participent à la réunion du directoire par des moyens de visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du code de commerce.

### **Pouvoirs du directoire**

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le président du directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du directoire, qui portent alors le titre de directeur général. Le président du directoire et le ou les directeurs généraux, s'il en existe, sont autorisés à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

### **21.2.2.2. Conseil de surveillance**

#### **Composition**

Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Un salarié de la Société ne peut être nommé membre du conseil de surveillance que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des membres du conseil de surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de six ans, lesdites fonctions prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Le nombre des membres du conseil de surveillance qui sont âgés de plus de soixante-dix ans ne peut excéder le tiers des membres en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, le membre le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

#### **Fonctionnement du conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société et les dispositions légales ou réglementaires l'exigent, soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Les membres du conseil de surveillance sont convoqués aux séances du conseil par le président ou par le vice-président du conseil de surveillance. La convocation peut être faite par lettre, télécopie ou courriel, précisant l'ordre du jour détaillé du conseil et adressé à chaque membre du conseil au plus tard huit jours avant la date prévue pour la réunion. Toutefois, le conseil peut être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Le président ou le vice-président du conseil de surveillance doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présente une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation, en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Les réunions du conseil de surveillance sont présidées par le président ou, à défaut, par le vice-président ou, à défaut, par un membre choisi par le conseil au début de la séance.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

Un règlement intérieur éventuellement adopté par le conseil de surveillance peut prévoir, notamment, que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées au cinquième alinéa de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Les principales autres dispositions du règlement intérieur du conseil de surveillance relatives à son fonctionnement sont décrites à la section 16.3.1 « Le conseil de surveillance » du document de base.

### **Mission du conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire. A ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

### **Censeurs**

L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs. Le conseil de surveillance peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Ils sont nommés pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil de surveillance ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil de surveillance et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les membres du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale aux membres du conseil de surveillance.

### ***21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société***

---

#### **21.2.3.1. Droits de vote**

Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions dans les assemblées d'actionnaires de la Société, étant précisé qu'un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

#### **21.2.3.2. Droits aux dividendes et profits**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

#### **21.2.3.3. Droit préférentiel de souscription**

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

#### **21.2.3.4. Limitation des droits de vote**

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

#### **21.2.3.5. Titres au porteur identifiables**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Lorsque les actions sont nominatives, elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société pourra en outre, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

#### **21.2.3.6. Rachat par la Société de ses propres actions.**

Voir la section 21.1.3 « Acquisition par la Société de ses propres actions ».

### ***21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires***

---

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

### **21.2.5.1. Tenue des assemblées**

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Des assemblées générales, soit ordinaires ou extraordinaires, selon l'objet des résolutions proposées, peuvent être réunies à toute époque de l'année.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions de forme et délais fixées par la loi.

Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique au lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui indiqueront leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration dans les conditions autorisées par la loi et la réglementation,
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat.

Le directoire peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le directoire décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du directoire dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du directoire, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président du conseil de surveillance. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président ou le vice-président du conseil de surveillance, par un membre du directoire ou par le secrétaire de l'assemblée.

#### **21.2.5.2. Pouvoirs des assemblées**

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

#### ***21.2.6. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle***

---

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### ***21.2.7. Franchissements de seuils statutaires***

---

Les statuts de la Société prévoient l'obligation de notifier à la société le franchissement du seuil de 2,5 % du capital et/ou des droits de vote théoriques de la Société et de tout multiple de cette fraction.

#### ***21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital***

---

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

### ***Cooperative Operating Agreement* entre Honeywell International Inc. et Tronics MEMS Inc. en date du 3 octobre 2008 amendé le 3 octobre 2009**

Cet accord, conclu entre Honeywell International Inc. (« Honeywell ») et Tronics MEMS Inc. (« Tronics MEMS »), la sous-filiale américaine de la Société, régit les conditions d'hébergement de l'unité de production et des bureaux de Tronics MEMS Inc. au sein de locaux appartenant à Honeywell, situés à Richardson dans l'Etat du Texas (Etats-Unis).

Cet accord prévoit notamment l'utilisation par Tronics MEMS Inc., sur base d'un coût horaire fixe réévaluable annuellement, de locaux industriels, d'équipements industriels, ainsi que le recours à du personnel salarié d'Honeywell (ingénieurs, opérateurs et techniciens).

Au titre de cet accord, Tronics MEMS Inc. est également engagée à verser un loyer mensuel pour l'usage de bureaux mis à sa disposition par Honeywell.

La durée initiale de cet accord de coopération, entré en vigueur le 3 octobre 2008, était d'un an. Cet accord a été renouvelé et amendé le 3 octobre 2009 pour une nouvelle période d'un an, automatiquement renouvelable sur une base annuelle pour un maximum de cinq années additionnelles, soit jusqu'au 2 octobre 2015 au plus tard. Chaque partie dispose d'un droit de résiliation de cet accord moyennant un préavis de cent vingt jours. Chaque partie dispose en outre d'un droit de résiliation immédiat de cet accord dans un certain nombre de cas, et notamment celui d'un changement de contrôle de l'autre partie au contrat.

Tronics MEMS Inc. est soumise à une clause de non-concurrence de 24 mois portant sur tous les produits MEMS et services liés réalisés au sein de l'unité de production Honeywell, à l'exception (i) des produits réalisés par Honeywell uniquement à la demande de Tronics MEMS et (ii) des produits issus d'opportunités dont Honeywell n'est pas à l'origine.

Tronics MEMS Inc. est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

Le contrat est soumis au droit américain (Etat de New York).

### **Accord de licence pour la fabrication et la commercialisation de MEMS entre le CEA et la Société en date du 28 octobre 2009**

Dans le cadre de cette licence de technologie, le Commissariat à l'Energie Atomique (« CEA ») a concédé à la Société une licence non transférable, non exclusive et mondiale, relative à l'utilisation par la Société de brevets dans le domaine des microtechnologies et des microsystèmes pour fabriquer et vendre des composants MEMS. Cet accord de licence fait suite à un premier accord de licence conclu entre le CEA et la Société le 1<sup>er</sup> juillet 1997 dans le domaine des microtechnologies silicium et à un deuxième accord de licence conclu entre le CEA et la Société le 15 novembre 2001 pour permettre à la Société d'élargir sa gamme de produits ainsi que leurs domaines d'applications en se dotant de sa propre unité de production. L'accord, qui comprend également un droit d'usage sur les savoir-faire relatifs à des procédés élémentaires (ou briques technologiques) issus des travaux du CEA et transférés à la Société, prévoit la faculté pour la Société de sous-traiter sa production et, de concéder des sous-licences à des tiers sous réserve d'une information écrite préalable du CEA.

Au titre de cette licence, la Société a versé au CEA un montant forfaitaire et s'est engagée à lui verser des redevances proportionnelles sur le chiffre d'affaires réalisé au titre des ventes de produits

mettant en œuvre la technologie brevetée par le CEA. La Société s'est également engagée à lui verser une part de toutes rémunérations qu'elle percevrait au titre de sous-licences concédées à des tiers.

La durée de l'accord, entré en vigueur le 15 novembre 2009, est de 12 ans. La Société disposera d'un droit à renouvellement à l'issue de cette période.

La Société ne peut transférer ou céder le contrat, ni les droits et obligations qui en découlent, sans l'accord préalable écrit du CEA. Cette disposition ne saurait en aucun cas interdire la cession à un tiers des titres de la Société par ses actionnaires.

La Société est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat. La divulgation des informations confidentielles est cependant autorisée aux sous-traitants et sous-licenciés éventuels de la Société.

Le contrat est soumis au droit français.

#### **Accord de licence pour la fabrication et la commercialisation de MEMS élaborés selon le concept M&NEMS entre le CEA et la Société en date du 13 décembre 2012**

Cet accord, conclu dans le cadre du projet « ULTIMES » financé par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du programme d'Investissements d'Avenir, porte sur le développement et la mise au point de différents capteurs selon le concept LETI « M&NEMS ».

Dans le cadre de cette licence de technologie, le CEA a concédé à la Société une licence non transférable, non exclusive et mondiale, relative à l'utilisation par la Société des brevets déposés par le CEA à la date de l'accord relatifs au concept M&NEMS pour concevoir, développer, fabriquer, faire fabriquer, importer et/ou vendre des composants MEMS sur les marchés automobile, grand public et médical. L'accord comprend également un droit d'usage non exclusif sur toute connaissance non brevetée relative au concept M&NEMS appartenant au CEA à la date de l'accord et prévoit la faculté pour la Société de concéder des sous-licences à des tiers sous réserve d'une information écrite préalable du CEA.

Au titre de cette licence, la Société s'est engagée à verser au CEA une somme forfaitaire payable en plusieurs échéances et à lui verser des redevances proportionnelles dont le montant est dégressif en fonction du chiffre d'affaires réalisé au titre des ventes de produits mettant en œuvre la technologie M&NEMS brevetée par le CEA. La Société s'est également engagée à lui verser une part de toutes rémunérations qu'elle percevrait au titre de sous-licences concédées à des tiers.

L'accord a pris effet le 13 décembre 2012 et restera en vigueur jusqu'à la date d'expiration du derniers des brevets déposés par le CEA à la date de l'accord.

La Société ne peut transférer ou céder le contrat, ni les droits et obligations qui en découlent, sans l'accord préalable écrit du CEA.

La Société est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat. La divulgation des informations confidentielles est cependant autorisée aux sous-traitants et sous-licenciés éventuels de la Société.

Le contrat est soumis au droit français.

**Accord de concession de licence de brevet et de communication de savoir-faire conclu entre Thales Avionique, Thales et la Société en date du 8 juillet 2013**

Dans le cadre de cette licence de technologie, la société Thales a concédé à la Société une licence personnelle, non exclusive, non cessible et non transférable relative à l'exploitation par la Société de ses brevets pour la fabrication et l'intégration d'un détecteur MEMS dans un gyromètre moyenne performance. Cet accord comprend également un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable sur l'usage du savoir-faire détenu par la société Thales Avionique (« TAV ») dans ce domaine et prévoit que la Société pourra commercialiser les produits intégrant le détecteur MEMS utilisant la technologie licenciée sur l'ensemble des marchés, à l'exclusion de celui de l'aéronautique certifiée, qui reste réservé à TAV et au groupe Thales.

Au titre de cette licence, la Société s'est engagée à verser à TAV une somme forfaitaire payable en plusieurs échéances et à lui verser des redevances proportionnelles sur le chiffre d'affaires réalisé au titre des ventes de produits intégrant le détecteur MEMS auprès de ses clients.

La durée de l'accord, entré en vigueur le 8 juillet 2013, est de 12 ans. TAV et/ou Thales disposent toutefois, moyennant un préavis de soixante jours, d'un droit de résiliation en cas d'évolution de l'actionnariat de la Société conduisant au retrait d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément la moitié de son capital.

La Société ne peut en aucun cas transférer ou céder le contrat, ni les droits et obligations qui en découlent. En revanche, les droits et obligations découlant de l'accord peuvent être cédés ou transférés librement, en tout ou partie, par TAV et/ou Thales.

La Société est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

Le contrat est soumis au droit français.

***Cooperation and Licensing Agreement* conclu entre EADS Deutschland GmbH et la Société et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2010**

Cet accord de coopération et de licence, conclu entre la société EADS Deutschland GmbH (désormais Airbus Group) (« EADS ») et la Société porte sur le développement, l'industrialisation et la commercialisation de commutateurs à base de microsystèmes Radio Fréquence.

Dans le cadre de cet accord, EADS a concédé à la Société une licence exclusive mondiale, non transférable, relative à l'utilisation par la Société du savoir faire technologique d'EADS dans le domaine de microsystèmes RF pour concevoir et commercialiser des produits dans les domaines autres que ceux de l'Aéronautique, l'Espace et la Défense.

Au titre de cette licence, la Société s'est engagée à verser à EADS des redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé au titre des ventes de produits mettant en œuvre le savoir faire technologique licencié par EADS pendant une période de 10 ans. Le taux de royauté applicable dans le cadre de cet accord est dégressif dans le temps.

La durée de l'accord, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2010, est de 10 ans.

Chaque partie est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

Le contrat est soumis au droit allemand.

**23.       INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET  
DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 98, rue du Pré de l'Horme, 38920 Crolles.

Le présent document de base peut également être consulté sur le site Internet de la Société ([www.tronicsgroup.com](http://www.tronicsgroup.com)) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

A compter de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société ([www.tronicsgroup.com](http://www.tronicsgroup.com)).

## **25.        INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles Tronics détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent aux sections 7 « Organigramme » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société » du présent document de base.

## 26. GLOSSAIRE

**ASIC** (acronyme de l'anglais « *Application-Specific Integrated Circuit* », littéralement « circuit intégré dédié à une application ») : Circuit intégré (microélectronique) élaboré pour des besoins spécifiques. En général, il regroupe un grand nombre de fonctionnalités uniques ou sur mesure, sur des circuits de dimensions très réduites.

**Back-end** (de l'anglais « *Back-end of line* » ou « fin du procédé ») : Dans le domaine des microsystèmes, ce terme regroupe toutes les opérations technologiques, après la découpe des *wafers* en puces unitaires.

**Biocapteur** : Capteur qui détecte une substance biologique ou qui incorpore l'usage de molécules biologiques, telles que les anticorps ou les enzymes.

**Conducteur, Semi-conducteur** : Le terme conducteur désigne certains matériaux, tel que le cuivre ou l'aluminium, qui disposent de propriétés physiques permettant de conduire l'électricité par le mouvement d'électrons. Les matériaux semi-conducteurs présentent, eux, des propriétés physiques intermédiaires entre les conducteurs et les isolants. Par extension, « semi-conducteur » caractérise le secteur industriel lié à la fabrication de composants microélectroniques, basés sur des matériaux semi-conducteurs.

**Fabless** (littéralement « sans unité de production ») : Société spécialisée dans la conception (ou le design) et la vente de puces électroniques. Dans ce modèle, la fabrication des puces est sous-traitée à des sociétés spécialisées dans la fabrication de semi-conducteurs (appelées fonderies).

**Fablight** : Désigne un modèle de fabrication mixte, qui combine moyens de production propres et sous-traitance.

**Fonderie** (« *foundry* » en anglais) : Société spécialisée dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteurs ou puces électroniques et travaillant pour le compte d'autres entreprises spécialisées dans leur conception. L'unité de production est aussi couramment désignée sous le nom de fab (de l'anglais « *fabrication plant* »).

**Front-end** (de l'anglais « *Front-end of line* » ou « début de procédé ») : Dans le domaine des microsystèmes, ce terme décrit les procédés technologiques sur tranches (ou *wafers*) avant la découpe des composants en puces unitaires.

**IDM** (acronyme de l'anglais « *Integrated Device Manufacturer* », littéralement « fabricant de dispositif intégré ») : Société de semi-conducteurs qui conçoit, fabrique et vend des circuits intégrés. Ce terme permet de différencier une société qui gère la fabrication de semi-conducteurs en interne et une société de semi-conducteurs qui sous-traite la production à un tiers.

**ITAR** (acronyme de l'anglais « *International Traffic in Arms Regulation* », littéralement « réglementation américaine sur le trafic d'armes international ») : Ensemble de règlements du gouvernement fédéral américain servant à contrôler les importations et exportations des objets et services liés à la défense nationale, tels que recensés sur la « Liste des matériels de guerre et assimilés américains » (« *United States Munitions List* » ou USML).

**Lab-On-Chip** (littéralement « laboratoire sur puce ») : Dispositif qui intègre plusieurs fonctions de laboratoire sur un dispositif miniaturisé ou « puce ». Il utilise les technologies MEMS.

**Microfluidique** : Science et technologie des systèmes manipulant des fluides et dont au moins l'une des dimensions caractéristiques est de l'ordre du micromètre ou micron (micro-valve, micro-pompes... utilisés notamment dans les BioMEMS).

**Nano imprint** : Technologie de lithographie permettant d'obtenir des structures nanométriques, basée sur des principes d'impression par contact proches de l'embossage.

**OEM** (acronyme de l'anglais « *Original Equipment Manufacturer* », littéralement « fabricant d'équipement d'origine ») : Société qui conçoit et fabrique des pièces détachées ou des sous-systèmes utilisés dans des produits finaux d'une autre société.

**Package** : Un boîtier de circuit intégré (ou « *package* ») est un boîtier servant d'interface mécanique entre le composant lui-même et le circuit imprimé (également appelé PCB pour *Printed Circuit Board*). Il est généralement composé de plastique ou de céramique. Par conséquent, dans les technologies microélectroniques, l'activité consistant à assembler les composants dans le boîtier est dénommée « *packaging* ».

**Photolithographie** : Ensemble des opérations permettant de transférer une image (généralement présente sur un « masque ») vers un substrat (dans le cadre des MEMS, le *wafer* en silicium). Cette technique est très utilisée dans l'industrie du semi-conducteur. Les motifs de l'image ainsi transférée deviendront par la suite les différentes zones des composants électroniques (exemple : contact, drain...) ou les jonctions entre ces composants.

**Piézoélectrique** : Une pression exercée sur un matériau piézoélectrique crée des charges qui peuvent être mesurées électroniquement. Les matériaux piézoélectriques sont donc des candidats naturels pour les applications basées sur la détection de pressions. Inversement, l'application d'une tension électrique aura comme effet de déformer ce matériau. Dans cette configuration, le matériau piézoélectrique peut être utilisé comme l'élément moteur d'un actionneur.

**Puce électronique** (« *Electronic Chip* » en anglais) : Synonyme de « circuit intégré », désigne un composant qui rassemble, dans un dispositif monolithique de petite taille, un circuit électronique complexe traditionnellement obtenu par la soudure de composants élémentaires sur une carte (diodes, transistors, etc.). Les puces électroniques sont généralement réalisées en utilisant les technologies de fabrication microélectroniques basées sur les matériaux semi-conducteurs.

**Salle blanche** (également dénommée « salle propre ») : Espace dans lesquels les taux de particules sont très contrôlés. La fabrication de dispositifs semi-conducteurs et de MEMS est effectuée en salle blanche, afin d'éviter les contaminations par des particules dont la taille, proche de celles des structures à réaliser, affecterait la réalisation des composants et le rendement de fabrication.

**Stepper** : Machine utilisée pour la fabrication de circuits intégrés. Elle constitue une part essentielle du processus complexe de photolithographie, qui crée des millions d'éléments de circuit microscopiques sur la surface de tranches de silicium (*wafers*).

**Wafer** : Disque assez fin de matériau semi-conducteur, comme le silicium. Il sert de support à la fabrication de micro-structures par des techniques telles que le dépôt de couches minces isolantes ou conductrices, la gravure, ou la photolithographie. Ces micro-structures constituent une composante majeure dans la fabrication des circuits intégrés microélectroniques et des MEMS.